

A11D6
A29
J82
1968-70
Ann. 3
Ex. 2
QL
Magasin

la société face au crime

annexe 3

la police

enquête d'opinions
auprès de cinq services de police du québec



commission d'enquête sur l'administration de la justice
en matière criminelle et pénale au québec

B



la société face au crime





la société face au crime

annexe 3

la police

enquête d'opinion auprès de cinq
services de police du québec

Commission d'enquête sur l'administration de la justice
en matière criminelle et pénale au Québec

A11D6

A29

J82

1968-70

Ann. 3

Ex. 2

QL

Magasin

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'ADMINISTRATION DE
LA JUSTICE EN MATIÈRE CRIMINELLE ET PÉNALE
AU QUÉBEC

LES COMMISSAIRES

M. le juge Yves PRÉVOST
Président

Hon. Paul MARTINEAU, C.P., C.R. **

M. Harry GOULD

Hon. juge Guy Merrill DÉSAULNIERS *

M. Laurent LAPLANTE

LE SECRÉTAIRE

Me Jean SIROIS

LES CONSEILLERS JURIDIQUES

M. le bâtonnier Jean MARTINEAU, C.R.

M. le juge Lucien THINEL *

M. le juge Jacques CODERRE *

Me Jean BRUNEAU, C.R.

Me F. Michel GAGNON

** s'est retiré pour se porter candidat à l'élection fédérale tenue dans Pontiac le 25 juin 1968.

* ont quitté la Commission à la suite de leur accès à la magistrature.





GOVERNEMENT DU QUÉBEC

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE EN MATIÈRE CRIMINELLE ET PÉNALE AU QUÉBEC

Avis au lecteur

La présente annexe 3 du rapport reproduit une recherche effectuée par cinq corps policiers de la province de Québec pour le compte de la Commission d'Enquête sur l'administration de la Justice en matière criminelle et pénale sous la direction du professeur Denis Szabo, directeur du département de Criminologie de l'université de Montréal, par un groupe de chercheurs.

Aucune société moderne ne peut vivre et s'épanouir sans un minimum de paix et de tolérance. Aucune paix et aucune tolérance ne peuvent survivre à un régime policier.

Pour trouver, entre ces extrêmes, notre point d'équilibre, la Commission a voulu en savoir davantage sur les corps policiers du Québec.

En chercheurs qu'ils sont, les auteurs de ces travaux livrent ici les analyses dont ils prennent le crédit et la responsabilité.

Nous les remercions et nous espérons que ces recherches nous rapprochent du dialogue et de la compréhension.

La Commission



LA SOCIÉTÉ FACE AU CRIME

**ENQUÊTE D'OPINION AUPRÈS DE CINQ
SERVICES DE POLICE DU QUÉBEC**



GROUPE DE RECHERCHE SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA POLICE

volume 2

**ENQUÊTE D'OPINION AUPRÈS DE CINQ
SERVICES DE POLICE DU QUÉBEC**

*Recherche effectuée pour le compte de la Commission d'Enquête
sur l'Administration de la Justice en matière criminelle et pénale*

Sous la direction de

DENIS SZABO

Directeur du département de Criminologie de l'Université de Montréal

Par

JOSÉ M. RICO

GUY TARDIF

Assistés de

Constance Bennett
Jocelyn Blais
André Forest
Diane Ménard

Consultants

Jean-Paul Gilbert
Jean-Paul Parent, lieutenant
Albert Reiss, Jr

MONTRÉAL

1969



*Le présent rapport
est un document de référence.
Les points de vues y exprimés
doivent être considérés comme propres à leurs auteurs
et ne représentent pas nécessairement
les vues de la Commission.*



*Nous désirons remercier
les personnes et les organismes qui,
par leur aide,
ont contribué à la réalisation de cette recherche et,
en particulier,
nos assistants et nos consultants,
le Service de la Police de Montréal,
les chefs de police des autres villes choisies,
le Centre de calcul de l'Université de Montréal,
l'équipe de secrétaires qui a assuré la préparation
finale du texte ainsi que toutes personnes
qui ont accepté de remplir le questionnaire.*



AVANT-PROPOS

Le présent rapport est le deuxième d'une série de recherches entreprises par le Département de Criminologie de l'Université de Montréal.

Tout comme le premier rapport, il a été effectué pour le compte de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice en matière criminelle et pénale.

Dans les deux cas, il s'agit d'un sondage d'opinion sur la police au Québec, son statut, son rôle, ses moyens d'action et son organisation.

Les résultats du sondage « externe » on fait l'objet d'un premier volume intitulé « Enquête d'Opinion publique sur la police au Québec ».

Ce deuxième volume est entièrement consacré à l'exposé des résultats d'un sondage « interne » d'opinion effectué auprès de policiers.



INTRODUCTION

Sauf en certaines circonstances exceptionnelles, où la cohésion devient une réponse instinctive à un destin adverse, il faut bien admettre que la communication entre les divers groupes sociaux s'avère difficile.

Chacun d'eux a tendance à s'enfermer sur lui-même, à penser, à réagir en fonction de ses préoccupations, de ses aspirations, de son langage propre, au point que le même mot acquière parfois un sens particulier pour chacun de ceux qui l'utilisent. L'individu ne s'ouvre pas à ceux qui ne partagent pas directement ses soucis, et tend à s'identifier à ceux qui les partagent.

S'il en est ainsi pour tous les groupes sociaux, le problème nous semble particulièrement apparent chez les policiers que des clivages tant psychologiques que professionnels tendent à séparer du reste de la société.

On a même l'impression que ce qui devrait être un dialogue entre les divers groupes professionnels prenant part à l'administration de la justice, n'est souvent que la confrontation de monologues et que les mêmes mots ne sont pas toujours mis au service des mêmes idées.

La présente étude, faisant suite à un sondage d'opinion publique sur la police, se veut une tentative de pénétration à l'intérieur de ce milieu socio-professionnel.

Le plan sera le suivant : après avoir décrit, dans un premier chapitre, la méthodologie de la recherche, qui inclura une description de la population policière étudiée, nous exposerons dans les chapitres deux et trois les résultats du sondage proprement dit.

Dans le second chapitre les policiers nous diront comment ils se perçoivent, comment ils voient leur rôle, leur statut, leurs conditions de travail. Ils auront également l'occasion de nous dire ce qu'ils pensent du public, de son comportement et de la collaboration qu'ils en reçoivent.

Le chapitre suivant, utilisant un modèle normatif, demandera aux policiers d'exprimer leur conception sur des questions presque similaires de

statut et de rôle, auxquelles viendront s'ajouter un certain nombre de questions sur les pouvoirs, moyens d'action et méthodes de travail de la police ainsi que sur son organisation.

On trouvera enfin, à l'annexe "A", les réponses des policiers à une série de questions sur les délits et les peines incluses à la demande expresse de la Commission.

CHAPITRE PREMIER

MÉTHODOLOGIE



MÉTHODOLOGIE

A. TYPE D'ENQUÊTE

Étant donné l'absence totale d'éléments concrets d'information sur les attitudes réelles des policiers à l'égard de leur profession, nous avons pensé que la technique du sondage, bien que n'ayant peut-être pas le pouvoir discriminant de certaines autres méthodes d'enquête en profondeur, se prêtait bien à une étude « explorative » de la police. Par ailleurs, la technique du sondage d'opinion permet d'obtenir des réponses de type réactionnel, réflexe, ce qui peut être très significatif, une opinion exprimée étant en fait « une opération active, la transformation d'une structure latente en une formulation linguistique significative » (Susini, 1966).

B. L'ÉCHANTILLON

Lors d'une enquête d'opinion publique sur la police au Québec, nous avons choisi la population de notre échantillon dans cinq villes québécoises : Montréal, Québec, Drummondville, Jacques-Cartier et Rimouski¹.

Ces mêmes villes ont été retenues pour notre sondage auprès des policiers.

C. DESCRIPTION DE L'ÉCHANTILLON

Rappelons que ce choix ne fut pas le fruit du hasard, mais de la prise en considération de certaines caractéristiques propres aux villes sélectionnées. Mis à part Montréal qui, par sa condition de métropole possède un statut particulier, nous avons choisi Québec parce qu'elle représente une ville de grande taille, Drummondville, ville industrielle et Jacques-Cartier, ville de banlieue, toutes deux représentatives des villes de taille moyenne, et

¹ Voir « Enquête d'opinion publique sur la police au Québec » Montréal 1968. (réf. : figure 1)

FIGURE - 1

CARTE GÉOGRAPHIQUE DU QUÉBEC
ET SITUATION DES VILLES SÉLECTIONNÉES



enfin, Rimouski, ville de petite taille et située dans une région économique à prédominance rurale.

De plus, si l'on considère la carte du Québec du point de vue criminologique, on peut représenter ces villes graphiquement, en tenant compte, d'une part, du taux d'encadrement policier pour 1,000 habitants et, d'autre part, du taux de criminalité¹ pour 1,000 habitants².

À partir de ces deux critères — taux d'encadrement policier, taux de criminalité — on peut constater que les villes choisies présentaient la physiologie illustrée à la figure 2. Les données qui ont servi à la préparation de cette figure sont reproduites au tableau I-1. Sur la base des dernières données disponibles, soit celles de 1966 :

MONTRÉAL se caractérisait par un taux de criminalité assez élevé (28.40) et par un taux d'encadrement policier également élevé (2.80)³.

QUÉBEC occupait, en regard des deux critères choisis, une place voisine de Montréal, avec un taux de criminalité de 25.58 et un taux d'encadrement de 2.28.

DRUMMONDVILLE, ville industrielle, présentait pour sa part un taux de criminalité très supérieur à celui de Montréal (40.16), mais un taux d'encadrement nettement inférieur (1.92).

JACQUES-CARTIER se situait au même niveau que Québec quant à son taux de criminalité (25.23), mais son encadrement policier était faible (1.09).

RIMOUSKI finalement, représentative des villes de petite taille dans une région à prédominance rurale, présentait un taux de criminalité très bas par rapport aux autres villes choisies (3.54) et un taux d'encadrement également faible (1.23).

¹ L'indice de criminalité est celui utilisé par le F.B.I. américain. Il a été obtenu à partir des infractions suivantes : meurtre, tentative de meurtre, homicide involontaire coupable, viol, voies de fait, vol qualifié, introduction par effraction, vol de véhicule moteur et vol de plus de \$50. Le rationnel de ce choix se base sur le fait que ce type d'infractions, en raison de la forte émotion qu'elles provoquent chez la victime ou dans le public, sont presque systématiquement et dans une proportion assez élevée rapportées à la police, ce qui permet d'affirmer l'existence d'un rapport constant entre les infractions ainsi révélées et le nombre réel de ces infractions.

² L'article 12 du Code Criminel Canadien a fixé l'âge de la responsabilité pénale à 7 ans. Étant donné cependant que le recensement du Canada de 1966 ne permet pas de savoir combien d'enfants appartiennent à cette catégorie d'âge dans chacune des villes sélectionnées, il a fallu exclure de la population globale, pour le calcul du taux de criminalité, tous les enfants âgés de moins de 10 ans. La criminalité étant quasi inexistante entre 7 et 10 ans, les données restent à notre avis très valables.

³ Il est à noter que le Service de la Police de Montréal avec ses quelques 3,500 policiers, ses 300 fonctionnaires et ses 200 auxiliaires constitue de loin le corps de police le plus important au Québec. À ce titre, il fera l'objet de développements particuliers tout au cours de cet exposé.

FIGURE - 2

TAUX DE CRIMINALITÉ
PAR 1000 HABITANTS

SITUATION DES VILLES PAR RAPPORT AU TAUX
DE CRIMINALITÉ ET AU TAUX D'ENCADREMENT

TAUX D'ENCADREMENT
PAR 1,000 HABITANTS

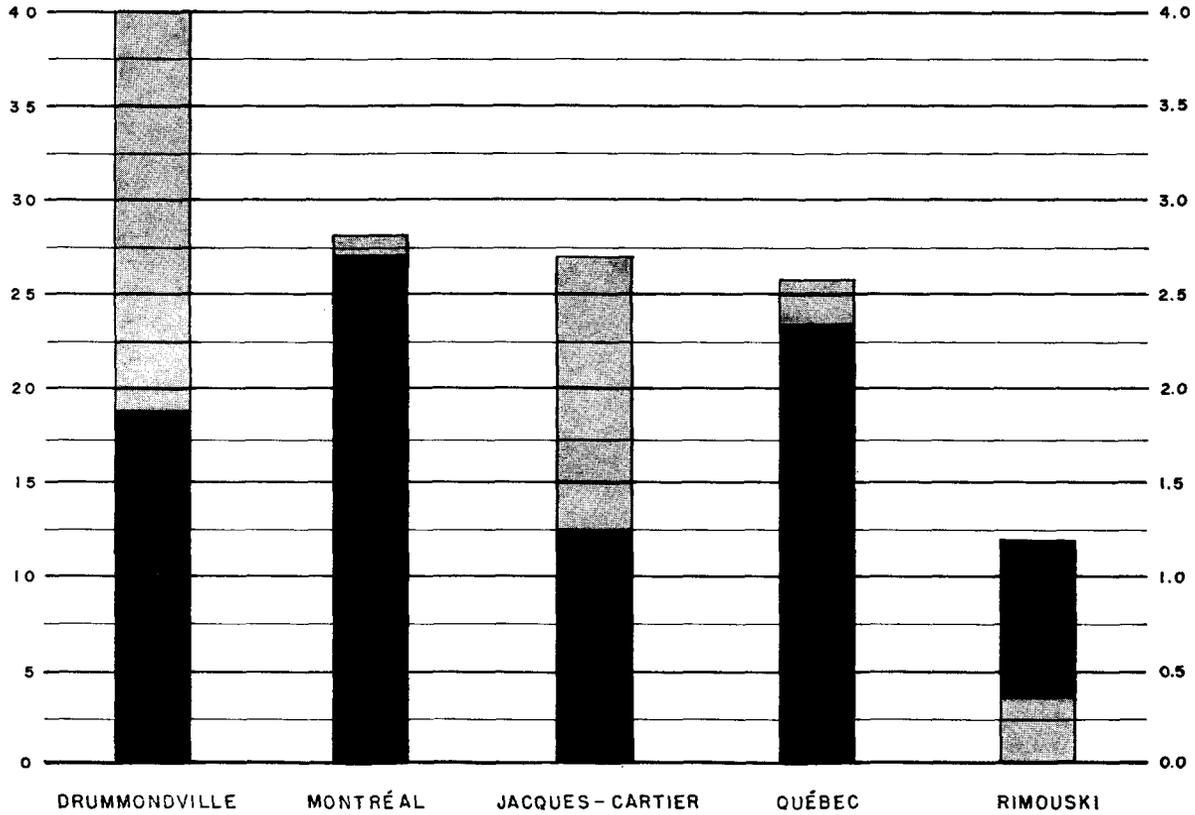


TABLEAU I-1

QUELQUES DONNÉES SUR LES VILLES SÉLECTIONNÉES

DONNÉES 1966	MONTRÉAL	QUÉBEC	DRUMMONDVILLE	JACQUES-CARTIER	RIMOUSKI
Population totale *	1,222,255	166,984	29,216	52,527	20,330
Population 10 ans et plus *	1,011,598	141,106	23,280	38,094	15,810
Nombre total des crimes inclus dans l'indice **	28,725	3,609	935	961	56
Taux de criminalité	28.40	25.58	40.16	25.23	3.54
Nombre de policiers **	3,424	381	56	57	25
Taux d'encadrement	2.80	2.28	1.92	1.09	1.23

* Source : B.F.S. Ottawa (1966) ;

** Source : Service de Police de chaque municipalité.

Par ailleurs, il nous semblait que ces villes par leur situation géographique et leurs caractéristiques socio-économiques, nous fourniraient un échantillonnage représentatif de la population du Québec.

Le tableau I-1, représente l'essentiel des données dont nous disposions au moment de choisir les villes devant faire l'objet de notre enquête.

Au cours de ce sondage, nous nous sommes toutefois efforcés de recueillir sur chacune des municipalités ainsi que sur chaque service de police un certain nombre de renseignements dont la liste apparaît ci-contre et que nous reproduisons sous forme schématisée sans autres commentaires ¹ :

- Données sur le territoire des villes sélectionnées (tableau I-2) ;
- Données relatives à la criminalité par ville (tableau I-3) ;
- Données d'ordre budgétaire selon les villes (tableau I-4) ;
- Activités policières par ville (tableau I-5) ;
- Équipement des services de police sélectionnés (tableau I-6) ;
- Effectifs des services de police sélectionnés (tableau I-7) ;
- Organigrammes des services — sauf Rimouski — (figures 3 à 6) ;
- Normes d'admission dans les services de police sélectionnés (tableau I-8) ;
- Conditions de travail dans les services de police sélectionnés (tableau I-9).

Montréal étant la seule ville possédant plus d'un poste de police, nous avons pensé reproduire, à la figure 7, une carte du territoire montréalais indiquant le découpage en quatre divisions et seize districts de police. Le chiffre de caractère foncé qui apparaît à l'intérieur de chaque district est celui du numéro du poste tandis que le chiffre entre parenthèses représente l'effectif policier qui y est attaché.

D. POPULATION

1. DÉTERMINATION

Pour la constitution de notre échantillon, nous avons fait une distinction entre les services de police de Montréal et de Québec et ceux des autres municipalités.

Pour des raisons d'économie et de temps, le nombre de policiers à interviewer dans *Montréal* fut fixé à 800 sur un effectif de 3,576 ² soit 22.4 p. cent du personnel policier.

¹ Nous désirons souligner la collaboration des autorités policières et civiles de chaque municipalité qui nous ont fourni ce matériel inédit pour la presque totalité.

² Au moment de procéder à l'échantillonnage, il y avait 66 policiers en stage de formation à l'École de la Police de Montréal ; ce qui explique la différence entre les effectifs utilisés ici et le chiffre de 3,642 au tableau I-7.

TABLEAU 1-2

DONNÉES SUR LE TERRITOIRE DES VILLES SÉLECTIONNÉES *

DONNÉES	MONTRÉAL	QUÉBEC	DRUMMONDVILLE	JACQUES-CARTIER	RIMOUSKI
Superficie (en acres)	39,859	6,080	4,160	9,280	4,480
Densité à l'acre	32.32	27.46	7.06	5.66	4.53
Milles de rues	968	158	50	147	35
Écoles	602	70	15	21	30
Parcs	504	28	5	15	5
Débits de boisson	1,157	72	19	8	8
Banques et caisses	495	89	14	9	7

* Source : Service de Police de chaque municipalité (1968).

TABLEAU I-3
DONNÉES RELATIVES À LA CRIMINALITÉ PAR VILLE *
(1966-67-68 **)

VILLE	ANNÉE	ACTES CRIMINELS INCLUS DANS L'INDICE DU CRIME ***							TOTAL	AUTRES DÉLITS SAUF CIRC.
		meurtre	viol	vol qual.	bles- sures	effrac- tion	vol de + \$50.	vol d'auto		
Montréal	1966	18	83	1487	121	12549	8372	6095	28725	31730
	1967	30	83	2042	109	15437	10475	6966	35142	34426
	1968	30	84	1621	123	14460	8525	6101	30944	53088
Québec	1966	1	6	135	28	992	1024	1423	3609	2786
	1967	1	3	128	48	931	1242	1352	3705	2816
	1968	5	7	117	57	1348	1300	1222	4056	inc.
Drummondville	1966	0	2	5	2	29	861	36	935	529
	1967	0	0	0	1	60	837	48	946	784
	1968	0	0	3	0	79	441	57	580	inc.
Jacques-Cartier	1966	1	2	27	11	491	253	176	961	1665
	1967	0	7	61	7	513	328	161	1077	1500
	1968	1	9	49	0	501	297	146	1003	inc.
Rimouski	1966	1	0	23	1	8	20	3	56	326
	1967	1	0	27	0	8	25	6	67	217
	1968	0	0	18	1	4	17	3	43	inc.

* source : B.F.S., Ottawa et Service de Police de chaque ville ;

** ne comprend que les 10 premiers mois de 1968 ;

*** indice utilisé par le F.B.I., Washington.

TABLEAU I-4

DONNÉES D'ORDRE BUDGÉTAIRE SELON LES VILLES *

DONNÉES	MONTRÉAL	QUÉBEC	DRUMMONDVILLE	JACQUES-CARTIER	RIMOUSKI
Budget de la municipalité	\$408,607,699	\$ 26,610,362	\$ 3,416,374	\$ 8,776,017	\$ 2,568,190
Budget consacré à la police	\$ 31,494,077	\$ 3,831,929	\$ 479,302	\$ 564,770	\$ 146,469
Pourcentage	7.7%	14.0%	14.0%	6.4%	5.7%
Taux per capita	\$ 24.61	\$ 22.00	\$ 15.50	\$ 8.57	\$ 4.88

TABLEAU I-5

ACTIVITÉS POLICIÈRES PAR VILLE *

ACTIVITÉS	MONTRÉAL	QUÉBEC	DRUMMONDVILLE	JACQUES-CARTIER	RIMOUSKI
Nombre d'appels	949,500	inconnu	14,439	92,777	4,469
Plaintes	95,263	12,695	2,346	3,948	369
Incidents	133,002	28,375	2,080	8,939	63
Accidents	55,481	13,471	1,244	1,608	608
Contraventions (stat.)	606,491	96,212	3,743	1,654	2,900
Contraventions (autres)	148,497	30,299	6,179	3,542	856
Infractions (sauf circulation)	84,188	6,521	1,730	2,577	285
Plaintes classées	32,726	1,481	84	864	269

* Source : Service de police de chaque municipalité (1968).

TABLEAU I-6
ÉQUIPEMENT DES SERVICES DE POLICE SÉLECTIONNÉS *

ÉQUIPEMENT	MONTRÉAL	QUÉBEC	DRUMMONDVILLE	JACQUES-CARTIER	RIMOUSKI
Postes de police	16	1	1	1	1
Véhicules					
autos-patrouille	192	27	4	5	2
autos judiciaire (det.)	303	17	1	3	0
ambulances	30	0	0	1	1
motocyclettes	122	21	1	4	0
camionnettes	22	5	1	1	1
autres	<u>17</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Total	686	70	7	14	4
Chevaux	20	0	0	0	0
Chiens	6	0	0	0	0
Poste central de radio	oui	oui	oui	oui	oui
Cellules					
hommes	48	10	3	4	7
femmes	35	1	1	2	1
malades mentaux	4	0	0	0	2
Service d'identité judiciaire	oui	oui	oui	oui	non

* Source : Service de police de chaque municipalité (1968).

TABLEAU I-7

EFFECTIFS DES SERVICES DE POLICE SÉLECTIONNÉS *

EFFECTIFS	MONTRÉAL	QUÉBEC	DRUMMONDVILLE	JACQUES-CARTIER	RIMOUSKI
Total des policiers	3,642	357	55	61	30
Directeur	1	1	1	1	1
Assistants/adjoints directeur	15	2	1	1	0
Inspecteurs/sous-insp.	32	10	0	5	0
Capitaines/capt-dét.	51	22	5	0	0
Lieutenants/lieut-dét.	74	0	3	3	2
Sergents/sergents-dét.	710	23	4	3	5
Constables	2,759	235	37	40	22
Détectives	0	64	4	8	0
Civils	344	45	1	5	1
Auxiliaires	240	4	0	0	0
Autres services					
Sûreté du Québec	1,579	519	24	27	25
Agents fédéraux	616	45	3	0	4
Policiers/Pompiers intégrés	non	non	oui	non	oui

* Source : Service de police de chaque municipalité (1968).

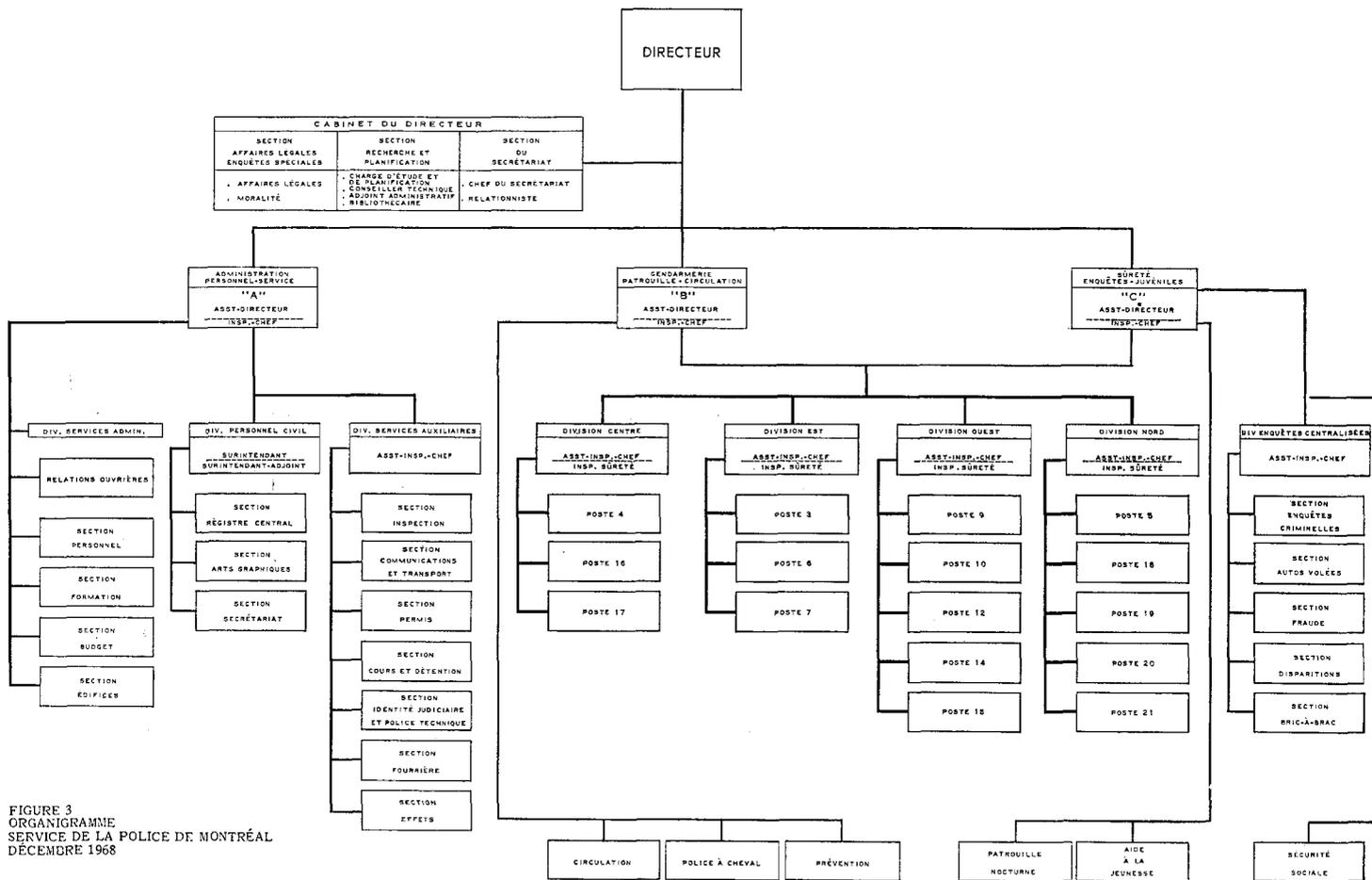


FIGURE 3
ORGANIGRAMME
SERVICE DE LA POLICE DE MONTRÉAL
DÉCEMBRE 1968

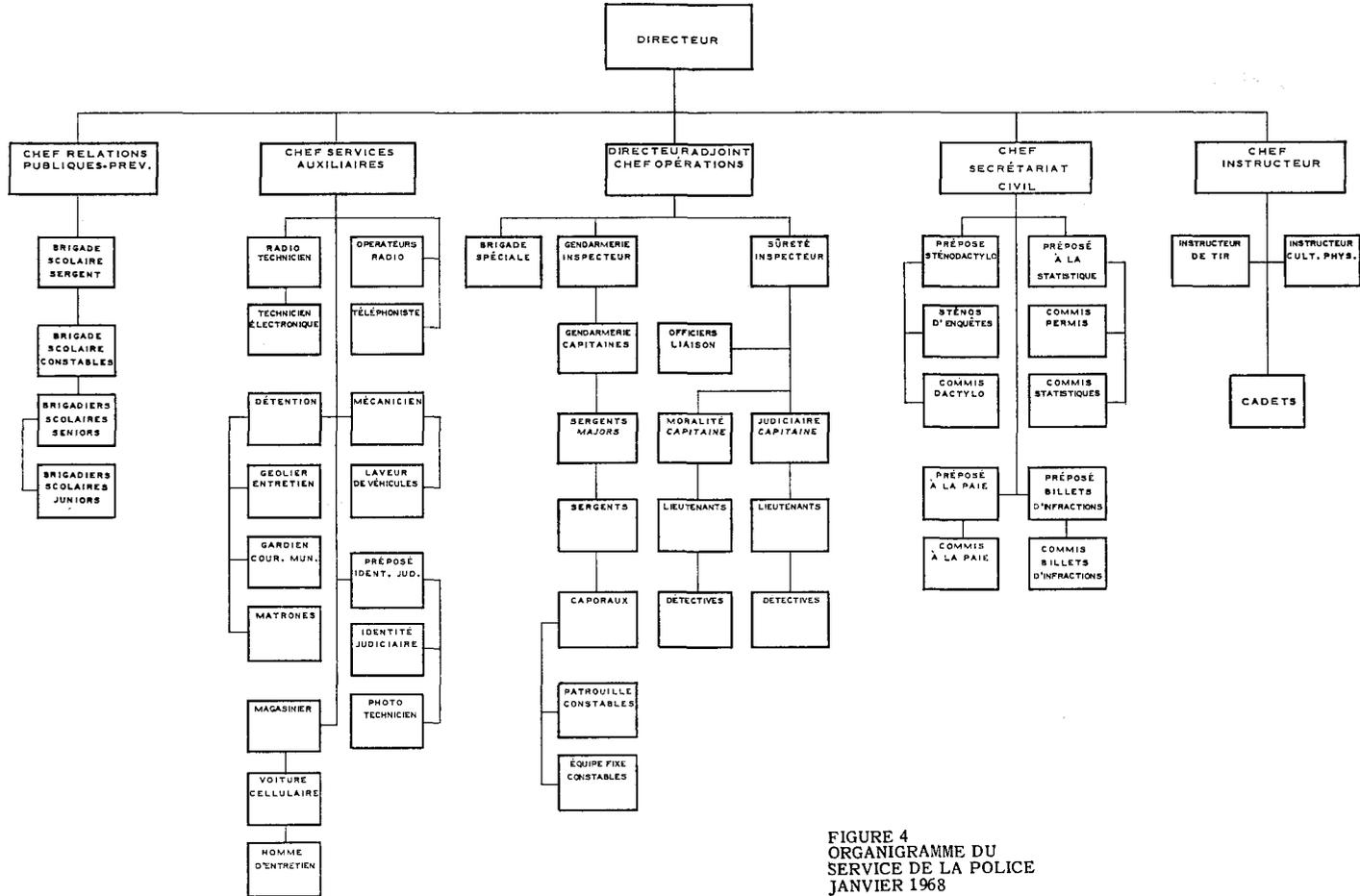


FIGURE 4
 ORGANIGRAMME DU
 SERVICE DE LA POLICE
 JANVIER 1968

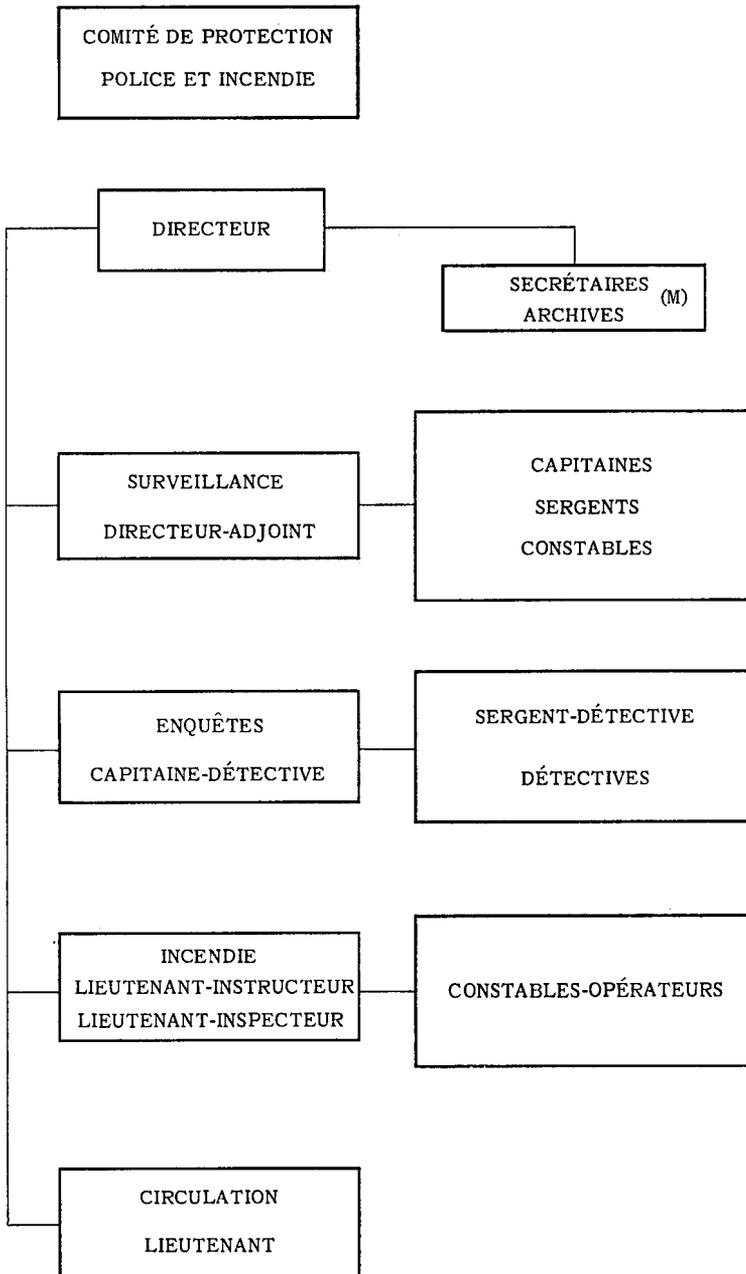


FIGURE 5
 ORGANIGRAMME
 SERVICE DE LA POLICE
 VILLE DE DRUMMONDVILLE

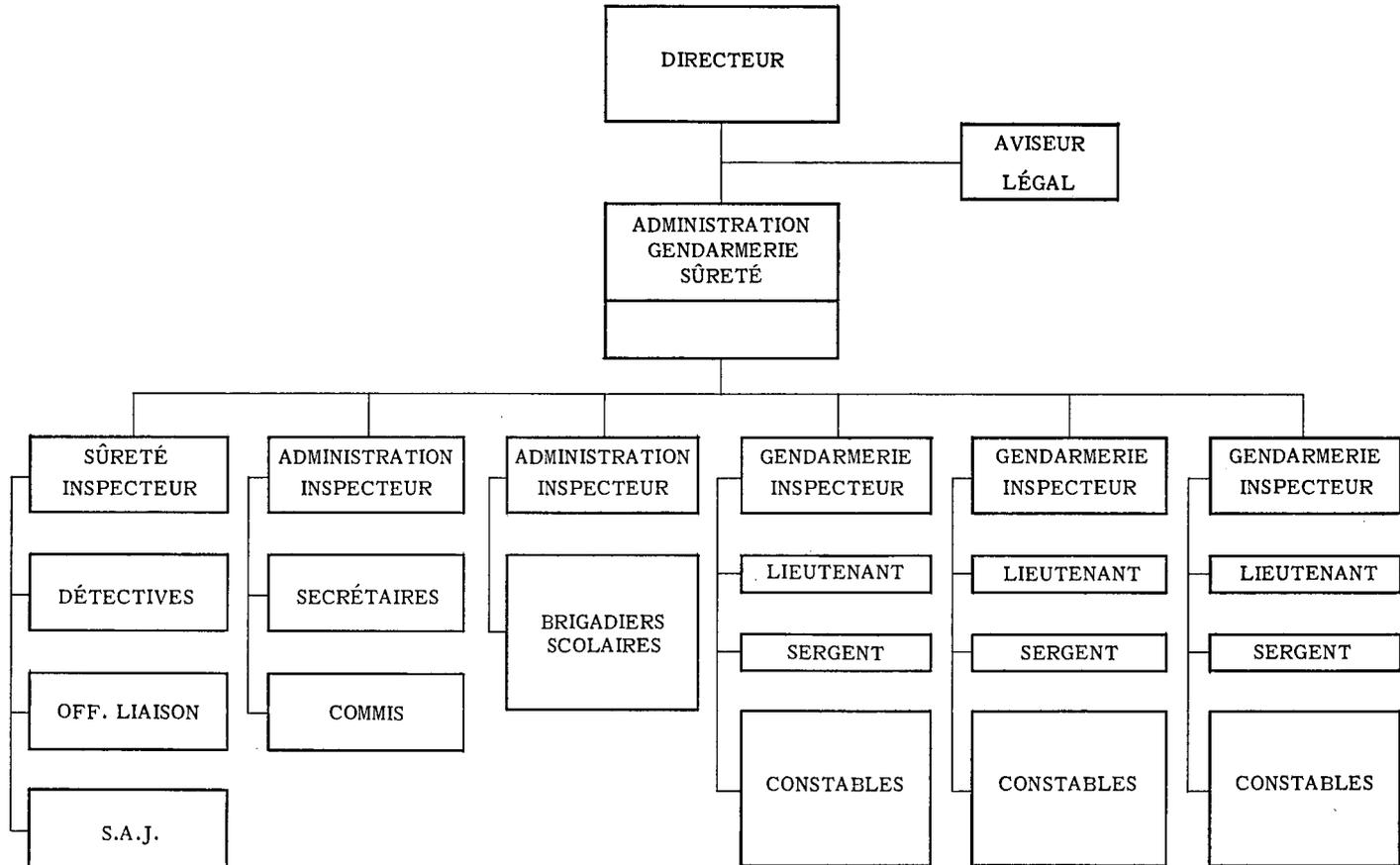


FIGURE 6
 ORGANIGRAMME
 SERVICE DE LA POLICE
 VILLE JACQUES-CARTIER

FIGURE 7
CARTE POLICIÈRE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

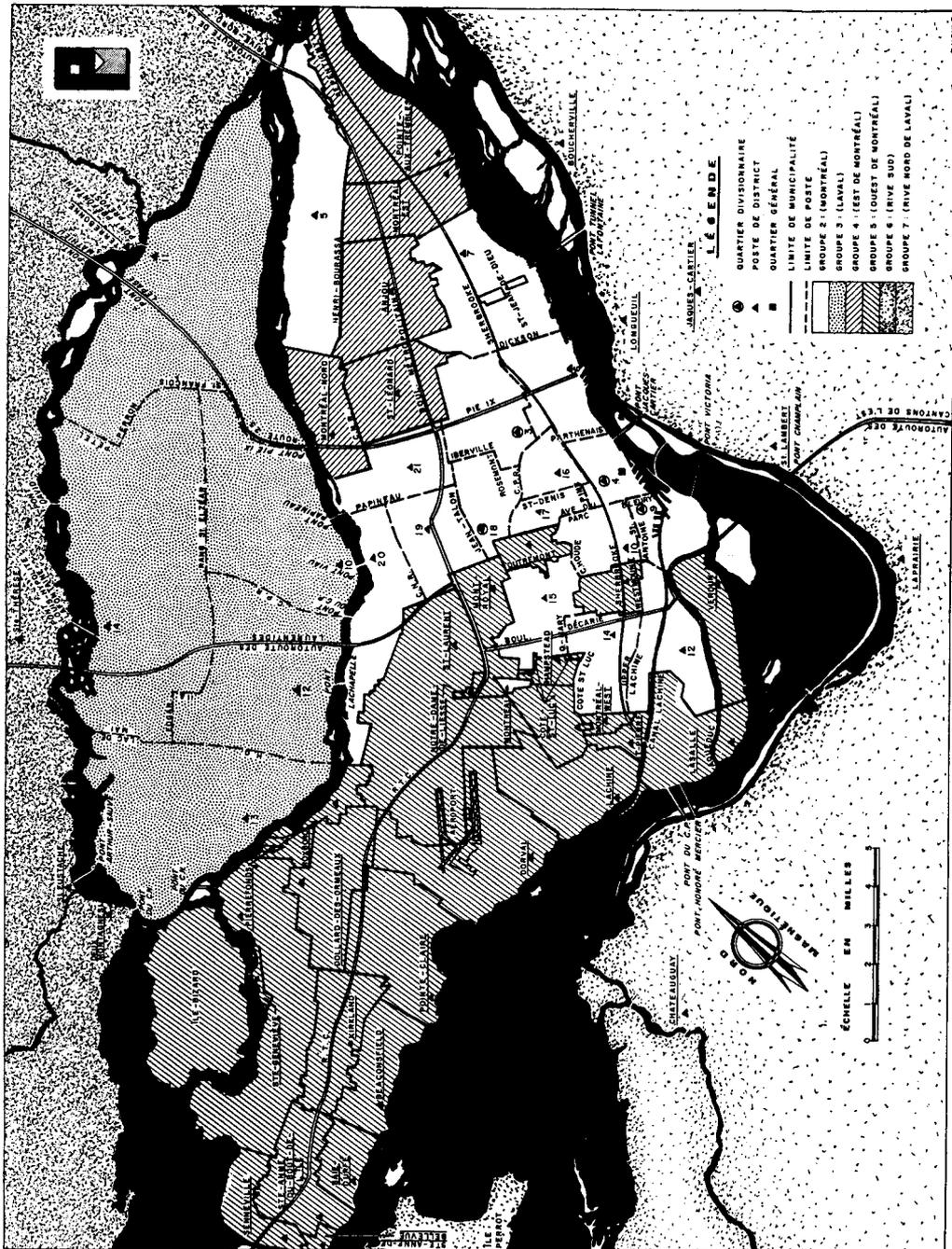


TABLEAU I-8

NORMES D'ADMISSION DANS LES SERVICES DE POLICE SÉLECTIONNÉS *

NORMES D'ADMISSION	MONTRÉAL	QUÉBEC	DRUMMONDVILLE	JACQUES-CARTIER	RIMOUSKI
Taille	5'8"	5'9"	5'9"	5'8"	5'8"
Poids	140	142	150-197	—	160
Age	18½-30	18½-30	18-30	21-30	19-30
Scolarité	11e	sec.	9e	11e	9e
Langues	français anglais	français anglais	français anglais	français anglais	français anglais
Autres					
tests divers	oui	oui	oui	oui	oui
entrevues	oui	—	—	oui	—
enquête réputation	oui	oui	—	oui	oui
examen médical	oui	oui	oui	oui	oui
examen écrit	oui	oui	oui	—	oui
épreuve physique	oui	—	oui	—	—
casier judiciaire	oui	oui	—	oui	oui
Période de formation	12 mois	4 mois	—	—	—

* Source : Service de Police de chaque municipalité (1968).

TABLEAU I-9

CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES SERVICES DE POLICE SÉLECTIONNÉS *

CONDITIONS DE TRAVAIL	MONTRÉAL	QUÉBEC	DRUMMONDVILLE	JACQUES-CARTIER	RIMOUSKI
Contrat de travail	oui	oui	oui	oui	oui
Salaire de base (constable 1ère classe)	\$7,300	\$6,760	\$6,500	\$7,488	\$6,812
Heures de travail	5 jours/ 40 heures	5 jours/ 40 heures	4 semaines/ 168 heures	5 jours/ 40 heures	5 jours/ 40 heures
Taux — travail supplémentaire	t.r. + \$1.00 h.	150%	t.r. + \$0.75 h.	t.r. + \$1.25 h.	t.r. + ½ salaire
Congés annuels	12-21 jrs * *	15-28 jrs	15-21 jrs	15-28 jrs	15-28 jrs
Plus haut grade syndiqué	capitaine	capitaine	capitaine	lieutenant	sergent
Système d'évaluation et périodicité	annuel	annuel	annuel	6 mois	inconnu
Critères de promotion	examen ancienneté	examen ancienneté	examen ancienneté	examen ancienneté	examen ancienneté

* Source : Service de Police de chaque municipalité (1968).

** Jours ouvrables.

Afin d'assurer une meilleure représentativité de notre échantillon, nous avons adopté la technique de l'échantillonnage stratifié proportionnel.

Les données de base se présentaient de la façon suivante :

- agents : 2,655, soit 74% du total des effectifs ;
- gradés : 921, soit 26% du total des effectifs.

Étant donné cependant que la police présente une structure hiérarchique très accentuée, nous ne pouvions nous contenter de ces deux grandes divisions. Il était nécessaire de raffiner notre échantillon en tenant compte des diverses fonctions exercées par les agents d'une part, et de la représentativité de chaque grade chez les officiers de police d'autre part.

Pour obtenir un échantillon stratifié proportionnel, nous avons donc besoin de 592 agents, soit 22.4 p. cent des effectifs totaux du service. Compte tenu du nombre de constables affectés à chaque fonction, ces 592 agents de police furent répartis de la façon indiquée dans la partie supérieure du tableau I-10.

Quant aux gradés, l'échantillon stratifié proportionnel donnait 208 individus à interviewer, c'est-à-dire, 22.4 p. cent des effectifs totaux du service. La répartition apparaissant au bas du tableau I-10 fut retenue.

L'échantillon total s'élevait donc à 800¹ policiers. Il est à signaler qu'en cas d'absence du sujet choisi, le substitut était toujours un policier exerçant la même fonction, ce qui permettait de respecter la proportionnalité de l'échantillon.

En ce qui concerne le service de police de la ville de *Québec*, dont l'effectif s'élevait à 368 policiers, le même processus d'échantillonnage fut utilisé.

La répartition stratifiée proportionnelle présentait la physionomie suivante :

	Effectifs	À interviewer
— Constables	257 (69.8)	86 (70.5)
— Détectives	65 (17.7)	21 (17.3)
— Sergents	22 (6.0)	7 (5.7)
— Capitaines	18 (4.9)	6 (4.9)
— Inspecteurs	6 (1.6)	2 (1.6)
Total	368 (100 %)	122 (100 %)

¹ À ce chiffre, il convient d'ajouter 30 officiers d'État-Major, disponibles au moment de l'enquête, lesquels furent soumis au questionnaire à la demande expresse du Directeur de la Police de Montréal et après avis favorable des auteurs, qui estimaient devoir saisir l'occasion qui leur était offerte de mesurer l'opinion d'un corps dont le rôle est prépondérant dans l'établissement des politiques policières.

TABLEAU I-10

DISTRIBUTION DE L'ÉCHANTILLON DES POLICIERS DE MONTRÉAL

I. AGENTS		592 (74%)
A. PATROUILLE		380 (64%)
1. factionnaires	188 (49%)	
2. autos-radio	142 (37%)	
3. ambulances	40 (11%)	
4. camionnettes	10 (3%)	
	<u>380</u> (100%)	
B. CIRCULATION		99 (17%)
1. agents de croisée	35 (35%)	
2. motards	44 (44%)	
3. accident	16 (17%)	
4. chauffards	4 (4%)	
	<u>99</u> (100%)	
C. ENQUÊTES		59 (10%)
1. spéciaux	8 (14%)	
2. moralité div.	7 (11%)	
3. sécurité sociale	8 (14%)	
4. moralité — Q.-G.	9 (15%)	
5. mandats	10 (17%)	
6. aide à la jeunesse	17 (29%)	
	<u>59</u> (100%)	
D. FONCTIONS AUXILIAIRES		54 (9%)
1. détention	19 (35%)	
2. comm. & transport	11 (20%)	
3. permis	6 (11%)	
4. identité	7 (13%)	
5. autres	11 (21%)	
	<u>54</u> (100%)	
		<u>592</u> (100%)
II. GRADES		208 (26%)
1. sergents	71 (34%)	
2. sergents-détectives	79 (38%)	
3. lieutenants	28 (14%)	
4. lieutenants-détectives	9 (4%)	
5. capitaines	8 (4%)	
6. capitaines-détectives	4 (2%)	
7. officiers d'État-Major	9 (4%)	
	<u>208</u> (100%)	
TOTAL		800 (100%)

Le nombre des policiers montréalais et québécois ayant ainsi été fixé, nous nous sommes servis des listes du personnel pour désigner nominativement, compte tenu des sous-groupes ci-dessus indiqués, les policiers qui devaient être questionnés. La méthode utilisée fut celle du hasard systématique.

Dans les autres villes retenues — *Drummondville, Jacques-Cartier et Rimouski* —, le faible effectif policier nous a fait interviewer tous les policiers présents.

2. CARACTÉRISTIQUES :

Les principales variables retenues au début de notre enquête furent l'âge des policiers, le nombre d'années de service, le lieu de naissance, l'état civil, le nombre d'enfants, l'origine ethnique, la scolarité, l'expérience antérieure de travail, le revenu, la fonction exercée, le type et le temps d'entraînement.

Plusieurs de ces variables se sont par la suite révélées très significatives : tel est le cas de l'âge, de l'ancienneté (laquelle variable recoupe l'âge), de la scolarité et de la fonction.

Les autres, tout en étant essentielles à la description de notre population, ne furent pas retenues dans l'analyse des résultats.

Il convient de signaler qu'étant donné le faible échantillon policier de Québec, Drummondville, Jacques-Cartier et Rimouski, la mise en corrélation des réponses avec les variables indépendantes n'a été effectuée que pour Montréal.

Ces remarques préliminaires ayant été faites, notre population policière présentait les caractéristiques suivantes :

a) Répartition de la population policière selon l'âge :

Le tableau I-11 nous montre que les policiers interviewés sont dans l'ensemble assez jeunes, environ 70 p. cent de ceux-ci ayant moins de 40 ans sauf à Québec, où le rapport est inversé avec approximativement 60 p. cent des policiers au-dessus de 40 ans.

La moyenne d'âge pondérée pour chacun des services est, en fait, la suivante :

Jacques-Cartier	: 32.9 ans
Drummondville	: 33.1 ans
Rimouski	: 34.2 ans
Montréal	: 34.4 ans
Québec	: 40.5 ans

b) *Répartition de la population policière selon l'ancienneté :*

Le caractère particulier du service de police de la ville de Québec ressort à nouveau quand la population est distribuée en fonction du nombre d'années de service.

On y remarque alors que le nombre moyen d'années de service se répartit de la façon suivante :

Québec	:	16.2 ans
Montréal	:	12.6 ans
Drummondville	:	10.4 ans
Rimouski	:	10.0 ans
Jacques-Cartier	:	9.2 ans

La corrélation avec la moyenne d'âge est totale comme on peut le voir en comparant les deux séries de moyennes ainsi que les chiffres détaillés fournis par les tableaux I-11 et I-12.

c) *Répartition de la population policière selon la scolarité :*

Si l'on compare le degré de scolarité que l'ensemble des policiers avaient au moment de leur entrée dans la police avec leur niveau actuel d'instruction, on peut constater une légère tendance vers une scolarité plus élevée (voir tableaux I-13 et I-14).

Cette tendance se manifeste de deux façons. Il y a d'abord le cas des services de police de Montréal et de Québec où l'on constate des augmentations respectives d'environ 5 p. cent dans la catégorie « 13 ans et plus » de scolarité. On note ensuite le cas des services de police de Jacques-Cartier et de Drummondville où le relèvement du niveau de scolarité s'effectue de la catégorie « moins de 10 ans » vers la catégorie de « 10 à 12 ans ». Les améliorations sont de l'ordre de 10 p. cent à Jacques-Cartier et de 6 p. cent à Drummondville.

Seul le service de police de Rimouski est resté stationnaire sur le plan de la scolarité.

d) *Répartition des policiers selon l'expérience antérieure de travail :*

Le tableau I-15 nous permet de constater que le service de la police de Montréal diffère sensiblement des autres en ce qui concerne l'expérience antérieure de travail de son personnel.

En effet, on y remarque qu'un peu plus de 46 p. cent des policiers avaient travaillé durant trois ans ou moins avant d'entrer dans le service comparativement à des pourcentages variant entre 15 et 28 p. cent pour les autres villes.

TABLEAU I-11

**RÉPARTITION DE LA POPULATION POLICIÈRE
SELON LES GROUPES D'ÂGE**

SERVICE DE POLICE	N	— 30 ans %	30-39 ans %	40-49 ans %	50 ans + %	TOTAL %
Montréal	804	37.44	33.08	20.77	8.71	100.00
Québec	123	18.70	21.14	43.90	16.26	100.00
Drummondville	51	49.08	23.53	21.51	5.88	100.00
Jacques-Cartier	52	32.69	55.77	9.62	1.92	100.00
Rimouski	25	48.00	20.00	24.00	8.00	100.00
Total	1,055	378	338	243	96	
Moyenne		35.83	32.04	23.03	9.10	100.00

TABLEAU I-12

**RÉPARTITION DE LA POPULATION POLICIÈRE
SELON L'ANCIENNETÉ**

SERVICE DE POLICE	N	— 6 ans %	6-9 ans %	10-19 ans %	20 ans + %	TOTAL %
Montréal	820	32.68	11.10	35.98	20.24	100.00
Québec	123	17.09	12.19	29.27	41.45	100.00
Drummondville	50	42.00	22.00	18.00	18.00	100.00
Jacques-Cartier	52	34.61	28.84	30.76	5.79	100.00
Rimouski	25	48.00	12.00	40.00	0.00	100.00
Total	1,070	340	135	366	229	
Moyenne		31.77	12.62	34.20	21.41	100.00

TABLEAU I-13
RÉPARTITION DE LA POPULATION POLICIÈRE
SELON LA SCOLARITÉ À L'ENTRÉE

SERVICE DE POLICE	N	— 10 ans %	10-12 ans %	13 ans + %	TOTAL %
Montréal	820	31.71	58.41	9.88	100.00
Québec	123	56.91	37.40	5.69	100.00
Drummondville	50	38.00	50.00	12.00	100.00
Jacques-Cartier	52	46.15	40.38	13.47	100.00
Rimouski	25	52.00	28.00	20.00	100.00
Total	1,070	386	578	106	
Moyenne		36.08	54.02	9.90	100.00

C'est dire que si on décide à un âge relativement jeune de faire carrière au sein du service policier de la métropole, dans les autres villes, la recrue se tournera sensiblement plus tard vers la police, souvent, après avoir « essayé » plusieurs autres emplois.

Le pourcentage relativement élevé de gens qui viennent sur le tard à la police s'explique, dans le cas de Jacques-Cartier, par les normes de recrutement, qui établissent à 21 ans l'âge minimal pour entrer dans la police comparativement à 18 ans, 18 ans et demi ou 19 ans pour les autres services (voir tableau I-8).

e) *Répartition de la population policière selon le revenu :*

Le tableau I-16 révèle que le revenu moyen du policier se situe entre \$7,000 et \$9,999. C'est à Drummondville et à Rimouski que ce revenu

TABLEAU I-14
RÉPARTITION DE LA POPULATION POLICIÈRE
SELON LA SCOLARITÉ ACTUELLE

SERVICE DE POLICE	N	— 10 ans %	10-12 ans %	13 ans + %	TOTAL %
Montréal	819	27.84	57.39	14.77	100.00
Québec	120	53.34	35.83	10.83	100.00
Drummondville	48	33.33	54.17	12.50	100.00
Jacques-Cartier	52	36.54	50.00	13.46	100.00
Rimouski	25	52.00	28.00	20.00	100.00
Total	1,064	340	572	152	
Moyenne		31.95	53.76	14.29	100.00

TABLEAU I-15

**RÉPARTITION DE LA POPULATION POLICIÈRE
SELON L'EXPÉRIENCE ANTÉRIEURE DE TRAVAIL**

SERVICE DE POLICE	N	— 1 an %	1-3 ans %	4-6 ans %	7-9 ans %	10 ans + %	TOTAL %
Montréal	821	6.33	39.71	32.28	16.81	4.87	100.00
Québec	123	3.25	23.58	31.71	28.46	13.00	100.00
Drummondville	51	5.88	23.53	33.33	23.53	13.73	100.00
Jacques-Cartier	52	3.85	11.54	40.38	21.15	23.08	100.00
Rimouski	25	12.00	16.00	24.00	32.00	16.00	100.00
Total	1,072	64	377	348	204	79	
Moyenne		5.97	35.17	32.46	19.03	7.37	100.00

TABLEAU I-16

**RÉPARTITION DE LA POPULATION POLICIÈRE
SELON LE REVENU**

SERVICE DE POLICE	N	— \$4,000 %	\$4,000/6,999 %	\$7,000/9,999 %	\$10,000 + %	TOTAL %
Montréal	819	0.00	12.46	72.28	15.26	100.00
Québec	122	0.00	44.26	50.82	4.92	100.00
Drummondville	51	0.00	76.47	19.61	3.92	100.00
Jacques-Cartier	52	1.93	44.23	40.38	13.46	100.00
Rimouski	25	0.00	68.00	24.00	8.00	100.00
Total	1,069	1	235	691	142	
Moyenne		0.09	21.98	64.64	13.29	100.00

TABLEAU I-17

**RÉPARTITION DE LA POPULATION POLICIÈRE
SELON LA FONCTION
(NOMBRE et POURCENTAGE)**

SERVICE DE POLICE	N	Gendarmes		DéTECTIVES		Officiers		TOTAL
		n	%	n	%	n	%	%
Montréal	830	592	71.32	92	11.09	146	17.59	100.00
Québec	123	86	69.91	19	15.44	18	14.65	100.00
Drummondville	50	31	62.00	14	28.00	5	10.00	100.00
Jacques-Cartier	52	36	69.23	11	21.15	5	9.62	100.00
Rimouski	25	21	84.00	0	0.00	4	16.00	100.00
Total	n	1,080	766	136		178		
	%		70.92		12.60		16.48	100.00

moyen est le plus bas (\$4,000 à \$6,999) et à Montréal qu'il est le plus élevé (87.54 p. cent ont plus de \$7,000).

f) *Répartition des policiers selon leur fonction :*

À cause des différences dans la nomenclature des grades et des fonctions d'un service de police à l'autre, nous avons adopté une classification en trois catégories susceptible de permettre la comparaison. Le premier groupe, celui des « gendarmes », comprend tous les non-gradés affectés premièrement et principalement à un travail en uniforme. Le second groupe dit des « détectives » inclut tout le personnel (gradés et non-gradés) effectuant des enquêtes en tenue de ville. La raison de ceci tient au fait que la plupart des détectives, bien qu'ayant un grade d'officier, sont des exécutants — font des enquêtes — et forment un groupe à part, distinct des « officiers » qui constituent notre troisième catégorie.

On remarque donc, à l'examen du tableau I-17, des différences notables entre les services dont les plus importantes sont :

- l'absence de détectives à Rimouski ;
- Montréal est, de toutes les villes, celle qui possède le plus d'officiers (17.59%) et le moins de détectives¹ (11.09%) ;
- Drummondville est le service qui a le plus fort pourcentage de détectives (28%).

g) *Répartition de la population policière selon le milieu d'origine :*

En ce qui concerne le milieu d'origine, la très grande majorité des policiers (73 p. cent) proviennent d'un milieu urbain (voir tableau I-18).

h) *Répartition de la population selon la langue maternelle :*

Le critère employé pour déterminer l'origine ethnique des policiers interviewés fut la langue maternelle.

Le tableau I-19 montre que le pourcentage de policiers francophones s'élève à près de 94 p. cent des effectifs totaux pour 3 p. cent d'anglophones et 3 p. cent d'autres extractions.

i) *Répartition de la population policière selon l'état civil :*

Les policiers interrogés sont, pour la plupart, mariés (81 p. cent). Parmi ceux-ci, 70 p. cent ont des enfants (voir tableaux I-20 et I-21).

¹ À noter toutefois, dans le cas de Montréal, que l'échantillon inclut 30 officiers d'État-Major qui augmentent le pourcentage d'officiers et que plusieurs fonctions d'enquête sont accomplies par la gendarmerie, i.e. : moralité, délinquance juvénile, circulation, infractions punissables sur déclarations sommaires de culpabilité.

TABLEAU I-18**RÉPARTITION DE LA POPULATION POLICIÈRE
SELON LE MILIEU D'ORIGINE**

SERVICE DE POLICE	N	Rural %	Urbain %	TOTAL %
Montréal	811	25.15	74.85	100.00
Québec	122	27.05	72.95	100.00
Drummondville	47	42.55	57.45	100.00
Jacques-Cartier	52	26.92	73.08	100.00
Rimouski	25	44.00	56.00	100.00
Total	1,057	282	775	
Moyenne		26.68	73.32	100.00

j) *Répartition de la population policière selon le type et le temps d'entraînement reçus à l'entrée dans la police :*

Dans le but de compléter la description de la population policière par des données plus strictement professionnelles, nous avons posé aux policiers de notre échantillon la question suivante :

« Lors de votre entrée dans la police, quel a été le type d'entraînement (formation) que vous avez reçu et sa durée ? :

1) entraînement seul ; 2) entraînement par correspondance ; 3) entraînement avec un confrère ; 4) entraînement à une école de police ; 5) aucun entraînement. »

TABLEAU I-19**RÉPARTITION DE LA POPULATION POLICIÈRE
SELON LA LANGUE MATERNELLE**

SERVICE DE POLICE	N	Français %	Anglais %	Autres %	TOTAL %
Montréal	820	92.93	3.78	3.29	100.00
Québec	123	94.31	3.25	2.44	100.00
Drummondville	51	98.04	0.00	1.96	100.00
Jacques-Cartier	52	100.00	0.00	0.00	100.00
Rimouski	25	96.00	0.00	4.00	100.00
Total	1,071	1,004	35	32	
Moyenne		93.74	3.26	3.00	100.00

TABLEAU I-20
RÉPARTITION DE LA POPULATION POLICIÈRE
SELON L'ÉTAT CIVIL

SERVICE DE POLICE	N	Célibataires %	Mariés %	Autres %	TOTAL %
Montréal	821	17.78	79.66	2.56	100.00
Québec	123	11.38	86.99	1.63	100.00
Drummondville	51	19.61	80.39	0.00	100.00
Jacques-Cartier	52	15.38	84.62	0.00	100.00
Rimouski	25	0.00	100.00	0.00	100.00
Total	1,072	178	871	23	
Moyenne		16.60	81.25	2.15	100.00

D'après le tableau I-22, la grande majorité des policiers montréalais et québécois ont reçu un entraînement à l'école de police, tandis que dans les autres villes il s'effectue plutôt avec un confrère.

Quant à la durée de cet entraînement, elle s'étend, en général, entre 5 et 20 semaines (voir tableau I-23).

Enfin, pour terminer cette série de renseignements d'ordre descriptif, nous avons demandé aux policiers s'ils avaient des parents ou des amis dans la police.

Les résultats obtenus dans chaque ville sont semblables. En règle générale, environ 1 policier sur 3 a des parents dans la force policière

TABLEAU I-21
POURCENTAGE DES POLICIERS
AYANT DES ENFANTS

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	TOTAL %
Montréal	816	67.89	32.11	100.00
Québec	119	82.35	17.65	100.00
Drummondville	49	69.39	30.61	100.00
Jacques-Cartier	52	78.85	21.15	100.00
Rimouski	25	76.00	24.00	100.00
Total	1,061	746	315	
Moyenne		70.31	29.69	100.00

TABLEAU I-22**RÉPARTITION DE LA POPULATION POLICIÈRE
SELON LE TYPE D'ENTRAÎNEMENT**

SERVICE DE POLICE	N	Seul %	Correspondance %	Confrère %	École %	Aucun %	TOTAL %
Montréal	820	0.49	0.12	0.12	99.27	0.00	100.00
Québec	123	5.69	0.00	10.57	77.24	6.50	100.00
Drummondville	51	7.84	5.88	54.90	17.65	13.73	100.00
Jacques-Cartier	52	5.77	0.00	53.85	21.15	19.23	100.00
Rimouski	25	12.00	0.00	56.00	16.00	16.00	100.00
Total	1,071	21	4	84	933	29	
Moyenne		1.97	0.38	7.84	87.11	2.70	100.00

TABLEAU I-23**RÉPARTITION DE LA POPULATION POLICIÈRE
SELON LE TEMPS D'ENTRAÎNEMENT (SEMAINES)**

SERVICE DE POLICE	N	0 %	1-4 %	5-12 %	13-20 %	21-30 %	TOTAL %
Montréal	812	0.62	0.12	42.24	50.74	6.28	100.00
Québec	121	9.92	27.27	53.72	9.09	0.00	100.00
Drummondville	49	20.41	24.49	38.78	2.04	14.28	100.00
Jacques-Cartier	48	27.08	6.25	45.82	0.00	20.85	100.00
Rimouski	25	16.00	12.00	68.00	0.00	4.00	100.00
Total	1,055	44	52	466	424	69	
Moyenne		4.16	4.93	44.18	40.19	6.54	100.00

TABLEAU I-24**POURCENTAGE DES POLICIERS AYANT
DES PARENTS DANS LA POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	TOTAL %
Montréal	819	37.73	62.27	100.00
Québec	123	39.84	60.16	100.00
Drummondville	51	43.14	56.86	100.00
Jacques-Cartier	52	32.69	67.31	100.00
Rimouski	25	20.00	80.00	100.00
Total	1,070	402	668	
Moyenne		37.57	62.43	100.00

(voir tableau I-24) proportion passablement plus élevée que dans la population non-policrière.

Alors qu'on aurait pu croire que les policiers ont tendance à se tenir entre eux en dehors de leurs heures de travail, nous avons constaté que les policiers, dans 74 p. cent des cas, n'ont pas d'amis parmi leurs confrères (voir tableau I-25).

3. PROFIL DU POLICIER ÉCHANTILLONNÉ :

Après avoir passé en revue les principales caractéristiques de la population policière échantillonnée, nous avons pensé qu'il serait intéressant,

TABLEAU I-25**POURCENTAGE DES POLICIERS AYANT
DES AMIS POLICIERS**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	TOTAL %
Montréal	818	25.67	74.33	100.00
Québec	120	26.67	73.33	100.00
Drummondville	51	29.41	70.59	100.00
Jacques-Cartier	52	28.85	71.15	100.00
Rimouski	24	20.83	79.17	100.00
Total	1,065	277	788	
Moyenne		26.00	74.00	100.00

pour terminer ce chapitre, d'esquisser brièvement le profil du policier échantillonné ¹.

À la lumière des données recueillies, ce policier présenterait les traits suivants :

- Issu d'un milieu urbain francophone, il est âgé de 33 ans, marié et père de famille ;
- Il a complété des études secondaires et a travaillé environ 4 ans avant d'opter pour la police ;
- Il est passé par l'école de police où il a subi un entraînement d'une durée de 5 à 12 semaines;
- C'est un « gendarme » comptant environ 12 ans de service et dont le revenu annuel varie entre \$7,000 et \$10,000 ;
- Il suit des cours de perfectionnement ;
- S'il vient d'un milieu où l'image du policier était familière, il préfère, dans ses fréquentations, s'ouvrir au monde extérieur.

E. LE QUESTIONNAIRE

L'instrument dont nous nous sommes servis pour rejoindre la population policière échantillonnée fut le questionnaire.

1. PRÉPARATION ET VALIDATION

Un premier questionnaire avait été élaboré pendant les mois de février, mars et avril 1968. Il fut administré à un échantillon pilote composé de la façon suivante : un groupe de policiers inscrits aux cours du soir de criminologie donnés par l'Université de Montréal, un groupe de policiers du service de la police de la ville de Montréal. Ce dernier groupe, stratifié de la façon décrite (voir tableau I-10), fut choisi par des officiers supérieurs de ce service.

L'analyse des réponses obtenues ainsi que certaines recommandations de nos consultants nous ont permis de le parfaire ; la version définitive, comprenant 68 questions, figure en annexe (voir Annexe « B »).

¹ Il convient de rappeler que le but de cette étude était de sonder l'opinion des policiers de cinq villes québécoises. Par conséquent, toute généralisation à l'échelle du Québec doit tenir compte de cette réalité ainsi que de l'écrasante majorité de l'échantillon montréalais et de la coloration que ce fait a, d'une part, sur le profil du policier échantillonné et sur les différentes réponses que l'on trouvera tout au long de cette recherche, d'autre part.

2. FORMATION DES ENQUÊTEURS

Les questionnaires furent administrés par une équipe d'étudiants de criminologie, sélectionnée et instruite sur les buts de la recherche et des modalités d'application.

3. ADMINISTRATION DU QUESTIONNAIRE

Les entrevues eurent lieu au cours de l'été 1968.

La durée moyenne de chaque entrevue, incluant la présentation initiale du questionnaire et l'explication des termes, fut d'une heure. Ces entrevues furent réalisées, grâce à l'approbation des chefs de police respectifs, sur le temps de travail des policiers. Ceux-ci étaient réunis par petits groupes, dont le nombre variait selon la ville.

Certains faits relatifs à l'administration du questionnaire, constatés au cours de l'enquête, méritent d'être soulignés :

- a) en général, le questionnaire a été jugé trop long ;
- b) un certain nombre de policiers se sont montrés méfiants ou réticents envers le questionnaire ; parmi les principales causes de cette méfiance, citons : crainte quant à l'usage ultérieur des questionnaires et, notamment, quant à l'éventuelle utilisation des données recueillies par des étudiants ou groupes faisant de l'agitation ou de la contestation sociale ; crainte également quant aux opinions exprimées et à l'interprétation qui pourrait en être donnée par les autorités supérieures de la police ;
- c) d'autres policiers, par contre, ont montré un intérêt marqué pour cet effort des autorités et des milieux universitaires de les consulter au sujet de leur profession ; ils ont trouvé le questionnaire pertinent et se sont efforcés d'y répondre correctement ;
- d) finalement, on a, en général, trouvé difficile de répondre aux questions fermées ; les policiers auraient préféré, du moins pour certaines questions, pouvoir exprimer leurs idées suivant leurs propres termes.

F. TRAITEMENT DES DONNÉES

Le questionnaire ayant été codifié au préalable, la perforation des cartes, la programmation et le traitement des données furent effectués par le Centre de Calcul de l'Université de Montréal.

G. MÉTHODE STATISTIQUE EMPLOYÉE

L'étude des corrélations entre les variables précédemment décrites a été faite à l'aide du chi carré, mesure d'association.

Seuls ont été reproduits les tableaux correspondant aux variables indépendantes qui entretenaient une relation significative avec les variables dépendantes.

CHAPITRE II

PERCEPTION DE LA POLICE PAR LE POLICIER



PERCEPTION DE LA POLICE PAR LE POLICIER

Dans le but d'analyser comment le policier perçoit son corps de police, nous avons retenu une série de questions ayant trait aux thèmes suivants : a) Statut du policier ; b) Raisons d'entrer dans la police ; c) Satisfaction des policiers vis-à-vis des normes de sélection, de la façon dont ils s'acquittent de leurs tâches et de leur comportement dans certaines circonstances ou à l'endroit de personnes données ; d) Évaluation générale de la police ; e) Collaboration du public ; f) Comportement du public.

A. LE STATUT PROFESSIONNEL DU POLICIER

Il s'agissait avant tout de voir comment le policier situait sa profession dans l'échelle occupationnelle. Le choix des professions-témoins a été fait en fonction des deux critères suivants : 1) rémunération à peu près semblable ; 2) caractère représentatif de différents secteurs de travail.

La question était ainsi rédigée : « A salaire égal, conseilleriez-vous à un jeune homme de devenir : 1) commis de bureau ; 2) policier ; 3) commerçant ; 4) instituteur ; 5) chauffeur d'autobus ». L'interviewé devait indiquer son choix par ordre de préférence de 1 à 5, le chiffre 1 étant son premier choix.

Le tableau II-1 donne, pour l'ensemble des cinq services de police échantillonnés, la moyenne des réponses à cette question.

L'analyse de ce tableau nous montre que parmi les professions énumérées, c'est celle d'instituteur qui recueille le plus grand nombre de suffrages car plus de 37 p. cent des policiers lui accordent la première place et plus de 75 p. cent les deux premières places. La carrière de policier constitue le deuxième choix de l'ensemble de notre échantillon, avec 33.45 p. cent des voix la situant au premier rang. Viennent ensuite les professions de commerçant, celle de commis de bureau et, finalement, celle de chauffeur d'autobus, qui s'inscrit au quatrième et cinquième rangs dans environ 85 p. cent des cas.

Si l'on examine maintenant les réponses selon les différents services de police, on constate que 33.65 p. cent des policiers interviewés ont placé

TABLEAU II-1

**CLASSEMENT PRÉFÉRENTIEL DE CINQ PROFESSIONS,
MOYENNE DES CINQ SERVICES DE POLICE**

PROFESSION	N	1 ^{er} rang %	2 ^e rang %	3 ^e rang %	4 ^e rang %	5 ^e rang %	TOTAL %
Commis de bureau	1,032	8.62	12.79	20.25	<u>35.47</u>	22.87	100.00
Policier	1,040	33.45	20.67	24.33	9.33	12.22	100.00
Commerçant	1,025	21.27	24.00	<u>27.22</u>	18.24	9.27	100.00
Instituteur	1,024	<u>37.79</u>	<u>38.96</u>	16.41	5.08	1.76	100.00
Chauffeur d'autobus	1,021	0.98	3.13	11.17	31.15	<u>53.57</u>	100.00

TABLEAU II-2

**CLASSEMENT PRÉFÉRENTIEL DE LA PROFESSION DE POLICIER
PARMI UN ENSEMBLE DE CINQ PROFESSIONS,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	1 ^{er} rang %	2 ^e rang %	3 ^e rang %	4 ^e rang %	5 ^e rang %	TOTAL %
Montréal	799	32.67	20.78	25.91	9.00	11.64	100.00
Québec	117	23.08	19.66	18.80	14.53	23.93	100.00
Drummondville	50	54.00	22.00	18.00	4.00	2.00	100.00
Jacques-Cartier	51	47.06	17.65	19.61	9.80	5.88	100.00
Rimouski	23	47.83	26.08	21.74	4.35	0.00	100.00
Total	1,040	350	215	253	97	125	
Moyenne		33.65	20.67	24.33	9.33	12.02	100.00

la profession de policier en première place, que 20.67 p. cent lui ont accordé le deuxième rang, que 24.33 p. cent l'ont donnée comme troisième choix et que 9.33 p. cent et 12.02 p. cent l'ont située respectivement au quatrième et dernier rang (voir tableau II-2).

Nous remarquerons que c'est le service de police de Drummondville qui offre le plus fort pourcentage de réponses plaçant la fonction de policier au premier rang (54 p. cent), suivi de ceux de Rimouski et Jacques-Cartier (47 p. cent). 32.67 p. cent des policiers de la ville de Montréal situent la profession policière en première place, tandis que ceux de Québec présentent la cote la plus basse pour la première position (23 p. cent).

Par ailleurs, c'est dans cette ville que l'on trouve le plus fort pourcentage plaçant la fonction policière en quatrième et surtout en cinquième rang (14.53 p. cent et 23.93 p. cent respectivement). Il y a donc une ambivalence frappante dans les réponses des policiers de la ville de Québec.

Après avoir mis en rapport les réponses ci-dessus avec les variables indépendantes, il apparaît que seul l'âge modifie significativement le choix des professions. À Montréal, par exemple, on peut constater que plus les policiers de cette ville avancent en âge, plus le métier qu'ils exercent prend de l'importance. En effet, d'après le tableau II-3, qui indique le classement préférentiel de la profession de policier parmi l'ensemble des cinq professions en lice, on peut voir le pourcentage des réponses passer graduellement de 27.70 p. cent pour les policiers âgés de moins de 30 ans à 53.62 p. cent pour ceux âgés de 50 ans et plus.

Même s'il existe des différences entre les cinq services de police étudiés quant au degré de préférence qu'ils accordent à la profession policière, il en ressort finalement que tous la situent dans une bonne place. La plus grande réserve des policiers de Montréal et de Québec peut être attribuable aux difficultés particulières que le travail policier rencontre dans les grandes villes.

B. RAISONS D'ENTRER DANS LA POLICE

Dans le but de déterminer les principales raisons qui poussent un jeune homme à choisir la profession de policier, nous avons posé une question aux choix multiples, où l'interviewé devait classer par ordre décroissant d'importance les facteurs suivants : ambition personnelle, sécurité d'emploi, goût du risque et servir la société. Une dernière catégorie — autres (précisez) — laissait au policier la possibilité d'invoquer tout autre facteur qui aurait influencé sa décision d'entrer dans la police ¹.

¹ Les quatre facteurs retenus dans cette question ne sont pas le fruit du hasard. Ils représentent les principales raisons invoquées lors du pré-test que nous avons fait subir à notre questionnaire avant son élaboration finale.

TABLEAU II-3

**CLASSEMENT PRÉFÉRENTIEL DE LA PROFESSION DE POLICIER
PARMI UN ENSEMBLE DE CINQ PROFESSIONS,
SELON L'ÂGE (MONTRÉAL)**

ÂGE	N	1 ^{er} rang %	2 ^e rang %	3 ^e rang %	4 ^e rang %	5 ^e rang %	TOTAL %
Moins de 30 ans	296	27.70	23.99	27.03	9.12	12.16	100.00
30 à 39 ans	259	30.89	19.31	27.41	8.88	13.51	100.00
40 à 49 ans	158	34.18	20.89	24.68	12.03	8.22	100.00
50 ans et plus	69	53.62	13.04	20.29	2.91	10.14	100.00
Total	782	253	163	204	71	91	
Moyenne		32.35	20.84	26.09	9.08	11.64	100.00

Chi carré = 23.94 ; P < .05 pour 12 degrés de liberté.

TABLEAU II-4

**RAISONS D'ENTRER DANS LA POLICE
MOYENNE DES CINQ SERVICES DE POLICE**

RAISONS	N	1 ^{er} rang %	2 ^e rang %	3 ^e rang %	4 ^e rang %	5 ^e rang %	TOTAL %
Ambition personnelle	1,047	25.98	30.18	23.88	16.52	3.44	100.00
Sécurité d'emploi	1,044	35.54	26.34	21.17	14.85	2.10	100.00
Goût du risque	1,040	7.88	18.27	24.23	42.40	7.22	100.00
Servir la société	1,051	28.54	21.41	27.50	20.27	2.28	100.00
Autres (précisez)	487	7.19	7.39	6.37	11.09	67.96	100.00

La distribution globale des réponses données à chacun des facteurs indiqués par l'ensemble des services de police apparaît au tableau II-4.

On peut constater que la sécurité d'emploi constitue, en général, la principale raison d'entrer dans la police, avec un pourcentage de 35.54 p. cent pour la première place et un pourcentage cumulatif de 61.88 p. cent pour les deux premières positions. Le deuxième facteur qui motive les futurs policiers à choisir cette profession est le fait de servir la société, avec 28.54 p. cent des réponses pour la première place mais avec un pourcentage cumulé de 49.95 p. cent pour les deux premiers rangs, tandis que l'ambition personnelle serait le troisième facteur (25.98 p. cent pour la première place, mais 56.16 p. cent pour les deux premières positions), le goût du risque étant un facteur important mais nullement déterminant dans le choix de la profession.

Si l'on analyse maintenant les réponses données à cette question par chacun des services de police échantillonnés, on remarque que deux facteurs semblent s'écarter du classement préférentiel que nous venons d'établir. Il en est ainsi de la sécurité d'emploi, considéré par l'ensemble des services de police examinés comme étant le premier facteur d'entrée dans la police. Comme le montre le tableau II-5, ce facteur se voit classé par tous les services de police, sauf celui de Montréal, soit au deuxième, soit au troisième, et même — dans le cas de Jacques-Cartier — au quatrième rang.

Il en est de même pour le facteur « servir la société », considéré par tous les services de police échantillonnés, sauf celui de la ville de Montréal qui le classe au troisième rang, comme la principale raison d'entrer dans la police (voir tableau II-6).

La différence d'attitude entre les policiers montréalais et ceux des autres villes, en ce qui concerne la sécurité d'emploi, pourrait s'expliquer par le fait que c'est le service de police de la ville de Montréal qui offre à ses policiers les meilleures conditions d'emploi (salaire, sécurité sociale, fonds de pension, etc...) et les perspectives d'avenir les plus favorables (promotion, retraite).

C. LA SATISFACTION DU POLICIER

Après avoir analysé la perception des différents services de police vis-à-vis de leur statut social et des raisons qui les poussent à choisir une telle profession, il nous a semblé utile d'essayer de mesurer le degré de satisfaction des policiers quant aux normes physiques et scolaires de sélection, quant à la façon dont ils s'acquittent de leurs tâches et quant au comportement des membres de leur corps de police. Nous conclurons cette partie du sondage en essayant de dégager une impression globale sur le degré de satisfaction des policiers à l'égard de la police.

TABLEAU II-5

**RAISONS D'ENTRER DANS LA POLICE — SÉCURITÉ D'EMPLOI —,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	1 ^{er} rang %	2 ^e rang %	3 ^e rang %	4 ^e rang %	5 ^e rang %	TOTAL %
Montréal	808	39.84	25.62	19.93	12.75	1.86	100.00
Québec	113	28.32	30.97	23.89	15.93	0.89	100.00
Drummondville	49	20.41	22.45	30.61	26.53	0.00	100.00
Jacques-Cartier	51	13.73	21.57	19.61	33.33	11.76	100.00
Rimouski	23	0.00	47.83	34.78	17.39	0.00	100.00
Total	1,044	371	275	221	155	22	
Moyenne		35.53	26.34	21.17	14.85	2.11	100.00

TABLEAU II-6

**RAISONS D'ENTRER DANS LA POLICE — SERVIR LA SOCIÉTÉ —,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	1 ^{er} rang %	2 ^e rang %	3 ^e rang %	4 ^e rang %	5 ^e rang %	TOTAL %
Montréal	808	24.88	20.67	30.57	21.53	2.35	100.00
Québec	116	31.03	19.83	24.14	22.41	2.59	100.00
Drummondville	50	50.00	26.00	14.00	8.00	2.00	100.00
Jacques-Cartier	52	42.31	32.69	5.77	17.31	1.92	100.00
Rimouski	25	64.00	20.00	16.00	0.00	0.00	100.00
Total	1,051	300	225	289	213	24	
Moyenne		28.54	21.41	27.50	20.27	2.28	100.00

TABLEAU II-7**SATISFACTION QUANT AUX NORMES PHYSIQUES DE SÉLECTION DES POLICIERS,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Montréal	820	84.27	11.95	3.78	100.00
Québec	121	85.96	8.26	5.78	100.00
Drummondville	51	52.94	31.37	15.69	100.00
Jacques-Cartier	52	51.92	32.69	15.39	100.00
Rimouski	25	48.00	24.00	28.00	100.00
Total	1,069	861	147	61	
Moyenne		80.54	13.75	5.71	100.00

Pour toutes les questions liées à la satisfaction, les interviewés avaient le choix entre cinq réponses différentes : 1) très satisfait ; 2) satisfait ; 3) passable ; 4) insatisfait ; 5) très insatisfait. Néanmoins, en raison de la faible dispersion des réponses, un regroupement en trois catégories a dû être effectué. Ces catégories sont : 1) satisfait ; 2) passable ; 3) insatisfait.

1. LA SÉLECTION DES POLICIERS :

Deux critères furent retenus pour mesurer le degré de satisfaction des policiers quant à leur mode de sélection : les aptitudes physiques et le niveau d'instruction. Ces deux critères représentent traditionnellement les principales normes d'accès à la profession de policier.

TABLEAU II-8**SATISFACTION QUANT AUX NORMES SCOLAIRES DE SÉLECTION DES POLICIERS,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Montréal	820	90.24	8.05	1.71	100.00
Québec	122	80.15	15.75	4.10	100.00
Drummondville	51	66.66	19.61	13.73	100.00
Jacques-Cartier	52	69.22	23.08	7.70	100.00
Rimouski	25	76.00	16.00	8.00	100.00
Total	1,070	928	110	32	
Moyenne		86.73	10.28	2.99	100.00

L'examen du tableau II-7 nous montre qu'en général 80 p. cent des policiers des cinq services de police échantillonnés sont satisfaits des normes physiques qui régissent l'entrée dans la profession. Environ 14 p. cent trouvent ces normes « passables » et seulement 6 p. cent se déclarent insatisfaits. C'est à Québec et à Montréal que le degré de satisfaction est le plus élevé, avec des pourcentages d'environ 85 p. cent, tandis que Rimouski enregistre le taux de satisfaction le plus faible (48 p. cent) ainsi que le taux d'insatisfaction le plus élevé (28 p. cent).

Nous retrouvons le même degré de satisfaction en ce qui concerne le niveau d'instruction exigé des candidats-policiers. En effet, le tableau II-8 nous indique une moyenne pondérée de plus de 86 p. cent des policiers qui se disent satisfaits des exigences scolaires actuelles. Le pourcentage des « passables » est de 10.28 p. cent et celui des « insatisfaits » n'atteint pas 3 p. cent des répondants. C'est aussi à Montréal où l'on trouve, d'une part, le plus fort pourcentage de policiers satisfaits des normes académiques d'admission dans la profession (90 p. cent) et, d'autre part, le plus faible pourcentage d'insatisfaits (1.71 p. cent), tandis que Drummondville présente, non seulement, le plus faible taux de satisfaction en ce qui concerne cet aspect de la sélection des policiers (66.66 p. cent) mais également le taux d'insatisfaction le plus élevé (13.73 p. cent).

En aucun cas, les variables indépendantes n'ont joué de façon significative en cette matière, de sorte que l'on peut parler d'homogénéité d'attitude des policiers vis-à-vis des normes de sélection.

2. LES FONCTIONS DE POLICE :

Le but de cette partie de notre enquête était de savoir si les policiers des cinq corps retenus étaient satisfaits de l'accomplissement de certaines tâches qui découlent de la fonction de police.

Il y a, tout d'abord, une série de tâches qui constituent l'essence même d'un service de police. Nous les énumérons ci-dessous et indiquons, en marge de chacune, le pourcentage global des policiers qui se sont déclarés « satisfaits » de la façon dont leur corps de police s'en acquittait :

— maintenir l'ordre	(89.73%) ;
— protéger la vie et la propriété	(85.30%) ;
— faire observer les lois	(72.33%) ;
— prévenir le crime	(73.55%) ;
— rechercher les criminels	(75.61%) ;
— arrêter les criminels	(76.10%).

Les réponses détaillées à cette série de fonctions sont reproduites aux tableaux II-9 à II-14 et montrent un haut niveau de satisfaction allant de 72 à environ 90 p. cent pour l'ensemble des services de police examinés.

TABLEAU II-9**SATISFACTION QUANT À LA MANIÈRE DONT LA POLICE MAINTIENT L'ORDRE,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Montréal	820	90.98	7.56	1.46	100.00
Québec	123	94.31	4.88	0.81	100.00
Drummondville	51	86.27	13.73	0.00	100.00
Jacques-Cartier	52	67.31	28.85	3.84	100.00
Rimouski	25	80.00	20.00	0.00	100.00
Total	1,071	961	95	15	
Moyenne		89.73	8.87	1.40	100.00

TABLEAU II-10**SATISFACTION QUANT À LA MANIÈRE DONT LES POLICIERS PROTÈGENT
LA VIE ET LA PROPRIÉTÉ, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Montréal	818	86.67	11.38	1.95	100.00
Québec	122	88.52	9.02	2.46	100.00
Drummondville	51	90.20	9.80	0.00	100.00
Jacques-Cartier	52	51.92	28.85	19.23	100.00
Rimouski	25	84.00	16.00	0.00	100.00
Total	1,068	911	128	29	
Moyenne		85.30	11.99	2.71	100.00

TABLEAU II-11**SATISFACTION QUANT À LA MANIÈRE DONT LES POLICIERS FONT
OBSERVER LES LOIS, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Montréal	813	71.71	23.37	4.92	100.00
Québec	121	83.47	14.88	1.65	100.00
Drummondville	48	77.08	14.59	8.33	100.00
Jacques-Cartier	52	50.00	42.31	7.69	100.00
Rimouski	25	76.00	20.00	4.00	100.00
Total	1,059	766	242	51	
Moyenne		72.33	22.85	4.82	100.00

TABLEAU II-12**SATISFACTION QUANT À LA PRÉVENTION DU CRIME,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Montréal	820	74.88	19.63	5.49	100.00
Québec	122	75.41	18.85	5.74	100.00
Drummondville	51	82.35	17.65	0.00	100.00
Jacques-Cartier	52	38.46	28.84	32.70	100.00
Rimouski	25	76.00	12.00	12.00	100.00
Total	1,070	787	211	72	
Moyenne		73.55	19.72	6.73	100.00

TABLEAU II-13**SATISFACTION QUANT À LA MANIÈRE DONT LA POLICE RECHERCHE
LES CRIMINELS, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Montréal	817	76.87	16.03	7.10	100.00
Québec	121	81.82	12.39	5.79	100.00
Drummondville	51	72.55	25.49	1.96	100.00
Jacques-Cartier	52	44.23	30.77	25.00	100.00
Rimouski	25	76.00	20.00	4.00	100.00
Total	1,066	806	180	80	
Moyenne		75.61	16.89	7.50	100.00

TABLEAU II-14**SATISFACTION QUANT À LA MANIÈRE DONT LA POLICE ARRÊTE
LES CRIMINELS, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Montréal	818	75.18	19.20	5.62	100.00
Québec	121	89.25	7.44	3.31	100.00
Drummondville	51	84.51	15.49	0.00	100.00
Jacques-Cartier	52	59.61	23.08	17.31	100.00
Rimouski	25	80.00	16.00	4.00	100.00
Total	1,067	812	195	60	
Moyenne		76.10	18.28	5.62	100.00

Quelques observations d'ordre général se dégagent de l'examen de ces tableaux. Le maintien de l'ordre atteint la cote de satisfaction la plus élevée (environ 90 p. cent), avec des écarts minimes d'un service de police à l'autre : Québec y reçoit la plus haute cote d'appréciation (94 p. cent), tandis que la plus basse va à Jacques-Cartier (67 p. cent). En ce qui concerne la protection de la vie et de la propriété, c'est Drummondville qui occupe le premier rang (90 p. cent), suivie de près par Québec, Montréal et Rimouski ; ici aussi Jacques-Cartier présente le degré de satisfaction le plus faible (environ 52 p. cent). Au chapitre de l'application des lois, c'est encore le service de police de la ville de Québec qui se dit le plus satisfait, avec un pourcentage de 83 p. cent, la cote la plus faible allant à nouveau à Jacques-Cartier (50 p. cent).

Quant au trois dernières fonctions ci-dessus énumérées, à savoir la prévention du crime, la recherche et l'arrestation des criminels, les pourcentages les plus élevés continuent à appartenir à Drummondville (82 p. cent pour la prévention du crime) et surtout à Québec (82 et 89 p. cent respectivement pour la recherche et l'arrestation des criminels), tandis que Jacques-Cartier continue à enregistrer les pourcentages de satisfaction les plus faibles (38, 44 et 59 p. cent).

On constate donc que les différents services de police échantillonnés, à l'exception de celui de Jacques-Cartier, donnent une évaluation extrêmement généreuse de la façon dont la police s'acquitte de ses tâches essentielles. L'attitude plus nuancée des policiers de Jacques-Cartier mériterait une étude plus approfondie.

La variable indépendante « fonction » est intervenue de façon significative en ce qui concerne une des tâches essentielles de la police, à savoir la recherche des criminels.

L'examen du tableau II-15 nous permet, en effet, de constater que les membres de la Sûreté, c'est-à-dire, les policiers dont le rôle principal consiste presque exclusivement à rechercher les criminels, sont non seulement beaucoup moins satisfaits mais aussi beaucoup plus insatisfaits que les agents et les gradés de la manière dont ils accomplissent cette tâche. Cette attitude semble tout à fait compréhensible si l'on tient compte des difficultés de tout ordre que ce groupe de policiers doit affronter pour atteindre son objectif prioritaire.

Nous avons finalement tenté de connaître l'attitude des policiers vis-à-vis de certaines autres tâches qui sont généralement assignées à la police. En voici l'énumération ainsi que le pourcentage global des répondants « satisfaits » :

— combattre la prostitution	(67.41%) ;
— s'occuper de la délinquance juvénile	(71.06%) ;
— s'occuper de la circulation	(83.08%) ;
— contrôler les manifestations	(60.15%).

TABLEAU II-15**SATISFACTION QUANT À LA MANIÈRE DONT LA POLICE RECHERCHE
LES CRIMINELS, SELON LA FONCTION (MONTRÉAL)**

FONCTION	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Gendarme	580	80.52	13.96	5.52	100.00
Officier	152	75.00	20.39	4.61	100.00
Détective	83	54.22	22.89	22.89	100.00
Total	815	626	131	58	
Moyenne		76.81	16.07	7.12	100.00

Chi carré = 44.83 ; P < .001 pour 4 degrés de liberté.

L'analyse du tableau II-16 permet de constater des écarts très considérables en ce qui concerne le degré de satisfaction des corps de police échantillonnés quant à la manière dont ils conduisent la lutte contre la prostitution. C'est ainsi que tandis que les policiers de Québec et de Montréal expriment leur satisfaction en cette matière par des pourcentages respectifs de 79 et 69 p. cent, les membres de la force constabulaire de Jacques-Cartier se déclarent satisfaits dans une proportion de 29 p. cent, leur taux d'insatisfaction atteignant par ailleurs 46 p. cent. L'attitude de ce dernier service de police est d'autant moins compréhensible que la ville dont il dépend ne présente pas, en principe, les mêmes problèmes auxquels peuvent se heurter, en matière de prostitution, de grandes villes comme Montréal ou Québec.

En ce qui a trait à l'action de la police en matière de délinquance juvénile (voir tableau II-17), il convient de noter que les policiers mont-

TABLEAU II-16**SATISFACTION QUANT À LA MANIÈRE DONT LA POLICE COMBAT
LA PROSTITUTION, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Montréal	816	69.61	24.39	6.00	100.00
Québec	121	79.34	16.53	4.13	100.00
Drummondville	51	50.98	31.37	17.65	100.00
Jacques-Cartier	52	28.85	25.00	46.15	100.00
Rimouski	25	52.00	40.00	8.00	100.00
Total	1,065	718	258	89	
Moyenne		67.41	24.23	8.36	100.00

TABLEAU II-17**SATISFACTION QUANT À LA MANIÈRE DONT LA POLICE S'OCCUPE DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Montréal	821	77.84	16.32	5.84	100.00
Québec	122	61.48	21.31	17.21	100.00
Drummondville	51	41.17	37.25	21.58	100.00
Jacques-Cartier	52	19.23	30.77	50.00	100.00
Rimouski	25	64.00	28.00	8.00	100.00
Total	1,071	761	202	108	
Moyenne		71.06	18.86	10.08	100.00

réalais sont non seulement les plus satisfaits (78 p. cent) mais aussi les moins insatisfaits (6 p. cent) de la façon dont ils accomplissent cette tâche. Il semble normal de retrouver une telle expression de satisfaction chez les policiers de la métropole, étant donné les réalisations effectuées par le service de police de la ville de Montréal dans le domaine de la prévention de la délinquance juvénile. Les policiers de Jacques-Cartier sont, encore ici, les plus insatisfaits (50 p. cent).

83 p. cent des policiers interviewés se sont déclarés très satisfaits de la manière dont leur service s'occupe de la circulation. Le tableau II-18, qui donne la répartition des réponses selon les divers corps de police échantillonnés, nous montre que celui de Québec présente le pourcentage le plus élevé de répondants « satisfaits » (94 p. cent), tandis que celui de Jacques-Cartier se fait à nouveau remarquer par le pourcentage le plus faible de policiers « satisfaits » (46 p. cent). Dans le but d'aider à interpréter l'atti-

TABLEAU II-18**SATISFACTION QUANT À LA MANIÈRE DONT LA POLICE S'OCCUPE DE LA CIRCULATION, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Montréal	819	83.27	12.95	3.78	100.00
Québec	123	94.31	5.69	0.00	100.00
Drummondville	51	82.35	15.69	1.96	100.00
Jacques-Cartier	52	46.15	32.70	21.15	100.00
Rimouski	25	80.00	16.00	4.00	100.00
Total	1,070	889	142	39	
Moyenne		83.08	13.27	3.65	100.00

TABLEAU II-19**SATISFACTION QUANT À LA MANIÈRE DONT LA POLICE S'OCCUPE
DE LA CIRCULATION, SELON L'ÂGE (MONTRÉAL)**

ÂGE	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Moins de 30 ans	300	87.67	9.33	3.00	100.00
30 à 39 ans	266	83.08	12.03	4.89	100.00
40 à 49 ans	166	75.90	19.28	4.82	100.00
50 ans et plus	70	80.00	18.57	1.43	100.00
Total	802	666	105	31	
Moyenne		83.04	13.09	3.87	100.00

Chi carré = 15.66 ; P < .05 pour 6 degrés de liberté.

tude des policiers de la ville de Québec, il convient d'indiquer qu'au moment de notre enquête cette ville venait d'opérer une réorganisation de son service dans ce domaine et d'offrir aux membres de son corps de police une série de cours ayant pour objet l'unification de la façon d'agir du policier en matière de circulation.

Les réponses relatives au degré de satisfaction des policiers montréalais vis-à-vis de leur façon de s'occuper de la circulation ont joué de façon statistiquement significative lorsqu'elles ont été mises en rapport avec l'âge, l'ancienneté et le grade des répondants. Dans le cas de l'âge et de l'ancienneté, le rapport est inversement proportionnel en ce sens que plus les policiers sont âgés — en âge ou en années de service — moins ils sont satisfaits (voir tableaux II-19 et II-20). En ce qui concerne le grade des

TABLEAU II-20**SATISFACTION QUANT À LA MANIÈRE DONT LA POLICE S'OCCUPE
DE LA CIRCULATION, SELON L'ANCIENNETÉ (MONTRÉAL)**

ANCIENNETÉ	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Moins de 5 ans	267	88.39	10.11	1.50	100.00
6 à 9 ans	91	85.71	9.89	4.40	100.00
10 à 19 ans	294	80.95	12.24	6.81	100.00
20 ans et plus	166	77.71	20.48	1.81	100.00
Total	818	681	106	31	
Moyenne		83.25	12.96	3.79	100.00

Chi carré = 23.89 ; P < .001 pour 4 degrés de liberté.

interviewés, les agents se disent plus satisfaits que les policiers gradés ou que les membres de la Sûreté (voir tableau II-21).

La dernière fonction policière de notre liste était le contrôle des manifestations. Au moment de notre enquête, les événements du 24 juin 1968¹ étaient encore d'une actualité brûlante. Cette circonstance pourrait expliquer le fait que c'est à l'égard de cette fonction que l'ensemble des corps de police échantillonnés présente le taux de satisfaction le moins élevé (60 p. cent).

TABLEAU II-21

**SATISFACTION QUANT À LA MANIÈRE DONT LA POLICE S'OCCUPE
DE LA CIRCULATION, SELON LA FONCTION (MONTRÉAL)**

FONCTION	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Gendarme	581	85.54	11.02	3.44	100.00
Officier	153	77.78	18.95	3.27	100.00
Détective	83	77.11	15.66	7.23	100.00
Total	817	680	106	31	
Moyenne		83.23	12.97	3.80	100.00

Chi carré = 10.62 ; P < .05 pour 4 degrés de liberté.

Le tableau II-22 révèle des écarts considérables entre les différents services de police. En effet, tandis qu'à Québec huit policiers sur dix (85.59 p. cent) sont satisfaits de la façon dont la police contrôle les manifestations — des pourcentages sensiblement analogues s'appliquent à Rimouski et à Drummondville —, à Montréal et à Jacques-Cartier cette proportion n'est que de cinq sur dix (55.27 et 52.94 p. cent respectivement). Par ailleurs, c'est dans les services de police de ces deux villes que l'on trouve les pourcentages les plus élevés d'insatisfaction (19.12 p. cent à Montréal ; 21.57 p. cent à Jacques-Cartier). Il est permis de croire que ce groupe d'insatisfaits pense que la police est trop permissive à l'égard des manifestations de masse, ou, du moins, à l'égard de certaines catégories de manifestants ; ce qui pourrait venir à l'appui d'une telle hypothèse serait le fait qu'à la question 31, où l'on demandait aux policiers d'indiquer leur rôle lors des manifestations, 77.71 p. cent des policiers montréalais ont répondu « maintenir l'ordre », mais plus d'un policier sur cinq (21.79 p. cent) a donné comme réponse « empêcher les manifestations ».

¹ À l'occasion du défilé de la Saint-Jean, une importante manifestation mit aux prises la foule et la force policière de Montréal.

Si l'on veut résumer l'impression générale qui se dégage de cette partie de notre enquête sur la satisfaction des policiers quant à la façon d'accomplir leur mission de police, force nous est de souligner qu'à l'exception du service de police de Jacques-Cartier, ce degré de satisfaction est très élevé, atteignant, pour l'ensemble des dix fonctions policières évoquées, une moyenne de 75 p. cent.

TABLEAU II-22

**SATISFACTION QUANT À LA MANIÈRE DONT LA POLICE CONTRÔLE
LES MANIFESTATIONS, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Montréal	816	55.27	25.61	19.12	100.00
Québec	118	85.59	9.33	5.08	100.00
Drummondville	50	78.00	20.00	2.00	100.00
Jacques-Cartier	51	52.94	25.49	21.57	100.00
Rimouski	24	79.17	20.83	0.00	100.00
Total	1,059	637	248	174	
Moyenne		60.15	23.42	16.43	100.00

3. LE COMPORTEMENT DES POLICIERS

Après avoir analysé la satisfaction des policiers vis-à-vis des normes de sélection d'une part et des tâches qui leur sont confiées d'autre part, il nous a paru utile d'essayer de mesurer la satisfaction de ces mêmes policiers quant à leur comportement dans l'exécution de leurs fonctions. À cet effet, huit situations avaient été prévues. Les trois premières correspondaient à certains traits typiques de tout corps policier. Il s'agissait : 1) de l'intégrité ; 2) de la discipline ; 3) de l'efficacité. La quatrième posait le problème de l'indépendance des policiers vis-à-vis des politiciens. Les quatre dernières situations tendaient à obtenir une évaluation du comportement policier en interaction avec son entourage et, plus particulièrement, avec les citoyens en général.

a. Le comportement « personnel »

En ce qui concerne la satisfaction des policiers à l'égard des qualités personnelles des membres de son service, la première question posée portait sur l'intégrité. Les enquêteurs avaient reçu pour instruction d'expliquer

aux répondants, lors des entrevues, qu'intégrité était synonyme d'honnêteté. Le tableau II-23 présente les réponses globales à cette question.

Ces données, d'une grande homogénéité, indiquent que plus des trois quart des effectifs policiers échantillonnés se déclarent satisfaits à cet égard. C'est à Québec et à Montréal que l'on a enregistré les cotes de satisfaction les plus élevées (89 et 88 p. cent), tandis que la cote la plus faible est allée à Jacques-Cartier dans une proportion pourtant appréciable de 71 p. cent. C'est d'ailleurs le service de police de cette dernière ville qui a présenté le pourcentage d'insatisfaits le plus élevé (11.54 p. cent).

TABLEAU II-23
SATISFACTION QUANT À L'INTÉGRITÉ DES POLICIERS,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Montréal	819	88.41	10.74	0.85	100.00
Québec	121	89.25	8.26	2.49	100.00
Drummondville	51	80.39	15.69	3.92	100.00
Jacques-Cartier	52	71.16	17.30	11.54	100.00
Rimouski	24	75.00	20.83	4.17	100.00
Total	1,067	928	120	19	
Moyenne		86.97	11.25	1.78	100.00

Pour ce qui est de l'attitude des policiers à l'égard de leur discipline (voir tableau II-24), on constate, par rapport à la question précédente, un pourcentage global de satisfaction plus faible d'une part, et des écarts considérables entre les réponses données pour les différents services de police d'autre part. En effet, si 73 p. cent de l'ensemble des policiers se déclarent satisfaits de leur discipline, alors que 21 p. cent la trouvent passable et 5 p. cent sont insatisfaits sur cette question, l'analyse inter-villes nous montre que c'est encore à Québec et à Montréal que l'on trouve la plus haute évaluation sur la discipline policière avec des pourcentages respectifs de 83 et 75 p. cent, tandis que dans les trois autres corps de police objet de notre recherche, la proportion de « satisfaits » est nettement inférieure (60 p. cent pour Rimouski, 55 p. cent pour Drummondville et 50 p. cent pour Jacques-Cartier). Signalons que les corps de police de Jacques-Cartier et de Rimouski présentent le plus haut pourcentage d'insatisfaction quant à la discipline de leurs membres (17 et 16 p. cent respectivement). Ces résultats nous laissent croire que plus le service de police

TABLEAU II-24**SATISFACTION QUANT À LA DISCIPLINE DES POLICIERS,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Montréal	818	75.18	19.93	4.89	100.00
Québec	122	82.79	14.75	2.46	100.00
Drummondville	51	54.90	39.22	5.88	100.00
Jacques-Cartier	52	50.00	32.69	17.31	100.00
Rimouski	25	60.00	24.00	16.00	100.00
Total	1,068	785	224	59	
Moyenne		73.50	20.97	5.53	100.00

est important, plus les règles disciplinaires, nécessaires pour le bon fonctionnement de l'ensemble du service, semblent remplies à la satisfaction de la majorité de ses membres.

La troisième question relative aux qualités personnelles des membres des divers services de police portait sur l'efficacité des policiers. Le tableau II-25 révèle, pour l'ensemble des corps de police, des pourcentages de 83 p. cent de « satisfaits », de 14 p. cent de « passables » et de 3 p. cent d' « insatisfaits ». Il semblerait que cette satisfaction générale quant à l'efficacité de la police ne soit pas fonction de l'ampleur du service puisque les policiers de Québec et de Rimouski sont plus satisfaits que ceux de Montréal.

TABLEAU II-25**SATISFACTION QUANT À L'EFFICACITÉ DES POLICIERS,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Montréal	818	82.76	14.06	3.18	100.00
Québec	121	93.39	4.96	1.65	100.00
Drummondville	51	76.47	21.57	1.96	100.00
Jacques-Cartier	52	63.45	23.08	13.47	100.00
Rimouski	24	83.34	12.50	4.16	100.00
Total	1,066	882	147	37	
Moyenne		82.74	13.79	3.47	100.00

b. *L'indépendance vis-à-vis de la politique*

Nous avons examiné jusqu'à présent le degré de satisfaction des policiers vis-à-vis de leur comportement à l'intérieur du service. Dans cette nouvelle section, il n'est plus question uniquement de conduites individuelles mais aussi de comportements à l'endroit d'une catégorie spécifique de citoyen, à savoir le politicien.

Les réponses à cette question sont reproduites au tableau II-26 et montrent que ce sont les policiers de Jacques-Cartier (48 p. cent), suivis de près par ceux de Québec (49 p. cent), qui se disent les moins satisfaits en ce qui concerne leur indépendance vis-à-vis des hommes politiques. Par contre, les policiers rimouskois et montréalais offrent des pourcentages de satisfaction de 64 et 66 p. cent respectivement.

TABLEAU II-26

**SATISFACTION QUANT À L'INDÉPENDANCE DES POLICIERS ENVERS
LES POLITICIENS, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Montréal	816	66.17	20.84	12.99	100.00
Québec	122	49.18	31.96	18.86	100.00
Drummondville	51	54.90	27.46	17.64	100.00
Jacques-Cartier	52	48.07	25.00	26.93	100.00
Rimouski	25	64.00	36.00	0.00	100.00
Total	1,066	669	245	152	
Moyenne		62.76	22.98	14.26	100.00

c. *Le policier dans ses rapports avec la population*

Certaines conclusions de recherches antérieures (Gourley, 1953 ; Susini, 1966) permettent d'affirmer que le jugement des citoyens sur la police n'est conditionné ni par l'excellence de l'organisation ni par l'efficacité du service, mais plutôt par la nature des contacts des policiers avec le public.

Nous avons donc essayé d'évaluer la satisfaction des policiers dans ce domaine, en leur posant quatre questions préliminaires. Les deux premières, d'ordre général, avaient trait, d'une part, au respect, par la police, des droits des citoyens, et, d'autre part, à la façon dont la police interpelle

TABLEAU II-27**SATISFACTION QUANT À LA MANIÈRE DONT LA POLICE RESPECTE
LES DROITS DES CITOYENS, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Montréal	820	91.34	7.31	1.35	100.00
Québec	123	91.05	7.33	1.62	100.00
Drummondville	51	86.27	11.76	1.97	100.00
Jacques-Cartier	52	73.08	25.00	1.92	100.00
Rimouski	25	88.00	12.00	0.00	100.00
Total	1,071	965	91	15	
Moyenne		90.10	8.50	1.40	100.00

les gens. Les réponses apparaissent respectivement aux tableaux II-27 et II-28.

L'ensemble des policiers échantillonnés se déclarent très satisfaits de la façon dont les contacts avec le public sont effectués et, surtout, du fait que ces contacts ont presque toujours lieu en respectant les droits fondamentaux des citoyens.

Les deux autres questions, beaucoup plus spécifiques, tentaient d'évaluer l'attitude des policiers quant à la manière dont leur service de police traite d'un côté les suspects et de l'autre les victimes d'accidents.

TABLEAU II-28**SATISFACTION QUANT À LA MANIÈRE DONT LA POLICE CONTACTE
LE PUBLIC, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Montréal	816	75.61	19.74	4.65	100.00
Québec	122	69.67	20.49	9.84	100.00
Drummondville	50	70.00	20.00	10.00	100.00
Jacques-Cartier	52	69.23	23.08	7.69	100.00
Rimouski	25	80.00	16.00	4.00	100.00
Total	1,065	793	212	60	
Moyenne		74.46	19.90	5.64	100.00

TABLEAU II-29**SATISFACTION QUANT À LA MANIÈRE DONT LA POLICE TRAITE
LES SUSPECTS, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Montréal	808	81.07	16.08	2.85	100.00
Québec	118	90.68	8.47	0.85	100.00
Drummondville	51	82.35	3.93	13.72	100.00
Jacques-Cartier	52	73.08	23.07	3.85	100.00
Rimouski	24	87.50	12.50	0.00	100.00
Total	1,053	863	157	33	
Moyenne		81.96	14.91	3.13	100.00

En ce qui concerne la première question, le tableau II-29 révèle que les policiers considèrent, dans une forte proportion (82 p. cent), très satisfaisante leur façon de traiter les suspects d'un acte délictueux. Pour ce qui est de leur attitude à l'égard des victimes d'accidents, ils se déclarent, sans exception, très satisfaits (98 p. cent) (voir tableau II-30).

Dans le but de connaître, de façon beaucoup plus détaillée, l'évaluation que les policiers donnent de leur manière d'agir dans des cas spécifiques, nous avons posé la question suivante : « Habituellement, vous agissez avec les individus suivants de façon... »

TABLEAU II-30**SATISFACTION QUANT À LA MANIÈRE DONT LA POLICE SECOURT LES
VICTIMES D'ACCIDENTS, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Montréal	818	98.78	1.22	0.00	100.00
Québec	122	92.62	5.74	1.64	100.00
Drummondville	51	92.15	7.85	0.00	100.00
Jacques-Cartier	52	98.08	1.92	0.00	100.00
Rimouski	25	96.00	4.00	0.00	100.00
Total	1,068	1,043	23	2	
Moyenne		97.66	2.15	0.19	100.00

	Amicale %	Neutre %	Hostile %
— Victimes	74.58	25.05	0.37
— Étudiants	57.01	41.68	1.31
— Automobilistes	56.50	43.12	0.38
— Plaignants	53.93	45.88	0.19
— Témoins	51.03	48.50	0.47
— Vagabonds	18.45	73.40	8.15
— Suspects	9.74	81.93	8.33
— Beatniks	9.55	65.82	24.63
— Criminels	6.18	70.22	23.60

Les pourcentages indiqués proviennent de l'ensemble des services de police échantillonnés et permettent de dégager quelques observations d'ordre général : 1) les policiers pensent qu'ils agissent envers les victimes, les étudiants, les automobilistes, les plaignants et les témoins de façon amicale ou, du moins, neutre ; 2) leur comportement à l'égard des suspects, des vagabonds, des criminels et des beatniks est, à leurs yeux, plutôt neutre ; 3) les criminels et les beatniks sont ceux qui rencontrent une plus grande hostilité de leur part.

L'analyse plus approfondie des tableaux II-31 à II-39, qui reproduisent de façon détaillée les réponses à chacune des questions des divers corps de police, tout en constatant un consensus assez général d'un service de police à l'autre, révèle néanmoins quelques écarts sur la façon d'agir des policiers à l'égard de certaines catégories de citoyens.

C'est ainsi, par exemple, que le service de police de Montréal agit de façon moins amicale et plus neutre envers les étudiants et les automobilistes

TABLEAU II-31
FAÇON D'AGIR DES POLICIERS ENVERS LES VICTIMES,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	Amicale %	Neutre %	Hostile %	TOTAL %
Montréal	820	74.27	25.49	0.24	100.00
Québec	122	82.79	17.21	0.00	100.00
Drummondville	51	74.51	23.53	1.96	100.00
Jacques-Cartier	52	59.62	40.38	0.00	100.00
Rimouski	25	76.00	20.00	4.00	100.00
Total	1,070	798	268	4	
Moyenne		74.58	25.05	0.37	100.00

TABLEAU II-32**FAÇON D'AGIR DES POLICIERS ENVERS LES ÉTUDIANTS,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Amicale %	Neutre %	Hostile %	TOTAL %
Montréal	820	52.56	46.46	0.98	100.00
Québec	122	69.67	26.23	4.10	100.00
Drummondville	51	76.47	21.57	1.96	100.00
Jacques-Cartier	52	65.38	34.62	0.00	100.00
Rimouski	25	84.00	16.00	0.00	100.00
Total	1,070	610	446	14	
Moyenne		57.01	41.68	1.31	100.00

(voir tableaux II-32 et II-33), ce qui peut se justifier par le caractère impersonnel des rapports humains ou par le ton hautement émotif des rapports policiers-étudiants dans les métropoles modernes. Quant au comportement policier vis-à-vis des suspects, les réponses données au tableau II-37 permettent d'interpréter celles du tableau II-29, qui présentait un pourcentage très élevé de satisfaction à cet égard (moyenne de 82 p. cent). À notre avis, cette satisfaction doit être comprise dans le sens des réponses du tableau II-37, à savoir, que les policiers agissent de façon plutôt neutre envers les suspects.

TABLEAU II-33**FAÇON D'AGIR DES POLICIERS ENVERS LES AUTOMOBILISTES,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Amicale %	Neutre %	Hostile %	TOTAL %
Montréal	819	50.55	49.08	0.37	100.00
Québec	122	77.05	22.95	0.00	100.00
Drummondville	51	74.51	23.53	1.96	100.00
Jacques-Cartier	52	69.23	30.77	0.00	100.00
Rimouski	25	88.00	12.00	0.00	100.00
Total	1,069	604	461	4	
Moyenne		56.50	43.12	0.38	100.00

TABLEAU II-34**FAÇON D'AGIR DES POLICIERS ENVERS LES PLAIGNANTS,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Amicale %	Neutre %	Hostile %	TOTAL %
Montréal	820	52.93	46.83	0.24	100.00
Québec	120	64.17	35.83	0.00	100.00
Drummondville	51	60.78	39.22	0.00	100.00
Jacques-Cartier	52	44.23	55.77	0.00	100.00
Rimouski	25	44.00	56.00	0.00	100.00
Total	1,068	576	490	2	
Moyenne		53.93	45.88	0.19	100.00

TABLEAU II-35**FAÇON D'AGIR DES POLICIERS ENVERS LES TÉMOINS,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Amicale %	Neutre %	Hostile %	TOTAL %
Montréal	818	49.63	49.88	0.49	100.00
Québec	122	62.30	37.70	0.00	100.00
Drummondville	51	54.90	45.10	0.00	100.00
Jacques-Cartier	52	42.31	55.77	1.92	100.00
Rimouski	25	52.00	48.00	0.00	100.00
Total	1,068	545	518	5	
Moyenne		51.03	48.50	0.47	100.00

TABLEAU II-36**FAÇON D'AGIR DES POLICIERS ENVERS LES VAGABONDS,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Amicale %	Neutre %	Hostile %	TOTAL %
Montréal	818	17.60	75.31	7.09	100.00
Québec	122	22.95	63.93	13.12	100.00
Drummondville	51	25.49	60.78	13.73	100.00
Jacques-Cartier	52	17.31	75.00	7.69	100.00
Rimouski	25	12.00	80.00	8.00	100.00
Total	1,068	197	784	87	
Moyenne		18.45	73.40	8.15	100.00

TABLEAU II-37**FAÇON D'AGIR DES POLICIERS ENVERS LES SUSPECTS,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Amicale %	Neutre %	Hostile %	TOTAL %
Montréal	819	7.21	83.88	8.91	100.00
Québec	121	19.01	74.38	6.61	100.00
Drummondville	51	29.41	62.75	7.84	100.00
Jacques-Cartier	52	7.69	86.54	5.77	100.00
Rimouski	25	12.00	84.00	4.00	100.00
Total	1,068	104	875	89	
Moyenne		9.74	81.93	8.33	100.00

TABLEAU II-38**FAÇON D'AGIR DES POLICIERS ENVERS LES BEATNIKS,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Amicale %	Neutre %	Hostile %	TOTAL %
Montréal	819	8.06	68.62	23.32	100.00
Québec	122	15.57	55.74	28.69	100.00
Drummondville	51	17.65	56.86	25.49	100.00
Jacques-Cartier	52	13.47	65.38	21.15	100.00
Rimouski	24	4.17	41.67	54.16	100.00
Total	1,068	102	703	263	
Moyenne		9.55	65.82	24.63	100.00

TABLEAU II-39**FAÇON D'AGIR DES POLICIERS ENVERS LES CRIMINELS,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Amicale %	Neutre %	Hostile %	TOTAL %
Montréal	818	4.28	72.74	22.98	100.00
Québec	122	13.94	65.57	20.49	100.00
Drummondville	51	19.61	45.10	35.29	100.00
Jacques-Cartier	52	3.85	69.23	26.92	100.00
Rimouski	25	8.00	64.00	28.00	100.00
Total	1,068	66	750	252	
Moyenne		6.18	70.22	23.60	100.00

TABLEAU II-40
FAÇON D'AGIR DES POLICIERS ENVERS LES CRIMINELS,
SELON L'ÂGE (MONTRÉAL)

ÂGE	N	Amicale %	Neutre %	Hostile %	TOTAL %
Moins de 30 ans	300	1.67	67.33	31.00	100.00
30 à 39 ans	264	4.92	76.14	18.94	100.00
40 à 49 ans	167	7.78	76.05	16.17	100.00
50 ans et plus	70	5.71	80.00	14.29	100.00
Total	801	35	586	180	
Moyenne		4.37	73.16	22.47	100.00

Chi carré = 28.50 ; P < .001 pour 6 degrés de liberté.

Certaines variables indépendantes ont joué de façon significative pour cet ensemble de questions relatives au comportement policier vis-à-vis des diverses catégories de citoyens envisagées. En ce qui concerne, par exemple, la façon d'agir des policiers envers les criminels, le tableau II-40 révèle des rapports significatifs entre l'âge des policiers montréalais et leur attitude à l'endroit de ce type d'individus : plus les policiers sont jeunes, plus leur comportement est hostile et moins il est amical et neutre. La fonction occupée influence également de façon significative l'attitude des policiers vis-à-vis des criminels : en effet, le simple agent est moins neutre et plus hostile que les officiers et les membres de la sûreté, les officiers de police étant plus neutres et les enquêteurs ceux qui affichent le comportement le plus amical à l'égard des criminels (voir tableau II-41).

TABLEAU II-41
FAÇON D'AGIR DES POLICIERS ENVERS LES CRIMINELS,
SELON LA FONCTION (MONTRÉAL)

FONCTION	N	Amicale %	Neutre %	Hostile %	TOTAL %
Gendarme	579	3.63	67.70	28.67	100.00
Officier	153	2.61	86.93	10.46	100.00
Détective	84	11.90	80.95	7.15	100.00
Total	816	35	593	188	
Moyenne		4.29	72.67	23.04	100.00

Chi carré = 47.65 ; P < .001 pour 4 degrés de liberté.

TABLEAU II-42**FAÇON D'AGIR DES POLICIERS ENVERS LES VAGABONDS,
SELON LA SCOLARITÉ (MONTRÉAL)**

SCOLARITÉ	N	Amicale %	Neutre %	Hostile %	TOTAL %
Moins de 10 ans	259	24.71	70.66	4.63	100.00
10 à 12 ans	477	15.09	76.52	8.39	100.00
13 ans et plus	81	9.88	82.72	7.40	100.00
Total	817	144	615	58	
Moyenne		17.63	75.27	7.10	100.00

Chi carré = 16.67 ; P < .005 pour 4 degrés de liberté.

La scolarité et l'ancienneté interviennent aussi pour nuancer les attitudes des policiers montréalais vis-à-vis des vagabonds. C'est ainsi que, d'une part, plus le policier est instruit moins son comportement est amical et plus il devient neutre, voire hostile (tableau II-42) et, d'autre part, plus il a d'années de service dans la police moins son attitude est neutre et hostile à ce sujet (tableau II-43).

TABLEAU II-43**FAÇON D'AGIR DES POLICIERS ENVERS LES VAGABONDS,
SELON L'ANCIENNETÉ (MONTRÉAL)**

ANCIENNETÉ	N	Amicale %	Neutre %	Hostile %	TOTAL %
Moins de 5 ans	268	9.33	80.60	10.07	100.00
5 à 9 ans	91	19.78	71.43	8.79	100.00
10 à 19 ans	294	22.79	71.09	6.12	100.00
20 ans et plus	164	20.73	76.22	3.05	100.00
Total	817	144	615	58	
Moyenne		17.62	75.28	7.10	100.00

Chi carré = 25.90 ; P < .001 pour 6 degrés de liberté.

d. ÉVALUATION GÉNÉRALE DE LA POLICE

Nous avons constaté tout au long de la section précédente que les policiers de chacun des services échantillonnés jugeaient, sauf exception, leur propre corps de police d'une façon extrêmement généreuse. Étant

donné, néanmoins, qu'il ne s'agissait là que d'une évaluation unidimensionnelle, nous avons pensé introduire, dans le but d'approfondir et de nuancer l'analyse en cette matière, un élément de comparaison en demandant aux policiers d'évaluer cette fois leur corps de police, non plus pris isolément, mais en rapport avec les autres services de police du Québec.

Avant de procéder à cette démarche, nous avons jugé utile de sonder ces mêmes policiers sur l'opinion que le public se fait de la police.

1. PAR LE PUBLIC

Une recherche précédente¹ a montré que le public entretient à l'égard de la police, ou du moins à l'égard de certaines de ses fonctions, des images qui ne correspondent pas toujours à la réalité. Il est également fort probable que, de leur côté, les policiers aient du public une image déformée.

TABLEAU II-44

**IMAGE DE LA POLICE DANS LE PUBLIC,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	821	38.98	54.81	6.21	100.00
Québec	123	30.08	65.04	4.88	100.00
Drummondville	51	58.83	37.25	3.92	100.00
Jacques-Cartier	52	30.77	65.38	3.85	100.00
Rimouski	25	44.00	32.00	24.00	100.00
Total	1,072	414	591	67	
Moyenne		38.62	55.13	6.25	100.00

Dans le but d'évaluer cette image, nous avons posé aux policiers de notre échantillon une série de questions dont la première, d'ordre général, se lisait comme suit : « À votre avis, le public juge-t-il la police de façon favorable ? »

Si l'on tient compte des réponses de l'ensemble des services de police (voir tableau II-44), le jugement porté par le public à l'endroit de la police est, aux yeux des policiers, plutôt défavorable (55 p. cent). L'analyse par services de police montre cependant des écarts considérables. C'est ainsi que d'après les policiers de Drummondville et de Rimouski, les citoyens de ces deux municipalités jugent la police de façon favorable avec des pourcentages respectifs de 58 et 44 p. cent, tandis que les habitants de

¹ Voir « Enquête d'opinion publique sur la police au Québec », Montréal, 1968.

Montréal et surtout ceux de Québec et de Jacques-Cartier entretiennent une image défavorable de cette institution (54 p. cent pour Montréal, 65 p. cent dans les cas des deux autres villes). Il convient de souligner qu'à Rimouski un policier sur quatre est indécis à cet égard.

Une deuxième question permettait, à notre avis, une meilleure identification de l'image générale donnée par le public. Elle était ainsi rédigée : « Quand le public porte un jugement sur la police, sur lequel des groupes suivants ce jugement est-il généralement fondé : 1) police en patrouille ; 2) police en civil ; 3) agents de circulation ; 4) autres ».

Les moyennes pondérées des réponses à cette question montrent (voir tableau II-45) qu'aux yeux du policier le public fonde son opinion en tenant surtout compte de la police de la circulation (46 p. cent), la police en patrouille constituant pour lui le deuxième secteur sur lequel le public

TABLEAU II-45

**SECTEUR POLICIER SERVANT À ÉTABLIR LE JUGEMENT
QUE LE PUBLIC PORTE SUR LA POLICE,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Patrouille %	Civil %	Circulation %	Autre %	TOTAL %
Montréal	815	37.06	2.20	51.41	9.33	100.00
Québec	109	51.38	1.83	34.86	11.93	100.00
Drummondville	48	52.09	6.25	27.08	14.58	100.00
Jacques-Cartier	52	48.08	5.77	32.69	13.46	100.00
Rimouski	24	37.51	8.33	8.33	45.83	100.00
Total	1,048	417	28	489	114	
Moyenne		39.79	2.67	46.66	10.88	100.00

se base pour construire son image (environ 40 p. cent). La police en civil vient au dernier rang avec un pourcentage global de seulement 2.67 p. cent.

L'examen des réponses par services de police nous révèle que pour les policiers de Québec, de Drummondville, de Jacques-Cartier et même de Rimouski (qui présente un pourcentage très élevé de réponses « autre ») le public fonde son jugement non pas sur la police de circulation mais sur la police en patrouille.

Après avoir recherché l'idée que les policiers se font de la représentation de leurs fonctions dans le public, une troisième question visait à déceler les causes présumées, internes ou externes, des jugements défavorables. C'est pourquoi la question suivante fut posée aux policiers : « Quelles sont, selon vous, les causes des jugements défavorables portés par l'opinion pu-

blique sur la police : 1) une mauvaise presse ; 2) la qualité du personnel policier ; 3) la nature du travail policier ; 4) le comportement de certains policiers ; 5) le manque d'information ». Les interviewés devaient répondre en classifiant les causes ci-dessous énumérées par ordre décroissant d'importance de 1 à 5, le chiffre 1 étant leur premier choix.

Voici la distribution globale des réponses, par ordre décroissant d'importance, des causes de jugements défavorables :

	1 ^{er} rang %	2 ^e rang %	3 ^e rang %	4 ^e rang %	5 ^e rang %	TOTAL %
— mauvaise presse						
— manque d'information	<u>52.23</u> 19.79	23.93 <u>39.29</u>	11.11 21.13	6.18 9.56	6.55 10.23	100.00 100.00
— nature du travail policier	16.28	15.80	<u>30.17</u>	27.40	10.35	100.00
— comportement de certains policiers	11.04	16.89	27.83	<u>33.40</u>	10.84	100.00
— qualité du personnel policier	1.82	3.84	9.50	23.13	<u>61.71</u>	100.00

Une constatation très importante se dégage de l'étude de ces chiffres, à savoir, qu'aux yeux des policiers les causes des jugements défavorables portés à leur endroit par le public proviennent dans la majorité des cas de causes externes à la police (mauvaise presse, manque d'information). Quant à la nature du travail policier, 30 p. cent des répondants lui accordent le troisième rang tandis que 33 p. cent considèrent le comportement de certains policiers comme la quatrième cause du jugement défavorable que le public entretient à l'égard de la police. La dernière place est occupée par la qualité du personnel policier, avec 61 p. cent des répondants qui lui accordent ce rang.

Les tableaux II-46 à II-50 présentent l'opinion des policiers de chaque service de police échantillonnés vis-à-vis des facteurs que nous venons d'énumérer.

L'analyse de ces tableaux nous permet de faire un certain nombre d'observations, qui complètent les commentaires d'ordre général donnés précédemment. En ce qui concerne d'abord la mauvaise presse (tableau II-46), facteur qui est placé en première place parmi les causes susceptibles de faire que le public ait une mauvaise impression de la police par les policiers de Montréal (55 p. cent) et Québec (63 p. cent) et, dans une proportion plus faible, ceux de Jacques-Cartier (27 p. cent) ; il est situé au dernier rang par les policiers de Drummondville et de Rimouski (26 et 29 p. cent respectivement).

TABLEAU II-46

**CAUSES DES JUGEMENTS DÉFAVORABLES - MAUVAISE PRESSE -,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	1er rang %	2e rang %	3e rang %	4e rang %	5e rang %	TOTAL %
Montréal	812	<u>55.17</u>	24.51	10.59	5.54	4.19	100.00
Québec	116	<u>63.79</u>	24.14	5.17	1.73	5.17	100.00
Drummondville	49	<u>18.37</u>	18.37	20.40	16.33	<u>26.53</u>	100.00
Jacques-Cartier	52	<u>26.92</u>	25.00	21.15	9.62	<u>17.31</u>	100.00
Rimouski	24	<u>20.83</u>	12.50	16.67	20.83	<u>29.17</u>	100.00
Total	1,053	550	252	117	65	69	
Moyenne		52.23	23.93	11.11	6.18	6.55	100.00

TABLEAU II-47

**CAUSES DES JUGEMENTS DÉFAVORABLES - MANQUE D'INFORMATION -,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	1er rang %	2e rang %	3e rang %	4e rang %	5e rang %	TOTAL %
Montréal	807	17.47	<u>40.15</u>	22.80	8.80	10.78	100.00
Québec	116	19.83	<u>44.83</u>	17.24	9.48	8.62	100.00
Drummondville	47	<u>40.43</u>	<u>19.15</u>	10.64	23.40	6.38	100.00
Jacques-Cartier	51	<u>35.29</u>	33.33	13.73	7.85	9.80	100.00
Rimouski	25	<u>24.00</u>	<u>36.00</u>	20.00	12.00	8.00	100.00
Total	1,046	207	411	221	100	107	
Moyenne		19.79	39.29	21.13	9.56	10.23	100.00

TABLEAU II-48
CAUSES DES JUGEMENTS DÉFAVORABLES - NATURE DU TRAVAIL POLICIER -,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	1er rang %	2e rang %	3e rang %	4e rang %	5e rang %	TOTAL %
Montréal	804	16.54	15.05	31.47	26.99	9.95	100.00
Québec	116	9.48	18.97	25.86	32.76	12.93	100.00
Drummondville	49	18.37	22.45	24.49	18.37	16.32	100.00
Jacques-Cartier	51	23.53	13.73	27.45	29.41	5.88	100.00
Rimouski	24	20.83	16.67	25.00	29.17	8.33	100.00
Total	1,044	170	165	315	286	108	
Moyenne		16.28	15.80	30.17	27.40	10.35	100.00

TABLEAU II-49
CAUSES DES JUGEMENTS DÉFAVORABLES
- COMPORTEMENT DE CERTAINS POLICIERS -,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	1er rang %	2e rang %	3e rang %	4e rang %	5e rang %	TOTAL %
Montréal	804	10.70	16.67	27.24	35.07	10.32	100.00
Québec	116	6.03	9.48	35.34	34.48	14.67	100.00
Drummondville	47	17.02	31.91	25.53	19.16	6.38	100.00
Jacques-Cartier	51	15.69	23.53	23.53	23.53	13.72	100.00
Rimouski	24	25.00	16.67	25.00	20.83	12.50	100.00
Total	1,042	115	176	290	348	113	
Moyenne		11.04	16.89	27.83	33.40	10.84	100.00

TABLEAU II-50

CAUSES DES JUGEMENTS DÉFAVORABLES - QUALITÉ DU PERSONNEL POLICIER -, SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	1 ^{er} rang %	2 ^e rang %	3 ^e rang %	4 ^e rang %	5 ^e rang %	TOTAL %
Montréal	803	1.12	3.36	7.60	23.41	<u>64.51</u>	100.00
Québec	115	0.87	2.61	16.52	20.87	<u>59.13</u>	100.00
Drummondville	49	12.24	8.16	18.37	20.41	<u>40.82</u>	100.00
Jacques-Cartier	51	0.00	3.92	13.73	29.41	<u>52.94</u>	100.00
Rimouski	24	12.50	16.66	12.50	16.67	<u>41.67</u>	100.00
Total	1,042	19	40	99	241	643	
Moyenne		1.82	3.84	9.50	23.13	61.71	100.00

Le manque d'information, considéré par l'ensemble des services de police comme la deuxième cause des jugements défavorables du public, prend la première place à Drummondville (40.43 p. cent), ainsi qu'à Jacques-Cartier (35.29 p. cent). Quant aux autres causes possibles d'insatisfaction auprès du public, aucun changement significatif par rapport aux constatations générales déjà indiquées n'est à signaler.

Nous venons de voir qu'une mauvaise presse est considérée par l'ensemble des policiers échantillonnés comme la principale cause des jugements défavorables portés par l'opinion publique sur la police. Ces résultats sont confirmés par les réponses données par les policiers à la question suivante : « D'une manière générale, l'image que les journaux donnent de votre corps policier est : 1) favorable ; 2) neutre ; 3) défavorable ». Ces réponses figurent au tableau II-51.

TABLEAU II-51
IMAGE DE LA POLICE DANS LES JOURNAUX,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	Favorable %	Neutre %	Défavorable %	TOTAL %
Montréal	821	17.78	9.14	<u>73.08</u>	100.00
Québec	123	11.38	7.32	<u>81.30</u>	100.00
Drummondville	51	<u>68.62</u>	15.69	15.69	100.00
Jacques-Cartier	52	<u>36.54</u>	<u>53.85</u>	9.61	100.00
Rimouski	25	<u>40.00</u>	28.00	32.00	100.00
Total	1,072	224	127	721	
Moyenne		20.90	11.85	67.25	100.00

En effet, ce tableau montre que pour les policiers de Montréal et de Québec l'image donnée par les journaux de la police est très défavorable (73 et 81 p. cent respectivement), alors qu'elle est favorable pour les policiers de Drummondville avec un pourcentage de 68 p. cent, plutôt neutre par ceux de Jacques-Cartier (53 p. cent) et assez nuancée dans le cas de Rimouski (favorable à 40 p. cent, défavorable à 32 p. cent, neutre à 28 p. cent).

La seule variable indépendante qui, mise en corrélation avec les réponses données à cette question, s'est révélée significative a été l'ancienneté. C'est ainsi qu'avec un chi carré de 16.40, pour 6 degrés de liberté et un taux d'erreur de moins de 2 p. cent, nous pouvons constater que l'évaluation la plus négative des journaux est exprimée par les policiers ayant de 5 à 9 ans de service à la police de Montréal. Pour les autres catégories d'ancienneté, l'on remarque que plus on a d'années de service plus on évalue

TABLEAU II-52**IMAGE DE LA POLICE DANS LES JOURNAUX,
SELON L'ANCIENNETÉ (MONTRÉAL)**

ANCIENNETÉ	N	Favorable %	Neutre %	Défavorable %	TOTAL %
Moins de 5 ans	268	14.51	9.70	75.79	100.00
5 à 9 ans	91	10.99	5.49	83.52	100.00
10 à 19 ans	295	17.62	10.51	71.87	100.00
20 ans et plus	166	26.51	7.83	65.66	100.00
Total	820	145	75	600	
Moyenne		17.68	9.15	73.17	100.00

Chi carré = 16.40 ; P < .02 pour 6 degrés de liberté.

favorablement l'image donnée par les journaux sur la police (voir tableau II-52).

Dans une dernière question destinée à connaître de façon synthétique la projection que les policiers se font de leur image dans le public, nous avons demandé à tous les policiers interviewés si, selon eux, les citoyens de leur ville répondraient favorablement, défavorablement ou de façon indécise à l'affirmation suivante : « Je crois que mon corps policier est le meilleur au Québec ».

Les réponses à cette question (voir tableau II-53) contredisent certains résultats déjà obtenus. C'est ainsi que les policiers de Montréal et Québec, aux yeux desquels non seulement le public mais aussi la presse entretiennent une image défavorable de la police (voir tableaux II-44 et II-51), pensent ici que d'après ce même public leur corps de police est le meilleur au Québec

TABLEAU II-53**ÉVALUATION COMPARATIVE FAITE PAR LE PUBLIC DU
MEILLEUR SERVICE DE POLICE AU QUÉBEC,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Favorable %	Indécis %	Défavorable %	TOTAL %
Montréal	820	71.22	22.93	5.85	100.00
Québec	123	63.42	30.89	5.69	100.00
Drummondville	51	68.63	27.45	3.92	100.00
Jacques-Cartier	52	25.00	36.54	38.46	100.00
Rimouski	25	40.00	56.00	4.00	100.00
Total	1,071	720	273	78	
Moyenne		67.23	25.49	7.28	100.00

et ceci dans une proportion très élevée (71 et 63 p. cent respectivement). Devant ces contradictions, on pourrait se demander si les policiers de ces deux villes n'ont en réalité projeté dans leurs réponses leur propre opinion vis-à-vis de leurs services respectifs.

Les policiers des autres villes échantillonnées sont plus logiques dans leurs réponses, qui confirment les résultats déjà obtenus. À Drummondville, par exemple, 68 p. cent des policiers estiment que les habitants de cette municipalité considèrent leur corps de police comme le meilleur au Québec, tandis qu'à Jacques-Cartier il y aurait 36 p. cent d'indécis et 38 p. cent de défavorables et à Rimouski 56 p. cent d'indécis et 40 p. cent de policiers prêts à souscrire à cette affirmation.

2. *PAR LE POLICIER*

En sondant les policiers des services de police échantillonnés sur l'opinion que le public se fait de la police, nous avons signalé un certain nombre de contradictions qui nous font penser qu'en réalité le policier projette dans ses réponses, non pas l'image qu'à ses yeux le public a de la police, mais sa propre perception.

L'analyse des réponses à la question suivante devrait nous permettre non seulement de préciser le sens des résultats précédents mais aussi d'introduire un élément de comparaison en demandant aux policiers d'évaluer leur corps de police. La question était ainsi rédigée : « Je crois que notre corps policier est le meilleur au Québec. . . Devant cette affirmation, laquelle des réponses suivantes choisissez-vous : 1) j'approuve ; 2) je suis indécis ; 3) je désapprouve ».

Le service de police de Montréal reçoit la première place avec un pourcentage de presque 91 p. cent de policiers qui sont d'accord avec l'énoncé, à savoir que leur corps de police est le meilleur au Québec, suivi de près par celui de Québec (83 p. cent). Vient ensuite Drummondville, avec environ 57 p. cent des policiers qui approuvent, 31 p. cent d'indécis et plus de 11 p. cent qui désapprouvent. Quant aux policiers de Rimouski, malgré une majorité positive de 48 p. cent, on remarque 40 p. cent d'indécis. Finalement, ceux de Jacques-Cartier sont légèrement en désaccord avec l'affirmation proposée (40 p. cent contre, 30 p. cent d'indécis et 29 p. cent de policiers favorables) (voir tableau II-54). Ces résultats correspondent à peu près avec ceux du tableau II-53 relatifs à l'évaluation faite par le public des villes étudiées sur l'excellence de leur corps de police et, de ce fait, ne requièrent pas des explications supplémentaires.

E. *COLLABORATION DU PUBLIC*

S'il est important de connaître la perception que le policier a de lui-même et de sa fonction, nous avons pensé qu'il était non moins intéressant

TABLEAU II-54**ÉVALUATION COMPARATIVE DU MEILLEUR SERVICE DE POLICE AU QUÉBEC
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Approuve %	Indécis %	Désapprouve %	TOTAL %
Montréal	820	90.97	6.95	2.08	100.00
Québec	123	82.92	15.45	1.63	100.00
Drummondville	51	56.87	31.37	11.76	100.00
Jacques-Cartier	52	28.84	30.77	40.39	100.00
Rimouski	25	48.00	40.00	12.00	100.00
Total	1,071	904	118	49	
Moyenne		84.40	11.02	4.58	100.00

de voir l'évaluation que le policier donne d'une part de la volonté de collaboration du public, d'autre part du comportement des citoyens dans certains cas reliés au travail policier.

Dans ce but, plusieurs situations ont été prévues, à savoir : 1) celle du citoyen victime d'un délit mineur ; 2) celle du citoyen qui possède des renseignements utiles à la police ; 3) celle du citoyen pouvant aider la police dans certaines circonstances.

Dans le premier cas, nous avons volontairement restreint notre sondage aux délits mineurs. La dénonciation de ceux-ci à la police était, à notre avis, plus révélatrice de la collaboration que le public est prêt à accorder à la force publique que celle des crimes graves, rapportés généralement.

Les réponses à la question : « Lorsque les gens sont victimes d'un délit mineur, le rapportent-ils généralement à la police ? » figurent au tableau II-55.

TABLEAU II-55**LE PUBLIC RAPPORTE À LA POLICE LES DÉLITS MINEURS,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	820	42.80	57.20	0.00	100.00
Québec	121	42.98	57.02	0.00	100.00
Drummondville	51	66.67	33.33	0.00	100.00
Jacques-Cartier	52	69.23	30.77	0.00	100.00
Rimouski	25	44.00	56.00	0.00	100.00
Total	1,069	484	585	0	
Moyenne		45.28	54.72	0.00	100.00

Ces résultats montrent que seuls les policiers de Jacques-Cartier et de Drummondville ont donné une réponse affirmative de façon majoritaire (69 et 66 p. cent respectivement), alors que dans les autres villes les opinions sont partagées, avec néanmoins, une légère tendance générale à répondre « non ».

L'étude des raisons évoquées pour ne pas collaborer avec la police (crainte d'être mêlé à la Justice, perte de temps, peur d'une vengeance quelconque de la part du suspect ou de l'inculpé) serait, à notre avis, de la plus haute importance. Il convient finalement de souligner le fait que *tous* les policiers interviewés semblent s'être fait une opinion, positive ou négative, sur ce problème comme l'indique l'absence de réponses indécises.

La deuxième façon de faire évaluer par les policiers la collaboration du public était de voir si, à leur avis, les citoyens possédant des renseignements utiles à la police les rapportent généralement.

Les réponses obtenues à la suite de cette question révèlent que 29 p. cent de l'ensemble des policiers de notre échantillon croient à la collaboration du public à cet égard, que 64 p. cent nient cette collaboration et que 5 p. cent ne savent pas (voir tableau II-56). L'analyse par villes montre que cette tendance générale se maintient, sauf à Drummondville et à Rimouski, où la majorité des policiers (56 p. cent) pensent que les citoyens de ces villes, lorsqu'ils possèdent des renseignements pouvant intéresser la police, les communiquent généralement.

TABLEAU II-56
LE PUBLIC COMMUNIQUE À LA POLICE DES RENSEIGNEMENTS UTILES,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	821	27.41	66.38	6.21	100.00
Québec	123	26.83	70.73	2.44	100.00
Drummondville	50	56.00	34.00	10.00	100.00
Jacques-Cartier	52	28.85	69.23	1.92	100.00
Rimouski	25	56.00	32.00	12.00	100.00
Total	1,071	315	693	63	
Moyenne		29.41	64.71	5.88	100.00

Une troisième question, posée dans le même but de mesurer la volonté de collaboration du public, était rédigée de la façon suivante : « Si vous demandiez à un citoyen de vous venir en aide, selon vous, le ferait-il ? »

De façon générale, 45 p. cent des policiers ont répondu de façon affirmative à cette question, tandis que le pourcentage de réponses négatives était de 26 p. cent et celui des policiers qui n'avaient pas d'opinion précise sur ce point d'environ 28 p. cent (voir tableau II-57).

Les pourcentages obtenus dans chaque ville semblent indiquer qu'encore ici, les policiers de Drummondville et de Rimouski jugent leur public de façon plus généreuse. Le pourcentage assez élevé de réponses dans la colonne « Je ne sais pas » pourrait être interprété en fonction du manque de spécificité de la question, qui eût peut-être donné d'autres résultats si l'on avait précisé davantage les modalités de cette aide.

TABLEAU II-57
LE PUBLIC EST PRÊT À AIDER LA POLICE,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	817	45.04	27.54	27.42	100.00
Québec	122	42.62	27.05	30.33	100.00
Drummondville	51	62.74	17.65	19.61	100.00
Jacques-Cartier	52	46.15	17.31	36.54	100.00
Rimouski	25	52.00	16.00	32.00	100.00
Total	1,067	489	280	298	
Moyenne		45.83	26.24	27.93	100.00

Ainsi, dans le but de connaître de façon plus précise l'opinion des policiers sur la collaboration du public dans certaines circonstances, nous avons introduit dans notre instrument de recherche deux questions : l'une portant sur l'aide du public à la police au moment d'un accident, l'autre sur sa collaboration dans le domaine de la prévention de la délinquance juvénile.

La première question se lisait comme suit : « Selon vous, la façon dont vos concitoyens aident la police au moment d'un accident est : 1) très satisfaisante ; 2) satisfaisante ; 3) passable ; 4) insatisfaisante ; 5) très insatisfaisante ». Vu le petit nombre de réponses dans les catégories extrêmes, celles-ci ont été regroupées en trois séries : 1) satisfaisante ; 2) passable ; 3) insatisfaisante.

Comme il apparaît à l'examen du tableau II-58, 39 p. cent de l'ensemble des policiers interrogés ont répondu qu'ils étaient satisfaits, tandis que 22 p. cent se déclaraient insatisfaits et que 37 p. cent jugeaient l'aide du public à cet égard « passable ». L'analyse par services de police montre que ce sont les policiers de Drummondville et de Rimouski qui présentent le taux de satisfaction le plus élevé (50 et 48 p. cent).

Dans le cas du service de police de la ville de Montréal, deux variables indépendantes — l'âge et la scolarité — ont joué de façon significative dans

TABLEAU II-58**FAÇON DONT LE CITOYEN AIDE LA POLICE AU MOMENT D'UN ACCIDENT,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Montréal	820	38.05	38.66	23.29	100.00
Québec	123	42.28	35.52	22.20	100.00
Drummondville	50	50.00	38.00	12.00	100.00
Jacques-Cartier	52	38.46	40.39	21.15	100.00
Rimouski	25	48.00	32.00	20.00	100.00
Total	1,070	421	405	244	
Moyenne		39.35	37.85	22.80	100.00

cette matière. En ce qui concerne la première variable, le tableau II-59 révèle une corrélation significative entre l'âge et le degré de satisfaction des policiers, dans le sens que plus on est âgé plus on est satisfait de l'aide apporté par les citoyens au moment d'un accident. Ainsi, tandis que le pourcentage de policiers satisfaits âgés de moins de 30 ans est de 32 p. cent, il s'élève à 42 p. cent pour ceux de 50 ans et plus.

Quant à la variable scolarité, elle présente, avec un chi carré de 10.40 et un taux d'erreur de moins de 5 p. cent pour 4 degrés de liberté, une corrélation significative selon que le policier montréalais possède une scolarité inférieure à 10 ans, de 10 à 12 ans ou de 13 ans et plus (voir tableau II-60).

TABLEAU II-59**FAÇON DONT LE CITOYEN AIDE LA POLICE AU MOMENT D'UN ACCIDENT,
SELON L'ÂGE (MONTRÉAL)**

ÂGE	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Moins de 30 ans	301	32.23	39.53	28.24	100.00
30 à 39 ans	265	41.13	39.25	19.62	100.00
40 à 49 ans	167	42.52	32.93	24.55	100.00
50 ans et plus	70	42.86	42.86	14.28	100.00
Total	803	307	308	188	
Moyenne		38.23	38.36	23.41	100.00

Chi Carré = 13.65 ; P < .05 pour 6 degrés de liberté.

TABLEAU II-60**FAÇON DONT LE CITOYEN AIDE LA POLICE AU MOMENT D'UN ACCIDENT,
SELON LA SCOLARITÉ (MONTRÉAL)**

SCOLARITÉ	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Moins de 10 ans	260	42.69	37.31	20.00	100.00
10 à 12 ans	478	37.03	39.96	23.01	100.00
13 ans et plus	81	29.63	34.57	35.80	100.00
Total	819	312	316	191	
Moyenne		38.09	38.58	23.33	100.00

Chi carré = 10.40 ; $P < .05$ pour 4 degrés de liberté.

La deuxième question ayant pour but de mesurer de façon plus précise l'opinion des policiers sur la collaboration du public dans certaines circonstances leur demandait d'exprimer leur degré de satisfaction quant à la façon dont le citoyen aide la police à prévenir la délinquance juvénile.

L'attitude de l'ensemble des policiers semble indiquer une insatisfaction généralisée quant à la collaboration des citoyens en cette matière (voir tableau II-61). En effet, le pourcentage des policiers insatisfaits atteint 61 p. cent, alors que celui des « passable » n'est que d'environ 27 p. cent et celui des « satisfaits » 11 p. cent. Dans l'analyse par villes, seuls les policiers de Rimouski semblent avoir une opinion moins catégorique.

TABLEAU II-61**FAÇON DONT LE CITOYEN AIDE LA POLICE
À PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Montréal	819	11.35	26.25	62.40	100.00
Québec	122	11.48	27.05	61.47	100.00
Drummondville	50	16.00	36.00	48.00	100.00
Jacques-Cartier	52	1.92	19.23	78.85	100.00
Rimouski	25	20.00	48.00	32.00	100.00
Total	1,068	121	288	659	
Moyenne		11.33	26.97	61.70	100.00

TABLEAU II-62
FAÇON DONT LE CITOYEN AIDE LA POLICE
À PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE,
SELON L'ÂGE (MONTRÉAL)

ÂGE	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Moins de 30 ans	300	7.67	25.33	67.00	100.00
30 à 39 ans	265	10.94	24.15	64.91	100.00
40 à 49 ans	167	17.96	29.94	52.10	100.00
50 ans et plus	70	15.71	31.43	52.86	100.00
Total	802	93	212	497	
Moyenne		11.60	26.43	61.97	100.00

Chi carré = 18.21 ; P < .01 pour 6 degrés de liberté.

TABLEAU II-63
FAÇON DONT LE CITOYEN AIDE LA POLICE
À PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE,
SELON L'ANCIENNETÉ (MONTRÉAL)

ANCIENNETÉ	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Moins de 5 ans	267	7.86	25.47	66.67	100.00
5 à 9 ans	90	7.78	17.78	74.44	100.00
10 à 19 ans	295	14.24	26.10	59.66	100.00
20 ans et plus	166	13.86	32.53	53.61	100.00
Total	818	93	215	510	
Moyenne		11.37	26.28	62.35	100.00

Chi carré = 17.26 ; P < .01 pour 6 degrés de liberté.

TABLEAU II-64
FAÇON DONT LE CITOYEN AIDE LA POLICE
À PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE,
SELON LA SCOLARITÉ (MONTRÉAL)

SCOLARITÉ	N	Satisfait %	Passable %	Insatisfait %	TOTAL %
Moins de 10 ans	260	13.07	28.85	58.08	100.00
10 à 12 ans	477	11.95	24.11	63.94	100.00
13 ans et plus	81	2.47	30.86	66.67	100.00
Total	818	93	215	510	
Moyenne		11.37	26.28	62.35	100.00

Chi carré = 9.82 ; P < .05 pour 4 degrés de liberté.

La mise en corrélation de cette variable avec l'âge, l'ancienneté et la scolarité des policiers s'est révélée significative. Il ressort des tableaux II-62 à II-64 que : 1) plus le policier montréalais est âgé plus il est satisfait et moins il est insatisfait ; 2) plus il a d'années de service plus il est satisfait ; 3) moins il est scolarisé plus il est satisfait et inversement.

F. COMPORTEMENT DU PUBLIC

Dans cette partie de notre chapitre sur la perception nous demandions aux policiers d'évaluer le comportement du citoyen face à certains devoirs généraux qu'il a à remplir en tant que membre de la collectivité.

La question posée se lisait comme suit : « Selon vous, la façon dont vos concitoyens :

	Satisfaisante %	Passable %	Insatisfaisante %
— respectent les policiers est	16.76	35.49	47.75
— observent les lois est	18.31	43.93	37.76
— respectent les lois de la circulation est	16.39	33.33	50.28
— se comportent lors des manifestations de masse est	15.45	26.03	58.52
— se protègent contre le crime est	26.31	35.02	38.67

Ce schéma, qui présente les moyennes pondérées des réponses données par l'ensemble des services de police interviewés, semble montrer que de façon générale les policiers sont plutôt insatisfaits du comportement du public sur les points envisagés. Une exception cependant en ce qui concerne l'observation des lois, où le comportement du citoyen est considéré « passable » avec un pourcentage d'environ 44 p. cent.

Les réponses données à chacun des item par les cinq corps de police figurent aux tableaux II-65 à II-69.

L'analyse détaillée de ces tableaux montre, en premier lieu, que les policiers de Montréal et de Jacques-Cartier jugent insatisfaisante la façon dont le public respecte les policiers, alors que ceux de Drummondville portent un jugement très partagé et que ceux de Rimouski sont légèrement satisfaits à cet égard (tableau II-65). En ce qui concerne l'observation des lois de la circulation (tableau II-67) elle est jugée plutôt insatisfaisante à

TABLEAU II-65**FAÇON DONT LE PUBLIC RESPECTE LES POLICIERS,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Satisfaisante %	Passable %	Insatisfaisante %	TOTAL %
Montréal	819	14.78	34.92	50.30	100.00
Québec	123	19.52	34.96	45.52	100.00
Drummondville	49	30.61	38.78	30.61	100.00
Jacques-Cartier	52	17.31	42.30	40.39	100.00
Rimouski	25	40.00	36.00	24.00	100.00
Total	1,068	179	379	510	
Moyenne		16.76	35.49	47.75	100.00

TABLEAU II-66**FAÇON DONT LE PUBLIC OBSERVE LES LOIS,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Satisfaisante %	Passable %	Insatisfaisante %	TOTAL %
Montréal	811	17.51	43.65	38.84	100.00
Québec	118	17.79	44.07	38.14	100.00
Drummondville	48	25.00	37.50	37.50	100.00
Jacques-Cartier	52	23.08	51.92	25.00	100.00
Rimouski	25	24.00	48.00	28.00	100.00
Total	1,054	193	463	398	
Moyenne		18.31	43.93	37.76	100.00

TABLEAU II-67**FAÇON DONT LE PUBLIC RESPECTE LES LOIS DE LA CIRCULATION,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Satisfaisante %	Passable %	Insatisfaisante %	TOTAL %
Montréal	819	15.02	31.26	53.72	100.00
Québec	122	15.57	45.90	38.53	100.00
Drummondville	50	24.00	30.00	46.00	100.00
Jacques-Cartier	52	23.08	36.54	40.38	100.00
Rimouski	25	36.00	40.00	24.00	100.00
Total	1,068	175	356	537	
Moyenne		16.39	33.33	50.28	100.00

TABLEAU II-68**FAÇON DONT LE PUBLIC SE COMPORTE
LORS DES MANIFESTATIONS DE MASSE,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Satisfaisante %	Passable %	Insatisfaisante %	TOTAL %
Montréal	818	11.74	22.74	65.52	100.00
Québec	123	18.70	32.52	48.78	100.00
Drummondville	50	36.00	42.00	22.00	100.00
Jacques-Cartier	52	34.62	38.46	26.92	100.00
Rimouski	25	40.00	44.00	16.00	100.00
Total	1,068	165	278	625	
Moyenne		15.45	26.03	58.52	100.00

Montréal (53 p. cent), Drummondville (46 p. cent) et Jacques-Cartier (40 p. cent), tandis que les policiers de Québec et de Rimouski la considèrent « passable » (46 et 40 p. cent respectivement). Quant au comportement du public lors des manifestations de masse, (tableau II-68), ce sont les policiers de Montréal qui présentent la cote d'insatisfaction la plus élevée (65.52 p. cent), attitude compréhensible si l'on tient compte du fait que le sondage auprès des policiers fut effectué quelques semaines seulement après les événements de la Saint-Jean. À l'exception du corps de police de Québec, qui se déclare, comme celui de Montréal, insatisfait sur ce point relatif aux manifestations, les autres services de police adoptent une attitude plus neutre à cet égard. Il convient de souligner, dans tous les cas examinés, le fort pourcentage de réponses dans les trois colonnes, ce qui oblige à apporter les nuances qui s'imposent dans l'interprétation des résultats.

TABLEAU II-69**FAÇON DONT LE PUBLIC SE PROTÈGE CONTRE LE CRIME,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Satisfaisante %	Passable %	Insatisfaisante %	TOTAL %
Montréal	818	25.30	38.02	36.68	100.00
Québec	123	25.20	26.83	47.97	100.00
Drummondville	50	38.00	26.00	36.00	100.00
Jacques-Cartier	52	23.07	23.08	53.85	100.00
Rimouski	25	48.00	20.00	32.00	100.00
Total	1,068	281	374	413	
Moyenne		26.31	35.02	38.67	100.00

TABLEAU II-70

COMPOTEMENT DU PUBLIC - CORRÉLATIONS SIGNIFICATIVES ET NIVEAUX PAR VARIABLES (MONTRÉAL)

VARIABLES INDÉPENDANTES	Âge	Ancienneté	Scolarité	Fonction
Respecte les policiers	.001	.01	—	.001
Observe les lois	.001	.001	.001	.001
Respecte les lois de la circulation	.005	.01	.02	.05
Se comporte lors des manifestations de masse	.01	.01	.02	—
Se protège contre le crime	.05	.05	—	.001

Étant donné les nombreuses corrélations significatives existantes chez les policiers de Montréal entre chacune des sous-questions et les variables indépendantes (âge, scolarité, ancienneté, grade), nous avons pensé qu'il serait préférable de présenter en premier lieu un tableau d'ensemble de ces corrélations (tableau II-70).

On constate tout de suite que l'âge et l'ancienneté influencent systématiquement et de façon significative toutes les sous-questions. Viennent ensuite le grade, dans 4 cas sur 5 et la scolarité (3 cas). Comme il a déjà été dit à plusieurs reprises, l'âge joue dans le sens d'une corrélation directement proportionnelle, c'est-à-dire, que plus le policier est âgé plus il est satisfait du comportement du public à l'égard des différents points envisagés (le tableau II-71 illustre cette corrélation en ce qui concerne les manifestations de masse).

TABLEAU II-71

FAÇON DONT LE PUBLIC SE COMPORTE LORS DES MANIFESTATIONS DE MASSE, SELON L'ÂGE (MONTRÉAL)

ÂGE	N	Satisfaisante %	Passable %	Insatisfaisante %	TOTAL %
Moins de 30 ans	299	9.36	20.40	70.24	100.00
30 à 39 ans	266	11.28	19.92	68.80	100.00
40 à 49 ans	167	14.37	28.14	57.49	100.00
50 ans et plus	69	20.29	28.99	50.72	100.00
Total	801	96	181	524	
Moyenne		11.98	22.60	65.42	100.00

Chi carré = 16.98 ; P < .01 pour 6 degrés de liberté.

TABLEAU II-72**FAÇON DONT LE PUBLIC RESPECTE LES LOIS DE LA CIRCULATION,
SELON LA SCOLARITÉ (MONTRÉAL)**

SCOLARITÉ	N	Satisfaisante %	Passable %	Insatisfaisante %	TOTAL %
Moins de 10 ans	259	19.69	34.75	45.56	100.00
10 à 12 ans	479	13.57	29.65	56.78	100.00
13 ans et plus	80	8.75	30.00	61.25	100.00
Total	818	123	256	439	
Moyenne		15.04	31.30	53.66	100.00

Chi carré = 12.84 ; P < .02 pour 4 degrés de liberté.

Le tableau II-72 indique, en matière de circulation, la tendance maintes fois observée, à savoir que les policiers plus instruits sont moins satisfaits de l'attitude des citoyens dans l'ensemble des circonstances énumérées.

Quant à la variable grade, elle joue ici dans le sens d'une plus grande satisfaction et d'une moins grande insatisfaction chez les officiers et chez les détectives que chez les simples constables (voir le tableau II-73 pour ce qui est la façon dont le citoyen respecte les lois).

Pour terminer cette partie de la recherche concernant l'évaluation du public par les policiers, nous leur avons posé une question ayant pour but de dégager l'image générale qu'ils se font de leurs concitoyens. Cette question se lisait comme suit : « Si l'on vous disait que les citoyens de cette ville sont les meilleurs citoyens du Québec, laquelle des réponses suivantes choisiriez-vous : 1) j'approuve ; 2) je suis indécis ; 3) je désapprouve ».

TABLEAU II-73**FAÇON DONT LE PUBLIC OBSERVE LES LOIS,
SELON LA FONCTION (MONTRÉAL)**

FONCTION	N	Satisfaisante %	Passable %	Insatisfaisante %	TOTAL %
Gendarme	574	13.94	45.47	40.59	100.00
Détective	83	19.28	43.37	37.35	100.00
Officier	152	29.61	37.50	32.89	100.00
Total	809	141	354	314	
Moyenne		17.43	43.76	38.81	100.00

Chi carré = 20.71 ; P < .001 pour 4 degrés de liberté.

D'après le tableau II-74, la majorité des policiers interviewés (44.77 p. cent) se disent indécis devant cette affirmation, alors que 30 p. cent l'approuvent et que 25 p. cent la désapprouvent. Il est à souligner l'appréciation très favorable que les policiers de Drummondville donnent de leurs concitoyens (68 p. cent). Cette tendance s'applique également, quoique dans une proportion inférieure (43 p. cent), aux policiers de Québec. Finalement, le plus haut taux de réponses défavorables a été donné par les services de police de Montréal et de Jacques-Cartier (28 et 25 p. cent respectivement).

TABLEAU II-74
ÉVALUATION COMPARATIVE DES MEILLEURS CITOYENS DU QUÉBEC,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	Approuve %	Indécis %	Désapprouve %	TOTAL %
Montréal	820	25.73	45.73	28.54	100.00
Québec	123	43.09	42.28	14.63	100.00
Drummondville	50	68.00	26.00	6.00	100.00
Jacques-Cartier	52	26.92	48.08	25.00	100.00
Rimouski	25	40.00	56.00	4.00	100.00
Total	1,070	322	479	269	
Moyenne		30.09	44.77	25.14	100.00

G. CONCLUSIONS

Au terme de l'étude de ce chapitre consacré à la perception que le policier a de son corps de police, nous pouvons tirer les conclusions générales suivantes :

- 1 — D'après le policier, son statut professionnel est relativement élevé, puisqu'il s'est classé au deuxième rang — à une faible distance de la première place — sur un ensemble de cinq professions-témoins ;
- 2 — La sécurité que procure l'emploi est considérée par le policier comme la première raison d'entrer dans la police ;
- 3 — La satisfaction des policiers s'est située à un niveau très élevé en ce qui concerne les normes physiques et scolaires d'embauche ;
- 4 — L'ensemble des policiers échantillonnés se déclarent très satisfaits de la façon dont ils s'acquittent des tâches essentielles traditionnellement confiées à la police (maintien de l'ordre, protection de la vie et de la

- propriété, application des lois, prévention du crime, recherche et arrestation des criminels) ;
- 5 — La même satisfaction, quoique à un degré moins élevé, se manifeste en ce qui concerne certaines tâches plus controversées (prostitution, contrôle des manifestations) ;
 - 6 — Les policiers sont également très satisfaits de certaines qualités dont font preuve leurs corps de police : intégrité, efficacité, discipline, indépendance ;
 - 7 — En général, les policiers perçoivent d'une façon très favorable la façon dont ils établissent les contacts avec le public ;
 - 8 — Particulièrement satisfaisant est, à leurs yeux, leur comportement à l'égard de certaines catégories de citoyens (victimes, étudiants, automobilistes, plaignants, témoins) ;
 - 9 — En ce qui concerne d'autres types de citoyens pouvant présenter pour eux davantage de problèmes (vagabonds, suspects, beatniks, criminels), ce comportement est jugé plutôt neutre ;
 - 10 — En général, les policiers pensent que le public juge la police de façon plutôt défavorable, les principales causes de ce jugement défavorable étant néanmoins des causes externes à la police (mauvaise presse, manque d'information) ;
 - 11 — À leur tour, les policiers dénoncent le peu de collaboration de la part du public dans l'accomplissement de certaines de leurs tâches et expriment leur insatisfaction vis-à-vis du comportement des citoyens sur certains points reliés au travail policier ;
 - 12 — Contrairement aux autres services de police, celui de Jacques-Cartier se caractérise par une attitude d'insatisfaction générale ;
 - 13 — Finalement, il nous a été donné de constater qu'à Montréal, seule ville où des corrélations furent effectuées avec les variables indépendantes, les policiers les plus jeunes en âge et en années de service, ainsi que les policiers les plus instruits (vraisemblablement les mêmes), adoptent une attitude générale plus critique que les policiers plus âgés et moins scolarisés. Cette attitude critique peut s'expliquer par le fait que les jeunes policiers se sentent aussi contestataires que les membres de leur génération, avec ceci de particulier qu'ils appartiennent à un milieu socio-professionnel qui les oblige à accepter un certain nombre de règles et d'habitudes qui répugnent à la jeune génération et qui contribuent, par un mécanisme d'identification négative, à les isoler et à les durcir. Une autre explication pourrait résider dans le fait que les jeunes policiers extériorisent avec beaucoup moins de retenue que leurs confrères plus expérimentés leurs sentiments réels.



CHAPITRE III

**LA POLICE TELLE QUE LES POLICIERS
LA SOUHAITENT**



LA POLICE TELLE QUE LES POLICIERS LA SOUHAITENT

Le chapitre précédent a voulu objectiver la perception que les policiers ont de leur fonction. Toutefois, une juste évaluation de l'idée que se font de leur profession les membres d'un corps professionnel ne peut se limiter à l'analyse de la situation du moment. La recherche de l'image de la police vécue par ceux qui l'assument doit se faire non seulement au niveau de la perception des rôles, statut et privilèges mais également au niveau de la conception de ces mêmes rôles, statut et privilèges.

Aussi avons-nous voulu, dans le cadre de la présente étude, compléter nos renseignements sur la perception de la police par les policiers au moyen d'une analyse de la conception que se fait le policier de son occupation tant sur le plan de son statut professionnel que sur le plan de son rôle dans la société québécoise.

C'est pourquoi nous aborderons successivement quelques points visant à mettre en lumière cette conception policière, à savoir : A) le statut professionnel désiré à partir de quelques caractéristiques générales ; B) le rôle social que les policiers s'attribuent, en passant en revue certaines tâches particulières. En C), nous insisterons sur les moyens d'action ou méthodes de travail que les policiers jugent nécessaires à l'exécution de leur mission de police et nous terminerons, en D), par certaines considérations sur l'organisation policière.

A. STATUT PROFESSIONNEL

Dans cette première partie sur la conception, nous tenterons de situer le statut professionnel que les policiers, dans les villes échantillonnées, souhaitent pour leurs membres. Les grandes lignes de ce statut professionnel seront révélées à partir des indices suivants : normes de recrutement et formation professionnelle ; qualités personnelles valorisées et critères de promotion ; salaire et droit de grève.

1. RECRUTEMENT

Comme nous l'avons mentionné préalablement, la première caractéristique envisagée est celle du recrutement des policiers. Étant donné l'importance grandissante du critère formation comme facteur déterminant dans l'accession à quelque occupation ou profession, nous avons considéré ce problème du recrutement policier sous l'angle des pré-requis académiques. C'est donc en ces termes que nous avons sondé l'opinion des interviewés : « Combien d'années d'étude devrait-on demander à une recrue pour entrer dans la police ? » Les réponses apparaissent au tableau III-1.

TABLEAU III-1
SCOLARITÉ REQUISE D'UNE RECRUE POLICIÈRE,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	—10 ans %	10/12 ans %	13 ans + %	TOTAL %
Montréal	812	5.79	92.49	1.72	100.00
Québec	122	20.49	79.51	0.00	100.00
Drummondville	50	12.00	88.00	0.00	100.00
Jacques-Cartier	52	15.38	84.62	0.00	100.00
Rimouski	25	12.00	84.00	4.00	100.00
Total	1,061	8.9	95.7	15	
Moyenne		8.39	90.20	1.41	100.00

On constate, après avoir pondéré les pourcentages par les effectifs respectifs des services de police des différentes villes interviewées, qu'une très forte proportion de la population interrogée, soit 90.20 p. cent est favorable à ce qu'on exige de 10 à 12 ans de scolarité d'une recrue pour entrer dans la police. C'est donc dire que les exigences souhaitées par les policiers ne sont ni supérieures ni inférieures à la réalité puisque dans les villes interrogées, effectivement on exige une onzième année (dans 4 villes sur 5) alors que dans un cas (Drummondville), on exige actuellement d'avoir complété une neuvième année. Cette concordance entre la réalité et l'idéal nous a d'ailleurs obligé à comprimer en une seule catégorie (13 ans et plus) ce qui à l'origine comprenait, à cette extrémité de l'échelle, le groupe « 13 à 15 ans » et le groupe « 16 ans et plus ».

Les exigences sont maximales dans le cas de Montréal (92.49 p. cent) alors qu'à Drummondville, Jacques-Cartier et Rimouski, elles sont de l'ordre de 84 et 88 p. cent. Cependant, l'écart par rapport à la moyenne est maximum dans le cas de Québec puisqu'il se situe à 10 p. cent au-dessous de la

moyenne. Cette différence est attribuable à une proportion nettement plus forte de policiers qui, dans cette ville, souhaiterait des exigences inférieures à 10 ans de scolarité.

Si donc on prenait comme objectif de revaloriser la fonction en introduisant dans ses rangs des gens de formation universitaire, c'est de l'extérieur qu'il faudrait le faire, les gens en place n'en sentant ni le besoin ni le désir, ou ne voulant manifester ni l'un ni l'autre.

2. FORMATION

Étant donné cette attitude des policiers qui ne semblent pas intéressés à appeler dans leurs rangs du personnel issu de facultés universitaires, on aurait pu penser qu'elle émanait de leur souci de voir la profession former elle-même ses membres et ses cadres.

Or, sur ce plan également, tout comme sur celui du recrutement, il semblerait que les perspectives envisagées ne diffèrent pas tellement de ce qui existe. Malgré la tendance actuelle au Québec vers une formation professionnelle de plus en plus poussée et en dépit du fait que la fonction policière se voit confrontée à des tâches dont la complexité croît au même rythme que la société québécoise, les policiers, lorsque questionnés sur ce qui devrait constituer une période de formation à la fois suffisante et nécessaire, ont répondu comme indiqué au tableau III-2.

TABLEAU III-2
DURÉE DE LA FORMATION POLICIÈRE SOUHAITÉE,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	-1 mois %	1/3 mois %	4/6 mois %	+ 6 mois %	TOTAL %
Montréal	820	0.00	8.66	51.34	40.00	100.00
Québec	123	2.44	29.27	45.53	22.76	100.00
Drummondville	51	0.00	9.80	56.86	33.34	100.00
Jacques-Cartier	52	0.00	21.16	65.38	13.46	100.00
Rimouski	25	0.00	40.00	48.00	12.00	100.00
Total	1,071	3	133	552	383	
Moyenne		0.28	12.42	51.54	35.76	100.00

On constate d'une façon générale, qu'il ne saurait ici être question véritablement de formation et qu'il serait plus approprié, devant les réponses fournies, de parler tout au plus de période d'information, d'initiation ou « d'entraînement ».

En effet, la durée moyenne de 4 à 6 mois que la majorité des répondants (51.54 p. cent) estiment suffisante pour acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice de la profession, a pour résultat de maintenir la fonction de policier à un niveau occupationnel relativement bas. Elle se situe en fait, sur ce plan du moins, derrière les hommes de métier et les ouvriers spécialisés dont l'apprentissage est généralement plus prolongé.

Certes existe-t-il entre les services de police interrogés de légères différences d'attitude qu'on peut faire ressortir de diverses manières. On peut, par exemple, souligner à juste titre que c'est à Montréal et à Drummondville que les pourcentages des policiers qui aimeraient une période d'apprentissage de plus 6 mois sont les plus élevés (soit 40 p. cent et 33.34 p. cent respectivement) alors que les partisans d'une durée maximum de 3 mois se retrouvent surtout à Rimouski (40 p. cent) et à Québec (29.27 p. cent). Ceci dit, il faut se rendre à l'évidence que, laissés à eux-mêmes, les policiers ne sauraient concevoir de projeter de leur profession d'autres images que celles qu'ils ont vécues ou qu'ils vivent présentement.

TABLEAU III-3
DURÉE DE LA FORMATION POLICIÈRE SOUHAITÉE,
SELON L'ÂGE (MONTRÉAL)

ÂGE	N	-3 mois %	4/6 mois %	+ 6 mois %	TOTAL %
Moins de 30 ans	301	4.32	54.49	41.19	100.00
30 à 39 ans	266	9.40	52.63	37.97	100.00
40 à 49 ans	167	14.97	43.11	41.92	100.00
50 ans et plus	69	8.69	53.62	37.69	100.00
Total	803	69	413	321	
Moyenne		8.59	51.43	39.98	100.00

Chi carré = 16.060 ; P < .02 ; pour 6 degrés de liberté.

Cette influence du passé et du présent sur ce qui devrait marquer les policiers de demain a d'ailleurs pu être vérifiée expérimentalement dans le cas de Montréal où deux variables indépendantes, l'âge et le degré de scolarité, ont influencé de façon sensible les résultats, les policiers les plus jeunes et les plus scolarisés s'étant montrés systématiquement plus exigeants que leurs aînés.

Cette double relation entre l'âge et la scolarité des policiers interrogés d'une part et la durée de la période d'apprentissage est illustrée par les tableaux III-3 et III-4 qui nous donnèrent des coefficients d'association significatifs au niveau 2 p. cent pour l'âge et au niveau 1 p. cent pour la scolarité.

TABLEAU III-4

**DURÉE DE LA FORMATION POLICIÈRE SOUHAITÉE,
SELON LA SCOLARITÉ (MONTRÉAL)**

SCOLARITÉ	N	-3 mois %	4/6 mois %	+ 6 mois %	TOTAL %
Moins de 10 ans	260	13.84	50.38	35.78	100.00
10 à 12 ans	478	7.11	52.51	40.38	100.00
13 ans et plus	81	1.23	48.14	50.63	100.00
Total	819	71	421	327	
Moyenne		8.66	51.40	39.94	100.00

Chi carré = 17.199 ; P < .01 ; pour 4 degrés de liberté.

3. QUALITÉS DOMINANTES

Les résultats précédents nous ont permis de constater que si les policiers ne valorisaient pas la formation académique et professionnelle de leurs membres autant qu'on aurait pu le supposer dans un modèle normatif comme celui utilisé ici, néanmoins ils faisaient entrer ces éléments dans la définition du policier idéal.

Cette façon d'apprécier l'agent de police est quand même relativement récente si on se réfère à la conception traditionnelle du gendarme où étaient surtout mises en relief ses qualités physiques et une certaine rigidité d'attitude au niveau du maintien de l'ordre.

TABLEAU III-5

**CLASSEMENT PRÉFÉRENTIEL DES QUALITÉS SOUHAITÉES
POUR LES POLICIERS, MOYENNE DES SERVICES DE POLICE**

QUALITÉ SOUHAITÉE	N	1er rang %	2e rang %	3e rang %	4e rang %	5e rang %	TOTAL %
Intégrité	1,036	<u>44.31</u>	20.85	17.37	8.69	8.78	100.00
Efficacité	1,044	27.49	<u>31.71</u>	21.74	12.93	6.13	100.00
Initiative	1,041	15.75	26.42	<u>30.55</u>	17.39	9.89	100.00
Discipline	1,036	8.69	13.51	18.44	<u>36.10</u>	23.26	100.00
Tenue	1,042	4.99	7.39	11.61	24.47	<u>51.54</u>	100.00

C'est pourquoi nous avons pensé demander aux policiers de nous indiquer les qualités qu'ils valorisent le plus chez les membres de la profession. Pour ce faire, ils devaient classer par ordre décroissant d'importance (de 1 à 5, 1 étant le plus important) les qualités suivantes : tenue et maintien, efficacité, esprit d'initiative, intégrité, discipline.

Voici les résultats moyens obtenus pour les différents services de police, pondérés en fonction des effectifs interrogés (voir tableau III-5).

Que l'on ne considère que les réponses obtenues en regard des pourcentages mentionnés pour le premier rang, ou que l'on additionne les résultats obtenus aux rangs 1 et 2 et même 1, 2 et 3, on retrouve la même constante. La qualité la plus valorisée par les policiers interrogés est l'intégrité. En effet, celle-ci est mentionnée au premier rang dans 44.31 p. cent des cas et aux rangs 1, 2 ou 3 dans 82.53 p. cent des cas. En second lieu, les policiers mentionnent l'efficacité. Celle-ci se classe au premier, second ou troisième rang dans 80.94 p. cent des cas. Après quoi, on mentionne, par ordre décroissant d'importance les qualités suivantes : l'esprit d'initiative, la discipline, la tenue et le maintien.

Il semble donc y avoir eu inversion des pôles par rapport à l'image traditionnelle, en ce qui concerne les qualités exigées du policier. On lui demande d'abord et avant tout de faire preuve d'intégrité, donc de faire observer la loi de la façon la plus juste et la plus impartiale possible, sans attaches politiques ou autres. On valorise également l'efficacité et l'esprit d'initiative. Le policier n'est donc plus celui qui se présente avant tout comme agent de répression enrégimenté et rigide mais comme un homme faisant preuve d'une plus grande flexibilité et adaptabilité aux situations. On insiste beaucoup moins qu'avant sur la discipline et l'apparence extérieure du corps de police.

Nous analyserons maintenant les résultats obtenus pour chacun des traits en fonction des services de police échantillonnés (voir tableau III-6).

Une importance primordiale est accordée, comme nous l'avons déjà noté, à l'intégrité. Les policiers classent cette qualité au premier ou au second rang dans 65.16 p. cent des cas. Les pourcentages pour ces deux premières positions sont les plus élevés à Drummondville et à Jacques-Cartier (72 p. cent) et les plus faibles à Québec et à Rimouski (54 p. cent). Montréal occupe une position moyenne avec 66 p. cent.

L'efficacité est valorisée par les policiers au point d'occuper la deuxième place, après l'intégrité. Les pourcentages cumulés des rangs 1 et 2 pour cette qualité indiquent qu'elle est surtout appréciée à Montréal (64.47 p. cent) alors que c'est à Drummondville qu'elle est la moins prisée des policiers (34.04 p. cent).

Après l'intégrité et l'efficacité, les policiers interviewés mentionnent généralement en troisième lieu, l'importance de l'esprit d'initiative. Il existe fort peu de différences d'un service de police à l'autre sur cette question.

TABLEAU III-6
CLASSEMENT PRÉFÉRENTIEL DES QUALITÉS SOUHAITÉES
POUR LES POLICIERS, SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	1er rang %	2e rang %	3e rang %	4e rang %	5e rang %	TOTAL %
INTÉGRITÉ							
Montréal	798	44.61	21.55	18.67	8.65	6.52	100.00
Québec	116	36.21	18.10	17.24	7.76	20.69	100.00
Drummondville	48	50.00	22.92	8.33	6.25	12.50	100.00
Jacques-Cartier	50	52.00	20.00	10.00	8.00	10.00	100.00
Rimouski	24	45.83	8.33	8.33	20.83	16.68	100.00
Total	1,036	459	216	180	90	91	
Moyenne		44.31	20.85	17.37	8.69	8.78	100.00
EFFICACITÉ							
Montréal	805	30.68	33.79	20.99	10.68	3.86	100.00
Québec	117	11.97	27.35	26.50	23.08	11.10	100.00
Drummondville	47	14.89	19.15	34.04	19.15	12.77	100.00
Jacques-Cartier	51	27.45	23.53	19.61	17.65	11.76	100.00
Rimouski	24	20.83	25.00	4.17	16.67	33.33	100.00
Total	1,044	287	331	227	135	64	
Moyenne		27.49	31.71	21.74	12.93	6.13	100.00
INITIATIVE							
Montréal	802	16.21	27.18	31.55	16.96	8.10	100.00
Québec	116	18.10	25.86	23.28	18.10	14.66	100.00
Drummondville	48	12.50	14.58	27.08	22.92	22.92	100.00
Jacques-Cartier	50	10.00	28.00	34.00	18.00	10.00	100.00
Rimouski	25	8.00	24.00	32.00	16.00	20.00	100.00
Total	1,041	164	275	318	181	103	
Moyenne		15.75	26.42	30.55	17.39	9.89	100.00
DISCIPLINE							
Montréal	799	5.50	11.39	18.15	38.30	26.66	100.00
Québec	116	21.55	19.83	16.38	30.17	12.07	100.00
Drummondville	47	25.53	25.53	17.02	27.66	4.26	100.00
Jacques-Cartier	50	6.00	14.00	26.00	30.00	24.00	100.00
Rimouski	24	25.00	29.17	25.00	20.83	0.00	100.00
Total	1,036	90	140	191	374	241	
Moyenne		8.69	13.51	18.44	36.10	23.26	100.00
TENUE							
Montréal	804	4.23	5.97	10.45	24.87	54.48	100.00
Québec	116	12.07	9.48	16.38	20.69	41.38	100.00
Drummondville	48	2.08	16.67	12.50	22.92	45.83	100.00
Jacques-Cartier	50	4.00	14.00	10.00	28.00	44.00	100.00
Rimouski	24	4.17	12.50	29.17	25.00	29.16	100.00
Total	1,042	52	77	121	255	537	
Moyenne		4.99	7.39	11.61	24.47	51.54	100.00

Si la discipline vient au quatrième rang pour l'ensemble des policiers interviewés, on peut cependant observer des écarts intéressants. Par exemple, c'est à Montréal et à Jacques-Cartier qu'on note la plus faible valorisation de cette qualité (17 p. cent et 20 p. cent respectivement pour les 2 premiers rangs ; 65 p. cent et 54 p. cent respectivement pour les 2 derniers rangs). La situation est inversée à Rimouski et à Drummondville (54 p. cent et 51 p. cent pour les 2 premiers rangs ; 21 p. cent et 32 p. cent pour les 2 derniers rangs).

Enfin, il reste à considérer les résultats obtenus pour le facteur tenue et maintien. Dans ce cas on remarque, outre le fait que cette qualité tient la dernière place, que c'est à Montréal qu'elle est considérée le moins (54.48 p. cent lui ont accordé le dernier rang), tandis qu'elle atteint sa valorisation maxima à Rimouski où la proportion pour la dernière position n'est que de 29.16 p. cent.

De façon générale, on constate donc que tous les policiers interviewés accordent une importance première à l'intégrité. Concernant certaines qualités plus classiquement valorisées, telles le maintien et la discipline, on constate que celles-ci sont relativement plus valorisées dans les petites villes telles Rimouski et Drummondville. Par ailleurs, dans la métropole et ville de banlieue (Jacques-Cartier), on note une importance relativement plus grande qu'ailleurs à l'endroit de l'efficacité des personnels de police.

4. CRITÈRES DE PROMOTION

Après avoir considéré l'opinion des policiers interviewés quant aux qualités dominantes qui devraient être celles des membres de leur corps policier, nous allons maintenant analyser leurs réponses au sujet des critères de promotion. Nous leur avons demandé de classer, par ordre décroissant d'importance (de 1 à 4, 1 étant le plus important) les principaux facteurs de promotion qui devraient être en vigueur à l'intérieur de leur corps de police.

Les résultats moyens obtenus pour tous les services réunis apparaissent au tableau III-7 avec comme classement préférentiel, la compétence suivie du degré d'instruction et de l'ancienneté puis enfin, loin derrière, des arrestations éclatantes.

Le fait que la compétence soit nettement plus valorisée par les policiers interviewés comme critère de promotion (près de 80 p. cent des policiers lui ont accordé le premier rang) n'a peut-être pas beaucoup de signification pour qui ne sait pas les luttes que se sont livrées les parties patronales et syndicales autour de ces deux notions, luttes qui se sont soldées par le remplacement graduel de l'ancienneté au profit de la compétence dans l'accession aux divers grades policiers.

Cette compétence est déterminée par des examens écrits et oraux à la suite d'un avis de concours. Les divers contrats de travail des policiers au

TABLEAU III-7
CLASSEMENT PRÉFÉRENTIEL DES FACTEURS DE PROMOTION,
MOYENNE DES SERVICES DE POLICE

FACTEURS DE PROMOTION	N	1er rang %	2e rang %	3e rang %	4e rang %	TOTAL %
Compétence	1,061	<u>79.83</u>	11.12	5.37	3.68	100.00
Instruction	1,048	8.85	<u>43.83</u>	36.16	11.16	100.00
Ancienneté	1,050	8.10	37.80	<u>41.05</u>	13.05	100.00
Arrestations	1,046	3.73	6.98	16.87	<u>72.42</u>	100.00

Québec stipulent, en général, qu'à compétence égale, l'ancienneté doit primer. Il existe toutefois des systèmes mixtes, comme celui de Montréal, en vertu duquel 30 p. cent des promotions doivent encore être faites selon l'ancienneté et 70 p. cent selon la compétence.

Si le vote majoritairement favorable à la compétence n'était pas suffisant pour illustrer l'état de défaveur où est tombée l'ancienneté on pourrait invoquer enfin que le degré d'instruction est apparu aux policiers plus important que le nombre d'années de service comme moyen de procurer de l'avancement dans la profession, ce qui a pour effet de reléguer l'ancienneté au troisième rang, après la compétence et l'instruction.

Nous allons maintenant passer, après ces remarques d'ordre général, à l'analyse des résultats selon les services de police (voir tableau III-8).

La compétence, bien que très hautement valorisée par l'ensemble des policiers, l'est légèrement plus que la moyenne à Montréal (82.15 p. cent) et passablement moins à Québec et à Rimouski, où des cotes identiques de 66.67 p. cent ont été attribuées en première position.

Le cumul des pourcentages pour les deux premiers rangs à l'item « instruction » nous permet de voir qu'environ 60 p. cent des policiers de Drummondville et 54 p. cent de ceux de Montréal accordent, de façon plus accusée, la deuxième place à ce facteur de promotion. Les pourcentages les plus faibles, encore ici, sont relevés à Québec (44 p. cent) et à Rimouski (43 p. cent).

À l'inverse, l'ancienneté est relativement plus valorisée dans les services de police qui se signalaient par une appréciation moindre de la compétence et du degré d'instruction, soit Rimouski et Québec.

Quant aux faits d'arme que pourraient constituer les arrestations éclatantes, ils sont classés au dernier rang par tous les services de police, mais d'une façon particulièrement accusée à Rimouski (95.65 p. cent) et à Québec (85.22 p. cent). Ce rejet est moins prononcé toutefois à Montréal (69.34 p. cent) où, l'on s'en souvient, nous avons déjà eu l'occasion de noter l'importance de l'efficacité aux yeux des policiers.

TABLEAU III-8

**CLASSEMENT PRÉFÉRENTIEL DES FACTEURS DE PROMOTION,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	1er rang %	2e rang %	3e rang %	4e rang %	TOTAL %
COMPÉTENCE						
Montréal	818	82.15	9.17	4.77	3.91	100.00
Québec	117	66.67	22.22	7.69	3.42	100.00
Drummondville	50	78.00	12.00	6.00	4.00	100.00
Jacques-Cartier	52	80.77	7.69	9.62	1.92	100.00
Rimouski	24	66.67	29.17	4.16	0.00	100.00
Total	1,061	847	118	57	39	
Moyenne		79.83	11.12	5.37	3.68	100.00
INSTRUCTION						
Montréal	811	9.74	44.39	33.66	12.21	100.00
Québec	115	7.83	35.65	50.43	6.09	100.00
Drummondville	48	6.25	54.17	35.42	4.16	100.00
Jacques-Cartier	51	1.96	45.10	35.29	17.65	100.00
Rimouski	23	4.35	39.13	56.52	0.00	100.00
Total	1,048	93	459	379	117	
Moyenne		8.88	43.80	36.16	11.16	100.00
ANCIENNETÉ						
Montréal	811	4.81	38.59	41.80	14.80	100.00
Québec	116	22.41	37.08	34.48	6.03	100.00
Drummondville	48	10.42	29.17	45.83	14.58	100.00
Jacques-Cartier	51	13.72	39.22	43.14	3.92	100.00
Rimouski	24	33.33	29.17	33.33	4.17	100.00
Total	1,050	85	397	431	137	
Moyenne		8.10	37.80	41.05	13.05	100.00
ARRESTATIONS						
Montréal	809	3.96	7.54	19.16	69.34	100.00
Québec	115	2.60	5.22	6.96	85.22	100.00
Drummondville	48	6.25	4.17	12.50	77.08	100.00
Jacques-Cartier	51	1.96	7.84	11.77	78.43	100.00
Rimouski	23	0.00	0.00	4.35	95.65	100.00
Total	1,046	39	73	176	758	
Moyenne		3.73	6.98	16.82	72.47	100.00

D'une façon générale on remarque donc une tendance chez les policiers à valoriser des critères de promotion assez différents que ceux auxquels nous avait habitué la tradition. Toutefois, cette évolution plus marquée dans la métropole et à Drummondville semble plus lente dans les centres moins urbanisés et industrialisés.

5. SALAIRE

Un des principaux indices du statut socio-économique est sans contredit le salaire. Le salaire peut également être un excellent indice de la classe sociale puisqu'il permet l'accession à un certain style de vie, l'admission dans certains groupes d'appartenance ou de référence ayant des valeurs, des normes et des comportements caractéristiques. Le salaire, dans une société capitaliste comme la nôtre étant donc un élément essentiel du statut social, nous avons voulu connaître l'opinion des policiers quant au salaire moyen souhaité pour les agents de leur corps de police.

Nous avons constaté que les aspirations policières étaient très élevées puisque se classant dans l'ensemble dans les salaires des classes moyennes supérieures. Voici le salaire moyen désiré par les interviewés, en fonction des différentes villes échantillonnées (voir tableau III-9).

Pour tous les services de police réunis, on peut observer, après avoir pondéré les pourcentages des services individuels par les effectifs inclus dans l'échantillonnage, que 68.10 p. cent des policiers souhaitent pour un agent, un salaire de \$8,000 et plus annuellement.

Cependant, ce haut pourcentage est, il faut bien le dire, attribuable à l'influence du groupe de policiers montréalais interrogés puisque leur nombre était fortement supérieur aux effectifs des autres villes et que le pourcentage de cette catégorie de \$8,000 et plus y était beaucoup plus marquée (79.14 p. cent à Montréal contre 45.08 p. cent à Québec, 28.85 p. cent à Jacques-Cartier, 16 p. cent à Drummondville et 4 p. cent à Rimouski).

Si donc on peut se rendre compte que c'est à Montréal que les exigences salariales pour les policiers sont les plus marquées, on constate également chez les policiers des autres villes des différences appréciables. Par exemple, à Québec, à Jacques-Cartier et à Drummondville, on remarque que 86.88 p. cent, 63.47 p. cent et 52 p. cent respectivement des policiers interviewés souhaitent pour l'agent de police, un salaire moyen de \$7,000 et plus. C'est à Rimouski que les exigences sont minimales puisque 60 p. cent des policiers s'accordent pour juger convenable le salaire d'un agent de police qui se situerait entre \$5,000 et \$7,000 par an.

Ces disparités régionales seraient, dans tout projet de regroupement des services de police, une donnée dont il faudrait sans aucun doute tenir compte beaucoup plus que certaines variables indépendantes comme l'âge, la scolarité ou l'expérience qui sont apparues sans aucune relation significative avec cette conception du juste salaire pour un agent de police.

TABLEAU III-9

**SALAIRE MOYEN DÉSIRÉ POUR UN AGENT DE POLICE,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	—\$4,999 %	\$5,000/ \$5,999 %	\$6,000/ \$6,999 %	\$7,000/ \$7,999/ %	\$8,000 + %	TOTAL %
Montréal	820	0.00	0.37	1.22	19.27	<u>79.14</u>	100.00
Québec	122	0.00	3.28	9.84	<u>41.80</u>	45.08	100.00
Drummondville	50	2.00	12.00	34.00	<u>36.00</u>	16.00	100.00
Jacques-Cartier	52	1.92	7.69	26.92	<u>34.62</u>	28.85	100.00
Rimouski	25	16.00	20.00	<u>40.00</u>	20.00	4.00	100.00
Total	1,069	6	22	63	250	728	
Moyenne		0.56	2.06	5.89	23.39	68.10	100.00

6. DROIT DE GRÈVE

Nous terminerons ce chapitre par un dernier point relatif au statut du policier à savoir : le droit de grève. L'analyse des données nous permettra de percevoir la conception policière concernant le statut professionnel de ses membres d'une part et la vision d'une société québécoise idéale d'autre part puisque nous sommes ici sur le terrain de la projection. Nous avons donc posé cette question aux policiers : « Devriez-vous avoir le droit de grève ? » et nous avons obtenu les résultats moyens suivants : 60.37 p. cent de « non », 30.75 p. cent de « oui » et 8.88 p. cent d'indécis. Si la majorité des policiers interviewés s'est refusée le droit de faire la grève on constate cependant à l'examen du tableau III-10, des différences notoires selon les services de police.

TABLEAU III-10
LE DROIT DE GRÈVE ÉTENDU AUX POLICIERS,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	821	35.69	55.30	9.01	100.00
Québec	122	17.21	74.59	8.20	100.00
Drummondville	50	6.00	84.00	10.00	100.00
Jacques-Cartier	52	21.15	76.92	1.93	100.00
Rimouski	25	4.00	76.00	20.00	100.00
Total	1,070	329	646	95	
Moyenne		30.75	60.37	8.88	100.00

Ainsi on constate que le pourcentage d'interviewés opposés au droit de grève, quoique plus élevé que celui des tenants dans toutes les villes, est relativement inférieur à Montréal (55.30 p. cent). Les disparités sont dues d'une part aux différents pourcentages d'interviewés favorables au droit de grève chez les policiers et d'autre part aux pourcentages de réponses indécises. En effet, on note à Montréal, Québec et Jacques-Cartier une proportion relativement supérieure de réponses approuvant le droit de grève alors qu'à Rimouski il y a un pourcentage nettement plus élevé que la moyenne en regard des réponses indécises.

Par ailleurs, il faut relever à Montréal une corrélation significative au niveau 1 p. cent entre la fonction de l'interviewé dans la police et son opinion sur le droit de grève (voir tableau III-11). Le fait que le pourcentage de répondants opposés au droit de grève pour les policiers passe

graduellement de 70 p. cent chez les officiers à 60 p. cent chez les détectives et à 50 p. cent chez les gendarmes est significatif à la fois de la relation et du sens où joue celle-ci.

Si donc on peut conclure qu'en général les policiers conservent l'image d'une société où le maintien de l'ordre est prioritaire par rapport aux droits des individus chargés de l'assurer, il y a lieu de souligner que ce sentiment semble plus émoussé à Montréal chez les agents de gendarmerie chez qui se trouvent, il est vrai, les éléments les plus jeunes de la police.

TABLEAU III-11

**LE DROIT DE GRÈVE ÉTENDU AUX POLICIERS,
SELON LA FONCTION (MONTRÉAL)**

FONCTION	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Gendarme	582	38.66	50.50	10.84	100.00
Détective	84	36.90	60.71	2.39	100.00
Officier	153	23.52	70.58	5.90	100.00
Total	819	292	453	74	
Moyenne		35.65	55.31	9.04	100.00

Chi carré = 23.751 ; P < .01 pour 4 degrés de liberté.

De cette première section sur le statut professionnel que désirent les policiers, on peut dégager les grandes lignes suivantes :

- de façon générale, les exigences scolaires pour entrer dans la police sont de l'ordre de 10 à 12 ans de scolarité.
- la durée d'apprentissage souhaité par les policiers est en moyenne de l'ordre de 4 à 6 mois.
- le salaire moyen souhaité pour le policier est de \$8,000 et plus à Montréal et de \$7,000 et plus ailleurs.
- les qualités valorisées par les policiers sont surtout l'intégrité, l'efficacité et l'esprit d'initiative, la discipline et le maintien étant moins importantes.
- la compétence et l'instruction sont les facteurs de promotion recommandés, par opposition aux arrestations éclatantes et à l'ancienneté.
- les policiers se refusent généralement le droit de grève ; ce refus est moins catégorique chez les non-gradés du service de Police de Montréal.
- pour la plupart de ces questions, on remarque une attitude plus avantgardiste dans les grands centres plus industrialisés que dans les villes moins urbanisées et avec un taux d'industrialisation moins marqué.

B. RÔLE DE LA POLICE DANS LA SOCIÉTÉ

Nous abordons maintenant une autre section à l'intérieur de l'étude de la « conception de la police par le policier ». Il s'agit de l'analyse de la fonction policière en termes de rôle.

Historiquement, on a toujours insisté sur la tâche répressive de la police. Celle-ci, croyait-on, était là avant tout pour détecter le crime, rechercher et arrêter les criminels. Récemment, certains théoriciens ont posé le rôle de la police en termes de fonction sociale et ont insisté sur l'aspect prévention de la tâche policière allant même jusqu'à en faire le rôle essentiel de la police, croyant que par la prévention, la police réduirait sa tâche de répression. Les débats actuels sur cette question nous montrent que les opinions sont partagées sur ce sujet et c'est pourquoi il nous a semblé intéressant de connaître l'opinion des premiers intéressés : les policiers eux-mêmes.

Nous avons donc invoqué une série de situations et nous avons demandé aux policiers s'ils croyaient ou non avoir à y jouer un rôle en tant que police. Ces situations touchent deux catégories de tâches qu'on pourrait qualifier de controversées d'une part, comme celles visant à faire respecter la moralité publique par exemple, et d'autres nouvelles d'autre part, comme les interventions reliées aux manifestations et aux activités préventives, voire éducatives, auprès de la jeunesse.

1. TÂCHES CONTROVERSÉES

La recherche du rôle de la police dans la société tel que se l'imaginent les policiers eux-mêmes a été effectuée à partir d'une série de fonctions qui, si elles ne concernent pas à proprement parler l'application de la loi ou la recherche des criminels, ne sont pas moins assignées à la police par la collectivité dans une proportion sans cesse croissante.

Le tableau III-12 reproduit les fonctions en cause et l'attitude moyenne de tous les policiers interviewés en regard de chaque type de fonction.

La première remarque qu'on ne peut s'empêcher de faire à l'analyse de ce tableau a trait au petit nombre d'indécis dont la proportion, quelle que soit la fonction, n'excède jamais 5 p. cent. Cette constante observée dans presque tous les sondages ayant pour sujets des « professionnels » s'est révélée de façon tout à fait exceptionnelle tout au long de cette enquête interne d'opinion auprès des policiers et particulièrement en rapport avec les questions sur leur rôle.

Or, l'impression générale qui se dégage est celle des policiers ayant parfaitement intériorisé leur rôle d'agent de sécurité publique comme le ré-

TABLEAU III-12**ATTITUDE DES POLICIERS VIS-À-VIS DE CERTAINES DE LEURS TÂCHES,
MOYENNE DES SERVICES DE POLICE**

SITUATION	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Faire respecter la moralité publique	1,071	94.02	4.39	1.59	100.00
Fil électrique brisé	1,071	89.54	9.99	0.47	100.00
Trou dans la chaussé	1,069	73.81	25.54	0.65	100.00
Conduire un malade à l'hôpital	1,064	52.63	45.96	1.41	100.00
Chien qui aboie la nuit	1,065	44.23	53.33	2.44	100.00
Dispute de voisins	1,066	41.65	54.22	4.13	100.00
Accident de moins de \$100.00	1,069	12.35	86.81	0.84	100.00

vèlent les pourcentages favorables à l'intervention policière dans des situations pouvant comporter un danger physique (fil électrique brisé ou chaussée défoncée) ou dans des circonstances pouvant porter atteinte à la moralité publique.

L'ambivalence devient manifeste dès qu'il s'agit de tâches que les policiers conçoivent comme pouvant tout aussi bien être accomplies par quelqu'un d'autre. Ceci semble être le cas du transport des malades et des blessés à l'hôpital, du bruit fait par des animaux et du règlement de disputes de voisinage.

Enfin, quant il s'agit d'interventions s'exerçant surtout au bénéfice des parties en présence comme le constat de légers accrochages de circulation, les policiers interrogés ne croient pas qu'on doive faire appel à eux.

Il importe maintenant de préciser les résultats globaux ci-haut mentionnés en fonction des réponses obtenues dans les différents services de police échantillonnés et de terminer cette analyse par l'examen, dans le cas de Montréal, des attitudes différentielles selon l'âge, le degré de scolarité et la fonction des policiers.

Les tableaux III-13, III-14 et III-15 nous donnent de façon détaillée les trois situations que les policiers ont, sans équivoque, décrites comme étant de leur ressort.

TABLEAU III-13**RECOURS À LA POLICE POUR FAIRE RESPECTER LA MORALITÉ PUBLIQUE,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	820	93.54	5.00	1.46	100.00
Québec	123	97.56	1.63	0.81	100.00
Drummondville	51	90.20	3.92	5.88	100.00
Jacques-Cartier	52	96.15	1.92	1.93	100.00
Rimouski	25	96.00	4.00	0.00	100.00
Total	1,071	1,007	47	17	
Moyenne		94.02	4.39	1.59	100.00

TABLEAU III-14**RECOURS À LA POLICE EN CAS DE FILS ÉLECTRIQUES BRISÉS,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	821	89.40	10.23	0.37	100.00
Québec	122	87.70	10.66	1.64	100.00
Drummondville	51	86.27	13.73	0.00	100.00
Jacques-Cartier	52	94.23	5.77	0.00	100.00
Rimouski	25	100.00	0.00	0.00	100.00
Total	1,071	959	107	5	
Moyenne		89.54	9.99	0.47	100.00

TABLEAU III-15**RECOURS À LA POLICE CONCERNANT L'ÉTAT DE LA CHAUSSÉE,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	819	73.63	25.76	0.61	100.00
Québec	122	76.23	23.77	0.00	100.00
Drummondville	51	60.78	37.25	1.97	100.00
Jacques-Cartier	52	75.00	23.08	1.92	100.00
Rimouski	25	92.00	8.00	0.00	100.00
Total	1,069	789	273	7	
Moyenne		73.81	25.54	0.65	100.00

La première a trait au rôle de la police en matière de moralité publique. On remarque un très fort consensus entre les interviewés, peu importe le service de police auquel ils appartiennent, consensus nettement favorable au recours à la police sur cette question. Les réponses affirmatives sont en moyenne de 94.02 p. cent avec des écarts par rapport à la moyenne de plus ou moins 4 p. cent. Le pourcentage le plus élevé de réponses négatives fut donné par les policiers montréalais avec 5 p. cent d'opposants à une action policière dans ce domaine et le moins élevé fut celui des policiers de Québec (1.63 p. cent). Force nous est donc de conclure ici provisoirement que les policiers font entrer dans la définition qu'ils projettent de leur rôle l'idée de protection de la population.

Cette première impression que les policiers seraient surtout désireux d'être perçus comme des « protecteurs » semble se confirmer quand on voit leur empressement à vouloir intervenir dans des situations qui, si elles comportent un risque indéniable d'accident, ressortissent d'abord aux services hydro-électriques et de voirie : nous voulons parler des situations où un fil électrique est brisé et lorsque la chaussée est en mauvais état.

Cette attitude est surtout marquée à Rimouski. Viennent ensuite les policiers de Jacques-Cartier, Québec et Montréal avec des pourcentages assez voisins les uns des autres. Il n'y a qu'à Drummondville vraiment où il semblerait que les policiers désirent, moins que leurs confrères des autres villes, être appelés pour vérifier l'état de la chaussée avec un pourcentage de 60.78 p. cent de réponses favorables contre 37.25 p. cent défavorables et 1.97 p. cent d'indécis.

Si les trois situations précédemment évoquées avaient ceci en commun qu'elles recueillaient, malgré des différences régionales parfois notables, une nette majorité de réponses favorables à l'intervention de la police, il n'en est pas de même des trois situations suivantes qui se caractérisent toutes par une ambivalence quasi totale. Ces situations concernent :

- a) le transport des malades à l'hôpital :
(52.63 p. cent pour versus 45.96 p. cent contre) ;
- b) les chiens qui aboient la nuit :
(44.23 p. cent pour versus 53.33 p. cent contre) ;
- c) les disputes de voisinage :
(41.65 p. cent pour versus 54.22 p. cent contre).

À la première question de la présente série concernant le ramassage et le transport des malades et blessés à l'hôpital, on constate qu'il y a fort peu de variations entre les services de police à ce sujet (voir tableau III-16). La seule exception est constituée par l'attitude contraire à la moyenne des policiers de Jacques-Cartier qui se sont prononcés majoritairement contre cette servitude policière (53.85 p. cent de réponses défavo-

rables contre 44.23 p. cent de favorables). Dans les autres villes, une faible majorité de policiers ne dépassant jamais 56 p. cent considèrent que cette activité devrait entrer dans les attributions de la police.

La situation devient toutefois inversée au sujet des deux sous-questions suivantes sur les animaux et les disputes entre voisins. En effet, dans ces deux cas (voir tableaux III-17 et III-18) bien qu'on puisse, tout comme pour la question des malades, parler d'ambivalence, l'attitude générale est plutôt défavorable à l'entrée en scène de la police.

TABLEAU III-16

**RECOURS À LA POLICE POUR TRANSPORTER LES MALADES À L'HÔPITAL,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	817	52.88	45.53	1.59	100.00
Québec	120	52.50	46.67	0.83	100.00
Drummondville	50	56.00	44.00	0.00	100.00
Jacques-Cartier	52	44.23	53.85	1.92	100.00
Rimouski	25	56.00	44.00	0.00	100.00
Total	1,064	560	489	15	
Moyenne		52.63	45.96	1.41	100.00

Seuls les policiers de la ville de Québec se signalent par une attitude assez éloignée de celle des policiers des autres villes. Ils considèrent en effet de leur devoir d'intervenir dans une proportion de 64.71 p. cent quand un chien aboie la nuit alors que la moyenne est de 53.33 p. cent contre toute intervention dans ces circonstances et estiment, dans une proportion de 75.41 p. cent qu'ils doivent s'interposer quand des voisins se disputent alors que leurs homologues des autres villes s'y opposent avec une majorité de 54.22 p. cent.

Il nous reste enfin à analyser l'attitude du policier en cas d'accidents routiers de peu de conséquences. Le législateur le dispense aux termes de la loi d'intervenir et de faire rapport, mais on sait que la population n'en continue pas moins, de fait, à demander la présence de la police dans de telles circonstances.

TABLEAU III-17**RECOURS À LA POLICE LORSQU'UN CHIEN ABOIE LA NUIT,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	818	41.20	56.36	2.44	100.00
Québec	119	64.71	34.45	0.84	100.00
Drummondville	51	50.98	47.06	1.96	100.00
Jacques-Cartier	52	42.30	53.85	3.85	100.00
Rimouski	25	36.00	56.00	8.00	100.00
Total	1,065	471	568	26	
Moyenne		44.23	53.33	2.44	100.00

On voit ce qu'en pensent les policiers au tableau III-19, alors que la moyenne pondérée par les effectifs interrogés s'est déclarée, dans une proportion voisine de 87 p. cent, contre le recours à la police dans ce genre d'affaire.

Le pourcentage de voix contre est maximum à Montréal (90.84 p. cent) et il est assez semblable à Québec, Drummondville et Jacques-Cartier. Seuls les policiers de Rimouski fournissent une réponse tout à fait contraire qui les situent de fait complètement en marge. Ces derniers souhaitent en effet intervenir dans les accidents de peu de gravité dans une proportion de 68 p. cent.

TABLEAU III-18**RECOURS À LA POLICE EN CAS DE DISPUTE DE VOISINAGE,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	819	36.26	59.58	4.16	100.00
Québec	122	75.41	20.49	4.10	100.00
Drummondville	51	54.90	45.10	0.00	100.00
Jacques-Cartier	52	34.61	61.54	3.85	100.00
Rimouski	22	40.91	45.45	13.64	100.00
Total	1,066	444	578	44	
Moyenne		41.65	54.22	4.13	100.00

TABLEAU III-19
RECOURS À LA POLICE EN CAS D'ACCIDENT MINEUR,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	819	8.55	90.84	0.61	100.00
Québec	122	27.05	71.31	1.64	100.00
Drummondville	51	19.61	76.47	3.92	100.00
Jacques-Cartier	52	23.08	76.92	0.00	100.00
Rimouski	25	68.00	32.00	0.00	100.00
Total	1,069	132	928	9	
Moyenne		12.35	86.81	0.84	100.00

À Montréal, où l'échantillon plus vaste nous permettait de mettre en corrélation les caractéristiques des individus échantillonnés et leurs opinions, deux types de servitudes seulement reçurent des cotes différentes selon les répondants.

La première concernait le transport des malades et des blessés à l'hôpital. Dans ce cas, plus les policiers sont scolarisés moins ils sont favorables à ce qu'on ait recours à eux (chi carré = 9.636 ; $P < .01$ pour 2 degrés de liberté). Il en est de même lorsqu'ils montent dans la hiérarchie, (chi carré = 21.60 ; $P < .01$ pour 2 degrés de liberté). Ces deux associations sont illustrées par les tableaux III-20 pour la scolarité et III-21 pour la fonction dans la hiérarchie.

TABLEAU III-20
RECOURS À LA POLICE POUR TRANSPORTER LES MALADES À L'HÔPITAL,
SELON LA SCOLARITÉ (MONTRÉAL)

SCOLARITÉ	N	Oui %	Non %	TOTAL %
Moins de 10 ans	256	58.98	41.02	100.00
10 à 12 ans	466	53.43	46.57	100.00
13 ans et plus	81	38.27	61.73	100.00
Total	803	431	372	
Moyenne		53.68	46.32	100.00

Chi carré = 9.636 ; $P < .01$ pour 2 degrés de liberté.

TABLEAU III-21**RECOURS À LA POLICE POUR TRANSPORTER LES MALADES À L'HÔPITAL,
SELON LA FONCTION (MONTRÉAL)**

FONCTION	N	Oui %	Non %	TOTAL %
Gendarme	572	58.74	41.26	100.00
Déetective	80	48.78	51.22	100.00
Officier	148	37.16	62.84	100.00
Total	800	431	369	
Moyenne		53.87	46.13	100.00

Chi carré = 21.60 ; P < .01 pour 2 degrés de liberté.

La deuxième cause de divergence d'opinion chez les policiers montréalais fut l'intervention en cas d'accident mineur. À cette occasion, l'âge des répondants fut le facteur qui influença de façon statistiquement significative leur façon de répondre. En gros, les éléments les plus jeunes de la police s'opposent plus que leurs aînés à ce qu'on ait recours à la police pour constater un accident mineur (Voir tableau III-22 où fut obtenu un chi carré de 15.143 valide au niveau 1 p. cent pour 3 degrés de liberté).

2. CONTRÔLE DES MANIFESTATIONS

Il nous est apparu intéressant d'interroger les policiers échantillonnés quant à un sujet brûlant d'actualité et qui fait de plus en plus la man-

TABLEAU III-22**RECOURS À LA POLICE EN CAS D'ACCIDENT MINEUR,
SELON L'ÂGE (MONTRÉAL)**

ÂGE	N	Oui %	Non %	TOTAL %
Moins de 30 ans	299	4.68	95.32	100.00
30 à 39 ans	263	7.98	92.02	100.00
40 à 49 ans	165	15.15	84.85	100.00
50 ans et plus	70	11.42	88.58	100.00
Total	797	68	729	
Moyenne		8.53	91.47	100.00

Chi carré = 15.143 ; P < .01 pour 3 degrés de liberté.

chette des journaux ; il s'agit du phénomène assez récent, quant à sa fréquence du moins, des manifestations de masse. À cet effet, nous avons demandé quelle devrait-être, selon eux, la politique de leur corps policier lors de manifestations de masse à savoir : les empêcher, maintenir l'ordre, être absent... Nous avons ajouté une dernière catégorie « ne sais pas » pour les indécis. Étant donné les faibles pourcentages de réponses obtenues dans ces deux dernières catégories, nous les avons éliminées dans l'analyse. La population se répartissait de fait entre les deux premières alternatives comme indiqué au tableau III-23.

TABLEAU III-23

**ATTITUDE DE LA POLICE FACE AUX MANIFESTATIONS,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Les empêcher %	Maintenir l'ordre %	TOTAL %
Montréal	807	21.80	78.20	100.00
Québec	115	10.43	89.57	100.00
Drummondville	51	23.53	76.47	100.00
Jacques-Cartier	51	11.76	88.24	100.00
Rimouski	25	12.00	88.00	100.00
Total	1,049	209	840	
Moyenne		19.92	80.08	100.00

On constate, à l'examen de ce tableau, qu'une très forte majorité des interviewés favorise une politique permissive assortie d'un maintien de l'ordre lors des manifestations de masse. La moyenne est en effet de 80.08 p. cent dans le sens déjà indiqué et de 19.92 p. cent pour une prohibition du droit de manifester.

Ce dernier pourcentage est d'ailleurs surtout imputable à Montréal où la masse des effectifs a fait hausser la moyenne. On trouve en effet à Montréal, 21.80 p. cent des policiers qui déclarent qu'on devrait empêcher les manifestations et 23.53 p. cent à Drummondville. Pour les autres villes, les pourcentages sont de moitié moins élevés et varient entre 10 et 12 p. cent.

Les policiers montréalais dont les réponses avaient été compilées en fonction de l'âge, de la scolarité et de l'ancienneté, ont démontré sur cette question une unanimité de pensée telle qu'aucune relation statistique n'a pu être établie entre ces caractéristiques individuelles et les façons de répondre. Seule la fonction de l'interviewé a fait varier les résultats. Dans

ce cas, la dichotomie se produit entre les membres de la gendarmerie d'une part (opposés à 25 p. cent aux manifestations) et les autres, c'est-à-dire les membres de la Sûreté et les officiers dont l'opposition, voisine de 14 p. cent, se rapproche sensiblement de l'attitude des policiers des autres villes.

3. VISITE DES ÉCOLES ET LOISIRS DES JEUNES

On sait que la visite de la police dans les écoles dans un but d'information est une des fonctions préventives de la criminalité que la police a mis de l'avant au Québec et spécialement à Montréal. Or, il semble que cette fonction policière soit bien acceptée par les policiers interviewés puisque ceux-ci se sont déclarés favorables à cette pratique dans 96.83 p. cent des cas. Il n'existe pratiquement aucune différence entre les localités échantillonnées sur cette question (voir tableau III-24).

TABLEAU III-24

**ATTITUDE DES POLICIERS VIS-À-VIS DE LA VISITE DES ÉCOLES,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	821	96.35	2.44	1.21	100.00
Québec	123	97.56	1.63	0.81	100.00
Drummondville	51	98.04	1.96	0.00	100.00
Jacques-Cartier	52	100.00	0.00	0.00	100.00
Rimouski	25	100.00	0.00	0.00	100.00
Total	1,072	1,038	23	11	
Moyenne		96.83	2.14	1.03	100.00

La deuxième question en rapport avec la jeunesse et la prévention, touchait l'organisation par les policiers de loisirs à l'intention des jeunes. Encore ici, malgré un pourcentage moyen plus faible que le précédent (87.47 p. cent) on constate que la plus grande proportion des sujets interviewés se prononcent en faveur de cette initiative et ce, dans tous les services de police échantillonnés.

Le tableau III-25 nous donne la distribution des pourcentages selon les services de police tandis que le tableau III-26 reproduit les réponses des policiers montréalais selon leur statut dans l'organisation.

TABLEAU III-25

**ATTITUDE DES POLICIERS QUANT À L'ORGANISATION PAR LA POLICE
DE LOISIRS À L'INTENTION DES JEUNES,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	818	86.06	10.02	3.92	100.00
Québec	123	95.93	4.07	0.00	100.00
Drummondville	51	84.32	7.84	7.84	100.00
Jacques-Cartier	52	92.31	5.77	1.92	100.00
Rimouski	25	88.00	8.00	4.00	100.00
Total	1,069	935	96	38	
Moyenne		87.47	8.98	3.55	100.00

On y remarque alors qu'une fois les indécis éliminés, il a été possible d'obtenir un coefficient d'association significatif entre la fonction de l'interviewé au sein de la police et son opinion. Cette relation va dans le sens d'une plus grande réserve à l'endroit des mesures proposées pour les jeunes au fur et à mesure que le policier monte dans la hiérarchie.

Au terme de cette partie sur le rôle de la police dans la société, nous avons pu noter que :

- les policiers refusent de se concevoir uniquement comme des agents répresseurs ;
- l'image qu'ils semblent vouloir projeter dans l'opinion public est une image protectrice comme en témoigne leur désir d'intervenir dans des

TABLEAU III-26

**ATTITUDE DES POLICIERS QUANT À L'ORGANISATION PAR LA
POLICE DE LOISIRS À L'INTENTION DES JEUNES, SELON
LA FONCTION (MONTRÉAL)**

FONCTION	N	Oui %	Non %	TOTAL %
Gendarme	557	92.28	7.72	100.00
Détective	79	88.60	11.40	100.00
Officier	148	79.72	20.28	100.00
Total	784	702	82	
Moyenne		89.54	10.46	100.00

Chi carré = 19.60 ; P < .01 pour 2 degrés de liberté.

- situations pouvant comporter des dangers d'ordre physique et même « moral » ;
- il y a ambivalence chez les policiers interrogés quant à l'opportunité de leur intervention dans des situations où il n'y a pas d'urgence réelle (animaux bruyants, dispute de voisinage) et où il leur semble que ce service pourrait être mieux assuré par d'autres (transport des malades et blessés, par exemple) ;
 - on s'objecte dans la police à être appelé pour un accident mineur alors que la présence du policier ne sera en fait sollicitée que pour le bénéfice de l'une ou l'autre partie en cause ;
 - la très grande majorité des policiers voient leur rôle dans le maintien de l'ordre lors de manifestations de masse ;
 - l'action éducative et préventive auprès des jeunes est jugée souhaitable par une proportion très élevée de policiers ;
 - en règle générale, les opinions sont assez semblables d'un service de police à l'autre et, à l'intérieur du service de police de la métropole, d'un groupe de répondants à l'autre ;
 - les quelques corrélations notées vont dans le sens d'une plus grande réserve à l'endroit des servitudes décrites au fur et à mesure que l'individu monte dans la hiérarchie, qu'il est plus âgé ou plus scolarisé.

C. LES MOYENS D'ACTION DE LA POLICE

Nous aborderons maintenant une série de questions concernant les moyens d'action de la police ou si l'on préfère, ses méthodes de travail.

Cette partie de notre rapport est importante parce qu'une des hypothèses émises était que, s'il devait y avoir désaccord entre le public et la police, ce ne serait pas tellement au niveau du statut professionnel ou des fonctions policières, mais plutôt au niveau des moyens que la police juge nécessaire à l'accomplissement de sa tâche et ceux que la population est prête à lui fournir.

Nous rejoignons en fait ici le fameux dilemme des droits individuels versus les pouvoirs publics et qui est, semble-t-il, l'enjeu propre à toute société démocratique telle que la nôtre.

Il nous est donc apparu des plus pertinents de connaître l'opinion des policiers interviewés dans ce domaine : quels sont les moyens qu'ils revendiquent dans la poursuite des objectifs que le corps social lui-même leur assigne en définitive. Car, à moins de soutenir qu'il existe une philosophie ou une idéologie policière, il faut bien admettre que la police ne poursuit d'autres buts que ceux de la société dont elle fait partie et que, même en son action la plus vive, la force de police ne veut être que police : elle n'entreprind point sur les pensées, ne vise aucunement à convertir.

Nous analyserons donc successivement, dans les pages qui suivent, l'opinion des policiers sur certains modes d'action concrets que nous tenterons de placer sur un continuum allant de la simple demande d'identification jusqu'à la contrainte policière.

De plus, dans certains cas, nous tenterons d'obtenir non seulement l'idée des policiers mais également une mesure des stéréotypes qu'ils entretiennent sur le sentiment de la population à l'égard de ces mêmes moyens d'action.

1. L'IDENTIFICATION DES PERSONNES

Il semblerait, à l'heure actuelle, que si d'une part, les décisions des juges reconnaissent aux policiers le droit de demander à un individu de s'identifier, d'autre part, rien n'oblige une personne à le faire.

Les policiers, quant à eux, lorsque interrogés pour savoir si les citoyens devraient être tenus de s'identifier à un policier en toutes circonstances, ont tranché la question de façon très nette. Comme le révèle le tableau III-27, 89.15 p. cent des policiers échantillonnés se sont prononcés en faveur de l'identification obligatoire, tandis que 9.82 p. cent étaient contre et 1.3 p. cent n'avaient pas d'opinion.

TABLEAU III-27

**OBLIGATION DE S'IDENTIFIER SUR DEMANDE D'UN POLICIER,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	818	89.48	9.54	0.98	100.00
Québec	123	91.05	7.32	1.63	100.00
Drummondville	51	90.20	9.80	0.00	100.00
Jacques-Cartier	52	80.77	19.23	0.00	100.00
Rimouski	25	84.00	12.00	4.00	100.00
Total	1,069	953	105	11	
Moyenne		89.15	9.82	1.03	100.00

Les variations régionales sont de faible amplitude. La proportion favorable la plus élevée, soit celle des policiers de Québec avec 91.05 p. cent de « oui », est de 2 p. cent supérieure à la moyenne pondérée. Le pourcentage le plus faible de policiers favorables à la mesure nous est fourni par Jacques-Cartier où, malgré tout, il y eut 80.77 p. cent de « oui » pour un écart de moins 8.38 p. cent par rapport à la moyenne générale.

Partout donc, au moins 8 policiers sur 10 croient que tout citoyen doit être tenu de s'identifier lorsque sommé de le faire par un agent de la paix.

2. LE POUVOIR D'ARRESTATION

Le second problème traité concernant les méthodes de travail de la police est celui de l'arrestation policière, que nous avons abordée de trois façons soit, a) l'arrestation individuelle, b) l'arrestation collective et c) la détention préventive.

a. Arrestation individuelle

Nous avons d'abord détaillé le problème de l'arrestation individuelle en déterminant trois types de situations pouvant éventuellement amener des positions controversées quant aux méthodes policières. Nous avons demandé aux interviewés leur opinion sur la question suivante : « Dans les circonstances suivantes, devriez-vous arrêter un individu : lorsqu'il a l'air louche, lorsqu'il est en état d'ivresse, lorsqu'il flâne dans la rue ». Les résultats moyens pour l'ensemble des services de police échantillonnés furent les suivants :

FAVORABLE À L'ARRESTATION D'UN INDIVIDU :

		Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
1. Lorsqu'il a l'air louche	1,055	49.76	42.85	7.39	100.00
2. Lorsqu'il est en état d'ivresse	1,055	82.47	13.55	3.98	100.00
3. Lorsqu'il flâne dans la rue	1,052	65.30	26.05	8.65	100.00

On constate que les interviewés sont très majoritairement en faveur de l'arrestation d'un individu lorsqu'il est en état d'ivresse. Le pourcentage de réponses affirmatives, quoique moins marqué, est quand même majoritaire dans le cas de l'individu qui flâne dans la rue. On constate cependant des positions plus ambivalentes concernant le cas de l'individu qui a l'air louche. Cependant, il n'en reste pas moins que le pourcentage de réponses favorables à l'arrestation d'un individu dans une telle situation est supérieur à celui des réponses défavorables.

Il importe maintenant de considérer ces résultats en fonction des différents services de police échantillonnés (voir tableaux III-28, III-29 et III-30).

TABLEAU III-28**POUVOIR D'ARRESTATION - INDIVIDU LOUCHE -,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	807	44.73	47.34	7.93	100.00
Québec	122	58.20	36.07	5.73	100.00
Drummondville	51	88.24	9.80	1.96	100.00
Jacques-Cartier	52	59.62	32.69	7.69	100.00
Rimouski	23	73.91	17.39	8.70	100.00
Total	1,055	525	452	78	
Moyenne		49.76	42.85	7.39	100.00

TABLEAU III-29**POUVOIR D'ARRESTATION - INDIVIDU IVRE -,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	807	81.04	14.87	4.09	100.00
Québec	121	85.95	10.74	3.31	100.00
Drummondville	51	98.04	0.00	1.96	100.00
Jacques-Cartier	52	73.08	19.23	7.69	100.00
Rimouski	24	100.00	0.00	0.00	100.00
Total	1,055	870	143	42	
Moyenne		82.47	13.55	3.98	100.00

TABLEAU III-30**POUVOIR D'ARRESTATION - FLÂNEUR -,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	804	62.81	28.11	9.08	100.00
Québec	121	79.34	15.70	4.96	100.00
Drummondville	50	74.00	16.00	10.00	100.00
Jacques-Cartier	52	57.69	34.62	7.69	100.00
Rimouski	25	76.00	12.00	12.00	100.00
Total	1,052	687	274	91	
Moyenne		65.30	26.05	8.65	100.00

On remarque en premier lieu que la politique prônée par les policiers interviewés en ce qui concerne l'individu qui a l'air louche diffère fortement selon que ceux-ci sont de telle ou telle ville. En effet, à Montréal, on note tout d'abord que les policiers interviewés sont plutôt défavorables à une telle arrestation contrairement aux autres villes. Cependant, c'est à Drummondville et à Rimouski que cette attitude est davantage souhaitée puisque les réponses favorables enregistrées sont respectivement de 88.24 p. cent et 73.91 p. cent.

Les attitudes concernant l'arrestation d'un individu en état d'ivresse sont beaucoup moins divergentes, les policiers étant majoritairement en faveur de l'arrestation. Cependant, la tolérance est spécialement prônée à Jacques-Cartier et la prohibition à Rimouski et à Drummondville.

Enfin, dans toutes les villes, la majorité des interviewés est en faveur de l'arrestation d'un individu qui flâne dans la rue. L'attitude la plus répressive se rencontre à Québec (79.34 p. cent de cas favorables à l'arrestation) et la plus tolérante encore une fois à Jacques-Cartier (57.69 p. cent) et Montréal (62.81 p. cent).

À ce chapitre de l'arrestation individuelle, on note donc globalement que les policiers sont nettement favorables à l'arrestation d'un individu ivre, qu'ils approuvent, quoique de façon moins marquée, l'arrestation d'un flâneur et que les positions sont assez partagées quant à l'individu louche. Montréal et Jacques-Cartier, banlieue de la métropole, se caractérisent en général par une plus grande tolérance ou par une attitude moins répressive.

b. *Arrestation collective*

Nous enchaînons maintenant, au chapitre de l'arrestation, avec la question de l'arrestation collective ou massive. Nous avons choisi d'illustrer l'attitude des représentants des forces de l'ordre sur ce point en invoquant certains types d'endroits publics et en demandant aux policiers si, selon eux, ils devraient intervenir dans ces endroits et si oui, dans quel but : contrôle et vérification de routine ou arrestation massive.

Les pourcentages indiqués ci-après représentent la moyenne de tous les services de police pondérée par les effectifs de chacun.

ENDROIT	INTERVENTIONS		
	Vérification	Arrestation massive	Pas du tout
1. maisons de jeu	42.95	54.51	2.54
2. clubs de nuit	92.77	4.32	2.91
3. maisons de prostitution	23.73	73.27	3.00
4. débits clandestins	19.92	79.14	0.94
5. discothèques	91.75	4.22	4.03

L'examen de ces résultats d'ensemble nous révèle au premier abord qu'en deux circonstances particulières : dans les clubs de nuit et dans les discothèques, l'intervention policière est souhaitée sous forme de vérification et ce, de façon très nette, puisque les pourcentages respectifs atteignent 92.77 p. cent et 91.75 p. cent.

Dans le cas des maisons de prostitution, et des débits clandestins, l'intervention policière jugée appropriée par les policiers se pose en termes d'arrestation massive avec respectivement des pourcentages de 73.27 p. cent et de 79.14 p. cent des interviewés en faveur d'une telle mesure.

Enfin, dans le cas des maisons de jeu, les opinions sont plus partagées. Une faible majorité (54.51 p. cent) souhaite l'arrestation massive comme pour les maisons de prostitution et les débits clandestins alors qu'une proportion non négligeable de 42.95 p. cent des policiers interrogés opte en faveur de simples vérifications de contrôle classant ainsi les maisons de jeu dans le même groupe d'établissements que les clubs de nuit et les discothèques au point de vue surveillance policière.

L'analyse des différences d'attitude sur ces questions selon les services de police nous révèle des faits intéressants.

TABLEAU III-31
INTERVENTIONS DANS LES MAISONS DE JEU,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	Vérification %	Arrestation massive %	Pas du tout %	TOTAL %
Montréal	814	41.89	55.16	2.95	100.00
Québec	122	45.90	53.28	0.82	100.00
Drummondville	51	50.98	47.06	1.96	100.00
Jacques-Cartier	52	40.39	57.69	1.92	100.00
Rimouski	25	52.00	48.00	0.00	100.00
Total	1,064	457	580	27	
Moyenne		42.95	54.51	2.54	100.00

Ainsi, concernant les maisons de jeu (voir tableau III-31), on constate que dans deux villes, soit Drummondville (50.98 p. cent) et Rimouski (52 p. cent), une faible majorité de policiers estiment qu'il serait suffisant d'y procéder à des vérifications tandis qu'à Montréal (55.16 p. cent), Québec (53.28 p. cent) et Jacques-Cartier (57.69 p. cent) une majorité, pas tellement plus imposante, penche en faveur de l'arrestation en masse lors de « descentes » dans ce type d'établissement.

TABLEAU III-32**INTERVENTIONS DANS LES CLUBS DE NUIT,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Vérification %	Arrestation massive %	Pas du tout %	TOTAL %
Montréal	815	93.25	3.80	2.95	100.00
Québec	122	94.26	3.28	2.46	100.00
Drummondville	51	88.24	9.80	1.96	100.00
Jacques-Cartier	52	92.31	7.69	0.00	100.00
Rimouski	25	80.00	8.00	12.00	100.00
Total	1,065	988	46	31	
Moyenne		92.77	4.32	2.91	100.00

Quant à la question des clubs de nuit et des discothèques sur laquelle une forte majorité des policiers se sont prononcés en faveur de descentes pour fins de vérification, il y a fort peu de différences entre les services de police. L'écart par rapport à la moyenne générale se situe dans le voisinage de plus ou moins 5 p. cent à l'exception des policiers de Rimouski où l'indécision plus marquée a produit des résultats légèrement inférieurs. Les pourcentages individuels sont fournis par les tableaux III-32 et III-33.

L'attitude plus répressive des policiers interviewés à l'endroit des maisons de prostitution et des débits clandestins, où ils favorisent l'arrestation massive dans des proportions de 73 p. cent et de 79 p. cent, offre

TABLEAU III-33**INTERVENTIONS DANS LES DISCOTHÈQUES,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Vérification %	Arrestation massive %	Pas du tout %	TOTAL %
Montréal	816	91.54	4.66	3.80	100.00
Québec	123	95.12	0.81	4.07	100.00
Drummondville	50	88.00	2.00	10.00	100.00
Jacques-Cartier	52	94.23	1.92	3.85	100.00
Rimouski	25	84.00	0.00	16.00	100.00
Total	1,066	978	45	43	
Moyenne		91.75	4.22	4.03	100.00

TABLEAU III-34
INTERVENTIONS DANS LES DÉBITS CLANDESTINS,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	Vérification %	Arrestation massive %	Pas du tout %	TOTAL %
Montréal	814	16.22	82.80	0.98	100.00
Québec	122	37.70	62.30	0.00	100.00
Drummondville	51	29.41	66.67	3.92	100.00
Jacques-Cartier	52	17.31	82.69	0.00	100.00
Rimouski	25	40.00	60.00	0.00	100.00
Total	1,064	212	842	10	
Moyenne		19.92	79.14	0.94	100.00

néanmoins des variantes importantes, lorsque examinée en fonction des services de police. Ainsi, c'est à Montréal qu'on semble le plus répressif concernant ces questions, alors que Québec et Rimouski se signalent par des attitudes beaucoup plus permissives. Quand aux policiers de Drummondville et de Jacques-Cartier, leur attitude est tantôt voisine de celle de leurs collègues montréalais, tantôt plus près de celle des policiers de Québec et de Rimouski (voir tableaux III-34 et III-35).

Disons pour conclure cette partie de notre rapport que les policiers semblent « faire bloc » sur ces questions. Aucune des variables indépen-

TABLEAU III-35
INTERVENTIONS DANS LES MAISONS DE PROSTITUTION,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	Vérification %	Arrestation massive %	Pas du tout %	TOTAL %
Montréal	816	21.81	75.37	2.82	100.00
Québec	122	33.61	63.11	3.28	100.00
Drummondville	51	21.57	72.55	5.88	100.00
Jacques-Cartier	52	30.77	67.31	1.92	100.00
Rimouski	25	28.00	68.00	4.00	100.00
Total	1,066	253	781	32	
Moyenne		23.73	73.27	3.00	100.00

dantes introduites n'a produit de résultats significatifs à Montréal où on avait divisé les répondants selon leur âge, leur scolarité, leur ancienneté et leur fonction dans la hiérarchie policière.

c. *La détention préventive*

Au chapitre de la détention préventive (entendue ici au sens de mesure de sûreté ante-delictum), nous avons demandé aux interviewés s'ils y étaient favorables ou non dans trois circonstances spécifiques à savoir : lors de la visite d'un chef d'État, lors d'une élection et enfin lors d'une manifestation. Nous avons obtenu les résultats moyens suivants :

	Oui %	Non %	Sais pas %
1. visite d'un chef d'État	90.37	8.13	1.50
2. lors d'une élection	79.10	17.24	3.66
3. lors d'une manifestation	88.60	8.97	2.43

Dans ces trois circonstances, les policiers interviewés sont donc majoritairement favorables à la détention préventive, quoique cette opinion soit légèrement moins marquée dans le cas d'une élection.

Voyons maintenant s'il existe des différences selon les villes en examinant les tableaux III-36, III-37 et III-38. Au premier item — visite d'un chef d'État — on constate que l'écart à la moyenne (90.37 p. cent de gens favorables) est assez minime puisqu'il varie entre -7.68 et +4.71 p. cent. Notons que c'est à Jacques-Cartier que cet écart est maximum et que, parmi les interviewés qui se disent contre la détention préventive à cette occasion, les pourcentages sont plus élevés dans cette ville. À l'inverse, c'est à Québec que les policiers favorisent le plus cette mesure de sûreté pour protéger la vie des chef d'État. Le pourcentage y est de 95.08 p. cent.

Concernant la détention préventive lors d'une élection, 79.10 p. cent des interviewés se disent en faveur de cette mesure. Cette opinion est spécialement marquée à Montréal et à Rimouski où l'on retrouve les plus forts pourcentages d'interviewés en faveur de la détention préventive à cette occasion (respectivement 81.42 p. cent et 79.17 p. cent).

Enfin, à la dernière situation mentionnée, concernant la possibilité de détention préventive lors d'une manifestation, on constate qu'il y a fort peu de différence entre les villes (de 1 à 5 p. cent environ) sauf dans le cas de Jacques-Cartier dont la force constabulaire, encore une fois, se montre plus réfractaire que les policiers interviewés dans les autres villes, puisque le pourcentage de répondants favorables à la détention préventive lors de manifestations est de 76.92 p. cent alors que toutes les autres villes ont un pourcentage d'au-delà de 85 p. cent.

TABLEAU III-36**DÉTENTION PRÉVENTIVE - VISITE D'UN CHEF D'ÉTAT -,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	820	90.24	8.17	1.59	100.00
Québec	122	95.08	3.28	1.64	100.00
Drummondville	51	88.24	9.80	1.96	100.00
Jacques-Cartier	52	82.69	17.31	0.00	100.00
Rimouski	25	92.00	8.00	0.00	100.00
Total	1,070	967	87	16	
Moyenne		90.37	8.13	1.50	100.00

TABLEAU III-37**DÉTENTION PRÉVENTIVE - JOUR D'ÉLECTION -,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	818	81.42	15.03	3.55	100.00
Québec	122	70.49	25.41	4.10	100.00
Drummondville	51	70.59	23.53	5.88	100.00
Jacques-Cartier	52	71.15	26.92	1.93	100.00
Rimouski	24	79.17	16.67	4.16	100.00
Total	1,067	844	184	39	
Moyenne		79.10	17.24	3.66	100.00

TABLEAU III-38**DÉTENTION PRÉVENTIVE - LORS DE MANIFESTATIONS -,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	821	89.65	8.04	2.31	100.00
Québec	122	85.25	10.65	4.10	100.00
Drummondville	51	90.20	7.84	1.96	100.00
Jacques-Cartier	52	76.92	21.16	1.92	100.00
Rimouski	24	91.67	8.33	0.00	100.00
Total	1,070	948	96	26	
Moyenne		88.60	8.97	2.43	100.00

Nous pourrions dégager de ces pages sur l'identification et sur la privation de liberté par la police, sur une base individuelle, collective ou provisoire les lignes de forces suivantes :

- les policiers sont très fortement en faveur de l'identification obligatoire des citoyens.
- ils approuvent majoritairement l'arrestation d'un individu ivre, flâneur ou qui a l'air louche, cette approbation étant néanmoins décroissante si l'on considère l'ordre des situations ci-haut mentionnées.
- ils approuvent très fortement l'intervention policière dans les endroits publics ; cependant cette intervention est souhaitée sous forme de vérification dans le cas des clubs de nuit et discothèques alors qu'on préconise l'arrestation massive pour les maisons de prostitution et débits clandestins.
- la détention préventive comme mesure de sûreté apparaît aux policiers interviewés comme éminemment souhaitable.

3. *LES DROITS DU DÉTENU*

À la suite de ces constatations sur le pouvoir d'arrestation ou de détention que les policiers jugent souhaitables dans l'accomplissement de leur mission de police, nous avons pensé intercaler deux questions relatives aux droits des détenus avant d'aborder le délicat problème de l'utilisation de la force.

Ces questions portaient, pour la première, sur l'obligation pour la police d'informer un détenu de ses droits dès le moment de son arrestation et, pour la seconde, sur le droit d'un détenu de communiquer avec un avocat dès son arrestation.

À la première question, (voir tableau III-39), les policiers des divers services ont répondu favorablement dans une proportion moyenne de 74.39 p. cent. Il y a une assez grande homogénéité d'attitude en ce qui concerne la pratique d'informer un individu de ses droits. C'est à Québec que le pourcentage des policiers favorables est le plus fort (82.11 p. cent) et à Montréal qu'il est le plus faible (72.68 p. cent). Le faible pourcentage des indécis étant connu, la proportion des policiers montréalais opposés est quand même assez inquiétante puisqu'elle est de l'ordre d'un policier sur quatre.

L'introduction des variables indépendantes à Montréal nous a permis de préciser à quels groupes de policiers appartenaient les opposants. En effet, deux coefficients d'association chi carré furent obtenus en mettant les réponses en rapport avec l'âge des répondants et leur niveau de scolarité. Dans les deux cas (voir tableaux III-40 et III-41), la corrélation est signi-

TABLEAU III-39

**LES POLICIERS ET L'INFORMATION D'UN DÉTENU QUANT À SES DROITS,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	820	72.68	24.39	2.93	100.00
Québec	123	82.11	15.45	1.96	100.00
Drummondville	51	78.43	19.61	2.44	100.00
Jacques-Cartier	52	78.85	15.38	5.77	100.00
Rimouski	24	75.00	12.50	12.50	100.00
Total	1,070	796	240	34	
Moyenne		74.39	22.43	3.18	100.00

ficative au niveau 1 p. cent, et joue de la façon suivante : les policiers montréalais les plus opposés à ce qu'on renseigne un détenu quant à ses droits lors de son arrestation sont, d'une part, les jeunes policiers (les moins de 30 ans sont contre cette pratique dans une proportion de 33.80 p. cent alors que chez les plus de 50 ans, cette proportion n'atteint que 10.15 p. cent) et, d'autre part, les policiers plus scolarisés (il y a 16.80 p. cent d'opposants chez ceux qui ont une formation scolaire inférieure à la 10ième année tandis que ce pourcentage atteint 29.35 p. cent chez ceux dont la scolarité se situe entre 10 et 12 ans ; il y a baisse de l'opposition (27.85 p. cent) chez ceux qui ont 13 ans et plus de formation).

TABLEAU III-40

**L'INFORMATION D'UN DÉTENU QUANT À SES DROITS,
SELON L'ÂGE (MONTRÉAL)**

ÂGE	N	Oui %	Non %	TOTAL %
Moins de 30 ans	290	66.20	33.80	100.00
30 à 39 ans	259	75.28	24.72	100.00
40 à 49 ans	162	83.95	16.05	100.00
50 ans et plus	69	89.85	10.15	100.00
Total	780	585	195	
Moyenne		75.00	25.00	100.00

Chi carré = 25.740 ; P < .01 ; pour 3 degrés de liberté.

TABLEAU III-41
L'INFORMATION D'UN DÉTENU QUANT À SES DROITS,
SELON LA SCOLARITÉ (MONTRÉAL)

SCOLARITÉ	N	Oui %	Non %	TOTAL %
Moins de 10 ans	256	83.20	16.80	100.00
10 à 12 ans	460	70.65	29.35	100.00
13 ans et plus	79	72.15	27.85	100.00
Total	795	595	200	
Moyenne		74.84	25.16	100.00

Chi carré = 12.720 ; P < .01 ; pour 2 degrés de liberté.

Nous avons déjà avancé quelques hypothèses pour interpréter ces différences d'attitude qui mériteraient néanmoins d'être approfondies au moyen de techniques plus raffinées.

La seconde question visait à savoir si, de l'avis des policiers, on devait toujours permettre à un individu de communiquer avec un avocat dès son arrestation. Les résultats, comme l'indique le tableau III-42, sont ambivalents. Ils diffèrent selon les services de police de la façon suivante. Deux sont favorables (Québec avec 60.33 p. cent et Rimouski avec 56.00 p. cent de « oui ») et trois sont défavorables, (Drummondville avec 62.00 p. cent, Montréal avec 59.63 p. cent et Jacques-Cartier avec 53.85 p. cent de

TABLEAU III-42
LES POLICIERS ET LE DROIT D'UN DÉTENU À COMMUNIQUER
AVEC UN AVOCAT DÈS SON ARRESTATION,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	820	34.03	59.63	6.34	100.00
Québec	121	60.33	38.02	1.65	100.00
Drummondville	50	36.00	62.00	2.00	100.00
Jacques-Cartier	52	42.31	53.85	3.84	100.00
Rimouski	25	56.00	24.00	20.00	100.00
Total	1,068	406	600	62	
Moyenne		38.01	56.18	5.81	100.00

« non »). À noter le pourcentage relativement élevé des indécis à Rimouski où la faible taille de l'échantillon a pour résultat que le moindre déplacement de quelques individus provoque une augmentation considérable du pourcentage.

Disons pour terminer qu'il n'y a pas de différences significatives sur cette question en fonction des caractéristiques des interviewés de l'échantillon montréalais.

L'ambivalence est donc générale chez les policiers et, pour cette raison, mérite, plus que la première question sur les droits des individus, qu'on recherche les raisons de cet état de fait en vue d'y remédier.

4. LA CONTRAINTE POLICIÈRE

L'utilisation de la contrainte policière a toujours constitué l'une des questions les plus controversées non seulement dans le public mais encore au sein même des services de police.

En effet, en plus de se heurter à la réprobation justifiée ou non de l'opinion publique, le policier qui, dans l'exercice de ses fonctions, doit recourir à la force, s'expose, en cas d'abus, non seulement à des sanctions disciplinaires, mais aussi à des poursuites en dommage que peut lui intenter tout citoyen qui croit avoir été victime d'abus de pouvoir.

Aussi des règles précises sont-elles généralement réclamées par les policiers concernant l'usage de la contrainte et principalement de la contrainte armée. À ce sujet, certains services de police ont tenté de se donner des directives visant à combler les lacunes de la loi qui se borne à parler du droit pour un policier d'utiliser « la force nécessaire » sans préciser ni les circonstances ni les modalités de cette utilisation.

Notre but, en introduisant dans ce sondage un certain nombre de questions concernant, d'une part, l'emploi de la force physique et armée dans différentes circonstances et, d'autre part, le recours à certains moyens mécaniques ou chimiques, était double. Nous désirions d'abord savoir quels sont les sentiments réels des policiers en la matière et, deuxièmement, comment ils conçoivent l'attitude du public en regard des situations évoquées.

a. *L'emploi de la force*

Comme mentionné plus haut, la première série de questions concernait l'emploi de la force dans des situations courantes de la vie policière. La formule utilisée se lisait d'abord comme suit : « Selon vous, devriez-vous utiliser la force dans les circonstances suivantes ? »

	Toujours %	Parfois %	Jamais %
1. Lorsqu'un individu résiste	35.82	63.71	0.47
2. Lorsqu'un individu vous insulte	2.06	33.83	64.11
3. Pour obtenir des aveux	0.56	21.79	77.65
4. Pour connaître le nom des complices	0.84	29.78	69.38
5. Quand le sujet a un casier judiciaire	1.49	29.07	69.44

Ces résultats sont ceux de tous les services de police réunis. Ils nous permettent de constater que la majorité des policiers interviewés semblent, d'une façon générale, opposés à l'emploi de la force dans les circonstances mentionnées.

Nous disons « semblent » parce qu'il est toujours possible que les policiers interrogés, malgré les directives à l'effet qu'ils devaient nous donner leur opinion personnelle, aient cherché à nous donner « la réponse correcte », c'est-à-dire celle que leur connaissance de la loi leur aura appris comme étant la bonne réponse.

Si cela était, il faudrait alors présumer qu'il devrait, en toute logique, y avoir moins de répondants dans le bloc des « parfois » du moins en ce qui concerne l'utilisation de la force en cas d'insultes, pour obtenir des aveux ou le nom de complices ou encore quand le sujet à un casier judiciaire. Le fait qu'on ait obtenu des pourcentages de l'ordre de 21.79 p. cent à 33.83 p. cent dans cette colonne pourrait alors tout aussi bien signifier que nous avons peut-être en dernière analyse les sentiments réels des policiers sur ce sujet.

Cette hypothèse se trouve par ailleurs renforcée par le type de réponses obtenues en ce qui concerne la première situation évoquée, soit celle de l'utilisation de la force en cas de résistance caractérisée. En effet, si les réponses avaient été en fonction de la loi, on peut se demander si le pourcentage de 35.82 p. cent des policiers qui ont répondu qu'ils devraient « toujours » utiliser la force dans ces circonstances et la proportion de 63.71 p. cent qui ont opté pour « parfois » n'auraient pas été inversés.

Quoiqu'il en soit, avant de pousser plus loin l'analyse de ces données en fonction des services de police, nous allons présenter les résultats concernant l'opinion que les policiers attribuent au public sur ces mêmes questions.

Alors que la première question demandait aux policiers si, selon eux, ils devraient utiliser la force dans un certain nombre de situations, la formule utilisée ici fut : « Croyez-vous que le public est prêt à permettre l'usage de la force dans les circonstances suivantes » ; soit, les mêmes situations que précédemment :

	Toujours %	Parfois %	Jamais %
1. Lorsqu'un individu résiste	20.07	73.02	6.91
2. Lorsqu'un individu les insulte	1.96	41.04	57.00
3. Pour obtenir des aveux	2.15	28.73	69.12
4. Pour connaître le nom des complices	2.99	36.58	60.43
5. Quand le sujet a un casier judiciaire	3.82	38.53	57.65

Il découle de l'examen de cette deuxième série de résultats, en comparaison avec ceux présentés ci-devant, trois constatations majeures. La première, c'est que, dans l'ensemble, les policiers prêtent au public des façons de voir assez identiques aux leurs, à savoir une attitude générale tendant à réprouver le recours à la force comme l'indiquent la concentration des pourcentages dans les catégories « jamais » et, à un moindre degré, dans la colonne intitulée « parfois ».

La deuxième constatation tient dans les différences observées dans la distribution des pourcentages en ce qui a trait à l'usage de la force lorsqu'un individu résiste. Dans ce cas, les policiers semblent croire que le public fait preuve d'une plus grande réserve qu'eux. On note en effet une baisse de 15 p. cent de la catégorie « toujours », qui se traduit par une augmentation de 9 p. cent dans la colonne marquée « parfois » — laquelle atteint 73.02 p. cent —, et une élévation de 6 p. cent dans celle qui veut que la police n'emploie « jamais » la force, même s'il y a résistance.

La troisième observation à ressortir de l'étude des deux séries de données c'est que, pour toutes les autres situations énumérées, soit, en cas d'insultes, pour obtenir des aveux ou le nom de complices ou, encore, quand le sujet a un casier judiciaire, les policiers inclus dans l'échantillonnage, prêtent au public une attitude plus répressive que la leur. Ceci est illustré par la diminution sensible, dans la deuxième question, des pourcentages de « jamais » attribués au public et par l'augmentation correspondante des pourcentages dans les colonnes permettant l'utilisation de la force. Le déplacement s'est surtout effectué vers la catégorie des réponses qui veulent que « parfois » le public, selon les policiers, serait plus qu'eux-mêmes, favorable à l'utilisation de la force dans les circonstances décrites.

Nous passerons maintenant à l'analyse des résultats obtenus en fonction des services de police. Pour chacune des cinq situations au sujet desquelles nous avons demandé l'avis des policiers quant à l'usage de la force, nous reproduirons côte à côte, d'une part, ce que les policiers pensent et, d'autre part, ce qu'ils croient que le public pense.

L'emploi de la force dans le cas où un individu résiste est recommandé dans toutes les villes non pas en toutes circonstances, mais « parfois ». Il existe en général peu d'écart à cette moyenne de réponses « parfois » (63.71 p. cent), les différences étant de l'ordre de plus ou moins 4 p. cent

TABLEAU III-43

**UTILISATION DE LA FORCE EN CAS DE RÉSISTANCE
- OPINION DES POLICIERS -, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Toujours %	Parfois %	Jamais %	TOTAL %
Montréal	821	35.44	64.44	0.12	100.00
Québec	123	35.77	62.60	1.63	100.00
Drummondville	51	45.10	52.94	1.96	100.00
Jacques-Cartier	52	34.62	63.46	1.92	100.00
Rimouski	25	32.00	68.00	0.00	100.00
Total	1,072	384	683	5	
Moyenne		35.82	63.71	0.47	100.00

environ sauf dans le cas de Drummondville, où l'on recommande de façon relativement plus fréquente que chez les policiers interviewés dans les autres villes, l'emploi constant de la force (45.10 p. cent alors que la moyenne à la catégorie « toujours » est de 35.82 p. cent) (voir tableau III-43).

Sur ce point, les policiers prêtent au public une attitude générale qui reflète, mais à un moindre degré, leur propre opinion. Ainsi, c'est également à Drummondville que le public, serait, aux dires des policiers, le plus favorable à l'usage de la force en cas de résistance. Ce parallélisme entre les deux images est d'ailleurs observable dans toutes les villes (voir tableau III-44).

TABLEAU III-44

**UTILISATION DE LA FORCE EN CAS DE RÉSISTANCE
- OPINION QUE LES POLICIERS ATTRIBUENT AU PUBLIC -, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Toujours %	Parfois %	Jamais %	TOTAL %
Montréal	820	20.24	74.39	5.37	100.00
Québec	123	17.89	65.04	17.07	100.00
Drummondville	51	29.41	60.78	9.81	100.00
Jacques-Cartier	52	17.30	78.85	3.85	100.00
Rimouski	25	12.00	80.00	8.00	100.00
Total	1,071	215	782	74	
Moyenne		20.07	73.02	6.91	100.00

Par ailleurs, les résultats sont tout à fait différents dès qu'il n'est plus question de résistance et qu'on aborde l'étude de situations qui, en elles-mêmes, ne sauraient justifier l'emploi de la force.

Ainsi en est-il du recours à la force pour répondre à une insulte. On constate alors que pour tous les services de police, à l'exception de Rimouski, les plus forts pourcentages sont enregistrés à la catégorie « jamais » tandis qu'à la première question, c'était la catégorie « parfois » qui l'emportait. Si toutefois on peut dire que presque tous les policiers interviewés désapprouvent dans tous les cas l'usage de la force policière lorsqu'un individu insulte un représentant de l'ordre, force nous est de constater trois modes bien distinctifs de distribution, qu'il est préférable d'utiliser à la place de la moyenne, vu l'importance numérique considérable de l'échantillon policier montréalais. Ces modes sont 1) celui de Montréal avec un pourcentage de 66.70 p. cent d'opposants à toute contrainte; 2) celui de Québec, Drummondville et Jacques-Cartier avec des pourcentages respectifs variant entre 53 et 58 p. cent et 3) celui de Rimouski avec seulement 44 p. cent d'opposants absolus, par rapport à 56 p. cent qui sont prêts à permettre « parfois » l'usage de la force dans les circonstances que l'on sait (voir tableau III-45).

TABLEAU III-45

**UTILISATION DE LA FORCE EN CAS D'INSULTE, - OPINION DES POLICIERS -,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Toujours %	Parfois %	Jamais %	TOTAL %
Montréal	817	1.84	31.46	66.70	100.00
Québec	122	3.28	39.34	57.38	100.00
Drummondville	51	3.92	37.25	58.83	100.00
Jacques-Cartier	52	1.92	44.23	53.85	100.00
Rimouski	25	0.00	56.00	44.00	100.00
Total	1,067	22	361	684	
Moyenne		2.06	33.83	64.11	100.00

Une autre différence majeure entre cette question et la première, réside dans le fait que, outre le déplacement de l'opinion personnelle des policiers vers une plus grande retenue, le public est imaginé par les policiers comme étant beaucoup plus favorable à la violence qu'eux-mêmes ne le sont.

En termes de pourcentages, les policiers disent « non » à la force dans 64.11 p. cent des cas d'insultes tandis que le public, selon eux, ne dirait

« non » que dans 57 p. cent des cas. À l'inverse 41.04 p. cent des citoyens justifieraient « parfois » l'usage de la force pour insulte à un gardien de la paix, alors que chez les policiers ce pourcentage tombe à 33.83 p. cent.

Enfin, soulignons qu'il se produit de l'image du public vue à travers l'opinion des policiers le même phénomène que pour l'opinion propre des interviewés, à savoir qu'il y a à nouveau distribution tri-modale comme suit : Montréal et Rimouski aux extrêmes et les trois autres services de police occupant une place intermédiaire (voir tableau III-46).

TABLEAU III-46
UTILISATION DE LA FORCE EN CAS D'INSULTE
- OPINION QUE LES POLICIERS ATTRIBUENT AU PUBLIC -,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	Toujours %	Parfois %	Jamais %	TOTAL %
Montréal	821	1.46	39.22	59.32	100.00
Québec	123	3.25	47.97	48.78	100.00
Drummondville	51	9.80	37.26	52.94	100.00
Jacques-Cartier	52	0.00	46.15	53.85	100.00
Rimouski	25	0.00	64.00	36.00	100.00
Total	1,072	21	440	611	
Moyenne		1.96	41.04	57.00	100.00

Disons, enfin pour clore l'analyse de la réaction policière à l'insulte, que les opinions propres aux policiers montréalais sur cette question sont en relation avec le rang que l'individu occupe dans l'organisation et son ancienneté.

En ce qui concerne le rang, un chi carré de 16.300 a été obtenu. Ce coefficient, pour 4 degrés de liberté, est significatif au niveau 1 p. cent. On y voit que l'opposition à la violence s'accroît avec l'ascension dans la hiérarchie : par exemple, seulement 62.52 p. cent des gendarmes s'opposent en tout temps à la répression de l'insulte par la force alors que chez les gradés ce pourcentage atteint 77.38 p. cent.

La relation avec l'ancienneté est aussi significative au niveau de 1 p. cent et révèle que le policier qui compte plus d'années de service est moins prompt que son confrère plus jeune à recourir à des solutions violentes pour résoudre des conflits ou des problèmes nés des contacts avec le public. Cette corrélation est illustrée par le tableau III-47.

TABLEAU III-47

**UTILISATION DE LA FORCE EN CAS D'INSULTE,
SELON L'ANCIENNETÉ (MONTRÉAL)**

ANCIENNETÉ	N	Toujours %	Parfois %	Jamais %	TOTAL %
Moins de 5 ans	267	2.62	39.70	57.68	100.00
6 à 9 ans	91	3.30	31.86	64.84	100.00
10 à 19 ans	292	0.68	27.05	72.27	100.00
20 ans et plus	166	1.81	25.30	72.89	100.00
Total	816	15	256	545	
Moyenne		1.84	31.37	66.79	100.00

Chi carré = 17.952 ; P < .01 ; pour 6 degrés de liberté.

L'obtention des aveux constituait la troisième circonstance à propos de laquelle les policiers avaient à se prononcer quant à l'emploi de la force. On y observe une tendance générale : la condamnation encore plus marquée que dans la situation précédente de toute violence. Le pourcentage d'opposition chez les policiers est ici de 77.65 p. cent (voir tableau III-48).

Les écarts par rapport à cette moyenne varient entre plus ou moins 2 p. cent environ sauf dans le cas de Drummondville où le pourcentage obtenu à la catégorie « jamais » est inférieur de 11.65 p. cent par rapport à la moyenne. On remarque que dans cette ville, il y a un pourcentage relativement plus élevé de gens recommandant « parfois » l'usage de la force.

TABLEAU III-48

**UTILISATION DE LA FORCE POUR OBTENIR DES AVEUX
- OPINION DES POLICIERS -, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Toujours %	Parfois %	Jamais %	TOTAL %
Montréal	817	0.49	20.81	78.70	100.00
Québec	121	0.00	23.14	76.86	100.00
Drummondville	50	2.00	32.00	66.00	100.00
Jacques-Cartier	52	1.92	23.08	75.00	100.00
Rimouski	25	0.00	24.00	76.00	100.00
Total	1,065	6	232	827	
Moyenne		0.56	21.79	77.65	100.00

TABLEAU III-49

**UTILISATION DE LA FORCE POUR OBTENIR DES AVEUX
- OPINION QUE LES POLICIERS ATTRIBUENT AU PUBLIC -,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Toujours %	Parfois %	Jamais %	TOTAL %
Montréal	821	2.31	28.51	69.18	100.00
Québec	123	0.81	27.65	71.54	100.00
Drummondville	51	1.96	33.33	64.71	100.00
Jacques-Cartier	52	1.92	26.93	71.15	100.00
Rimouski	25	4.00	36.00	60.00	100.00
Total	1,072	23	308	741	
Moyenne		2.15	28.73	69.12	100.00

De façon générale, les policiers croient que le public est plus favorable qu'eux à l'usage partiel ou constant de la force sur cette question, même s'ils croient que la majorité la condamnerait. Cette tendance est spécialement marquée dans le cas de Rimouski (voir tableau III-49).

Dans l'échantillon de Montréal, on a pu observer une association entre le grade et l'opinion des interviewés. L'opposition à l'usage de la force pour obtenir des aveux se distribue comme suit : 74 p. cent chez les gendarmes, 84 p. cent chez les détectives, 93 p. cent chez les officiers, pour un coefficient chi carré de 25.265 valide au niveau 1 p. cent, avec quatre degrés de liberté.

TABLEAU III-50

**UTILISATION DE LA FORCE POUR CONNAÎTRE LE NOM DES COMPLICES
- OPINION DES POLICIERS -, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Toujours %	Parfois %	Jamais %	TOTAL %
Montréal	817	0.98	28.52	70.50	100.00
Québec	123	0.00	30.89	69.11	100.00
Drummondville	51	0.00	41.18	58.82	100.00
Jacques-Cartier	52	1.92	26.92	71.16	100.00
Rimouski	25	0.00	48.00	52.00	100.00
Total	1,068	9	318	741	
Moyenne		0.84	29.78	69.38	100.00

Les deux derniers points concernant la force policière étaient son utilisation pour connaître le nom des complices et lorsqu'un individu a un casier judiciaire.

En moyenne 7 policiers sur 10 se sont opposés, dans les deux cas, à tous recours à la contrainte (voir tableaux III-50 et III-52).

Il existe toutefois des différences selon les services de police. Les policiers montréalais semblent nettement démontrer, dans leurs façons de répondre tout au moins, une plus grande réserve vis-à-vis de l'utilisation de la force que tous les autres policiers, alors que l'inverse se produit à Drummondville et à Rimouski.

Concernant l'opinion « présumée » du public en marge de ces deux derniers points, les policiers interviewés continuent à croire que le citoyen est moins opposé qu'ils ne le sont eux-mêmes à l'emploi occasionnel ou constant de la force quand un individu a déjà un casier judiciaire ou quand on veut connaître d'un suspect le nom de ses complices (voir tableaux III-51 et III-53).

Les tableaux III-50 à III-53 donnent les résultats en fonction des services de police aussi bien en ce qui a trait à l'opinion propre aux policiers que celle attribuée au public, vis-à-vis des moyens à prendre pour faire parler quelqu'un qui a un casier judiciaire ou qui veut taire le nom d'un complice.

Ces résultats ressemblent à ceux enregistrés auparavant tant en ce qui concerne leur configuration générale que leurs disparités selon l'introduction ou non de certaines variables comme l'ancienneté et la place dans la hiérarchie.

Le tableau-synthèse des attitudes policières à l'égard de l'emploi de la force se présente donc comme suit :

- de façon générale, les policiers se refusent majoritairement à tout emploi de la force contre l'individu pour quelque motif que ce soit. Une exception : dans le cas où l'individu résiste. Alors, on recommande l'emploi de la force approprié aux circonstances ;
- les policiers perçoivent l'opinion publique comme semblable à la leur et même légèrement plus approbative du recours à la force. Une exception : dans le cas de résistance de la part de l'individu. Alors les policiers recommandent davantage l'utilisation de la force qu'ils ne croient que le public est prêt à approuver ;
- Montréal se signale par une plus grande retenue alors que Rimouski et Drummondville se distinguent par une attitude généralement plus favorable à l'emploi de la force que dans les autres services de police ;
- les opinions policières à Montréal varient sur ces questions en fonction du nombre d'années de service et de la place dans l'organisation : les jeunes policiers et ceux occupant des fonctions subalternes ont une propension plus marquée vers la résolution de façon violente de leurs pro-

TABLEAU III-51

**UTILISATION DE LA FORCE POUR CONNAÎTRE LE NOM DES COMPLICES
- OPINION QUE LES POLICIERS ATTRIBUENT AU PUBLIC -,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Toujours %	Parfois %	Jamais %	TOTAL %
Montréal	819	3.05	36.87	60.08	100.00
Québec	123	2.44	36.59	60.97	100.00
Drummondville	50	4.00	30.00	66.00	100.00
Jacques-Cartier	52	1.92	34.62	63.46	100.00
Rimouski	25	4.00	44.00	52.00	100.00
Total	1,069	32	391	646	
Moyenne		2.99	36.58	60.43	100.00

TABLEAU III-52

**UTILISATION DE LA FORCE À CAUSE DU CASIER JUDICIAIRE
OPINION DES POLICIERS -, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Toujours %	Parfois %	Jamais %	TOTAL %
Montréal	819	0.98	26.74	72.28	100.00
Québec	123	3.25	32.52	64.23	100.00
Drummondville	51	3.92	50.98	45.10	100.00
Jacques-Cartier	52	1.92	30.77	67.31	100.00
Rimouski	25	4.00	40.00	56.00	100.00
Total	1,070	16	311	743	
Moyenne		1.49	29.07	69.44	100.00

TABLEAU III-53

**UTILISATION DE LA FORCE À CAUSE DU CASIER JUDICIAIRE
- OPINION QUE LES POLICIERS ATTRIBUENT AU PUBLIC -,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Toujours %	Parfois %	Jamais %	TOTAL %
Montréal	821	3.78	35.93	60.29	100.00
Québec	123	2.44	43.09	54.47	100.00
Drummondville	51	7.84	45.10	47.06	100.00
Jacques-Cartier	52	0.00	57.69	42.31	100.00
Rimouski	25	12.00	48.00	40.00	100.00
Total	1,072	41	413	618	
Moyenne		3.82	38.53	57.65	100.00

blèmes même si la majorité réproue quand même l'usage de la contrainte policière.

b. *La contrainte armée*

À l'intérieur de la présente série de questions sur les méthodes de travail de la police, et plus spécifiquement sur la contrainte policière, nous avons voulu interroger les policiers échantillonnés sur le problème spécifique du port d'arme d'abord. En deuxième lieu, les policiers sont invités à se prononcer sur l'utilisation d'une arme dans différentes circonstances où, évidemment, les risques inhérents à telle utilisation présentent des degrés divers.

Voici donc au tableau III-54 les résultats de la première question, laquelle se lisait comme suit : « Devriez-vous continuer à porter une arme ? »

TABLEAU III-54

**ATTITUDE À L'ÉGARD DU PORT D'ARME PAR LA POLICE,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	818	97.80	1.47	0.73	100.00
Québec	123	99.19	0.00	0.81	100.00
Drummondville	51	96.08	1.96	1.96	100.00
Jacques-Cartier	52	98.08	0.00	1.92	100.00
Rimouski	25	88.00	4.00	8.00	100.00
Total	1,069	1,044	14	11	
Moyenne		97.66	1.31	1.03	100.00

L'attitude des policiers sur cette question est on ne peut plus claire, 97.66 p. cent des interviewés s'étant déclaré en faveur du port d'arme. L'écart par rapport à la moyenne varie entre plus ou moins 2 p. cent sauf pour le service de police de Rimouski où on note un pourcentage relativement plus élevé de réponses indéçises.

Sur le plan de l'utilisation, nous avons demandé aux policiers s'ils devraient ou non utiliser leur arme dans quatre types de circonstances. Il est important de préciser ici que nous n'entendions pas demander aux policiers de juger de l'opportunité de se servir de leur arme selon la gravité spécifique du délit. En supposant au départ un tel recours justifié, nous voulions plutôt mesurer les réactions des policiers en fonctions de certains éléments circonstanciels. Ces circonstances qui pouvaient changer les attitudes et les pourcentages moyens accordés à chacune sont reproduits ci-après :

	Oui %	Non %
1. lorsqu'ils poursuivent un criminel dans un endroit très fréquenté ;	7.30	92.70
2. comme avertissement ;	57.84	42.16
3. lorsque quelqu'un les menace avec une arme ;	97.67	2.33
4. lorsqu'ils poursuivent un criminel dans un endroit isolé.	80.64	19.36

Les policiers interviewés sont nettement défavorables à l'utilisation de leur arme dans une seule des circonstances ci-haut mentionnées à savoir : lorsqu'ils poursuivent un criminel dans un endroit très fréquenté et ce, sans doute à cause du danger que cette utilisation représenterait pour les individus présents dans la situation sans en être les acteurs principaux.

D'autre part, ils sont très nettement favorables à l'utilisation de leur arme lorsque quelqu'un les menace avec une arme (97.67 p. cent). Ils sont également majoritairement (80.64 p. cent) favorables à l'utilisation de leur arme lorsqu'ils poursuivent un criminel dans un endroit isolé et comme avertissement. Dans ce dernier cas cependant les opinions sont très partagées puisque 57.84 p. cent sont en faveur et 42.16 p. cent contre l'avertissement au moyen d'une arme.

Lorsqu'on analyse ces résultats en fonction des différents services de polices échantillonnés, on constate qu'il y a fort peu de différences entre les interviewés concernant l'utilisation de leur arme dans un endroit très fréquenté (voir tableau III-55).

Par ailleurs, lorsqu'il s'agit d'en faire un moyen d'avertissement, on constate des positions analogues chez les policiers interviewés de Québec,

TABLEAU III-55

**INTERVENTION ARMÉE DANS UN ENDROIT TRÈS FRÉQUENTÉ,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	TOTAL %
Montréal	819	6.35	93.65	100.00
Québec	122	13.93	86.07	100.00
Drummondville	51	7.84	92.16	100.00
Jacques-Cartier	52	3.85	96.15	100.00
Rimouski	25	12.00	88.00	100.00
Total	1,069	78	991	
Moyenne		7.30	92.70	100.00

TABLEAU III-56
INTERVENTION ARMÉE EN GUISE D'AVERTISSEMENT,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	TOTAL %
Montréal	815	52.02	47.98	100.00
Québec	122	76.23	23.77	100.00
Drummondville	51	72.55	27.45	100.00
Jacques-Cartier	52	76.92	23.08	100.00
Rimouski	25	88.00	12.00	100.00
Total	1,065	616	449	
Moyenne		57.84	42.16	100.00

Drummondville et Jacques-Cartier (en moyenne favorables à 75 p. cent). Cependant, c'est à Montréal et Rimouski qu'on retrouve les positions extrêmes. Quoique majoritairement favorables à l'utilisation de leur arme comme avertissement, cette opinion est la moins marquée chez les policiers interrogés de Montréal (52.02 p. cent), alors qu'elle est nettement définie à Rimouski (88 p. cent) (voir tableau III-56).

Lorsque questionnés pour savoir s'ils devaient se servir de leur arme pour répondre à toute menace armée dont ils pourraient être l'objet, les policiers ont répondu « oui » dans une proportion de 97.67 p. cent, avec très peu de variation par rapport à la moyenne. Ces résultats apparaissent au tableau III-57.

TABLEAU III-57
INTERVENTION ARMÉE EN CAS DE MENACE ARMÉE,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	TOTAL %
Montréal	820	98.41	1.59	100.00
Québec	123	95.93	4.07	100.00
Drummondville	51	92.16	7.84	100.00
Jacques-Cartier	52	98.08	1.92	100.00
Rimouski	25	92.00	8.00	100.00
Total	1,071	1,046	25	
Moyenne		97.67	2.33	100.00

Enfin, à Montréal, Québec et Jacques-Cartier, 80 p. cent environ de la population policière interrogée favorise le recours à l'arme de service lorsque la poursuite d'un criminel fugitif s'effectue dans un endroit isolé. Cette attitude est plus marquée à Rimouski et à Drummondville où on note respectivement 95.83 p. cent et 90.20 p. cent de réponses affirmatives (tableau 111-58).

Même si les policiers tiennent, comme on l'a vu, à porter une arme, il semble que leur attitude générale concernant l'intervention armée révèle la prudence, ceux-ci condamnant de façon absolue tel recours lorsque la vie d'un innocent peut-être menacée et faisant preuve d'une réserve certaine en ce qui concerne l'utilisation comme avertissement.

c. *Autres moyens de contrainte*

Après avoir sondé l'opinion des policiers sur l'utilisation de la force ou contrainte physique et sur la contrainte armée dans des buts et des circonstances spécifiques, nous avons pensé les interroger afin de savoir ce qu'ils pensaient du recours à certains moyens techniques, chimiques voire mécaniques, pour maîtriser un ou des individus.

Les moyens de contrôle évoqués sont énumérés ci-après ainsi que l'attitude moyenne des policiers que nous avons indiquée en marge de chaque item.

	Oui %	Non %	Sais pas %
1. techniques de défense (judo, karaté, ...)	93.36	4.77	1.87
2. produits chimiques (gaz irritant, lacrymogènes ...)	87.48	9.81	2.71
3. animaux (chiens, chevaux)	82.76	13.59	3.65
4. moyens mécaniques (jet d'eau, blindé ...)	84.46	11.05	4.49

Au delà de 82 p. cent des interviewés se disent favorables à l'utilisation des différentes techniques énumérées dans le but de maîtriser un ou des individus. On remarque que cette homogénéité d'opinion est spécialement notoire en ce qui concerne l'utilisation de techniques de défense telles : judo, karaté ou autres.

Si nous analysons maintenant les résultats obtenus dans les différentes villes à chacun de ces items, nous constatons en premier lieu que, sur cette question de l'utilisation de techniques de défense, il y a peu d'écart entre les réponses des interviewés des différentes villes puisque les écarts à la moyenne

TABLEAU III-58
INTERVENTION ARMÉE DANS UN ENDROIT ISOLÉ,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	TOTAL %
Montréal	811	79.28	20.72	100.00
Québec	121	83.47	16.53	100.00
Drummondville	51	90.20	9.80	100.00
Jacques-Cartier	52	78.85	21.15	100.00
Rimouski	24	95.83	4.17	100.00
Total	1,059	854	205	
Moyenne		80.64	19.36	100.00

sont de l'ordre de 2 p. cent environ sauf pour Rimouski où l'écart de 8.36 p. cent en ce qui concerne les réponses affirmatives est explicable par le pourcentage relativement élevé d'indécis (voir tableau III-59).

Concernant l'utilisation de produits chimiques, 87.48 p. cent des interviewés se disent favorables à cette méthode. Par ailleurs, on note que cette attitude est spécialement marquée à Drummondville où le pourcentage de réponses favorables atteint 96.08 p. cent. Elle est la moins marquée à Rimouski où la faible population provoque des fluctuations importantes dans les pourcentages. Par ailleurs, parmi les réponses défavorables, le plus haut pourcentage est enregistré à Québec — 16.39 p. cent — (voir tableau III-60).

TABLEAU III-59
UTILISATION DE TECHNIQUES DE DÉFENSE,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	821	93.54	4.75	1.71	100.00
Québec	122	95.08	4.92	0.00	100.00
Drummondville	50	90.00	8.00	2.00	100.00
Jacques-Cartier	52	94.23	1.92	3.85	100.00
Rimouski	25	84.00	4.00	12.00	100.00
Total	1,070	999	51	20	
Moyenne		93.36	4.77	1.87	100.00

TABLEAU III-60
UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	820	87.93	9.02	3.05	100.00
Québec	122	82.79	16.39	0.82	100.00
Drummondville	51	96.08	3.92	0.00	100.00
Jacques-Cartier	52	86.54	11.54	1.92	100.00
Rimouski	25	80.00	12.00	8.00	100.00
Total	1,070	936	105	29	
Moyenne		87.48	9.81	2.71	100.00

L'utilisation des animaux est une question où l'on retrouve des positions très controversées selon les services de police auxquels appartiennent les interviewés. En effet, si les policiers montréalais interrogés sont les plus favorables à cette technique pour maîtriser un ou des individus, puisque le pourcentage de réponses affirmatives obtenues est de 86.59 p. cent, cette opinion est relativement moins marquée dans le cas de Drummondville, Jacques-Cartier et Québec alors que les résultats sont inversés dans le cas de Rimouski où les policiers interviewés se déclarent majoritairement contre cette mesure (50 p. cent de réponses négatives). C'est à Rimouski également qu'on rencontre le plus d'indécis sur cette question (16.67 p. cent (voir tableau III-61).

TABLEAU III-61
UTILISATION D'ANIMAUX,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	820	86.59	10.24	3.17	100.00
Québec	121	69.42	26.45	4.13	100.00
Drummondville	50	80.00	16.00	4.00	100.00
Jacques-Cartier	52	78.85	17.30	3.85	100.00
Rimouski	24	33.33	50.00	16.67	100.00
Total	1,067	883	145	39	
Moyenne		82.76	13.59	3.65	100.00

Enfin, en ce qui a trait à l'utilisation de moyens mécaniques tels : jet d'eau, blindé... , c'est à Drummondville et Montréal qu'on rencontre le plus de policiers favorables (92 p. cent et 85.59 p. cent) alors que, parmi les réponses non favorables à cette mesure, les résultats sont les plus élevés à Jacques-Cartier (21.15 p. cent), Québec (18.03 p. cent) et Rimouski (16 p. cent) quoique la tendance générale soit celle de l'approbation de cette technique policière (voir tableau III-62).

TABLEAU III-62

**UTILISATION DE MOYENS MÉCANIQUES,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	819	85.59	9.53	4.88	100.00
Québec	122	78.69	18.03	3.28	100.00
Drummondville	50	92.00	6.00	2.00	100.00
Jacques-Cartier	52	75.00	21.15	3.85	100.00
Rimouski	25	80.00	16.00	4.00	100.00
Total	1,068	902	118	48	
Moyenne		84.46	11.05	4.49	100.00

En somme, les policiers approuvent avec une forte majorité l'utilisation de ces différents moyens pour maîtriser un ou des individus. Le consensus est surtout marqué dans le cas des techniques de défense.

5. LE POLICIER ET LA DÉCOUVERTE DE LA VÉRITÉ

S'il n'appartient pas à la police de déterminer légalement l'innocence ou la culpabilité d'un individu, ni même de se substituer aux procureurs du ministère public pour faire la preuve, il reste néanmoins qu'il lui incombe de découvrir les éléments de preuve, de les préserver et de les présenter à qui de droit.

Or, pour mener à bien cette mission qui consiste à rechercher tous les faits, à découvrir la vérité, à faire la lumière autour d'une affaire dont elle est saisie, la police doit posséder certains moyens d'action, adopter certaines méthodes de travail.

C'est pourquoi nous avons voulu par une première série de questions, demander aux policiers ce qu'ils pensaient de certaines pratiques destinées à obtenir des aveux d'un individu sous arrêt. Une deuxième série de questions

tentait d'aborder le problème sous l'angle des moyens techniques qui pourraient être utilisés dans le but de découvrir les faits.

Voici donc en premier lieu les résultats moyens obtenus chez les policiers à la question « Pour obtenir des aveux d'un individu qui a été arrêté, devrait-on » :

	Oui %	Non %	Sais pas %
1. créer un climat de confiance ?	<u>90.18</u>	6.17	3.65
2. le confondre avec des preuves plus solides ?	<u>83.79</u>	10.78	5.43
3. le persuader que c'est pour son bien ?	<u>77.28</u>	17.93	4.79
4. lui faire des menaces ?	2.46	<u>94.80</u>	2.74
5. lui faire des promesses ?	6.67	<u>87.99</u>	5.34
6. prohiber les contacts avec son avocat ?	15.80	<u>76.67</u>	7.53
7. le brutaliser ?	3.32	<u>92.50</u>	4.18
8. le soumettre à des privations ?	10.19	<u>83.40</u>	6.41
9. l'interroger jusqu'à épuisement ?	12.87	<u>79.94</u>	7.19

Les pourcentages moyens pour toutes les populations étudiées nous révèlent que les policiers s'opposent dans des proportions allant de 94.80 p. cent à 79.94 p. cent à toute tricherie, à tout mauvais traitement, à toute brutalité. Cependant, il demeure que 15.80 p. cent ont approuvé le fait de prohiber les contacts entre l'individu et son avocat, que 12.87 p. cent sont favorables à « interroger l'individu jusqu'à épuisement » dans le but d'obtenir des aveux, et 10.19 p. cent sont d'accord pour le soumettre à des privations.

Il semble donc qu'on retrouve encore chez une minorité de policiers une attitude intransigeante à l'égard de l'individu arrêté et que ceux-ci se croient justifiés de tous les actes, même ceux qui nient tout respect de la personne inculpée, dans le seul but d'obtenir des aveux.

Afin d'analyser les résultats obtenus à ces sous-questions concernant les moyens à utiliser pour obtenir des aveux, nous avons regroupé ces sous-questions en 3 séries.

La première série concerne les moyens qui, parmi ceux énumérés, sont les plus positifs ou en tous cas ne portent pas préjudice comme tel à l'individu. Ces trois moyens étaient a) créer un climat de confiance ; b) confondre l'inculpé avec des preuves plus solides ; et c), le persuader qu'il y va de son bien.

Les réponses à ces trois premières sous-questions dénotent pour l'ensemble des services de police interrogés une cote d'approbation élevé a) de 90.18 p. cent, b) de 83.79 p. cent et c) de 77.28 p. cent.

Les tableaux III-63, III-64 et III-65 nous permettent d'examiner en détail, pour chaque service, les résultats obtenus.

TABLEAU III-63**MOYEN D'OBTENIR DES AVEUX - CRÉER UN CLIMAT DE CONFIANCE -,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	818	90.10	6.48	3.42	100.00
Québec	123	91.87	4.88	3.25	100.00
Drummondville	51	86.28	5.88	7.84	100.00
Jacques-Cartier	52	94.23	3.85	1.92	100.00
Rimouski	25	84.00	8.00	8.00	100.00
Total	1,069	964	66	39	
Moyenne		90.18	6.17	3.65	100.00

TABLEAU III-64**MOYEN D'OBTENIR DES AVEUX - PREUVES PLUS SOLIDES -,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	817	83.72	10.77	5.51	100.00
Québec	122	79.51	13.93	6.56	100.00
Drummondville	51	88.24	5.88	5.88	100.00
Jacques-Cartier	52	86.54	9.61	3.85	100.00
Rimouski	25	92.00	8.00	0.00	100.00
Total	1,067	894	115	58	
Moyenne		83.79	10.78	5.43	100.00

TABLEAU III-65**MOYEN D'OBTENIR DES AVEUX - PERSUADER L'INCUPLÉ QUE C'EST
POUR SON BIEN -, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	816	75.73	18.63	5.64	100.00
Québec	122	78.69	19.67	1.64	100.00
Drummondville	51	84.31	13.73	1.96	100.00
Jacques-Cartier	52	82.69	15.38	1.93	100.00
Rimouski	24	95.83	0.00	4.17	100.00
Total	1,065	823	191	51	
Moyenne		77.28	17.93	4.79	100.00

Dans le premier cas relatif à la création d'un « climat de confiance », on constate une assez grande homogénéité des réponses chez les policiers des différentes villes puisque les écarts maximum et minimum à la moyenne ne dépassent pas plus ou moins 6 p. cent (voir tableau III-63). Cette façon commune de voir des policiers a d'ailleurs résisté à Montréal à l'introduction de toutes les variables indépendantes utilisées dans le présent sondage.

Si on note vis-à-vis du deuxième cas évoqué, (voir tableau III-64), soit le fait de confondre l'accusé avec des preuves plus solides, une attitude assez semblable d'un service de police à l'autre — le plus éloigné par rapport à la moyenne est Rimouski dont les effectifs sont trop faibles pour influencer les résultats d'ensemble — il n'en est pas de même à Montréal où malgré une approbation généralisée, trois coefficients d'association ont été obtenus.

Les deux premiers recouvrent à vrai dire sensiblement la même réalité puisqu'il s'agit de l'âge des policiers et de l'ancienneté. Dans les deux cas, se sont les policiers jeunes en âge et en expérience qui ont appuyé surtout la méthode qui consisterait à établir une preuve plus solide avant de tenter d'obtenir des aveux.

En ce qui concerne l'âge par exemple où un chi carré de 24.00 ($P < .01$ pour 6 degrés de liberté) a été obtenu, on note la distribution suivante dans le pourcentage des policiers favorables à la mesure :

- moins de 30 ans : 89.90 p. cent
- 30 à 39 ans : 83.83 p. cent
- 40 à 49 ans : 77.25 p. cent
- 50 ans et plus : 71.43 p. cent

L'ancienneté produit également un coefficient chi carré valide au niveau 1 p. cent pour 6 degrés de liberté, soit un coefficient de 30.192. La distribution, assez semblable à la précédente, donne ce qui suit quant aux pourcentages des policiers favorables à ce moyen :

- 91.32 p. cent ont moins de 5 ans de service ;
- 85.71 p. cent ont de 5 à 9 ans de service ;
- 79.59 p. cent ont de 10 à 19 ans de service ;
- 77.71 p. cent ont de 20 ans et plus de service.

Le troisième coefficient a trait à la relation entre l'attitude des policiers vis-à-vis de la question posée et leur niveau de scolarité. Cette corrélation, également valide au niveau 1 p. cent, semble indiquer que le fait de devoir confondre un individu avec des preuves plus solides est surtout mis de l'avant par les policiers plus scolarisés (87.82 p. cent chez ceux qui ont plus de 10 années d'école) que par les policiers moins bien pourvus sur ce plan (75.38 p. cent chez ceux qui ont une scolarité de moins de 10 ans).

Enfin, la dernière situation de la présente série, interrogeait les policiers sur l'opportunité de s'employer, dans le but d'obtenir des aveux, à persuader un inculpé que « c'est pour son bien ».

Il est peut-être assez symptomatique de constater ici que c'est à Rimouski — où le problème des enquêtes criminelles est quand même restreint — qu'on accorde le plus de mérite à cette façon de procéder (95.83 p. cent), alors que les policiers de Montréal et de Québec ne lui accordent leur suffrage qu'à 75.73 p. cent et 78.69 p. cent respectivement (voir tableau III-65).

Si l'hypothèse ébauchée ci-devant, à l'effet que plus on était rompu aux enquêtes moins on était sensible au mérite de la persuasion, est vraie, elle devrait normalement trouver confirmation à Montréal où les attitudes furent précisément analysées selon certaines fonctions dans l'organisation de police dont celle de détective.

Or on peut voir à l'examen du tableau III-66 que les détectives, quoique majoritairement en faveur de l'idée sont, de tous, les plus sceptiques avec

TABLEAU III-66
MOYEN D'OBTENIR DES AVEUX - PERSUADER L'INCUPLÉ
QUE C'EST POUR SON BIEN,
SELON LA FONCTION (MONTRÉAL)

FONCTION	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Gendarme	577	79.55	14.04	6.41	100.00
Détective	84	60.71	39.29	0.00	100.00
Officier	153	69.93	24.18	5.89	100.00
Total	814	617	151	46	
Moyenne		75.80	18.55	5.65	100.00

Chi carré = 37.444 ; P < .01 pour 4 degrés de liberté.

une cote d'approbation de 60.71 p. cent. Chez les officiers, cette cote est de 69.93 p. cent et elle atteint son maximum chez ceux qui sont généralement les plus « éloignés » des enquêtes : les membres de la gendarmerie.

D'ailleurs quand on examine les réponses en fonction de l'âge et de l'ancienneté, on se rend compte que ce sont les éléments les plus jeunes du service qui croient surtout en la vertu de la persuasion.

Trois autres sous-questions évoquaient le recours à des moyens détournés pour faire parler un inculpé. Il s'agissait d'obtenir des aveux par les moyens suivants : a) en proférant des menaces ; b) en faisant des promesses ; c) en prohibant tout contact avec un avocat.

TABLEAU III-67**MOYEN D'OBTENIR DES AVEUX - PROFÉRER DES MENACES -,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	810	2.84	94.81	2.35	100.00
Québec	120	0.83	95.83	3.34	100.00
Drummondville	51	1.96	94.12	3.92	100.00
Jacques-Cartier	52	1.92	94.23	3.85	100.00
Rimouski	24	0.00	91.67	8.33	100.00
Total	1,057	26	1,002	29	
Moyenne		2.46	94.80	2.74	100.00

Les pourcentages moyens obtenus à chacune de ces sous-questions furent respectivement a) de 94.80 p. cent ; b) de 87.99 p. cent ; c) de 76.67 p. cent. Les données relatives à chaque service de police apparaissent aux tableaux III-67, III-68 et III-69 et montrent comment, dans l'ensemble, la réprobation de semblables méthodes est générale chez les policiers.

Ainsi, à la première situation, soit celle où des menaces seraient préférées en vue d'amener quelqu'un aux aveux, on peut remarquer une unanimité quasi absolue, les écarts par rapport à la moyenne de 94.80 p. cent contre cette manière d'agir, étant de — 3.13 p. cent et de plus 1.03 p. cent (voir tableau III-67).

La question à savoir si des promesses devraient être faites pour faire avouer un inculpé, a donné des résultats assez semblables aux précédents, c'est-à-dire, le rejet, par une forte majorité (87.99 p. cent), de tels procédés. C'est à Jacques-Cartier que les policiers s'objectent le plus (96.15 p. cent) et à Rimouski qu'on est plus tolérant (75 p. cent) (voir tableau III-68).

TABLEAU III-68**MOYEN D'OBTENIR DES AVEUX - FAIRE DES PROMESSES -,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	806	6.58	87.97	5.45	100.00
Québec	117	6.84	89.74	3.42	100.00
Drummondville	50	10.00	82.00	8.00	100.00
Jacques-Cartier	52	3.85	96.15	0.00	100.00
Rimouski	24	8.33	75.00	16.67	100.00
Total	1,049	70	923	56	
Moyenne		6.67	87.99	5.34	100.00

Enfin, les policiers réprouvent le fait d'empêcher un inculpé d'entrer en contact avec son avocat dans une proportion de 76.67 p. cent. Cette tactique est donc celle qui, jusqu'à maintenant, est rejetée avec le moins de vigueur par les policiers. C'est à Jacques-Cartier que le rejet est le plus marqué (84.62 p. cent) et à Drummondville qu'il l'est le moins (62.75 p. cent) (voir tableau III-69).

TABLEAU III-69

**MOYEN D'OBTENIR DES AVEUX - PROHIBER TOUT CONTACT
AVEC UN AVOCAT -, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	813	15.99	76.51	7.50	100.00
Québec	122	13.11	81.97	4.92	100.00
Drummondville	51	27.45	62.75	9.80	100.00
Jacques-Cartier	52	7.69	84.62	7.69	100.00
Rimouski	25	16.00	68.00	16.00	100.00
Total	1,063	168	815	80	
Moyenne		15.80	76.67	7.53	100.00

Devant le fait que des proportions aussi fortes que 27 p. cent des policiers de Drummondville, 16 p. cent de membres de la force policière de Montréal et de Rimouski et 13 p. cent de ceux de Québec approuvent cette façon d'agir dans le but d'amener un accusé à passer aux aveux, nous croyons qu'il y a lieu de s'inquiéter et de sonder plus profondément les catégories de policiers qui manifestent semblable attitude.

C'est ce que nous avons fait à Montréal où il est ressorti que les policiers qui s'objectent en plus grand nombre à tout contact d'un détenu avec son avocat sont :

- les jeunes policiers : chi carré de 50.148 ; $P < .01$ pour 6 degrés de liberté ; (voir tableau III-70) ;
- les policiers les plus scolarisés : chi carré de 31.668 ; $P < .01$ pour 4 degrés de liberté ; (voir tableau III-71) ;
- les policiers situés au premier échelon de l'échelle hiérarchique : chi carré de 27.574 ; $P < .01$ pour 4 degrés de liberté ; (voir tableau III-72).

TABLEAU III-70**MOYEN D'OBTENIR DES AVEUX - PROHIBER TOUT CONTACT
AVEC UN AVOCAT -, SELON L'ÂGE (MONTRÉAL)**

ÂGE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Moins de 30 ans	296	22.97	64.86	12.17	100.00
30 à 39 ans	263	15.59	79.09	5.32	100.00
40 à 49 ans	167	7.78	89.23	2.99	100.00
50 ans et plus	70	4.28	92.85	2.87	100.00
Total	796	125	614	57	
Moyenne		15.70	77.14	7.16	100.00

Chi carré = 50.148 ; $P < .01$; pour 6 degrés de liberté.

TABLEAU III-71**MOYEN D'OBTENIR DES AVEUX - PROHIBER TOUT CONTACT
AVEC UN AVOCAT -, SELON LA SCOLARITÉ (MONTRÉAL)**

SCOLARITÉ	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Moins de 10 ans	260	7.69	88.84	3.47	100.00
10 à 12 ans	473	19.87	70.19	9.94	100.00
13 ans et plus	79	18.98	74.68	6.34	100.00
Total	812	129	622	61	
Moyenne		15.89	76.60	7.51	100.00

Chi carré = 31.668 ; $P < .01$; pour 4 degrés de liberté.

TABLEAU III-72**MOYEN D'OBTENIR DES AVEUX - PROHIBER TOUT CONTACT
AVEC UN AVOCAT -, SELON LA FONCTION (MONTRÉAL)**

FONCTION	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Gendarme	575	19.13	71.30	9.57	100.00
Détective	83	8.43	87.95	3.62	100.00
Officier	153	8.49	89.54	1.97	100.00
Total	811	130	620	61	
Moyenne		16.03	76.45	7.52	100.00

Chi carré = 27.574 ; $P < .01$; pour 4 degrés de liberté.

Les hypothèses déjà formulées — identification négative des jeunes policiers, inexpérience, agressivité propre à la jeunesse, etc. — peuvent être invoquées à nouveau pour expliquer ces résultats.

Enfin, toujours dans le but d'obtenir des aveux d'un individu en état d'arrestation, trois autres moyens furent évoqués. Cette dernière série de questions introduisait l'élément violence. Il s'agissait des moyens suivants : a) user de brutalité, b) soumettre l'individu à des privations et c), l'interroger jusqu'à épuisement.

Encore une fois, on remarque un consensus général chez les policiers interviewés pour s'opposer à semblables procédés, les pourcentages moyens d'opposants étant respectivement a) de 92.50 p. cent, b) de 83.40 p. cent et c), de 79.94 p. cent.

Les tableaux III-73, III-74 et III-75 mettent en lumière les disparités régionales. On remarquera entre autres particularités :

TABLEAU III-73

**MOYEN D'OBTENIR DES AVEUX - BRUTALISER L'INculpÉ -,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	810	3.46	92.22	4.32	100.00
Québec	119	4.20	93.28	2.52	100.00
Drummondville	47	0.00	93.62	6.38	100.00
Jacques-Cartier	52	3.85	94.23	1.92	100.00
Rimouski	25	0.00	92.00	8.00	100.00
Total	1,053	3.5	92.4	4.4	100.00
Moyenne		3.32	92.50	4.18	100.00

- une unanimité quasi totale en ce qui concerne l'opposition à la brutalité ;
- des pourcentages relativement forts de policiers, (18.37 p. cent à Drummondville et 16.00 p. cent à Rimouski), qui ont déclaré qu'ils approuvaient un régime de privations pour obtenir des aveux d'un individu sous arrêt ;
- des résidus également élevés de policiers qui, dans des proportions de 17.65 p. cent à Drummondville et de 14.09 p. cent à Montréal, croient que l'interrogatoire jusqu'à épuisement constitue un bon moyen d'obtenir des aveux et partant, de découvrir la vérité.

TABLEAU III-74**MOYEN D'OBTENIR DES AVEUX - SOUMETTRE L'ACCUSÉ À DES PRIVATIONS -,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	814	9.58	83.54	6.88	100.00
Québec	120	11.67	85.83	2.50	100.00
Drummondville	49	18.37	79.59	2.04	100.00
Jacques-Cartier	52	5.77	90.38	3.85	100.00
Rimouski	25	16.00	60.00	24.00	100.00
Total	1,060	108	884	68	
Moyenne		10.19	83.40	6.41	100.00

Les réponses des policiers montréalais furent mises en corrélation avec les variables indépendantes et certaines associations se révélèrent statistiquement significatives en ce qui concerne les deux derniers moyens, soit le régime de privations et l'interrogatoire jusqu'à épuisement.

Ce sont surtout les jeunes policiers de moins de 30 ans qui favorisent la soumission d'un inculpé à un régime de privations et d'interrogatoire jusqu'à épuisement dans le but de lui arracher des aveux. C'est également chez ce groupe que le pourcentage d'indécis est le plus élevé. Le coefficient chi carré atteint, dans le premier cas, 31.083 ce qui, pour 6 degrés de liberté, est significatif au niveau 1 p. cent. La distribution des réponses par tranches d'âge apparaît au tableau III-76.

TABLEAU III-75**MOYEN D'OBTENIR DES AVEUX - INTERROGER JUSQU'À ÉPUISEMENT -,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	809	14.09	78.74	7.17	100.00
Québec	120	7.50	87.50	5.00	100.00
Drummondville	51	17.65	72.55	9.80	100.00
Jacques-Cartier	52	5.77	86.54	7.69	100.00
Rimouski	25	4.00	84.00	12.00	100.00
Total	1,057	136	845	76	
Moyenne		12.87	79.94	7.19	100.00

TABLEAU III-76**MOYEN D'OBTENIR DES AVEUX - SOUMETTRE L'ACCUSÉ À DES PRIVATIONS -,
SELON L'ÂGE (MONTRÉAL)**

ÂGE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Moins de 30 ans	298	14.43	75.17	10.40	100.00
30 à 39 ans	264	8.33	85.23	6.44	100.00
40 à 49 ans	167	7.19	89.82	2.99	100.00
50 ans et plus	68	0.00	98.52	1.48	100.00
Total	797	77	666	54	
Moyenne		9.66	83.56	6.78	100.00

Chi carré = 31.083 ; P < .01 ; pour 6 degrés de liberté.

Si l'âge modifie sensiblement l'attitude des policiers, il en est de même du degré de scolarité. En effet, toujours en regard des privations à l'endroit d'un inculpé, il est ressorti que, plus le policier est scolarisé, plus il favorise le procédé. Ces résultats sont reproduits au tableau III-77 de même que le coefficient d'association de 12.195 obtenu et son niveau de validité de 2 p. cent.

Il se peut qu'on soit ici en présence d'un phénomène complexe, les jeunes policiers étant également les policiers qui ont un niveau d'instruction supérieur.

On peut se demander également ce que produirait une échelle plus longue en matière de scolarité. Verrait-on le rapport directement propor-

TABLEAU III-77**MOYEN D'OBTENIR DES AVEUX - SOUMETTRE L'ACCUSÉ À DES PRIVATIONS -,
SELON LA SCOLARITÉ (MONTRÉAL)**

SCOLARITÉ	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Moins de 10 ans	259	5.69	89.18	5.13	100.00
10 à 12 ans	474	10.33	81.86	7.81	100.00
13 ans et plus	80	17.50	75.00	7.50	100.00
Total	813	78	679	56	
Moyenne		9.59	83.51	6.90	100.00

Chi carré = 12.195 ; P < .02 pour 4 degrés de liberté.

tionnel que nous avons observé se maintenir indéfiniment ou pourrait-on voir, à un moment donné, une inversion ? Ces questions mériteraient sûrement d'être approfondies à l'occasion d'autres recherches.

Si on voulait résumer l'attitude policière à l'égard de l'individu sous arrêt duquel on veut obtenir des aveux, celle-ci présenterait le tableau suivant :

- les policiers s'opposent, dans des proportions variant entre 79.94 p. cent et 94.80 p. cent, à toute tricherie, tout mauvais traitement ou brutalité ;
- cependant, il n'en demeure pas moins que 15.80 p. cent des interviewés se sont dits d'accord avec le fait de prohiber les contacts avec un avocat dans le but d'obtenir des aveux ;
- les moyens suggérés pour obtenir des aveux sont : créer un climat de confiance (90.18 p. cent), confondre l'accusé avec des preuves plus solides (83.79 p. cent), le persuader que c'est pour son bien (77.28 p. cent) ;
- il y a fort peu d'opinions ambivalentes chez les policiers quant aux différentes mesures énumérées puisque les pourcentages de réponses « ne sais pas » n'excèdent jamais 7.53 p. cent ;
- les principales variables en fonction desquelles les opinions des policiers montréalais varient sont : l'âge, et, jusqu'à un certain point, l'ancienneté ainsi que la scolarité et la fonction du sujet dans la hiérarchie policière ;
- quand il s'agit de mesures majoritairement approuvées telles : persuader l'inculpé que c'est pour son bien ou le confondre avec des preuves plus solides, la cote d'approbation décroît avec l'âge et le degré d'ancienneté des interviewés ;
- cependant, s'ils approuvent moins fortement ces mesures, les plus âgés et les plus anciens désapprouvent généralement, de façon beaucoup plus radicale, toute mesure impliquant mauvais traitement, tricherie ou brutalité envers l'inculpé ;
- plus les policiers sont scolarisés, plus grande est leur cote d'approbation des moyens acceptables. Toutefois, nous avons vu que l'inverse n'est pas vrai en ce qui concerne les procédés condamnables : ceux-ci les réprouvant systématiquement moins que leurs confrères ;
- quand la fonction du policier change les données, c'est généralement de la façon suivante : les membres de la gendarmerie sont plus répressifs que les détectives et les officiers dont les opinions se rejoignent généralement sur les sujets traités.

Nous venons de voir les réactions policières à différentes méthodes utilisées actuellement ou pouvant être suggérées à la police dans le but d'obtenir des aveux d'un individu sous arrêt. Malgré certains écarts que

nous avons soulignés au passage, nous avons noté dans l'ensemble, un consensus général de désapprobation des méthodes préjudiciables à l'individu, impliquant l'utilisation d'une violence physique ou morale dans le but de le forcer à faire des aveux. Cependant, les policiers sont conscients (les résultats le prouvent) du caractère douteux de la validité de ces méthodes et ce, possiblement pour différentes raisons. D'une part, ces méthodes s'opposent aux droits de la personne humaine. D'autre part, il y a le problème de la validité comme telle des réponses obtenues sous contrainte. L'aveu n'est pas en soi certitude de culpabilité de la personne inculpée puisque ce moyen peut être motivé par des déterminants extérieurs à la situation immédiate : protection d'autres individus, crainte, etc. . . C'est pourquoi les policiers revendiquent quelquefois le droit d'utiliser les moyens que la technologie moderne met à leur disposition dans le but de ne pas limiter le travail de découverte de la vérité à l'obtention de l'aveu.

Nous avons donc voulu connaître d'une part, les réactions des policiers interviewés vis-à-vis des différentes techniques et d'autre part, la réaction qu'ils présument chez le public quant à ces mêmes méthodes. Les résultats obtenus dans les deux cas furent les suivants :

« Dans le but de découvrir les faits, êtes-vous en faveur de l'utilisation ».

	Oui %	Non %	Sais pas %
1. du sérum de vérité ?	37.95	44.73	17.32
2. du détecteur de mensonge ?	75.37	17.23	7.40
3. des tables d'écoute ?	72.51	20.62	6.87
4. de l'hypnose ?	22.07	64.51	13.42
5. des prises de sang ?	86.01	10.99	3.00
6. du test d'haleine ?	86.84	10.81	2.35

« Croyez-vous que le public, dans le but de découvrir les faits, accepterait l'utilisation ».

	Oui %	Non %	Sais pas %
1. du sérum de vérité ?	32.06	48.69	19.25
2. du détecteur de mensonge ?	61.25	27.26	11.49
3. des tables d'écoute ?	44.06	44.25	11.69
4. de l'hypnose ?	17.28	62.91	19.81
5. des prises de sang ?	65.73	24.93	9.34
6. du test d'haleine ?	68.94	22.20	8.86

Globalement, les résultats moyens obtenus dans les différentes villes échantillonnées nous indiquent :

- que les deux dernières mesures, soient les prises de sang et les tests d'haleine, sont fortement approuvées par les policiers. De plus, ceux-ci croient généralement que le public serait favorable à leur utilisation ;
- que l'utilisation de l'hypnose est déconseillée par la majorité des répondants (64.51 p. cent) et que ceux-ci croient majoritairement que le public serait défavorable à cette mesure (62.91 p. cent) ;
- qu'une majorité de répondants approuve l'utilisation du détecteur de mensonge (75.37 p. cent) et croit que le public les confirmerait dans cette opinion (61.25 p. cent) ;
- que les opinions sont ambivalentes concernant l'utilisation du sérum de vérité. Une faible majorité de répondants désapprouve cette mesure (44.73 p. cent) et croit que le public la désapprouverait également (48.69 p. cent). Cependant, tant chez les policiers, eux-mêmes, que chez le public (tel que conçu par les policiers) on remarque un fort pourcentage de « ne sais pas » (17.32 p. cent et 19.25 p. cent) ;
- que les policiers approuvent fortement l'utilisation de tables d'écoute (72.51 p. cent) mais croient que le public est très ambivalent à leur sujet puisqu'ils estiment dans 44.06 p. cent des cas, que le public serait favorable à cette mesure, et dans 44.25 p. cent des cas que le public la défavoriserait ;
- que de façon générale, les policiers sont plus fortement favorables à l'utilisation de ces différentes mesures qu'ils ne croient que le public est prêt à les appuyer à cet égard ;
- qu'il n'y a cependant pas de forte différence entre les opinions des policiers eux-mêmes et celles qu'ils présument chez le public sauf dans le cas des tables d'écoute ;
- que le pourcentage de réponses incertaines « ne sais pas » est toujours plus élevé dans la deuxième série de questions que dans la première.

Nous analyserons maintenant les disparités régionales sur ces différentes questions. Nous débuterons par les méthodes qui ont reçu la plus forte cote d'approbation : les prises de sang et les test d'haleine. Dans les deux cas, on peut regrouper les cinq villes échantillonnées en deux groupes

TABLEAU III-78**RECOURS AUX PRISES DE SANG - OPINION DES POLICIERS -,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	819	86.08	11.11	2.81	100.00
Québec	120	85.00	11.67	3.33	100.00
Drummondville	51	96.08	3.92	0.00	100.00
Jacques-Cartier	52	80.77	17.31	1.92	100.00
Rimouski	23	78.26	4.35	17.39	100.00
Total	1,065	916	117	32	
Moyenne		86.01	10.99	3.00	100.00

manifestant deux attitudes : Montréal, Québec et Jacques-Cartier d'une part, Drummondville et Rimouski d'autre part (voir tableau III-78 à III-81).

Les policiers de Drummondville se distinguent par un taux d'approbation supérieur à la moyenne de ces deux mesures : prise de sang et test d'haleine. De même, c'est à Drummondville que les policiers croient le plus fortement que le public serait favorable à l'utilisation de ces deux mesures dans le but de découvrir les faits.

Pour leur part, les policiers de Rimouski semblent manifester plus d'indécision vis-à-vis de ces questions que leurs collègues des autres villes.

Quant aux services de police de Montréal, Québec et Jacques-Cartier,

TABLEAU III-79**RECOURS AUX PRISES DE SANG - OPINION QUE LES POLICIERS ATTRIBUENT
AU PUBLIC -, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	821	65.29	25.21	9.50	100.00
Québec	122	66.39	26.23	7.38	100.00
Drummondville	51	72.55	19.61	7.84	100.00
Jacques-Cartier	52	61.54	26.92	11.54	100.00
Rimouski	25	72.00	16.00	12.00	100.00
Total	1,071	704	267	100	
Moyenne		65.73	24.93	9.34	100.00

TABLEAU III-80**UTILISATION DU TEST D'HALEINE - OPINION DES POLICIERS -,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	817	86.90	10.77	2.33	100.00
Québec	120	84.17	13.33	2.50	100.00
Drummondville	51	92.16	7.84	0.00	100.00
Jacques-Cartier	52	86.54	11.54	1.92	100.00
Rimouski	24	87.50	4.17	8.33	100.00
Total	1,064	924	115	25	
Moyenne		86.84	10.81	2.35	100.00

ils présentent des fiches assez rapprochées à la fois par rapport à la moyenne générale et les uns par rapport aux autres.

Dans toutes les villes, les interviewés sont majoritairement non favorables à l'utilisation de l'hypnose. Les écarts à la moyenne varient de moins 4 p. cent à plus 2 p. cent sauf à Rimouski où le taux de défaveur est généralement moins marqué (52.38 p. cent par rapport à la moyenne qui est de 64.51 p. cent — voir tableau III-82). Encore ici on note à Montréal, à Québec et à Jacques-Cartier une attitude assez semblable. À Drummondville, il y a un pourcentage relativement plus élevé de réponses favorables, alors qu'à Rimouski, on note un très fort pourcentage de réponses indécises (23.81 p. cent).

TABLEAU III-81**UTILISATION DU TEST D'HALEINE - OPINION QUE LES POLICIERS ATTRIBUENT
AU PUBLIC -, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	821	68.94	22.41	8.65	100.00
Québec	123	67.48	24.39	8.13	100.00
Drummondville	51	76.47	15.69	7.84	100.00
Jacques-Cartier	52	61.54	26.92	11.54	100.00
Rimouski	25	76.00	8.00	16.00	100.00
Total	1,072	739	238	95	
Moyenne		68.94	22.20	8.86	100.00

TABLEAU III-82**UTILISATION DE L'HYPNOSE - OPINION DES POLICIERS -,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	812	21.67	65.27	13.06	100.00
Québec	116	24.14	62.07	13.79	100.00
Drummondville	51	31.37	60.78	7.85	100.00
Jacques-Cartier	51	13.73	66.67	19.60	100.00
Rimouski	21	23.81	52.38	23.81	100.00
Total	1,051	232	678	141	
Moyenne		22.07	64.51	13.42	100.00

C'est en rapport avec l'utilisation de l'hypnose que l'opinion des policiers et celle que ces derniers prêtent au public sont les plus près. Une autre caractéristique concernant le recours à l'hypnose, c'est que son rejet est légèrement plus marqué chez les policiers qu'il ne le serait par la population en général, si on en croit les interviewés. Le rejet est de 64.51 p. cent chez les policiers et évalué à 62.91 p. cent pour la population (voir tableaux III-82 et III-83).

Nous avons déjà signalé que l'utilisation du détecteur de mensonge ainsi que celle des tables d'écoute reçoit l'approbation de la majorité des

TABLEAU III-83**UTILISATION DE L'HYPNOSE - OPINION QUE LES POLICIERS ATTRIBUENT
AU PUBLIC -, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	819	16.36	64.71	18.93	100.00
Québec	118	15.25	62.72	22.03	100.00
Drummondville	51	25.49	54.90	19.61	100.00
Jacques-Cartier	52	21.16	57.69	21.15	100.00
Rimouski	25	32.00	32.00	36.00	100.00
Total	1,065	184	670	211	
Moyenne		17.28	62.91	19.81	100.00

TABLEAU III-84**UTILISATION DU DÉTECTEUR DE MENSONGE - OPINION DES POLICIERS -,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	820	75.37	17.32	7.31	100.00
Québec	121	77.69	15.70	6.61	100.00
Drummondville	51	72.55	19.61	7.84	100.00
Jacques-Cartier	52	75.00	19.23	5.77	100.00
Rimouski	24	70.83	12.50	16.67	100.00
Total	1,068	805	184	79	
Moyenne		75.37	17.23	7.40	100.00

policiers interviewés. En fait, comme l'indiquent les tableaux III-84 et III-86, ces pourcentages moyens sont respectivement de 75.37 p. cent et 72.51 p. cent. Les disparités régionales sur ces deux questions sont minimes. Sont à signaler, le service de police de Rimouski qui continue à se situer en marge avec ses pourcentages relativement élevés de réponses « ne sais pas » et la force policière de la ville de Québec dont la proportion des membres exigeant les tables d'écoute est la plus élevée avec 81.51 p. cent.

À la question visant l'utilisation du détecteur de mensonge, on ne constate pas de différences notoires entre les différents services de police, sur l'évaluation par les policiers des réactions du public. À noter cependant l'attitude particulière de Rimouski (voir tableau III-85).

TABLEAU III-85**UTILISATION DU DÉTECTEUR DE MENSONGE - OPINION QUE LES POLICIERS
ATTRIBUENT AU PUBLIC -, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	821	61.63	27.16	11.21	100.00
Québec	122	59.84	28.68	11.48	100.00
Drummondville	51	62.75	27.45	9.80	100.00
Jacques-Cartier	52	55.77	34.61	9.62	100.00
Rimouski	25	64.00	8.00	28.00	100.00
Total	1,071	656	292	123	
Moyenne		61.25	27.26	11.49	100.00

TABLEAU III-86**UTILISATION DES TABLES D'ÉCOUTE - OPINION DES POLICIERS -,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	816	70.96	22.30	6.74	100.00
Québec	119	81.51	14.29	4.20	100.00
Drummondville	51	74.51	17.65	7.84	100.00
Jacques-Cartier	52	75.00	19.23	5.77	100.00
Rimouski	24	70.83	4.17	25.00	100.00
Total	1,062	770	219	73	
Moyenne		72.51	20.62	6.87	100.00

Toutefois, on observe des positions très partagées quant aux réactions possibles du public à l'utilisation de tables d'écoute.

À Québec, Drummondville et Jacques-Cartier on note une attitude semblable quant aux réactions présumées chez le public avec un taux d'approbation des tables d'écoute allant de 48.08 p. cent à 57.02 p. cent. À Rimouski, le pourcentage de « oui » est nettement supérieur au pourcentage de « non ». Par ailleurs, Montréal se désolidarise ici avec des résultats inversés. Les policiers de ce service estiment en effet à la majorité que le public n'accepterait pas l'utilisation des tables d'écoute (voir tableau III-87).

Il est assez étrange de voir, à propos des tables d'écoute, cet abîme qui sépare l'opinion des policiers de Montréal de celle qu'ils se font du

TABLEAU III-87**UTILISATION DES TABLES D'ÉCOUTE - OPINION QUE LES POLICIERS
ATTRIBUENT AU PUBLIC -, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	821	40.44	47.75	11.81	100.00
Québec	121	57.02	32.23	10.75	100.00
Drummondville	51	56.86	37.26	5.88	100.00
Jacques-Cartier	52	48.08	40.38	11.54	100.00
Rimouski	24	66.67	8.33	25.00	100.00
Total	1,069	471	473	125	
Moyenne		44.06	44.25	11.69	100.00

public. Nous ne savons comment expliquer ce phénomène que nous nous bornons à souligner parce qu'il nous apparaît que semblables situations peuvent, au-delà d'un certain seuil, être sources de frustration, de tension voire même de conflits violents entre la police et le public, chacun agissant beaucoup plus en fonction des stéréotypes qu'il porte en lui à l'état de « conserves culturelles » qu'en fonction de la réalité objective.

Il nous reste finalement à considérer les réactions policières concernant l'utilisation du sérum de vérité. Rappelons que globalement, cette mesure ne reçoit pas l'approbation des interviewés, mais cette désapprobation est faible, 44.73 p. cent de « non » contre 37.95 p. cent de « oui ». Cependant, on observe de fortes disparités régionales sur cette question. À Montréal et Jacques-Cartier, l'attitude des répondants confirme celle de la moyenne des réponses. À Drummondville et Rimouski, on note une égale cote d'approbation et de désapprobation alors qu'à Québec on note le phénomène inverse, c'est-à-dire, un plus grand nombre de réponses approuvant l'utilisation du sérum de vérité que celles le condamnant (voir tableau III-88).

En ce qui concerne l'opinion que les policiers infèrent chez le public au sujet du sérum de vérité, de façon générale, la tendance est la même que chez les policiers : désapprobation de cette mesure. Dans toutes les villes, sauf Rimouski, le pourcentage de réponses défavorables l'emporte sur celui des réponses favorables (voir tableau III-89).

Jusqu'à maintenant nous n'avons parlé que des résultats en fonction des services de police. Le moment est venu de voir dans un de ces services, celui de Montréal, s'il y a unanimité chez les policiers concernant les techniques d'enquête évoquées ou si, au contraire, leur opinion diffère selon leur âge, leur nombre d'années de service, leur niveau de scolarité et leur fonction.

Pour ce faire nous avons pensé représenter sous forme schématisée, toutes les associations trouvées entre les variables dépendantes, qui étaient, en l'occurrence, les techniques d'enquête, et les variables indépendantes constituées des caractéristiques individuelles des policiers interviewés. Le tableau III-90 illustre chaque corrélation de même que le seuil de signification de chacune.

La première variable analysée, soit l'âge, modifie de façon certaine les façons de voir des policiers et, dans certains cas, au point d'inverser totalement les distributions de fréquence. Nous avons trouvé que l'âge était associé au type de réponse dans 5 cas sur 6 et à chaque fois le coefficient chi carré était significatif au moins au niveau 1 p. cent.

Pour illustrer la relation, nous avons choisi deux cas, soit un premier où la majorité des policiers interrogés s'opposent à la technique évoquée et un deuxième, qui au contraire, reçoit l'approbation générale.

TABLEAU III-88**UTILISATION DU SÉRUM DE VÉRITÉ - OPINION DES POLICIERS -,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	816	36.40	46.45	17.15	100.00
Québec	120	50.00	40.00	10.00	100.00
Drummondville	51	35.29	35.29	29.42	100.00
Jacques-Cartier	52	36.54	40.38	23.08	100.00
Rimouski	23	39.13	39.13	21.74	100.00
Total	1,062	403	475	184	
Moyenne		37.95	44.73	17.32	100.00

TABLEAU III-89**UTILISATION DU SÉRUM DE VÉRITÉ - OPINION QUE LES POLICIERS
ATTRIBUENT AU PUBLIC -, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	820	31.59	49.63	18.78	100.00
Québec	122	35.25	46.72	18.03	100.00
Drummondville	51	35.29	49.02	15.69	100.00
Jacques-Cartier	52	26.92	48.08	25.00	100.00
Rimouski	25	36.00	28.00	36.00	100.00
Total	1,070	343	521	206	
Moyenne		32.06	48.69	19.25	100.00

TABLEAU III-90**TECHNIQUES D'ENQUÊTE - CORRÉLATIONS SIGNIFICATIVES
ET NIVEAUX PAR VARIABLES (MONTRÉAL)**

VARIABLES INDÉPENDANTES	Âge	Ancienneté	Scolarité	Fonction
Sérum de vérité	.01	.01	.01	.01
Détecteur de mensonge	—	.05	—	—
Tables d'écoute	.01	.01	—	.05
Hypnose	.01	.01	.01	.02
Prises de sang	.01	.01	.02	.01
Tests d'haleine	.01	.01	—	.02

TABLEAU III-91
UTILISATION DU SÉRUM DE VÉRITÉ, SELON L'ÂGE (MONTRÉAL)

ÂGE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Moins de 30 ans	300	50.67	31.67	17.66	100.00
30 à 39 ans	262	33.59	48.09	18.32	100.00
40 à 49 ans	167	23.35	65.27	11.38	100.00
50 ans et plus	70	11.42	65.71	22.87	100.00
Total	799	287	376	136	
Moyenne		35.92	47.06	17.02	100.00

Chi carré = 73.508 ; P < .01 ; pour 6 degrés de liberté.

Il s'agissait, dans le premier cas, de l'utilisation du sérum de vérité. On peut voir, en regardant le tableau III-91, que si une moyenne de 47.06 p. cent des policiers montréalais s'opposent à l'utilisation de ce procédé, contre 35.92 p. cent de répondants favorables et 17.02 p. cent d'indécis, chez les jeunes policiers, (moins de 30 ans), 50.67 p. cent approuvent et seulement 31.67 p. cent réprouvent tandis que chez les plus vieux (50 ans et plus) seulement 11.42 p. cent disent « oui » contre 65.71 p. cent de « non ». Entre ces deux extrêmes, la progression est régulière.

Le second cas, se rapportait à l'utilisation des tables d'écoute, que la majorité des policiers, contrairement à ce qui s'est produit pour le sérum de vérité, souhaitent pouvoir introduire dans les enquêtes. Or on voit que les jeunes policiers continuent à se distinguer des plus âgés en appuyant plus fortement toute nouvelle technique (voir tableau III-92).

TABLEAU III-92
UTILISATION DES TABLES D'ÉCOUTE, SELON L'ÂGE (MONTRÉAL)

ÂGE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Moins de 30 ans	301	77.74	15.61	6.65	100.00
30 à 39 ans	262	70.61	23.28	6.11	100.00
40 à 49 ans	166	60.24	32.53	7.23	100.00
50 ans et plus	70	65.71	28.58	5.71	100.00
Total	799	565	182	52	
Moyenne		70.71	22.78	6.51	100.00

Chi carré = 19.176 ; P < .01 ; pour 6 degrés de liberté.

L'ancienneté est une variable qui recoupe presque entièrement la variable âge du point de vue des résultats et, de ce fait, ne nous apprend rien de vraiment différent. Les policiers qui ont le moins d'années de service préconisent, plus que leurs aînés, l'introduction dans les méthodes d'enquête de tous les moyens que la technologie moderne met de l'avant.

Le niveau de scolarité des policiers interviewés a influencé les réponses dans deux directions et ce, aussi bien pour les moyens majoritairement approuvés que pour ceux rejetés par le plus grand nombre des policiers.

On constate en effet, dans les deux cas, une distribution qui atteint son plus haut point chez le groupe intermédiaire. En ce qui concerne le sérum de vérité, par exemple, on constate que :

- chez le premier groupe, formé de ceux qui ont une scolarité moindre de 10 ans, l'approbation est de 24.32 p. cent ;
- dans le groupe du milieu, formé de ceux qui ont entre 10 et 12 ans de scolarité, l'approbation est maximale avec 42.95 p. cent ;
- enfin, dans le troisième groupe, lequel inclut les gens ayant une scolarité de 13 ans et plus, le pourcentage d'approbation décline pour tomber à 35.80 p. cent.

TABLEAU III-93

UTILISATION DU SÉRUM DE VÉRITÉ, SELON LA SCOLARITÉ (MONTREAL)

SCOLARITÉ	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Moins de 10 ans	259	24.32	57.91	17.77	100.00
10 à 12 ans	475	42.95	40.63	16.42	100.00
13 ans et plus	81	35.80	44.44	19.76	100.00
Total	815	296	379	140	
Moyenne		36.32	46.50	17.18	100.00

Chi carré = 26.080 ; P < .01 ; pour 4 degrés de liberté.

Le même phénomène peut être observé, à des degrés divers, dans les deux autres cas où le niveau de scolarité a influencé les attitudes des policiers, soit en ce qui concerne le recours à l'hypnose et aux prises de sang. Le tableau III-93 illustre de façon détaillée, la relation entre la scolarité des policiers et leur attitude face à l'utilisation de la narco-analyse ou sérum de vérité.

Quant à l'influence de la fonction occupée par les policiers sur leur façon de répondre elle diffère selon les moyens évoqués et, il nous semble, selon la pertinence de ces moyens dans l'exercice de leur fonction (voir tableau III-94).

Ainsi, le test d'haleine est-il surtout approuvé par les gendarmes et les officiers (environ 90 p. cent), plus familiers avec les problèmes de la circulation, alors que les détectives voient moins l'utilité de cette technique qu'ils approuvent, mais dans une proportion de 78.75 p. cent seulement.

Pour les tables d'écoute, c'est l'inverse qui se produit. Les détectives sont ceux qui tiennent le plus fortement à l'utilisation de ce procédé dans leurs enquêtes (leur proportion atteint 77.38 p. cent), tandis que gendarmes et officiers approuvent respectivement à 70.54 p. cent et à 69.28 p. cent.

TABLEAU III-94

POURCENTAGE DE POLICIERS FAVORABLES À CERTAINES TECHNIQUES D'ENQUÊTE, SELON LA FONCTION (MONTRÉAL)

FONCTION	Tests d'haleine %	Tables d'écoute %	Sérum de vérité %
Gendarme	<u>90.24</u>	70.54	<u>41.07</u>
Détective	<u>78.75</u>	<u>77.38</u>	<u>28.57</u>
Officier	<u>89.47</u>	69.28	<u>22.87</u>
N	708	578	296
Moyenne	88.94	71.01	36.36

Enfin, concernant l'utilisation du sérum de vérité, qui se différencie des deux autres moyens par le fait qu'il n'est approuvé que par 36.36 p. cent des policiers montréalais, — donc rejeté par la majorité —, on note, lorsqu'on met les réponses en rapport avec la fonction occupée par le policier, une distribution de fréquence qui ressemble à celle par tranches d'âge et d'ancienneté.

C'est à dire que le policier acceptera voire favorisera d'autant plus l'utilisation de méthodes nouvelles d'investigation qu'il se trouvera au bas de l'échelle hiérarchique, jeune, sans beaucoup d'expérience mais doté d'une formation professionnelle et technique généralement supérieure à la moyenne.

D. L'ORGANISATION DE POLICE

Jusqu'à maintenant, nous avons analysé les conceptions policières en termes de statut et de rôle. Cependant, une institution telle la police se

caractérise également par une structure d'organisation qui supporte et assure la réalisation des différentes tâches assignées effectivement ou idéalement à ses membres. C'est pourquoi il nous est apparu important d'interroger les policiers sur l'organisation policière comme telle. Une des caractéristiques actuelles de notre système policier est sans aucun doute le morcellement de sa structure qui se pose en premier lieu en termes de niveaux d'organisation policière : niveau fédéral, niveau provincial et niveau municipal. De plus, à ce dernier palier, notons qu'au Québec on compte quelques centaines de corps policiers.

Il ne fait aucun doute qu'une modification de la fonction et des méthodes policières doit entraîner une réforme des structures laquelle agit à son tour sur les premiers éléments. C'est pourquoi nous avons posé le problème de l'organisation policière en termes de satisfaction de l'organisation actuelle d'une part, et d'autre part, en fonction de certaines modifications impliquées par les nécessités de spécialisation et d'efficacité de la police. Nous analyserons donc successivement les réponses obtenues aux questions suivantes : état des relations interservices ; organisation à trois niveaux ; regroupement des services de police municipaux ; création de police judiciaire et routière ainsi que quelques questions en rapport avec la mobilité qui pourrait ou qui devrait être celle des membres de la profession.

Avant de questionner les policiers sur le type même d'organisation policière souhaitée pour le Québec, nous avons pensé leur demander d'apprécier la qualité de la collaboration policière.

Il ne fait aucun doute que la fragmentation de la fonction policière au Québec, qui se traduit par un nombre relativement élevé de corps de police municipaux — auxquels on doit ajouter la Sûreté du Québec — entraîne des difficultés d'opération. Ces difficultés ne peuvent être contre-carrées que par une efficacité basée sur une étroite collaboration entre nos différents corps de police.

Les résultats moyens obtenus dans les différentes villes échantillonnées sont sans équivoque et même assez surprenants. En effet, 72.11 p. cent des policiers interrogés estiment qu'il existe une bonne collaboration entre les différents corps de police au Québec. Les résultats détaillés sont donnés par le tableau III-95. Toutefois les écarts à la moyenne se situant entre + 15.89 p. cent et - 16.34 p. cent, les disparités régionales sont donc notoires. Si on constate une cote de satisfaction moyenne assez semblable à Montréal et à Québec et un taux supérieur à Rimouski, il n'en est pas de même à Drummondville et à Jacques-Cartier surtout où la proportion des insatisfaits atteint 42.31 p. cent.

Après cette question préliminaire sur l'état actuel de la collaboration interpolicière, il fut demandé aux policiers de dire si, selon eux, l'existence

TABLEAU III-95**ATTITUDE À L'ÉGARD DE LA COLLABORATION INTERPOLICIERE AU QUÉBEC,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	821	72.72	20.83	6.45	100.00
Québec	123	74.80	22.76	2.44	100.00
Drummondville	51	64.71	29.41	5.88	100.00
Jacques-Cartier	52	55.77	42.31	1.92	100.00
Rimouski	25	88.00	8.00	4.00	100.00
Total	1,072	773	238	61	
Moyenne		72.11	22.20	5.69	100.00

de trois « niveaux » (fédéral, provincial, municipal) d'organisation policière était justifiée. Leurs réponses, en fonction des services de police inclus dans le sondage, apparaissent au tableau III-96 et indiquent que, si environ 2 policiers sur 3 sont satisfaits du régime actuel, 1 sur 3 ne l'est pas ou n'ose pas se prononcer. Assez paradoxalement, ce sont les policiers de Montréal (la métropole) et de Rimouski (la plus petite ville) qui semblent s'accommoder le mieux du régime tripartite qui est nôtre. Les policiers de Jacques-Cartier, Drummondville et Québec sont les moins favorables au statu quo avec des pourcentages respectifs d'opposition au régime de 42.30 p. cent, de 39.22 p. cent et de 34.96 p. cent.

TABLEAU III-96**ATTITUDE À L'ÉGARD DES TROIS « NIVEAUX »
(FÉDÉRAL, PROVINCIAL, MUNICIPAL) D'ORGANISATION POLICIERE,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	819	68.38	23.56	8.06	100.00
Québec	123	58.54	34.96	6.50	100.00
Drummondville	51	49.02	39.22	11.76	100.00
Jacques-Cartier	52	53.85	42.30	3.85	100.00
Rimouski	25	64.00	20.00	16.00	100.00
Total	1,070	701	283	86	
Moyenne		65.51	26.45	8.04	100.00

Ne considérant maintenant que ceux qui désireraient une modification de l'organisation policière actuelle, il est constaté que dans toutes les villes, on désire surtout une concentration au niveau provincial. Cette attitude est spécialement marquée à Jacques-Cartier. La concentration au niveau fédéral est relativement plus souhaitée à Québec et Drummondville qu'ailleurs. La concentration au niveau municipal est souhaitée en moyenne par 21.08 p. cent des interviewés. Il y a peu de disparités régionales dans cette catégorie sauf à Drummondville où une telle concentration est relativement moins favorisée (voir tableau III-97).

Par ailleurs lorsqu'on demanda aux policiers s'ils étaient en faveur du regroupement des services de police municipaux, ils ont répondu « oui » dans une proportion de 76.97 p. cent.

Ces résultats, que le tableau III-98 donne de façon détaillée, semblent paradoxaux si l'on considère, d'une part, que les policiers se sont dits majoritairement satisfaits de la collaboration entre les différents corps de police du Québec et, d'autre part, que, dans l'éventualité d'une centralisation de l'effort de police, ils ont en majorité, opté pour le « niveau » provincial.

Ceci indiquerait à notre avis deux choses. D'abord que les policiers perçoivent quand même les problèmes inhérents au morcellement caractéristique de notre organisation policière et la nécessité d'une planification de la fonction de police qui s'étende au-delà des frontières des municipalités actuelles. En second lieu, il semblerait par ces réponses, que les policiers préfèrent à une centralisation absolue, la création de grands ensembles de police qui grouperaient plusieurs municipalités.

C'est à Québec qu'on retrouve le plus grand nombre de policiers opposés au regroupement soit 25.83 p. cent. Rimouski se signale à nouveau par 16 p. cent d'indécis. Pour les autres municipalités, les policiers ont fait preuve d'une attitude assez semblable à la moyenne.

À la suite de ces questions sur le degré de collaboration interpolicière et de centralisation, venait le problème de la spécialisation des tâches. Pour recueillir les opinions des policiers eux-mêmes sur cet aspect important de leur travail, nous avons évoqué deux catégories de fonctions, soit celles d'enquête et de circulation.

Dans le premier cas, nous avons demandé : « Devrait-on, à votre avis, créer au Québec un corps d'enquêteurs chargés seulement de la découverte des crimes et des criminels et de la recherche des preuves (i.e. une police judiciaire) ».

Les réponses obtenues à cette question indiquent que les policiers sont favorables à la création d'une police judiciaire au Québec puisqu'on note en moyenne 68.73 p. cent de « oui » et 21.91 p. cent de « non ». Les résultats exacts sont donnés au tableau III-99.

TABLEAU III-97**OPTIONS SUR LES TROIS « NIVEAUX » D'ORGANISATION POLICIÈRE PROPOSÉS,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Fédéral %	Provincial %	Municipal %	TOTAL %
Montréal	216	26.85	50.46	22.69	100.00
Québec	49	36.73	42.86	20.41	100.00
Drummondville	21	38.10	52.38	9.52	100.00
Jacques-Cartier	22	4.55	77.27	18.18	100.00
Rimouski	5	20.00	60.00	20.00	100.00
Total	313	86	161	66	
Moyenne		27.48	51.44	21.08	100.00

TABLEAU III-98**ATTITUDE À L'ÉGARD DU REGROUPEMENT DES SERVICES DE POLICE
MUNICIPAUX, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	820	77.68	15.00	7.32	100.00
Québec	120	69.17	25.83	5.00	100.00
Drummondville	51	84.32	7.84	7.84	100.00
Jacques-Cartier	52	80.77	15.38	3.85	100.00
Rimouski	25	68.00	16.00	16.00	100.00
Total	1,068	822	170	76	
Moyenne		76.97	15.92	7.11	100.00

TABLEAU III-99**ATTITUDE À L'ÉGARD DE LA CRÉATION D'UNE POLICE JUDICIAIRE AU QUÉBEC,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	819	66.05	23.57	10.38	100.00
Québec	122	81.15	15.57	3.28	100.00
Drummondville	51	80.39	13.73	5.88	100.00
Jacques-Cartier	52	73.08	19.23	7.69	100.00
Rimouski	24	62.50	20.83	16.67	100.00
Total	1,068	734	234	100	
Moyenne		68.73	21.91	9.36	100.00

On note toutefois une plus grande réserve à Montréal et Rimouski sur cette question, alors que pour les services de police de Québec et Drummondville la quote d'approbation est nettement plus marquée que dans les résultats moyens.

Si la création d'une police judiciaire au Québec est souhaitée, comme nous venons de le voir, par la majorité des policiers, il n'en est pas de même de la police de la route. La question, en fait, se lisait comme suit : « Serait-il bon de confier à des agences privées ou à une police spéciale le contrôle de la circulation ? »

Globalement, 85.71 p. cent des policiers se sont opposés à tout changement dans ce sens. Seuls les services de police de Drummondville et de Rimouski ont vu le quart de leur membres voter en faveur de la réforme proposée, ce qui eût évidemment peut d'impact sur l'attitude de la majorité mais, est peut-être l'indice de problèmes propres à ces municipalités.

Quoiqu'il en soit, si on avait été tenté d'accepter l'hypothèse quelquefois avancée même par des policiers, à l'effet que, l'image de la police serait grandement améliorée si on confiait à quelqu'un d'autre le contrôle de la circulation, il faut maintenant, sinon rejeter l'hypothèse, tout au moins se rendre à l'évidence que les policiers ne croient pas pour autant qu'ils doivent se départir de cette fonction.

Pour clore ce chapitre de l'organisation policière, nous avons pensé poser aux policiers quelques questions concernant leur mobilité occupationnelle. C'est ainsi que nous leur avons demandé s'ils seraient en faveur d'un système québécois de police qui permette : a) de changer de corps de police sans perte de privilège ; b) de passer facilement à d'autres fonctions en rapport avec l'administration de la justice (ex. agent de prison, de probation...); c) l'entrée dans le service à d'autres rangs que celui d'agent (constable).

Une majorité des policiers interviewés a approuvé la première et la deuxième sous-question se rapportant à la mobilité professionnelle.

Cette approbation, fut, comme on pouvait s'y attendre, plus marquée quand l'univers à l'intérieur duquel devait s'exercer la mobilité se limitait au monde de la police. La cote d'approbation fut de 55.89 p. cent pour l'ensemble, celle de rejet de 38.69 p. cent et la proportion des indécis, de 5.42 p. cent.

Les données, lorsqu'examinées en fonction des services de police, nous permettent de constater trois modes de distribution : un mode « médian » assez près de la moyenne et formé de Montréal, Québec et Drummondville dont les pourcentages jouent entre 50 et 60 p. cent ainsi que deux modes extrêmes formés, d'une part, de Jacques-Cartier où 73.08 p. cent des poli-

TABLEAU III-100

**ATTITUDE À L'ÉGARD DE LA REMISE DU CONTRÔLE DE LA CIRCULATION
À DES AGENCES PRIVÉES OU À UNE POLICE SPÉCIALE,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	821	10.96	86.72	2.32	100.00
Québec	123	8.94	88.62	2.44	100.00
Drummondville	50	26.00	68.00	6.00	100.00
Jacques-Cartier	52	11.54	88.46	0.00	100.00
Rimouski	25	24.00	68.00	8.00	100.00
Total	1,071	126	918	27	
Moyenne		11.77	85.71	2.52	100.00

ciers souhaitent pouvoir changer de service de police sans perte de privilège et, d'autre part, de Rimouski, à l'autre extrémité, dont seulement 32 p. cent des membres désirent une telle mobilité (voir tableau III-101).

Lorsque l'univers au sein duquel les policiers pourraient se mouvoir fut étendu à tout le système québécois de l'administration de la justice (prison, probation, etc...), ceux-ci continuèrent à souhaiter la mobilité professionnelle mais dans une proportion beaucoup plus faible.

Les réponses affirmatives atteignirent ici 48.50 p. cent, contre 43.73 p. cent de réponses négatives et 7.77 p. cent d'indécises. Quant aux disparités régionales, elles se sont atténuées à ce point, par rapport à la question

TABLEAU III-101

DÉSIR DE MOBILITÉ INTERSERVICE, SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	820	55.24	38.91	5.85	100.00
Québec	122	59.84	37.70	2.46	100.00
Drummondville	51	50.98	39.22	9.80	100.00
Jacques-Cartier	52	73.08	26.92	0.00	100.00
Rimouski	25	32.00	60.00	8.00	100.00
Total	1,070	598	414	58	
Moyenne		55.89	38.69	5.42	100.00

TABLEAU III-102**DÉSIR DE MOBILITÉ À L'INTÉRIEUR DU SYSTÈME QUÉBÉCOIS
D'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	819	48.35	43.83	7.82	100.00
Québec	121	48.76	46.28	4.96	100.00
Drummondville	51	50.98	39.22	9.80	100.00
Jacques-Cartier	52	50.00	42.31	7.69	100.00
Rimouski	25	44.00	40.00	16.00	100.00
Total	1,068	518	467	83	
Moyenne		48.50	43.73	7.77	100.00

précédente, qu'elles n'excèdent pas plus ou moins 4 p. cent selon qu'il est indiqué au tableau III-102.

Enfin, poussant jusqu'à sa limite logique cette série de questions, nous avons demandé aux policiers de nous dire s'ils étaient prêts à évoluer dans un univers de travail qui ne soit plus fermé ni protégé par la règle de la seule entrée par l'échelon le plus bas mais qui soit au contraire caractérisé par une multiplicité d'entrées latérales toutes accessibles au plus grand nombre.

Or, (voir tableau III-103), c'est ici que nous avons perdu la majorité des policiers qui, après avoir accepté l'idée d'une mobilité occupationnelle au sein de tous les services de police d'abord et, après avoir manifesté,

TABLEAU III-103**ENTRÉES MULTIPLES À L'EXERCICE DE LA PROFESSION,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	820	17.32	79.27	3.41	100.00
Québec	121	24.79	75.21	0.00	100.00
Drummondville	50	22.00	72.00	6.00	100.00
Jacques-Cartier	52	28.85	67.30	3.85	100.00
Rimouski	25	28.00	68.00	4.00	100.00
Total	1,068	205	829	34	
Moyenne		19.20	77.62	3.18	100.00

quoique de façon ambivalente, leur accord de principe pour étendre cette mobilité à l'ensemble du système québécois de la justice ensuite, ne semblent pas prêts à accepter la concurrence qui ne manquerait pas de résulter d'une ouverture de la profession à l'échelle de la société globale.

Le pourcentage moyen d'opposition fut ici de 77.62 p. cent et, fait étrange, fut le plus élevé à Montréal, où il nous semblait que les policiers étaient les mieux équipés pour faire face à la concurrence extérieure.

Néanmoins, le fait que 19.20 p. cent — soit environ 1 policier sur 5 — aient approuvé l'idée et le fait également que ce pourcentage soit plus élevé dans les petits centres, constitue, selon nous, un indice certain qu'une proportion non négligeable de policiers se rendent compte des dangers graves qui guettent tout organisme qui ne compte que sur ses membres pour le régénérer de l'intérieur.

Ces inconvénients sont peut-être moins évidents dans un service de police de l'ampleur de celui de Montréal — d'où l'approbation plus faible — mais ils ne sont pas moins réels comme en témoigne les difficultés de ce service à trouver chez lui, malgré des effectifs imposants, des cadres intermédiaires et supérieurs possédant une formation adéquate.

Nous pouvons donc conclure sur ce chapitre de l'organisation policière en disant que les opinions des policiers à ce sujet sont pour le moins surprenantes, voire même contradictoires. En effet, d'une part, il semble que les policiers soient satisfaits de l'organisation policière actuelle puisqu'ils croient celle-ci justifiée, et qu'ils estiment qu'il existe une bonne collaboration entre les différents corps de police au Québec. On serait donc porté à croire qu'ils favorisent le statu quo. Par ailleurs, ils estiment justifiée la création d'une police judiciaire chez nous ainsi que le regroupement des services de police municipaux. C'est donc dire qu'ils perçoivent la nécessité d'une spécialisation des tâches ainsi que celle d'une centralisation en vue d'une plus grande efficacité.

Frappés par ces attitudes contradictoires qui ressortent également des questions relatives à la mobilité occupationnelle, nous serions tenté de conclure que les policiers perçoivent mal toutes les implications d'un changement de structure et que devant l'inconnu, ils ont opté pour l'attitude la plus sécurisante : le statu quo.

E. CONCLUSIONS

Dans le présent chapitre, nous avons voulu compléter nos informations sur la perception qu'ont les policiers de leur fonction en utilisant un nouveau mode d'approche. Il s'agissait en effet, à l'aide des mêmes schèmes utilisés au chapitre de la satisfaction de cerner cette fois, par le mécanisme de la projection, l'image que les policiers se font d'eux-mêmes. Il ne fait aucun doute que l'on peut s'interroger sur la validité d'une telle méthode.

Il est possible que la structure même du cadre imposé ait influencé leurs réponses et ne nous donne qu'un reflet de la réalité. Il est également possible que ce stimulus ait forcé la formation d'une image qui n'avait pas de consistance particulière auparavant.

Il n'en reste pas moins que cette section peut nous servir des renseignements intéressants. Elle nous permet en quelque sorte de contrôler les renseignements précédents. Elle fournit l'occasion de voir si la satisfaction ou l'insatisfaction constatée précédemment s'oriente vers une conception différente ou non de la fonction policière. C'est pourquoi, il importe maintenant de mettre en lumière les principaux points découlant de ce chapitre sur la conception policière, chapitre que nous avons intitulé « la police telle que les policiers la souhaitent ».

En termes de statut professionnel d'abord, le « policier idéal » se présente ainsi :

- a) il possède de 10 à 12 ans de scolarité avant d'entrer dans la police ;
- b) il fait l'objet d'un apprentissage d'une durée de 4 à 6 mois ;
- c) il gagne un salaire annuel de l'ordre de \$8,000 et plus à Montréal et de \$7,000 et plus ailleurs ;
- d) comme qualités dominantes, en tant que policier, il valorise surtout l'intégrité, l'efficacité et l'esprit d'initiative considérant avec moins d'importance la discipline et le maintien ;
- e) comme facteurs de promotion, il recommande spécialement la compétence et l'instruction par opposition aux arrestations éclatantes et à l'ancienneté ;
- f) il se refuse le droit de grève.

Le policier se perçoit donc globalement comme un membre de classe moyenne si on se réfère aux exigences de formation professionnelle et au salaire quoique celui-ci le situe à un niveau assez élevé à l'intérieur de cette classe. Par ailleurs, l'image du policier diffère de l'image traditionnelle en ce qui concerne les qualités dominantes et les facteurs de promotion.

Au chapitre des fonctions policières, nous constatons une ambiguïté qui maintient à la fois certaines tâches traditionnelles confiées à la police mais qui par ailleurs fait apparaître de nouvelles tâches orientées plus spécifiquement vers la prévention de la criminalité. Globalement, la police désire conserver son rôle d'agent protecteur de la population, une sorte de symbole de sécurité publique. Quant au respect de la loi, elle entend nettement conserver certains domaines de son application tel celui de la moralité publique. Enfin, la police est favorable à un travail de prévention auprès des mineurs encore que sur ces différentes questions, les opinions soient partagées en fonction de l'âge, du grade ou de l'ancienneté des interviewés.

Au vaste chapitre des méthodes de travail de la police, nous constatons :

- a) les policiers sont très fortement favorables à l'identification obligatoire des citoyens ;
- b) ils approuvent très fortement l'intervention policière dans les endroits publics mais cette intervention prend la forme de vérification dans les endroits qui ne sont pas « illégaux » comme tels, alors qu'on préconise l'arrestation massive dans les maisons de prostitution, maisons de jeux et débits clandestins ;
- c) les policiers considèrent qu'ils devraient toujours avertir les individus de leurs droits et leur permettre de communiquer avec un avocat dès leur arrestation ;
- d) l'emploi de la force à l'égard d'un individu est fortement réprouvé pour quelque motif que ce soit, sauf dans le cas où l'individu résiste et ceci dépend des situations. Les policiers perçoivent l'opinion publique sur cette question comme semblable à la leur et même légèrement plus favorable à l'emploi de la force ;
- e) les policiers sont en faveur du port de l'arme mais ne recommandent son utilisation que si elle ne met pas en danger la vie des citoyens ;
- f) concernant la découverte de la vérité, on note un consensus de désapprobation de toute méthode préjudiciable à l'individu dans le but d'obtenir des aveux. Par ailleurs, ils favorisent l'utilisation de certaines techniques modernes telles : détecteur de mensonge, tables d'écoute, prises de sang et test d'haleine. En général, ils croient que l'opinion du public va dans le même sens.

Enfin, nous constatons que les policiers semblent assez satisfaits de l'organisation policière actuelle quoiqu'ils préconisent une certaine concentration et spécialisation des services en même temps qu'ils manifestent une certaine ouverture vers une plus grande mobilité occupationnelle.

CONCLUSION



CONCLUSION

Cette recherche est la deuxième d'une série conçue et réalisée par le Département de Criminologie de l'Université de Montréal sur la Police.

La première enquête a utilisé un échantillon de 2,400 personnes et a recouvert cinq villes du Québec, soit Montréal, Québec, Drummondville, Jacques-Cartier et Rimouski. Le public y était convié à objectiver une image de la police, de son rôle, de son statut, de ses moyens d'action et de son organisation.

La seconde fut consacrée à la recherche de l'idée que les policiers se font de leur fonction et de la représentation de certains de ses aspects dans le public. Elle eut pour cadre les mêmes cinq municipalités et une suffisante représentativité fut assurée grâce à un échantillon de plus de 1,000 policiers.

Tout comme dans le premier cas, la technique du sondage fut retenue. L'instrument utilisé fut le questionnaire. Dans son élaboration, on tenta de garder à l'esprit, quant au fond, l'intérêt qu'il pourrait y avoir pour d'autres chercheurs de comparer les résultats des deux enquêtes, d'où similitude du contenu. Quant à la formulation des questions, elle était ainsi faite que les réponses prenaient l'allure d'un choix élémentaire entre deux réponses contraires avec une troisième possibilité pour les indécis.

Outre les limitations inhérentes à la technique elle-même du sondage dont la plus importante est, sans aucun doute, la possibilité de « précipiter » une image, il y a, sur le plan méthodologique, des réserves supplémentaires à apporter lorsqu'on a affaire à des sondés « professionnels » comme c'est le cas dans cette deuxième recherche. En effet, s'il arrive, dans une enquête d'opinion publique, qu'une personne admette qu'elle n'a pas les éléments d'information suffisants pour juger une question, ce fait est extrêmement rare lorsqu'on s'adresse à un groupe socio-professionnel donné sur des questions en rapport avec leur profession. La prétention des policiers dans notre sondage de presque toujours pouvoir se prononcer par un « oui » ou par un « non » est un exemple des processus complexes qui peuvent intervenir dans l'objectivisation d'une image, d'une opinion.

Il convient aussi de rappeler que le but de cette étude était de sonder l'opinion des policiers de cinq villes québécoises. Par conséquent, toute généralisation à l'échelle du Québec doit tenir compte de cette réalité ainsi que de l'écrasante majorité de l'échantillon montréalais et de la coloration que ce fait a sur les résultats.

Néanmoins, nous croyons que le matériel ainsi réuni reste à tout le moins valable comme tentative de pénétration à l'intérieur d'un milieu socio-professionnel plutôt fermé comme la police quand il n'a pas valeur de diagnostic.

Ce sont quelques-unes des données, parmi les plus immédiatement remarquables, que nous allons maintenant tenter de résumer ici suivies des réflexions que nous ont inspiré les résultats d'ensemble.

I. PROFIL DU POLICIER ÉCHANTILLONNÉ

À la lumière des données recueillies, le policier de notre échantillon présenterait les traits suivants :

1. Issu d'un milieu urbain francophone, il est âgé de 33 ans, marié et père de famille ;
2. Il a complété des études secondaires et a travaillé environ 4 ans avant d'opter pour la police ;
3. Il est passé par l'école de police où il a subi un entraînement d'une durée de 5 à 12 semaines ;
4. C'est un « gendarme » comptant environ 12 ans de service et dont le revenu annuel varie entre \$7,000 et \$10,000 ;
5. Il suit des cours de perfectionnement ;
6. S'il vient d'un milieu où l'image du policier était familière, il préfère, dans ses fréquentations, s'ouvrir au monde extérieur.

II. COMMENT LE POLICIER SE PERÇOIT

Au terme de notre étude consacrée à la perception, nous avons pu tirer les conclusions suivantes :

1. D'après le policier, son statut professionnel est relativement élevé, puisqu'il s'est classé au deuxième rang — à une faible distance de la première place — sur un ensemble de cinq professions-témoins ;
2. La sécurité que procure l'emploi est considérée par le policier comme la première raison d'entrer dans la police ;

3. La satisfaction des policiers s'est située à un niveau très élevé en ce qui concerne les normes physiques et scolaires d'embauche ;
4. L'ensemble des policiers échantillonnés se déclarent très satisfaits de la façon dont ils s'acquittent des tâches essentielles traditionnellement confiées à la police (maintien de l'ordre, protection de la vie et de la propriété, application des lois, prévention du crime, recherche et arrestation des criminels) ;
5. La même satisfaction, quoique à un degré moins élevé, se manifeste en ce qui concerne certaines tâches plus controversées (prostitution, contrôle des manifestations) ;
6. Les policiers sont également très satisfaits de certaines qualités dont font preuve leurs corps de police : intégrité, efficacité, discipline, indépendance ;
7. En général, les policiers perçoivent d'une façon très favorable la façon dont ils établissent les contacts avec le public ;
8. Particulièrement satisfaisant est, à leurs yeux, leur comportement à l'égard de certaines catégories de citoyens (victimes, étudiants, automobilistes, plaignants, témoins) ;
9. En ce qui concerne d'autres types de citoyens pouvant présenter pour eux davantage de problèmes (vagabonds, suspects, beatnicks, criminels), ce comportement est jugé plutôt neutre ;
10. En général, les policiers pensent que le public juge la police de façon plutôt défavorable, les principales causes de ce jugement défavorable étant néanmoins des causes externes à la police (mauvaise presse, manque d'information) ;
11. À leur tour, les policiers dénoncent le peu de collaboration de la part du public dans l'accomplissement de certaines de leurs tâches et expriment leur insatisfaction vis-à-vis du comportement des citoyens sur certains points reliés au travail policier ;
12. Contrairement aux autres services de police, celui de Jacques-Cartier se caractérise par une attitude d'insatisfaction générale.

III. LA POLICE TELLE QUE LES POLICIERS LA SOUHAITENT

A. Quant à son statut professionnel

Des quelques questions sur le statut professionnel que désirent les policiers, on peut dégager les grandes lignes suivantes :

1. De façon générale, les exigences scolaires pour entrer dans la police sont de l'ordre de 10 à 12 ans de scolarité ;

2. La durée d'apprentissage souhaité par les policiers est en moyenne de l'ordre de 4 à 6 mois ;
3. Le salaire moyen souhaité pour le policier est globalement de \$8,000 et plus à Montréal et de \$7,000 et plus ailleurs ;
4. Les qualités valorisées par les policiers sont surtout l'intégrité, l'efficacité et l'esprit d'initiative, la discipline et le maintien étant moins important ;
5. La compétence et l'instruction sont les facteurs de promotion recommandés par opposition aux arrestations éclatantes et à l'ancienneté ;
6. Les policiers se refusent généralement le droit de grève ;
7. Pour la plupart de ces questions, on remarque une attitude plus avantgardiste dans les grands centres plus industrialisés que dans les villes moins urbanisées et avec un taux d'industrialisation moins marqué.

B. Quant à son rôle

Nous avons pu noter, par suite de l'analyse des questions touchant le rôle de la police, que

1. Les policiers refusent de se concevoir uniquement comme des agents répresseurs ;
2. L'image qu'ils semblent vouloir projeter dans l'opinion public est une image protectrice comme en témoigne leur désir d'intervenir dans des situations pouvant comporter des dangers d'ordre physique et même « moral » ;
3. Il y a ambivalence chez les policiers interrogés quant à l'opportunité de leur intervention dans des situations où il n'y a pas d'urgence réelle (animaux bruyants, dispute de voisinage) et il leur semble que ce service pourrait être mieux assuré par d'autres (transport des malades et blessés, par exemple) ;
4. On s'objecte dans la police à être appelé pour un accident mineur alors que la présence du policier ne sera en fait sollicité que pour le bénéfice de l'une ou l'autre partie en cause ;
5. La très grande majorité des policiers voient leur rôle dans le maintien de l'ordre lors de manifestations de masse ;
6. L'action éducative et préventive auprès des jeunes est jugée souhaitable par une proportion très élevée de policiers ;
7. En règle générale, les opinions sont assez semblables d'un service de police à l'autre et, à l'intérieur du service de police de la métropole, d'un groupe de répondants à l'autre ;
8. Les quelques corrélations notées vont dans le sens d'une plus grande réserve à l'endroit des servitudes décrites au fur et à mesure que l'individu monte dans la hiérarchie, qu'il est plus âgé ou plus scolarisé.

C. Quant à ses moyens d'action

Il ressort de la partie relative aux moyens d'action les constatations suivantes :

1. Les policiers sont très fortement en faveur de l'identification obligatoire des citoyens ;
2. Ils approuvent majoritairement l'arrestation d'un individu ivre, flâneur ou qui a l'air louche, cette approbation étant néanmoins décroissante si l'on considère l'ordre des situations ci-haut mentionnées ;
3. Ils approuvent très fortement l'intervention policière dans les endroits publics ; cependant cette intervention est souhaitée sous forme de vérification dans le cas des clubs de nuit et discothèques alors qu'on préconise l'arrestation massive pour les maisons de prostitution et débits clandestins ;
4. La détention préventive comme mesure de sûreté apparaît aux policiers interviewés comme éminemment souhaitable ;
5. De façon générale, les policiers se refusent majoritairement à tout emploi de la force contre l'individu pour quel que motif que ce soit. Une exception : dans le cas où l'individu résiste. On recommande alors l'emploi de la force approprié aux circonstances ;
6. Les policiers perçoivent l'opinion publique comme semblable à la leur et même légèrement plus approbative du recours à la force. Une exception : dans le cas de résistance de la part de l'individu. Alors les policiers recommandent davantage l'utilisation de la force qu'ils ne croient que le public est prêt à approuver ;
7. Montréal se signale par une plus grande retenue alors que Rimouski et Drummondville se distinguent par une attitude généralement plus favorable à l'emploi de la force que dans les autres services de police ;
8. Les opinions policières à Montréal varient sur ces questions en fonction du nombre d'années de service et de la place dans l'organisation : les jeunes policiers et ceux occupant des fonctions subalternes ont une propension plus marquée vers la résolution de façon violente de leurs problèmes même si la majorité réproouve quand même l'usage de la contrainte policière ;
9. Les policiers sont en faveur du port de l'arme mais ne recommandent son utilisation que si elle ne met pas en danger la vie des citoyens ;
10. Concernant la découverte de la vérité, on note un consensus de désapprobation de toute méthode préjudiciable à l'individu dans le but d'obtenir des aveux. Par ailleurs, ils favorisent l'utilisation de certaines

techniques modernes telles : détecteur de mensonge, tables d'écoute, prises de sang et test d'haleine. En général, ils croient que l'opinion du public va dans le même sens.

D. Quant à son organisation

Enfin, nous avons constaté que les policiers semblent assez satisfaits de l'organisation policière actuelle quoiqu'ils préconisent une certaine concentration et spécialisation des services en même temps qu'ils manifestent une certaine ouverture vers une plus grande mobilité occupationnelle.

Toutefois, il en est de l'organisation policière comme de la conception du policier idéal. Dans les deux cas, les membres de la profession semblent éprouver des difficultés à imaginer un autre système, d'autres normes que ceux qu'ils ont connus. Ce manque d'ouverture au sein même de la profession se répercute en s'emplifiant, cela va sans dire, sur tout le système de l'administration de la justice.

Certes, nous sommes loin, au terme de cette recherche, d'avoir exploité tout le matériel réuni. Néanmoins, nous croyons avoir fait œuvre utile en exposant ne fut-ce qu'à grands traits, l'image de police telle que vécue par ceux qui l'assument.

En effet, les résultats obtenus devraient permettre aux personnes intéressées, de poser la problématique de la police en des termes nouveaux.

L'attitude différentielle des éléments les plus jeunes et les plus instruits de la police est ressortie plus d'une fois dans notre étude pour marquer le clivage qui sépare ce groupe de leurs aînés.

Nous avons, dans notre étude, avancé l'hypothèse que le raidissement des membres du premier groupe pouvait s'expliquer par le fait que les jeunes policiers se sentent aussi contestataires que les membres de leur génération, avec ceci de particulier qu'ils appartiennent à un milieu socio-professionnel qui les oblige à accepter un certain nombre de règles et d'habitudes qui répugnent à la jeune génération et qui contribuent, par un mécanisme d'identification négative, à les isoler et à les durcir. Une autre explication pourrait résider dans le fait que les jeunes policiers extériorisent avec beaucoup moins de retenue que leurs confrères plus expérimentés leurs sentiments réels.

Mais si on peut avancer que la situation policière reflète les conflits de générations de la société globale, que dire lorsque l'idée que les policiers se font de leur fonction ne coïncide pas avec celle qu'ils présument dans le public ?

Nous croyons, que la surcharge péjorative qui caractérise bon nombre des réponses à la seconde image leur confère, à tout le moins, une valeur de diagnostic et qu'on ne saurait étudier l'une et l'autre isolément (problème de microsociologie) sans les replacer dans le contexte plus vaste de l'administration de la justice (problème de macrosociologie).

ANNEXES



ANNEXE « A »

QUESTIONS CONNEXES



QUESTIONS CONNEXES

À la demande de la Commission, nous avons posé aux policiers de notre échantillon une série de questions ayant pour but de mesurer leur attitude à l'égard de certains points de droit pénal et de procédure criminelle.

Ces questions portaient sur la reconnaissance de certains droits fondamentaux accordés généralement aux citoyens, ainsi que sur l'attitude des policiers vis-à-vis de certaines sanction pénales et, en particulier, de la peine d'emprisonnement.

A. LES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE HUMAINE

Une première question avait pour objet de mesurer le degré de reconnaissance des policiers vis-à-vis de certains droits fondamentaux de la personne humaine. Elle était ainsi rédigée :

« Selon vous, le citoyen possède les droits suivants :

1. liberté d'expression ; 2. droit de manifester ; 3. droit de réunion et d'association ; 4. liberté de presse ; 5. droit à une défense pleine et entière devant le tribunal ; 6. droit de consulter un avocat avant d'être interrogé ».

TABLEAU A-1

**RECONNAISSANCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE HUMAINE,
MOYENNES PONDÉRÉES DES CINQ SERVICES DE POLICE**

DROITS FONDAMENTAUX	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
1. Liberté expression	1,071	96.64	2.43	0.93	100.00
2. Droit manifester	1,067	65.51	30.27	4.22	100.00
3. Droit réunion- association	1,071	96.55	2.05	1.40	100.00
4. Liberté presse	1,064	85.34	10.62	4.04	100.00
5. Droit défense pleine	1,072	97.48	1.77	0.75	100.00
6. Droit consulter avocat	1,071	57.05	36.69	6.26	100.00

Les résultats d'ensemble sont reproduits au tableau A-1 et montrent qu'en général la police reconnaît l'existence de ces droits fondamentaux. Le droit de manifester n'est cependant reconnu que par 65 p. cent des policiers interviewés, alors que 30 p. cent le refusent. Quant au droit de consulter un avocat, seulement 57 p. cent des policiers le reconnaissent aux citoyens, environ 37 p. cent le leur refusent et 6 p. cent sont indécis. Il serait extrêmement important de connaître les raisons qui ont poussé 1 policier sur 3 à refuser aux citoyens le droit de consulter un avocat à un moment critique de la procédure pénale, d'autant plus que ce droit est expressément reconnu par la loi et par la pratique judiciaire.

B. LES SANCTIONS PÉNALES ¹

Une deuxième question visait à analyser l'attitude des policiers à l'égard de l'efficacité de diverses sanctions pénales prévues dans notre législation. Elle était conçue dans les termes suivants : « Selon vous, les mesures suivantes aident-elles à réprimer efficacement le crime ? : 1. peine de mort ; 2. fouet ; 3. prison à vie ; 4. emprisonnement ; 5. sentence suspendue ; 6. amende ; 7. garder la paix pendant un certain temps ; 8. liberté surveillée ».

Le tableau A-2 offre un aperçu général sur cette attitude.

TABLEAU A-2
ATTITUDE À L'ÉGARD DE L'EFFICACITÉ DES MESURES PÉNALES,
MOYENNES PONDÉRÉES DES CINQ SERVICES DE POLICE

MESURES	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Peine de mort	1,072	86.38	11.29	2.33	100.00
Fouet	1,070	76.26	19.44	4.30	100.00
Prison à vie	1,070	78.97	19.16	1.87	100.00
Emprisonnement	1,066	83.02	13.79	3.19	100.00
Sentence suspendue	1,068	25.00	69.76	5.24	100.00
Amende	1,068	48.03	47.75	4.22	100.00
Garder la paix	1,071	51.07	44.82	4.11	100.00
Liberté surveillée	1,070	45.70	48.69	5.61	100.00

Une première constatation s'impose à l'analyse de ce tableau. C'est le fait que la grande majorité des policiers interviewés sont beaucoup plus favorables aux peines corporelles (mort, fouet) et aux peines privatives de liberté (prison à vie, emprisonnement) qu'aux mesures alternatives à l'em-

¹ Pour des renseignements généraux sur les diverses sanctions étudiées, voir l'Annexe I de notre « Enquête d'opinion publique sur la police au Québec ».

TABLEAU A-3**ATTITUDE À L'ÉGARD DE LA PEINE DE MORT,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	806	89.83	8.56	1.61	100.00
Québec	123	95.12	3.25	1.63	100.00
Drummondville	50	90.00	6.00	4.00	100.00
Jacques-Cartier	51	92.16	5.88	1.96	100.00
Rimouski	25	64.00	16.00	20.00	100.00
Total	1,055	949	83	23	
Moyenne		89.95	7.87	2.18	100.00

prisonnement (sentence suspendue, amende, garder la paix, liberté surveillée).

En ce qui concerne la *peine de mort*, une question supplémentaire : — « Êtes-vous en faveur de la peine de mort ? » — permettait de mieux déceler l'attitude des policiers vis-à-vis de cette sanction.

D'après le tableau A-3, 90 p. cent de l'ensemble des policiers sont favorables à la peine de mort, environ 8 p. cent sont défavorables à une telle mesure et 2 p. cent sont indécis. Rimouski est la seule ville qui présente des pourcentages nettement différents de la moyenne (64 p. cent, 16 p. cent contre et 20 p. cent indécis).

À Montréal, où les variables indépendantes ont été mises en corrélation avec cette question, seul le grade a agi de façon significative en cette matière (voir tableau A-4). Ce sont les détectives, c'est-à-dire, les policiers qui ont pour mission essentielle la poursuite et l'arrestation des criminels, qui sont les plus favorables à la peine de mort (95 p. cent) ; viennent ensuite les gendarmes (92 p. cent) et les officiers (85 p. cent).

TABLEAU A-4**ATTITUDE À L'ÉGARD DE LA PEINE DE MORT,
SELON LA FONCTION (MONTRÉAL)**

FONCTION	N	Oui %	Non %	TOTAL %
Gendarmes	564	92.38	7.62	100.00
Officiers	145	84.83	15.17	100.00
Détectives	82	95.12	4.88	100.00
Total	791	722	69	
Moyenne		91.28	8.72	100.00

Chi carré = 9.97 ; P < .01 pour 2 degrés de liberté.

TABLEAU A-5
ATTITUDE À L'ÉGARD DE L'EFFICACITÉ DE LA PEINE DE MORT,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	821	85.26	12.18	2.56	100.00
Québec	123	93.50	6.50	0.00	100.00
Drummondville	51	86.27	9.81	3.92	100.00
Jacques-Cartier	52	92.31	7.69	0.00	100.00
Rimouski	25	76.00	16.00	8.00	100.00
Total	1,072	926	121	25	
Moyenne		86.38	11.29	2.33	100.00

Les réponses par services de police à la question visant à mesurer l'attitude des policiers vis-à-vis de l'efficacité de la peine capitale sont reproduites au tableau A-5 et corroborent les résultats ci-dessus indiqués, ne soulevant pas, de ce fait d'autres commentaires.

La *peine du fouet*, unanimement condamnée par les criminologues du monde entier, semble néanmoins être aux yeux des policiers interviewés un moyen efficace pour réprimer le crime. En général, 3 policiers sur 4 sont d'accord avec cette affirmation. Seuls les policiers de Rimouski adoptent une attitude plus nuancée à cet égard (48 p. cent croient à l'efficacité de cette mesure, 32 p. cent n'y croient pas et 20 p. cent sont indécis) (voir tableau A-6).

TABLEAU A-6
ATTITUDE À L'ÉGARD DE L'EFFICACITÉ DE LA PEINE DU FOUET,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	820	76.34	19.51	4.15	100.00
Québec	122	83.61	13.11	3.28	100.00
Drummondville	51	66.67	31.37	1.96	100.00
Jacques-Cartier	52	80.77	15.38	3.85	100.00
Rimouski	25	48.00	32.00	20.00	100.00
Total	1,070	816	208	46	
Moyenne		76.26	19.44	4.30	100.00

TABLEAU A-7**ATTITUDE À L'ÉGARD DE L'EFFICACITÉ DE LA PEINE DE PRISON À VIE,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	820	79.51	18.78	1.71	100.00
Québec	122	79.51	19.67	0.82	100.00
Drummondville	51	72.55	23.53	3.92	100.00
Jacques-Cartier	52	80.77	15.38	3.85	100.00
Rimouski	25	68.00	28.00	4.00	100.00
Total	1,070	845	205	20	
Moyenne		78.97	19.16	1.87	100.00

Quant aux deux formes de privation de liberté envisagées — *prison à vie*, *emprisonnement* —, l'ensemble de la population policière échantillonnée les considère comme des moyens efficaces de lutte contre le crime. Par ailleurs, les moyennes générales pondérées indiquées au tableau A-2 (79 p. cent de réponses favorables en ce qui concerne l'efficacité de la peine de prison à vie, 83 p. cent pour ce qui est de l'emprisonnement temporaire) ne diffèrent pas sensiblement des résultats obtenus dans chacun des 5 services de police examinés. Aussi, nous n'avons pas jugé nécessaire de commenter les tableaux A-7 et A-8.

L'attitude des policiers à l'égard de l'efficacité de la peine pécuniaire d'*amende* est assez divisée. C'est ainsi qu'à Montréal 45 p. cent des policiers

TABLEAU A-8**ATTITUDE À L'ÉGARD DE L'EFFICACITÉ DE LA PEINE D'EMPRISONNEMENT,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	817	83.11	13.95	2.94	100.00
Québec	122	87.70	11.48	0.82	100.00
Drummondville	51	74.51	21.57	3.92	100.00
Jacques-Cartier	52	78.85	11.54	9.61	100.00
Rimouski	24	83.35	8.32	8.33	100.00
Total	1,066	885	147	34	
Moyenne		83.02	13.79	3.19	100.00

TABLEAU A-9**ATTITUDE À L'ÉGARD DE L'EFFICACITÉ DE LA PEINE D'AMENDE,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	819	44.93	50.67	4.40	100.00
Québec	121	59.50	38.02	2.48	100.00
Drummondville	51	62.75	31.37	5.88	100.00
Jacques-Cartier	52	55.77	40.38	3.85	100.00
Rimouski	25	48.00	48.00	4.00	100.00
Total	1,068	513	510	45	
Moyenne		48.03	47.75	4.22	100.00

la considèrent comme une mesure efficace, alors que 50 p. cent ne croient pas à son efficacité ; qu'à Rimouski les opinions sont également partagées (48 p. cent) ; et que dans les autres villes, les réponses affirmatives l'emportent légèrement (voir tableau A-9).

En ce qui concerne *l'engagement de ne pas troubler la paix* et d'observer une bonne conduite, prévu par l'article 637 du Code Criminel canadien, l'attitude des policiers de notre échantillon est assez nuancée : 51 p. cent croient à l'efficacité de cette mesure, 45 p. cent n'y croient pas et 4 p. cent sont indécis. Les réponses par villes, reproduites au tableau A-10, ne nous permettent pas de découvrir des différences significatives avec ces moyennes générales pondérées.

TABLEAU A-10**ATTITUDE À L'ÉGARD DE L'EFFICACITÉ DE LA CAUTION DE BONNE CONDUITE,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	821	49.57	46.53	3.90	100.00
Québec	122	59.02	40.98	0.00	100.00
Drummondville	51	52.94	39.22	7.84	100.00
Jacques-Cartier	52	57.69	32.69	9.62	100.00
Rimouski	25	44.00	44.00	12.00	100.00
Total	1,071	547	480	44	
Moyenne		51.07	44.82	4.11	100.00

En cette matière, l'âge et l'ancienneté des policiers montréalais jouent de façon significative, dans ce sens que plus les policiers sont âgés et possèdent de l'expérience, plus ils croient en cette mesure. Étant donné que, comme nous l'avons déjà indiqué à plusieurs reprises, ces deux variables sont complémentaires, nous ne donnerons ici qu'un exemple de cette corrélation significative (voir tableau A-11 en ce qui concerne l'âge).

TABLEAU A-11

ATTITUDE À L'ÉGARD DE L'EFFICACITÉ DE LA CAUTION DE BONNE CONDUITE, SELON L'ÂGE (MONTREAL)

ÂGE	N	Oui %	Non %	TOTAL %
Moins de 30 ans	288	42.36	57.64	100.00
30 à 39 ans	259	52.51	47.49	100.00
40 à 49 ans	160	63.13	36.87	100.00
50 ans et plus	69	59.42	40.58	100.00
Total	776	400	376	
Moyenne		51.55	48.45	100.00

Chi carré = 20.10 ; $P < .001$ pour 3 degrés de liberté.

Comme le montre le tableau A-12, un fort pourcentage des policiers interrogés (environ 70 p. cent) ne croit pas à l'efficacité de cette forme non punitive de sanction qu'est la *sentence suspendue*.

Ici encore le grade des policiers montréalais nous fournit des réponses statistiquement significative. Ce sont les agents qui croient le moins en cette mesure (80 p. cent) — ce qui semble normal, compte tenu des attitudes prises face aux sanctions coercitives précédemment étudiées — ; le pourcentage des réponses négatives des officiers et des membres de la Sûreté est respectivement de 68 et 65 p. cent (voir tableau A-13).

Les réponses données en matière de *liberté surveillée*, tout en étant extrêmement nuancées, sont néanmoins encourageantes (voir tableau A-14).

Premièrement, si l'on considère que 46 p. cent de l'ensemble des policiers interviewés croient à l'efficacité de cette mesure, alors que seulement 25 p. cent de ces policiers croient à celle de la *sentence suspendue* (voir tableau A-12). Ces chiffres prennent toute leur signification lorsque l'on sait que le sursis simple, ou *sentence suspendue*, impose seulement l'observation de certaines conditions mais ne s'accompagne pas nécessairement d'une surveillance adéquate qui puisse garantir l'accomplissement de ces conditions, tandis que le sursis avec surveillance, ou *liberté surveillée*, implique précisément une assistance organisée et une individualisation très poussée.

TABLEAU A-12**ATTITUDE À L'ÉGARD DE L'EFFICACITÉ DE LA SENTENCE SUSPENDUE,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	820	22.68	72.07	5.25	100.00
Québec	120	32.50	62.50	5.00	100.00
Drummondville	51	35.29	62.75	1.96	100.00
Jacques-Cartier	52	32.69	59.62	7.69	100.00
Rimouski	25	28.00	64.00	8.00	100.00
Total	1,068	267	745	56	
Moyenne		25.00	69.76	5.24	100.00

TABLEAU A-13**ATTITUDE À L'ÉGARD DE L'EFFICACITÉ DE LA SENTENCE SUSPENDUE,
SELON LA FONCTION (MONTRÉAL)**

FONCTION	N	Oui %	Non %	TOTAL %
Gendarme	548	20.26	79.74	100.00
Détective	81	34.57	65.43	100.00
Officier	146	32.19	67.81	100.00
Total	775	186	589	
Moyenne		24.00	76.00	100.00

Chi carré = 14.57 ; P < .001 pour 2 degrés de liberté.

TABLEAU A-14**ATTITUDE À L'ÉGARD DE L'EFFICACITÉ DE LA LIBERTÉ SURVEILLÉE,
SELON LES SERVICES DE POLICE**

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	820	44.27	49.51	6.22	100.00
Québec	122	45.90	52.46	1.64	100.00
Drummondville	51	66.67	29.41	3.92	100.00
Jacques-Cartier	52	51.92	44.23	3.85	100.00
Rimouski	25	36.00	52.00	12.00	100.00
Total	1,070	489	521	60	
Moyenne		45.70	48.69	5.61	100.00

En deuxième lieu, si l'on constate que dans deux services de police sur cinq — Drummondville et Jacques-Cartier —, la majorité des policiers est favorable à cette mesure pénologique (les pourcentages sont de 67 p. cent de policiers qui croient à cette mesure, de 29 p. cent qui n'y croient pas et de 4 p. cent d'indécis à Drummondville ; de 52, 44 et 4 p. cent respectivement à Jacques-Cartier). L'attitude des policiers des trois autres services — Montréal, Québec et Rimouski — est très proche de la moyenne générale (46 p. cent de gens favorables, 49 p. cent de gens défavorables, 6 p. cent d'indécis).

Après avoir mis en corrélation les résultats obtenus pour cette question avec les variables indépendantes, seuls l'âge et l'ancienneté ont à nouveau joué de façon significative. En ce qui concerne la première variable, les

TABLEAU A-15

**ATTITUDE À L'ÉGARD DE L'EFFICACITÉ DE LA LIBERTÉ SURVEILLÉE,
SELON L'ÂGE (MONTRÉAL)**

ÂGE	N	Oui %	Non %	TOTAL %
Moins de 30 ans	279	37.99	62.01	100.00
30 à 39 ans	253	45.85	54.15	100.00
40 à 49 ans	158	61.39	38.61	100.00
50 ans et plus	65	58.46	41.54	100.00
Total	755	357	398	
Moyenne		47.28	52.72	100.00

Chi carré = 25.75 ; P < .001 pour 3 degrés de liberté.

policiers plus âgés croient davantage que les jeunes à l'efficacité de la liberté surveillée. (Le pourcentage, qui est de 38 p. cent pour les policiers âgés de moins de 30 ans, passe à 46 p. cent pour ceux âgés de 30 à 39 ans et monte à 61 p. cent pour la tranche d'âge de 40 à 49 ans). (Voir tableau A-15).

Si nous avons au début souligné le caractère encourageant de ces résultats, force nous est également de reconnaître que ce sont toujours les jeunes policiers, c'est-à-dire, ceux qui ont pu bénéficier d'une meilleure formation académique et technique, qui sont les plus conservateurs en ce qui concerne la liberté surveillée, mesure pénologique qui s'affirme de plus en plus dans les législations positives.

C. L'EMPRISONNEMENT

1. Ayant préalablement constaté qu'un très grand nombre de policiers sont favorables à l'emprisonnement, nous avons cru utile d'analyser leur attitude vis-à-vis de l'application de cette peine aux diverses formes de criminalité.

C'est dans ce but que la question suivante fut posée à notre population policière : « Les individus qui ont commis les délits suivants devraient-ils, selon vous, subir une peine d'emprisonnement ? : 1. vol à main armée ; 2. homosexualité ; 3. vagabondage ; 4. conduite dangereuse ; 5. tentative de suicide ; 6. terrorisme ; 7. viol ; 8. incendie ; 9. vol à l'étalage ; 10. avortement (avorteur) ».

Le tableau A-16 reproduit, par ordre décroissant d'importance, les moyennes pondérées des réponses sur ce sujet par les cinq services de police.

TABLEAU A-16

**ATTITUDE À L'ÉGARD DE L'APPLICATION DE LA PEINE DE PRISON
AUX DIVERSES FORMES DE CRIMINALITÉ,
MOYENNES DES CINQ SERVICES DE POLICE**

DÉLITS	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Viol	1,072	99.44	0.37	0.19	100.00
Vol à main armée	1,077	99.26	0.74	0.00	100.00
Incendie	1,071	97.39	1.96	0.65	100.00
Terrorisme	1,071	95.05	2.61	2.34	100.00
Avortement (avorteur)	1,071	85.62	8.31	6.07	100.00
Conduite dangereuse	1,069	85.13	12.35	2.52	100.00
Vol à l'étalage	1,069	57.25	34.42	8.33	100.00
Homosexualité	1,071	57.05	30.91	12.04	100.00
Vagabondage	1,071	40.99	48.46	10.55	100.00
Tentative de suicide	1,071	19.89	70.12	9.99	100.00

Devant ce tableau d'ensemble, on constate tout d'abord que les différents corps de police examinés condamnent unanimement certains délits dont la gravité est par ailleurs expressément reconnue par la loi pénale. C'est notamment le cas du viol (99 p. cent), du vol à main armée (99 p. cent), de l'incendie criminel (97 p. cent), du terrorisme (95 p. cent) et, dans une proportion inférieure, de l'avortement (85 p. cent) et de la conduite dangereuse (85 p. cent). En ce qui concerne ces actes criminels, sévèrement punis par le

TABLEAU A-17
ATTITUDE À L'ÉGARD DE L'APPLICATION
DE LA PEINE DE PRISON POUR CONDUITE DANGEREUSE,
SELON L'ÂGE (MONTRÉAL)

ÂGE	N	Oui %	Non %	TOTAL %
Moins de 30 ans	296	93.58	6.42	100.00
30 à 39 ans	260	88.85	11.15	100.00
40 à 49 ans	160	84.38	15.62	100.00
50 ans et plus	68	82.35	17.65	100.00
Total	784	699	85	
Moyenne		89.16	10.84	100.00

Chi carré = 13.09 ; P < .01 pour 3 degrés de liberté.

code criminel, les réponses par villes ne diffèrent pas des moyennes exposées et ne soulèvent, de ce fait, aucun commentaire.

La plupart des variables indépendantes ont joué de façon significative en matière de *conduite dangereuse*. Ainsi l'âge, et l'ancienneté des policiers montréalais agissent dans le sens d'une légère diminution de leur attitude primitive à mesure que leur âge avance (voir tableaux A-17 et A-18), ce qui se justifie facilement si l'on tient compte du fait que ce sont surtout les agents qui sont chargés des problèmes de la circulation.

TABLEAU A-18
ATTITUDE À L'ÉGARD DE L'APPLICATION
DE LA PEINE DE PRISON POUR CONDUITE DANGEREUSE,
SELON L'ANCIENNETÉ (MONTRÉAL)

ANCIENNETÉ	N	Oui %	Non %	TOTAL %
Moins de 5 ans	263	95.06	4.94	100.00
5 à 9 ans	90	91.11	8.89	100.00
10 à 19 ans	286	88.46	11.54	100.00
20 ans et plus	160	81.25	18.75	100.00
Total	799	715	84	
Moyenne		89.49	10.51	100.00

Chi carré = 20.77 ; P < .001 pour 3 degrés de liberté.

TABLEAU A-19
ATTITUDE À L'ÉGARD DE L'APPLICATION
DE LA PEINE DE PRISON POUR CONDUITE DANGEREUSE,
SELON LA FONCTION (MONTRÉAL)

FONCTION	N	Oui %	Non %	TOTAL %
Gendarme	568	93.31	6.69	100.00
Détective	83	75.90	24.10	100.00
Officier	147	81.63	18.37	100.00
Total	798	713	85	
Moyenne		89.35	10.65	100.00

Chi carré = 34.39 ; P < .001 pour 2 degrés de liberté.

Cette justification peut également être invoquée pour expliquer l'attitude plus punitive des gendarmes par rapport aux officiers et aux membres de la Sûreté (voir tableau A-19).

Quant au *vol à l'étalage*, 57 p. cent de l'ensemble des policiers interviewés se sont montrés favorables à l'emprisonnement, alors que 34 p. cent se déclarent défavorables et 8 p. cent demeurent indécis (voir tableau A-20).

Des variations importantes apparaissent par ailleurs entre les différents corps de police examinés. C'est ainsi que les policiers de Québec, de Montréal et de Jacques-Cartier se disent favorables à l'emprisonnement avec des pourcentages de 65, 59 et 58 p. cent respectivement, tandis que ceux de

TABLEAU A-20
ATTITUDE À L'ÉGARD DE L'APPLICATION
DE LA PEINE DE PRISON POUR VOL À L'ÉTALAGE,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	819	58.85	32.33	8.82	100.00
Québec	122	64.75	25.91	9.34	100.00
Drummondville	51	31.37	56.86	11.77	100.00
Jacques-Cartier	52	57.69	36.54	5.77	100.00
Rimouski	25	20.00	64.00	16.00	100.00
Total	1,069	612	368	89	
Moyenne		57.25	34.42	8.33	100.00

Drummondville et surtout de Rimouski se déclarent opposés à cette mesure dans des proportions de 57 et 64 p. cent. L'attitude punitive des policiers est donc plus accentuée dans la zone métropolitaine de Montréal ou dans les grandes villes, où le phénomène du vol à l'étalage est plus fréquent, que dans les villes de taille moyenne ou situées dans, une zone rurale.

En ce qui concerne l'application de la peine de prison aux *homosexuels*, seuls les policiers de Jacques-Cartier semblent opposés à cette mesure punitive avec des pourcentages de 36 p. cent de voix favorables à l'emprisonnement, de 42 p. cent de voix défavorables et de 21 p. cent d'indécises. (voir tableau A-21). Dans les autres services de police, les attitudes sont majoritairement favorables à la peine de prison pour l'homosexuel, dans des proportions qui varient entre 54 p. cent à Montréal et 78 p. cent à Québec, dont le corps policier s'est avéré le plus répressif à cet égard.

TABLEAU A-21
ATTITUDE À L'ÉGARD DE L'APPLICATION
DE LA PEINE DE PRISON POUR HOMOSEXUALITÉ,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	821	54.69	33.01	12.30	100.00
Québec	122	78.69	14.75	6.56	100.00
Drummondville	51	58.82	33.33	7.85	100.00
Jacques-Cartier	52	36.54	42.31	21.15	100.00
Rimouski	25	68.00	12.00	20.00	100.00
Total	1,071	611	331	129	
Moyenne		57.05	30.91	12.04	100.00

En matière de *vagabondage*, les réponses sont très partagées (voir tableau A-22). C'est ainsi que les policiers de Rimouski et de Québec sont favorables à l'application d'une peine punitive de liberté aux vagabonds (56 et 66 p. cent respectivement), alors que les corps policiers de Montréal, Drummondville et Jacques-Cartier présentent une attitude nettement défavorable à cette mesure (49, 63 et 73 p. cent des voix opposées).

À Montréal, nous avons en outre obtenu des réponses statistiquement différentes selon l'âge, l'ancienneté et le grade des répondants. En ce qui concerne la première variable — et la même remarque s'applique à l'ancienneté —, l'attitude punitive des policiers à l'égard du vagabondage s'ac-

TABLEAU A-22
ATTITUDE À L'ÉGARD DE L'APPLICATION
DE LA PEINE DE PRISON POUR VAGABONDAGE,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	821	38.98	49.33	11.69	100.00
Québec	122	66.39	27.87	5.74	100.00
Drummondville	51	29.41	62.75	7.84	100.00
Jacques-Cartier	52	17.31	73.08	9.61	100.00
Rimouski	25	56.00	40.00	4.00	100.00
Total	1,071	439	519	113	
Moyenne		40.99	48.46	10.55	100.00

centue avec l'âge. En effet, tandis que seulement 30 p. cent des policiers âgés de moins de 30 ans sont favorables à l'emprisonnement en cette matière, ce pourcentage est de 63 p. cent chez les policiers de 50 ans et plus (voir tableau A-23). Quant à la fonction occupée, le tableau A-24 nous permet de constater que les officiers et les détectives préconisent l'emploi de la peine de prison envers le vagabond, alors que les gendarmes se sont prononcés de façon majoritaire contre cette mesure.

Pour ce qui est finalement des *tentatives de suicide*, seulement 20 p. cent de l'ensemble des policiers semblent d'accord pour punir d'emprisonnement

TABLEAU A-23
ATTITUDE À L'ÉGARD DE L'APPLICATION
DE LA PEINE DE PRISON POUR VAGABONDAGE,
SELON L'ÂGE (MONTRÉAL)

ÂGE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Moins de 30 ans	301	30.56	57.48	11.96	100.00
30 à 39 ans	266	36.84	52.26	10.90	100.00
40 à 49 ans	167	49.70	38.32	11.98	100.00
50 ans et plus	70	62.86	28.57	8.57	100.00
Total	804	317	396	91	
Moyenne		39.43	49.25	11.32	100.00

Chi carré = 36.10 ; $P < .001$ pour 6 degrés de liberté.

TABLEAU A-24
ATTITUDE À L'ÉGARD DE L'APPLICATION
DE LA PEINE DE PRISON POUR VAGABONDAGE,
SELON LA FONCTION (MONTRÉAL)

FONCTION	N	Oui %	Non %	TOTAL %
Gendarme	502	37.45	62.55	100.00
Détective	76	51.32	48.68	100.00
Officier	145	62.76	37.24	100.00
Total	723	318	405	
Moyenne		43.98	56.02	100.00

Chi carré = 31.09 ; P < .001 pour 2 degrés de liberté.

les auteurs de ces tentatives, 70 p. cent s'y refusant et 10 p. cent étant indécis à cet égard (voir tableau A-25). Cette attitude générale non punitive pourrait s'expliquer soit par le sentiment qu'il ne s'agit pas là d'une matière devant être réglementée par la loi pénale, soit par le fait que des accusations pour ce type de délit sont rarement portées à la connaissance de la police.

2. Une dernière question visait à analyser l'attitude des policiers à l'égard de l'application de l'emprisonnement subsidiaire aux personnes qui se trouveraient, pour une circonstance quelconque, dans l'impossibilité de payer leurs dettes, un cautionnement, leur avocat ou une amende.

TABLEAU A-25
ATTITUDE À L'ÉGARD DE L'APPLICATION
DE LA PEINE DE PRISON POUR TENTATIVE DE SUICIDE,
SELON LES SERVICES DE POLICE

SERVICE DE POLICE	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
Montréal	821	16.32	73.93	9.75	100.00
Québec	122	41.80	49.18	9.02	100.00
Drummondville	51	19.61	72.55	7.84	100.00
Jacques-Cartier	52	13.46	76.92	9.62	100.00
Rimouski	25	44.00	28.00	28.00	100.00
Total	1,071	213	751	107	
Moyenne		19.89	70.12	9.99	100.00

TABLEAU A-26**ATTITUDE À L'ÉGARD DE L'APPLICATION DE LA PEINE DE PRISON
À CELUI QUI NE PEUT PAYER UNE AMENDE, SES DETTES,
UN CAUTIONNEMENT, SON AVOCAT -
MOYENNES PONDÉRÉES DES CINQ SERVICES DE POLICE**

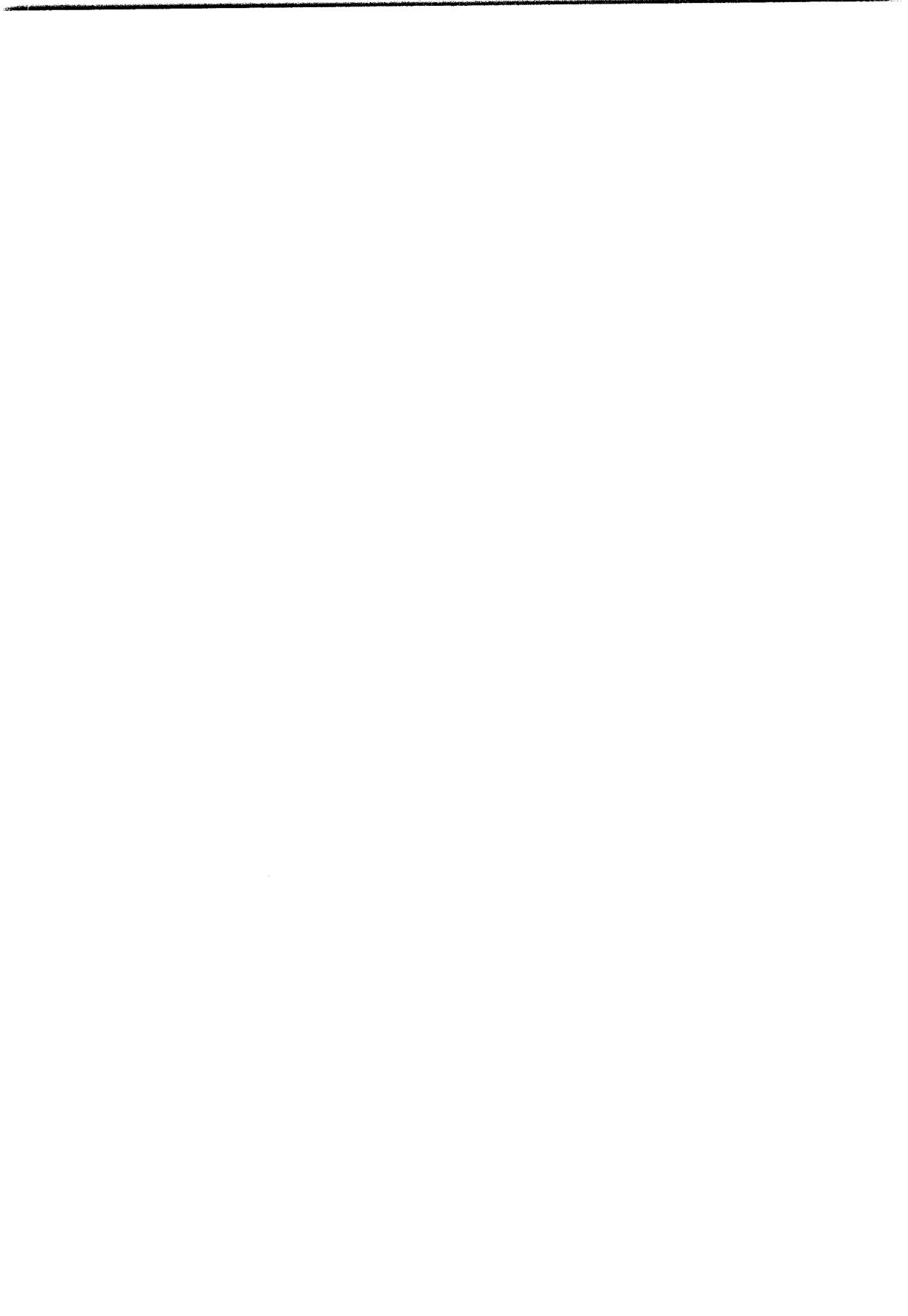
INFRACTION	N	Oui %	Non %	Sais pas %	TOTAL %
1. Amende	1,070	44.67	50.47	4.86	100.00
2. Dettes	1,066	21.76	70.92	7.32	100.00
3. Cautionnement	1,067	57.26	37.77	4.97	100.00
4. Avocat	1,066	5.63	87.62	6.75	100.00

Le tableau A-26, qui reproduit les moyennes pondérées des services de police analysés, permet de constater : 1) que l'ensemble des policiers échantillonnés refusent carrément l'application d'une mesure privative de liberté dans les cas de défaut de paiement des dettes ou d'un avocat — les pourcentages sont respectivement de 71 et de 88 p. cent — ; 2) que les opinions sont assez partagées en ce qui concerne le non paiement d'une amende (45 p. cent des voix favorables à l'emprisonnement contre 50 p. cent de voix défavorables) ; 3) que les policiers penchent légèrement vers l'application de la peine de prison à celui qui ne peut pas payer le cautionnement fixé par le juge (57 p. cent pour la prison, 38 p. cent contre, 5 p. cent indécis).

Les résultats par villes ne diffèrent pas sensiblement des moyennes générales ci-dessus indiquées.

ANNEXE « B »

QUESTIONNAIRE



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

**GROUPE DE RECHERCHE
SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**

Bureau : 300, rue St-Sacrement, Montréal 1, Chambre 502
Téléphone : 873-3229, ext. 21

Montréal, 11 juin 1968

Remarques à l'intention des policiers qui répondent à ce questionnaire

Monsieur,

En répondant à ce questionnaire, nous vous demandons de collaborer à une recherche entreprise par l'Université de Montréal sur les relations entre les corps policiers et le public.

Il s'agit d'une enquête d'opinion, donc entièrement anonyme ; aucun nom, ni aucune autre forme d'identification ne sont requis.

En cas de difficulté, adressez-vous à l'Interviewer ; il se fera un plaisir de vous aider et de vous fournir les explications nécessaires.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Le Directeur de la Recherche,

Dr. Denis SZABO.

EXEMPLES DE QUESTIONS ET REPONSES

LES ENSEIGNANTS DU QUEBEC DEVRAIENT-ILS AVOIR UN SALAIRE PLUS ELEVE?

- 1. oui
- 2. non
- 3. je ne sais pas

FAÇON DE REPONDRE:

Vous choisissez de répondre soit "oui",
soit "non",
soit "je ne sais pas",
en indiquant dans la case correspondante votre réponse au moyen d'un
crochet (✓) ou d'un (X).

II

QUELLES DEVRAIENT ETRE, PAR ORDRE DECREOISSANT D'IMPORTANCE (de 1 à 5, 1 étant le plus important), LES QUALITES DOMINANTES D'UN BON PROFESSEUR:

- tenue et maintien
- efficacité
- esprit d'initiative
- intégrité
- discipline

FAÇON DE REPONDRE:

Dans l'espace prévu au bout de chaque item, vous devrez inscrire un CHIFFRE qui va mesurer l'importance que vous accordez à chaque qualificatif.

EXEMPLE: Vous pouvez très bien inscrire:

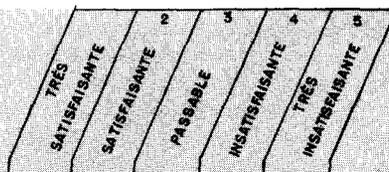
- 1 pour "intégrité";
- 2 pour "efficacité";
- 3 pour "discipline";
- 4 pour "tenue et maintien";
- 5 pour "esprit d'initiative".

A ce moment, selon vous, 1 "intégrité" est la qualité la plus importante pour être un bon professeur. 2 "efficacité" est la deuxième qualité en importance, etc.

III

DEGRE DE SATISFACTION

SELON MOI, LA FAÇON DONT LES PROFESSEURS



- 1. SONT CHOISIS SUR LE PLAN COMPETENCE EST: -----
- 2. TRAITENT LES ELEVES EST: -----
- 3. SE CONDUISENT A L'ECOLE EST: -----

<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>				

FAÇON DE REPONDRE:

Pour répondre à cette question, vous devez, pour chacun des item 1, 2, 3, indiquer par un (X) ou un crochet (✓) votre degré de satisfaction. Un seul (X) ou un seul crochet (✓) doit être inscrit pour chaque item.

EXEMPLE: Pour l'item 2, "façon dont les professeurs traitent les élèves est", si vous êtes "INSATISFAIT", vous inscrivez un (X) ou un crochet (✓) sous l'adjectif insatisfait, sur la même ligne que l'item 2.

VEUILLEZ NE RIEN ECRIRE DANS LES SECTIONS OMBREES.
 REPONDEZ A TOUTES LES QUESTIONS.
 S'IL Y A DOUTE, DEMANDEZ L'INTERVIEWER.

CARTE NO **D** 1 2-5
 INTERVIEWER NO 6 7

1. PARMIS LES VILLES SUIVANTES, INDIQUEZ CELLE POUR LAQUELLE VOUS TRAVAILLEZ ACTUELLEMENT:

1. Montréal 4. Jacques-Cartier
 2. Québec 5. Rimouski
 3. Drummondville

2. QUELLE EST VOTRE DATE DE NAISSANCE? 9-14
 jour: _____ mois: _____ année: _____

3. OU ETES-VOUS NE? 15
 1. rural
 2. urbain

4. Quelle est votre origine ethnique: 16 17
 01. française 02. anglaise
 autre (spécifiez): _____

5. DEPUIS COMBIEN DE TEMPS DEMEUREZ-VOUS DANS LA VILLE OU VOUS RESIDEZ ACTUELLEMENT? 18
 1. moins de 5 ans
 2. 5 à 9 ans
 3. 10 ans et plus

6. QUEL EST VOTRE ETAT CIVIL? 19
 1. célibataire 4. veuf
 2. marié 5. autre _____
 3. séparé

7. AVEZ-VOUS DES ENFANTS? 20 21 22
 1. oui 2. non
 Si oui, COMBIEN? Nombre: _____

8. SCOLARITE A L'ENTREE DANS LA POLICE (ENCERCLEZ LE CHIFFRE CORRESPONDANT A LA DERNIERE ANNEE D'ETUDE QUE VOUS AVEZ COMPLETEE A CHACUN DE CES NIVEAUX): 23 24

élémentaire 1 2 3 4 5 6 7
 secondaire 8 9 10 11 12 13
 classique 1 2 3 4 5 6 7 8
 technique 1 2 3 4
 universitaire 1 2 3 4 5 6
 autres (précisez) _____ 1 2 3 4 5

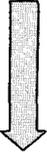
9. SCOLARITE ACTUELLE (ENCERCLEZ LE CHIFFRE CORRESPONDANT A LA DERNIERE ANNEE D'ETUDE QUE VOUS AVEZ COMPLETEE A CHACUN DE CES NIVEAUX): 25 26

élémentaire 1 2 3 4 5 6 7
 secondaire 8 9 10 11 12 13
 classique 1 2 3 4 5 6 7 8
 technique 1 2 3 4
 universitaire 1 2 3 4 5 6
 autres (précisez) _____ 1 2 3 4 5

10. CLASSIFIER DANS L'UNE DES CATEGORIES SUIVANTES VOTRE REVENU ANNUEL GLOBAL (en additionnant celui de votre conjoint, et vos revenus supplémentaires, s'il y a lieu). 27

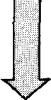
1. moins de \$4,000
 2. \$4,000 à \$6,999
 3. \$7,000 à \$9,999
 4. \$10,000 et plus

11.	AVEZ-VOUS DES PARENTS DANS LA POLICE? 1. oui <input type="checkbox"/> 2. non <input type="checkbox"/>	28																						
12.	VOS AMIS SONT-ILS SURTOUT DES POLICIERS? 1. oui <input type="checkbox"/> 2. non <input type="checkbox"/>	29																						
13.	EMPLOIS ANTERIEURS (nature, durée et lieu): (énumérez-les en commençant par celui que vous occupiez immédiatement avant l'entrée au service où vous êtes présentement) <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;"><u>OCCUPATION (nature)</u></th> <th style="width: 33%;"><u>DUREE (en années)</u></th> <th style="width: 33%;"><u>ENDROIT (Ville)</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>_____</td><td>_____</td><td>_____</td></tr> <tr><td>_____</td><td>_____</td><td>_____</td></tr> <tr><td>_____</td><td>_____</td><td>_____</td></tr> <tr><td>_____</td><td>_____</td><td>_____</td></tr> <tr><td>_____</td><td>_____</td><td>_____</td></tr> <tr><td>_____</td><td>_____</td><td>_____</td></tr> </tbody> </table>	<u>OCCUPATION (nature)</u>	<u>DUREE (en années)</u>	<u>ENDROIT (Ville)</u>	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40	
<u>OCCUPATION (nature)</u>	<u>DUREE (en années)</u>	<u>ENDROIT (Ville)</u>																						
_____	_____	_____																						
_____	_____	_____																						
_____	_____	_____																						
_____	_____	_____																						
_____	_____	_____																						
_____	_____	_____																						
14.	GRADES ANTERIEURS ET ACTUEL DANS LE SERVICE QUI VOUS EMPLOIE PRESENTEMENT ET DUREE DE CHACUN DES GRADES EN ANNEES? <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;"></th> <th style="width: 30%;"><u>Nombre d'années</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1. Agent (constable)</td><td>_____</td></tr> <tr><td>2. Caporal</td><td>_____</td></tr> <tr><td>3. Sergent</td><td>_____</td></tr> <tr><td>4. Lieutenant</td><td>_____</td></tr> <tr><td>5. Capitaine</td><td>_____</td></tr> <tr><td>6. Inspecteur</td><td>_____</td></tr> <tr><td>7. Inspecteur en chef</td><td>_____</td></tr> <tr><td>8. Assistant-directeur (assistant-chef)</td><td>_____</td></tr> <tr><td>9. Directeur (chef)</td><td>_____</td></tr> <tr><td>10. Autre (précisez)</td><td>_____</td></tr> </tbody> </table>		<u>Nombre d'années</u>	1. Agent (constable)	_____	2. Caporal	_____	3. Sergent	_____	4. Lieutenant	_____	5. Capitaine	_____	6. Inspecteur	_____	7. Inspecteur en chef	_____	8. Assistant-directeur (assistant-chef)	_____	9. Directeur (chef)	_____	10. Autre (précisez)	_____	41 42 43 44 45 46 47 48 49 50
	<u>Nombre d'années</u>																							
1. Agent (constable)	_____																							
2. Caporal	_____																							
3. Sergent	_____																							
4. Lieutenant	_____																							
5. Capitaine	_____																							
6. Inspecteur	_____																							
7. Inspecteur en chef	_____																							
8. Assistant-directeur (assistant-chef)	_____																							
9. Directeur (chef)	_____																							
10. Autre (précisez)	_____																							
15.	LORS DE VOTRE ENTREE DANS LA POLICE, QUEL A ETE LE TYPE D'ENTRAÎNEMENT (FORMATION) QUE VOUS AVEZ REÇU ET SA DUREE? <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"><u>Type d'entraînement</u></th> <th style="width: 40%;"><u>Durée en semaines</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1. entraînement seul</td><td>_____</td></tr> <tr><td>2. entraînement par correspondance</td><td>_____</td></tr> <tr><td>3. entraînement avec un confrère</td><td>_____</td></tr> <tr><td>4. entraînement à une école de police</td><td>_____</td></tr> <tr><td>5. aucun entraînement</td><td>_____</td></tr> </tbody> </table>	<u>Type d'entraînement</u>	<u>Durée en semaines</u>	1. entraînement seul	_____	2. entraînement par correspondance	_____	3. entraînement avec un confrère	_____	4. entraînement à une école de police	_____	5. aucun entraînement	_____	51 52 53 54 55 56 57 58 59 60										
<u>Type d'entraînement</u>	<u>Durée en semaines</u>																							
1. entraînement seul	_____																							
2. entraînement par correspondance	_____																							
3. entraînement avec un confrère	_____																							
4. entraînement à une école de police	_____																							
5. aucun entraînement	_____																							

16.	<p>SELON VOUS, LA FACON DONT VOS CONCITOYENS</p> <div style="text-align: center;">  </div> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">1</th> <th style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">2</th> <th style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">3</th> <th style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">4</th> <th style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">5</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">TRÈS SATISFAISANTE</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">SATISFAISANTE</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">PASSABLE</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">INSATISFAISANTE</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">TRÈS INSATISFAISANTE</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ol style="list-style-type: none"> 1. AIDENT LA POLICE AU MOMENT D'UN ACCIDENT EST: <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 2. AIDENT LA POLICE A PREVENIR LA DELINQUANCE JUVENILE EST: <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 3. RESPECTENT LES POLICIERS EST: <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 4. OBSERVENT LES LOIS EST: <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 5. SE COMPORTEENT DANS LES MANIFESTATIONS DE MASSE EST: <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 6. RESPECTENT LES LOIS DE LA CIRCULATION EST: <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 7. SE PROTEGENT CONTRE LE CRIME EST: <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 		1	2	3	4	5	TRÈS SATISFAISANTE						SATISFAISANTE						PASSABLE						INSATISFAISANTE						TRÈS INSATISFAISANTE						6 7 8 9 10 11 12
	1	2	3	4	5																																	
TRÈS SATISFAISANTE																																						
SATISFAISANTE																																						
PASSABLE																																						
INSATISFAISANTE																																						
TRÈS INSATISFAISANTE																																						
17.	<p>SI L'ON VOUS DISAIT QUE LES CITOYENS DE CETTE VILLE SONT LES MEILLEURS CITOYENS DU QUEBEC, LAQUELLE DES REPONSES SUIVANTES CHOISIRIEZ-VOUS?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. J'approuve fortement <input type="checkbox"/> 2. J'approuve <input type="checkbox"/> 3. Je suis indécis <input type="checkbox"/> 4. Je désapprouve <input type="checkbox"/> 5. Je désapprouve fortement <input type="checkbox"/> 	13																																				
18.	<p>PRESENTEMENT COMBIEN D'ANNEES D'ETUDE UN INDIVIDU DOIT-IL AVOIR COMPLETEES POUR ETRE ADMIS COMME FUTUR POLICIER DANS VOTRE VILLE?</p> <p>Nombre d'années: _____</p>	14 15																																				
19.	<p>DEVRIEZ-VOUS AVOIR LE DROIT DE GREVE?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. oui: <input type="checkbox"/> 2. non: <input type="checkbox"/> 3. je ne sais pas: <input type="checkbox"/> 	16																																				
20.	<p>SELON VOUS, LORSQUE LE PUBLIC POSSEDE DES RENSEIGNEMENTS QUI VOUS SERAIENT UTILES, VOUS LES RAPPORTÉ-T-IL GÉNÉRALEMENT?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. oui: <input type="checkbox"/> 2. non: <input type="checkbox"/> 3. je ne sais pas: <input type="checkbox"/> 	17																																				
21.	<p>SERAIT-IL BON DE CONFIER À DES AGENCES PRIVEES OU A UNE POLICE SPECIALE LE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. oui: <input type="checkbox"/> 2. non: <input type="checkbox"/> 3. je ne sais pas: <input type="checkbox"/> 	18																																				

22.	SELON VOUS, DEVRIEZ-VOUS UTILISER LA FORCE DANS LES CIRCONSTANCES SUIVANTES:		1	2	3	19	20	
			toujours	parfois	jamais			
		1.	LORSQU' UN INDIVIDU RESISTE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	21	
		2.	LORSQU' UN INDIVIDU VOUS INSULTE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	22	
		3.	POUR OBTENIR DES AVEUX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	23	
		4.	POUR CONNAITRE LE NOM DES COMPLICES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
5.	QUAND LE SUJET A UN CASIER JUDICIAIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
23.	POUR OBTENIR DES AVEUX D' UN INDIVIDU QUI A ETE ARRETE, DEVRAIT-ON:		1	2	3	24	25	
			oui	non	je ne sais pas			
		1.	CREER UN CLIMAT DE CONFIANCE?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	26	27
		2.	LE SOUMETTRE A DES PRIVATIONS? (nourriture, cigarette, sommeil)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	28	29
		3.	LUI FAIRE DES PROMESSES?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	30	31
		4.	L' INTERROGER JUSQU' A EPUISEMENT?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	32	
		5.	LE BRUTALISER?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		6.	LE PERSUADER QUE C' EST POUR SON BIEN?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	33	
		7.	PROHIBER LES CONTACTS AVEC SON AVOCAT?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		8.	LUI FAIRE DES MENACES?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
9.	LE CONFONDRE AVEC DES PREUVES PLUS SOLIDES?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
24.	SELON VOUS, L' EXISTENCE DE TROIS "NIVEAUX" (fédéral, provincial, municipal) D' ORGANISATION POLICIERE EST-ELLE JUSTIFIEE?	1.	oui	<input type="checkbox"/>				
		2.	non	<input type="checkbox"/>				
		3.	je ne sais pas	<input type="checkbox"/>				
	SI NON, A QUEL NIVEAU DEVRAIT-ON LA CONCENTRER?					34		
	1.	Fédéral	<input type="checkbox"/>					
	2.	Provincial	<input type="checkbox"/>					
	3.	Municipal	<input type="checkbox"/>					
25.	DANS LE BUT DE DECOUVRIR LES FAITS, ETES-VOUS EN FAVEUR DE L'UTILISATION?		1	2	3	35	36	
			oui	non	je ne sais pas			
		1.	DU SERUM DE VERITE?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	37	38
		2.	DU DETECTEUR DE MENSONGES?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	39	40
		3.	DES TABLES D' ECOUTE?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		4.	DE L' HYPNOSE?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		5.	DES PRISES DE SANG?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
6.	DU TEST D' HALEINE?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
26.	SELON VOUS, DEVRIEZ-VOUS TOUJOURS AVERTIR LES INDIVIDUS DE LEURS DROITS AU MOMENT DE LEUR ARRESTATION?	1.	oui	<input type="checkbox"/>		41		
		2.	non	<input type="checkbox"/>				
		3.	je ne sais pas	<input type="checkbox"/>				

27.	QUELLES DEVRAIENT ETRE, PAR ORDRE DECROISSANT D'IMPORTANCE (de 1 à 5, 1 étant le plus important), LES QUALITES DOMINANTES DES MEMBRES DE VOTRE CORPS POLICIER? • tenue et maintien <input type="checkbox"/> • intégrité <input type="checkbox"/> • efficacité <input type="checkbox"/> • discipline <input type="checkbox"/> • esprit d'initiative <input type="checkbox"/>	42	43																																				
		44	45																																				
		46																																					
28.	LORSQUE LES GENS SONT VICTIMES D'UN DELIT MINEUR, LE RAPPORTENT-ILS GENERALEMENT A LA POLICE? 1. oui <input type="checkbox"/> 2. non <input type="checkbox"/>	47																																					
29.	SELON VOUS, LA POLICE DEVRAIT-ELLE ORGANISER DES VISITES DANS LES ECOLES DANS UN BUT D'INFORMATION? 1. oui <input type="checkbox"/> 2. non <input type="checkbox"/> 3. je ne sais pas <input type="checkbox"/>	48																																					
30.	DANS LES CIRCONSTANCES SUIVANTES, DEVRIEZ-VOUS ARRETER UN INDIVIDU: <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">oui</td> <td style="text-align: center;">non</td> <td style="text-align: center;">je ne sais pas</td> </tr> <tr> <td>1. LORSQU'IL A L'AIR LOUCHE?</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>2. LORSQU'IL EST EN ETAT D'IVRESSE?</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>3. LORSQU'IL FLANE DANS LA RUE?</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>		1	2	3		oui	non	je ne sais pas	1. LORSQU'IL A L'AIR LOUCHE?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2. LORSQU'IL EST EN ETAT D'IVRESSE?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3. LORSQU'IL FLANE DANS LA RUE?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	49	50																
			1	2	3																																		
			oui	non	je ne sais pas																																		
1. LORSQU'IL A L'AIR LOUCHE?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																				
2. LORSQU'IL EST EN ETAT D'IVRESSE?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																				
3. LORSQU'IL FLANE DANS LA RUE?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																				
51																																							
31.	LORS DE MANIFESTATIONS DE MASSE, DEVRIEZ-VOUS: 1. EMPECHER LES MANIFESTATIONS <input type="checkbox"/> 2. MAINTENIR L'ORDRE <input type="checkbox"/> 3. ETRE ABSENT <input type="checkbox"/> 4. JE NE SAIS PAS <input type="checkbox"/>	52																																					
32.	COMBIEN D'ANNEES D'ETUDE DEVRAIT-ON DEMANDER A UNE RECRUE POUR ENTRER DANS LA POLICE? Nombre _____	53	54																																				
33.	Y A-T-IL, SELON VOUS, UNE BONNE COLLABORATION ENTRE LES DIFFERENTS CORPS DE POLICE AU QUÉBEC? 1. oui <input type="checkbox"/> 2. non <input type="checkbox"/> 3. je ne sais pas <input type="checkbox"/>	55																																					
34.	DEVRAIT-ON RECOURIR A LA POLICE DANS LES CIRCONSTANCES SUIVANTES? <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">oui</td> <td style="text-align: center;">non</td> <td style="text-align: center;">je ne sais pas</td> </tr> <tr> <td>1. LORSQU'UN CHIEN ABOIE LA NUIT? _____</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>2. LORSQU'UN FIL ELECTRIQUE EST CASSE? _____</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>3. LORSQUE DES VOISINS SE DISPUTENT? _____</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>4. LORSQU'IL Y A UN TROU DANS LA RUE? _____</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>5. POUR CONDUIRE UN MALADE A L'HOPITAL?</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>6. POUR UN ACCIDENT MINEUR DE MOINS DE \$100,00?</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>7. POUR FAIRE RESPECTER LA MORALITE PUBLIQUE (Homosexuels, revues obscènes,...)?</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>		1	2	3		oui	non	je ne sais pas	1. LORSQU'UN CHIEN ABOIE LA NUIT? _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2. LORSQU'UN FIL ELECTRIQUE EST CASSE? _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3. LORSQUE DES VOISINS SE DISPUTENT? _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4. LORSQU'IL Y A UN TROU DANS LA RUE? _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5. POUR CONDUIRE UN MALADE A L'HOPITAL?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6. POUR UN ACCIDENT MINEUR DE MOINS DE \$100,00?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	7. POUR FAIRE RESPECTER LA MORALITE PUBLIQUE (Homosexuels, revues obscènes,...)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	56	57
			1	2	3																																		
			oui	non	je ne sais pas																																		
		1. LORSQU'UN CHIEN ABOIE LA NUIT? _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																		
		2. LORSQU'UN FIL ELECTRIQUE EST CASSE? _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																		
3. LORSQUE DES VOISINS SE DISPUTENT? _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																				
4. LORSQU'IL Y A UN TROU DANS LA RUE? _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																				
5. POUR CONDUIRE UN MALADE A L'HOPITAL?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																				
6. POUR UN ACCIDENT MINEUR DE MOINS DE \$100,00?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																				
7. POUR FAIRE RESPECTER LA MORALITE PUBLIQUE (Homosexuels, revues obscènes,...)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																				
58	59																																						
60	61																																						
62																																							
35.	QUELLE DEVRAIT ETRE LA DUREE DE L'ENTRAINEMENT POLICIER? 1. moins d'un mois <input type="checkbox"/> 2. de 1 à 3 mois <input type="checkbox"/> 3. de 4 à 6 mois <input type="checkbox"/> 4. plus de 6 mois <input type="checkbox"/>	63																																					

36.	DEVRAIT-ON, A VOTRE AVIS, CREER AU QUEBEC UN CORPS D'ENQUETEURS CHARGES SEULEMENT DE LA DECOUVERTE DES CRIMES ET DES CRIMINELS ET DE LA RECHERCHE DES PREUVES (i.e. une police judiciaire) ? 1. oui <input type="checkbox"/> 2. non <input type="checkbox"/> 3. je ne sais pas <input type="checkbox"/>	64																																				
37.	DEVRIEZ-VOUS UTILISER VOTRE ARME DANS LES CIRCONSTANCES SUIVANTES: <table border="0"> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">OUI</td> <td style="text-align: center;">NON</td> </tr> <tr> <td>1. LORSQUE VOUS POURSUIVEZ UN CRIMINEL DANS UN ENDROIT TRES FREQUENTE: -----</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>2. COMME AVERTISSEMENT: -----</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>3. LORSQUE QUELQU'UN VOUS MENACE AVEC UNE ARME: -----</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>4. LORSQUE VOUS POURSUIVEZ UN CRIMINEL DANS UN ENDROIT ISOLE: -----</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>			1	2			OUI	NON	1. LORSQUE VOUS POURSUIVEZ UN CRIMINEL DANS UN ENDROIT TRES FREQUENTE: -----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2. COMME AVERTISSEMENT: -----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3. LORSQUE QUELQU'UN VOUS MENACE AVEC UNE ARME: -----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4. LORSQUE VOUS POURSUIVEZ UN CRIMINEL DANS UN ENDROIT ISOLE: -----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	65 66 67 68												
		1	2																																			
		OUI	NON																																			
1. LORSQUE VOUS POURSUIVEZ UN CRIMINEL DANS UN ENDROIT TRES FREQUENTE: -----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																			
2. COMME AVERTISSEMENT: -----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																			
3. LORSQUE QUELQU'UN VOUS MENACE AVEC UNE ARME: -----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																			
4. LORSQUE VOUS POURSUIVEZ UN CRIMINEL DANS UN ENDROIT ISOLE: -----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																			
38.	SELON VOUS, LA POLICE DEVRAIT-ELLE INTERVENIR DANS LES ENDROITS CI-DESSOUS INDICUES POUR LES RAISONS SUIVANTES: <table border="0"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Vérifica- tion</td> <td style="text-align: center;">Arrestation massive</td> <td style="text-align: center;">Pas du tout</td> </tr> <tr> <td>1. DANS LES MAISONS DE JEU: ---</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>2. DANS LES CLUBS DE NUIT: ---</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>3. DANS LES MAISONS DE PROSTITUTION: ---</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>4. DANS LES DEBITS CLANDESTINS: ---</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>5. DANS LES DISCOTHEQUES: ---</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>		1	2	3		Vérifica- tion	Arrestation massive	Pas du tout	1. DANS LES MAISONS DE JEU: ---	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2. DANS LES CLUBS DE NUIT: ---	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3. DANS LES MAISONS DE PROSTITUTION: ---	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4. DANS LES DEBITS CLANDESTINS: ---	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5. DANS LES DISCOTHEQUES: ---	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	69 70 71 72 73								
	1	2	3																																			
	Vérifica- tion	Arrestation massive	Pas du tout																																			
1. DANS LES MAISONS DE JEU: ---	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																			
2. DANS LES CLUBS DE NUIT: ---	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																			
3. DANS LES MAISONS DE PROSTITUTION: ---	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																			
4. DANS LES DEBITS CLANDESTINS: ---	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																			
5. DANS LES DISCOTHEQUES: ---	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																			
39.	LE SALAIRE MOYEN DES AGENTS (CONSTABLES) DE VOTRE CORPS POLICIER DEVRAIT ETRE DE: 1. moins de \$4,000 <input type="checkbox"/> 2. \$4,000 à \$5,000 <input type="checkbox"/> 3. \$5,000 à \$6,000 <input type="checkbox"/> 4. \$6,000 à \$7,000 <input type="checkbox"/> 5. \$7,000 à \$8,000 <input type="checkbox"/> 6. \$8,000 et plus <input type="checkbox"/>	74																																				
40.	INDIQUEZ VOTRE DEGRE DE SATISFACTION DANS CHACUN DES CAS: SELON MOI, LA FACON DONT LES MEMBRES DE MON CORPS DE POLICE: <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="margin-right: 20px;">  </div> <table border="0"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">TRES SATISFAISANTE</td> <td style="text-align: center;">SATISFAISANTE</td> <td style="text-align: center;">PASSABLE</td> <td style="text-align: center;">INSATISFAISANTE</td> <td style="text-align: center;">TRES INSATISFAISANTE</td> </tr> <tr> <td>1. SONT CHOISIS SUR LE PLAN PHYSIQUE EST: -----</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>2. CONTACTENT LE PUBLIC EST: -----</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>3. SONT INDEPENDANTS DES POLITICIENS EST: -----</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>4. SONT CHOISIS SUR LE PLAN DE L'INSTRUCTION EST: -----</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table> </div>		1	2	3	4	5		TRES SATISFAISANTE	SATISFAISANTE	PASSABLE	INSATISFAISANTE	TRES INSATISFAISANTE	1. SONT CHOISIS SUR LE PLAN PHYSIQUE EST: -----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2. CONTACTENT LE PUBLIC EST: -----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3. SONT INDEPENDANTS DES POLITICIENS EST: -----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4. SONT CHOISIS SUR LE PLAN DE L'INSTRUCTION EST: -----	<input type="checkbox"/>	75 76 77 78				
	1	2	3	4	5																																	
	TRES SATISFAISANTE	SATISFAISANTE	PASSABLE	INSATISFAISANTE	TRES INSATISFAISANTE																																	
1. SONT CHOISIS SUR LE PLAN PHYSIQUE EST: -----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																	
2. CONTACTENT LE PUBLIC EST: -----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																	
3. SONT INDEPENDANTS DES POLITICIENS EST: -----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																	
4. SONT CHOISIS SUR LE PLAN DE L'INSTRUCTION EST: -----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																	
41.	"JE CROIS QUE VOTRE CORPS POLICIER EST LE MEILLEUR AU QUEBEC" DEVANT CETTE AFFIRMATION, LAQUELLE DES REPONSES SUIVANTES CHOISISSEZ-VOUS ? 1. J'APPROUVE FORTEMENT <input type="checkbox"/> 2. J'APPROUVE <input type="checkbox"/> 3. JE SUIS INDECIS <input type="checkbox"/> 4. JE DESAPPROUVE <input type="checkbox"/> 5. JE DESAPPROUVE FORTEMENT <input type="checkbox"/>	79																																				

42.	DEVRIEZ-VOUS TOUJOURS PERMETTRE A UN INDIVIDU DE COMMUNIQUER AVEC UN AVOCAT DES SON ARRESTATION ? 1. oui <input type="checkbox"/> 2. non <input type="checkbox"/> 3. je ne sais pas <input type="checkbox"/>	1 2-3 F 6 CARTE												
43.	D'UNE MANIERE GENERALE, L' IMAGE QUE LES JOURNAUX DONNENT DE VOTRE CORPS POLICIER EST: 1. très favorable <input type="checkbox"/> 2. favorable <input type="checkbox"/> 3. neutre <input type="checkbox"/> 4. défavorable <input type="checkbox"/> 5. très défavorable <input type="checkbox"/>	7												
44.	DEVRIEZ-VOUS ORGANISER DES LOISIRS POUR LES JEUNES ? 1. oui <input type="checkbox"/> 2. non <input type="checkbox"/> 3. je ne sais pas <input type="checkbox"/>	8												
45.	DEVRIEZ-VOUS CONTINUER A PORTER UNE ARME ? 1. oui <input type="checkbox"/> 2. non <input type="checkbox"/> 3. Je ne sais pas <input type="checkbox"/>	9												
46.	A SALAIRE EGAL, CONSEILLERIEZ-VOUS A UN JEUNE HOMME DE DEVENIR (donnez votre choix par ordre de préférence de 1 à 5, 1 étant votre premier choix) . commis de bureau <input type="checkbox"/> . policier <input type="checkbox"/> . commerçant <input type="checkbox"/> . instituteur <input type="checkbox"/> . chauffeur d'autobus <input type="checkbox"/>	10 11 12 13 14												
47.	INDIQUEZ VOTRE DEGRE DE SATISFACTION DANS CHACUN DES CAS SELON MOI, LES MEMBRES DE MON CORPS DE POLICE  <table border="0" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td></td> <td style="border: none;">1</td> <td style="border: none;">2</td> <td style="border: none;">3</td> <td style="border: none;">4</td> <td style="border: none;">5</td> </tr> <tr> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none; transform: rotate(-45deg);">TRÈS SATISFAISANTE</td> <td style="border: none; transform: rotate(-45deg);">SATISFAISANTE</td> <td style="border: none; transform: rotate(-45deg);">PASSABLE</td> <td style="border: none; transform: rotate(-45deg);">INSATISFAISANTE</td> <td style="border: none; transform: rotate(-45deg);">TRÈS INSATISFAISANTE</td> </tr> </table> 1. SONT INTÈGRES DE FACON: --- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 2. SONT DISCIPLINES DE FACON: --- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 3. SONT EFFICACES DE FACON: --- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		1	2	3	4	5		TRÈS SATISFAISANTE	SATISFAISANTE	PASSABLE	INSATISFAISANTE	TRÈS INSATISFAISANTE	15 16 17
	1	2	3	4	5									
	TRÈS SATISFAISANTE	SATISFAISANTE	PASSABLE	INSATISFAISANTE	TRÈS INSATISFAISANTE									
48.	SELON VOUS, EST-CE QUE LES CITOYENS DEVRAIENT ETRE TENUS DE S' IDENTIFIER A UN POLICIER EN TOUTES CIRCONSTANCES ? 1. oui <input type="checkbox"/> 2. non <input type="checkbox"/> 3. je ne sais pas <input type="checkbox"/>	18												
49.	SELON VOUS, LE CITOYEN POSSEDE LES DROITS SUIVANTS: <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">oui</td> <td style="text-align: center;">non</td> <td style="text-align: center;">je ne sais pas</td> </tr> </table> 1. LIBERTE D' EXPRESSION: --- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 2. DROIT DE MANIFESTER: --- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 3. DROIT DE REUNION ET D' ASSOCIATION: --- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 4. LIBERTE DE PRESSE: --- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 5. DROIT A UNE DEFENSE PLEINE ET ENTIERE DEVANT LE TRIBUNAL: <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 6. DROIT DE CONSULTER UN AVOCAT AVANT D' ETRE INTERROGE: --- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		1	2	3		oui	non	je ne sais pas	19 20 21 22 23 24				
	1	2	3											
	oui	non	je ne sais pas											
50.	SI VOUS DEMANDIEZ A UN CITOYEN DE VOUS VENIR EN AIDE, SELON VOUS, LE FERAIT-IL ? 1. oui <input type="checkbox"/> 2. non <input type="checkbox"/> 3. je ne sais pas <input type="checkbox"/>	25												

51.	<p>QUELS DEVRAIENT ETRE, PAR ORDRE DECCROISSANT D'IMPORTANCE (de 1 à 4, 1 étant le plus important), LES PRINCIPAUX FACTEURS DE PROMOTION A L'INTERIEUR DE VOTRE CORPS DE POLICE ?</p> <p>. Le degré d'instruction <input type="checkbox"/></p> <p>. L'ancienneté <input type="checkbox"/></p> <p>. Les arrestations éclatantes <input type="checkbox"/></p> <p>. La compétence <input type="checkbox"/></p>	26 27
52.	<p>LA POLICE DEVRAIT-ELLE AVOIR LE DROIT, PAR MESURE PREVENTIVE, DE DETENIR PROVISOIREMENT CERTAINES PERSONNES SUSCEPTIBLES DE PARTICIPER A DES ACTES REPREHENSIBLES LORS DES EVENEMENTS SUIVANTS:</p> <p style="text-align: center;">1 2 3 oui non je ne sais pas</p> <p>1. VISITE D'UN CHEF D'ETAT _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>2. LORS D'UNE ELECTION _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>3. LORS D'UNE MANIFESTATION _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	30 31 32
53.	<p>HABITUELLEMENT, VOUS AGISSEZ AVEC LES INDIVIDUS SUIVANTS DE FACON:</p> <p style="text-align: center;">1 2 3 amicale neutre hostile</p> <p>1. VICTIME: _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>2. SUSPECT: _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>3. PLAIGNANT: _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>4. TEMOIN: _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>5. CRIMINEL: _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>6. BEATNIK: _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>7. VAGABOND: _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>8. ETUDIANT: _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>9. AUTOMOBILISTE: _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	33 34 35 36 37 38 39 40 41
54.	<p>ETES-VOUS EN FAVEUR DE LA PEINE DE MORT ?</p> <p>1. oui <input type="checkbox"/></p> <p>2. non <input type="checkbox"/></p> <p>3. je ne sais pas <input type="checkbox"/></p>	42
55.	<p>LES INDIVIDUS QUI ONT COMMIS LES DELITS SUIVANTS DEVRAIENT-ILS, SELON VOUS, SUBIR UNE PEINE D'EMPRISONNEMENT ?</p> <p style="text-align: center;">1 2 3 oui non je ne sais pas</p> <p>1. VOL A MAIN ARMEE _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>2. HOMOSEXUALITE: _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>3. VAGABONDAGE: _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>4. CONDUITE DANGEREUSE: _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>5. TENTATIVE DE SUICIDE: _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>6. TERRORISME: _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>7. VIOL: _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>8. INCENDIE: _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>9. VOL A L'ETALAGE: _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>10. AVORTEMENT (AVORTEUR): _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	43 44 45 46 47 48 49 50 51 52
56.	<p>SELON VOUS, LES MESURES SUIVANTES AIDENT-ELLES A REPRIMER EFFICACEMENT LE CRIME ?</p> <p style="text-align: center;">1 2 3 oui non je ne sais pas</p> <p>1. PEINE DE MORT: _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>2. FOUET: _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>3. PRISON A VIE: _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>4. EMPRISONNEMENT: _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>5. SENTENCE SUSPENDUE: _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>6. AMENDE: _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>7. GARDER LA PAIX PENDANT UN CERTAIN TEMPS: _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>8. LIBERTE SURVEILLEE: _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	53 54 55 56 57 58 59 60

57. INDIQUEZ VOTRE DEGRE DE SATISFACTION DANS CHACUN DES CAS SELON MOI, LA FACON DONT MON CORPS POLICIER							61	62	
		1	2	3	4	5	63	64	
		TRES SATISFAISANTE	SATISFAISANTE	PASSABLE	INSATISFAISANTE	TRES INSATISFAISANTE	65	66	
1.	MAINTIENT L'ORDRE EST: _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	67	68	
2.	PREVIENT LE CRIME EST: _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	69	70	
3.	FAIT OBSERVER LES LOIS EST: _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	71	72	
4.	PROTEGE LA VIE ET LA PROPRIETE EST: _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	73		
5.	RECHERCHE LES CRIMINELS EST: _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
6.	ARRETE LES CRIMINELS EST: _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
7.	COMBAT LA PROSTITUTION EST: _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
8.	CONTROLE LES MANIFESTATIONS EST: _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
9.	TRAITE LES SUSPECTS EST: _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
10.	SECOURT LES VICTIMES D'ACCIDENTS EST: _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
11.	S'OCUPE DE LA DELINQUANCE JUVENILE EST: _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
12.	RESPECTE LES DROITS DES CITOYENS EST: _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
13.	S'OCUPE DE LA CIRCULATION EST: _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
58.	EST-IL JUSTE, A VOTRE AVIS, D'ENVOYER EN PRISON CELUI QUI NE PEUT PAS PAYER ?	1 oui		2 non		3 je ne sais pas		74	75
	1. UNE AMENDE ? _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	76	77	
	2. SES DETTES ? _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	3. UN CAUTIONNEMENT ? _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	4. SON AVOCAT ? _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
59.	CONCERNANT LA PRATIQUE DU DOUBLE EMPLOI PAR LES POLICIERS VOUS ETES:	1. en accord <input type="checkbox"/>		2. indécis <input type="checkbox"/>		3. en désaccord <input type="checkbox"/>		78	
60.	ETES-VOUS EN FAVEUR DU REGROUPEMENT DES SERVICES DE POLICE MUNICIPAUX ?	1. oui <input type="checkbox"/>		2. non <input type="checkbox"/>		3. je ne sais pas <input type="checkbox"/>		79	
61.	CLASSIFIEZ PAR ORDRE D'IMPORTANCE (de 1 à 5, 1 étant le facteur le plus important), LES RAISONS QUI ONT MOTIVE VOTRE ENTREE DANS LA POLICE:						CARTE NO	1	2
	- ambition personnelle _____						G	6	7
	- sécurité d'emploi _____							8	9
	- goût du risque _____							10	
	- servir la Société _____								
	- autre (précisez) _____								
62.	SERIEZ-VOUS EN FAVEUR D'UN SYSTEME QUEBECOIS DE POLICE QUI PERMETTE:	1 oui		2 non		3 je ne sais pas		11	
	1. DE CHANGER DE CORPS DE POLICE SANS PERTE DE PRIVILEGE ? _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	12		
	2. L'ENTREE DANS LE SERVICE A D'AUTRES RANGS QUE CELUI D'AGENT (CONSTABLE) ? _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	13		
	3. DE PASSER FACILEMENT A D'AUTRES FONCTIONS EN RAPPORT AVEC L'ADMINISTRA- TION DE LA JUSTICE (ex.: agent de prison, de probation, etc.) _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		PAGE 9	

63.	CROYEZ-VOUS QUE LE PUBLIC EST PRET A PERMETTRE L'USAGE DE LA FORCE DANS LES CIRCONSTANCES SUIVANTES?		1	2	3	14	15
			toujours	parfois	jamais		
		1. LORSQU' UN INDIVIDU RESISTE: _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	16	17
		2. LORSQU' UN INDIVIDU VOUS INSULTE: _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		3. POUR OBTENIR DES AVEUX: _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	18	
		4. POUR CONNAITRE LE NOM DES COMPLICES: _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
5. QUAND LE SUJET A UN CASIER JUDICIAIRE: _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
64.	CROYEZ-VOUS QUE LE PUBLIC, DANS LE BUT DE DECOUVRIR LES FAITS, ACCEPTERAIT L'UTILISATION:		1	2	3	19	20
			oui	non	je ne sais pas		
		1. DU SERUM DE VERITE? _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	21	22
		2. DU DETECTEUR DE MENSONGES? _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		3. DES TABLES D'ECOUTE? _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	23	24
		4. DE L'HYPNOSE? _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		5. DES PRISES DE SANG? _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
6. DU TEST D'HALEINE? _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
65.	"JE CROIS QUE VOTRE CORPS POLICIER EST LE MEILLEUR AU QUEBEC" DEVAUT CETTE AFFIRMATION, LAQUELLE DES REPONSES SUIVANTES LE CITOYEN DE VOTRE VILLE CHOISIRAIT-IL, A VOTRE AVIS?					25	
		1. J'APPROUVE FORTEMENT <input type="checkbox"/>					
	2. J'APPROUVE <input type="checkbox"/>						
	3. JE SUIS INDECIS <input type="checkbox"/>						
	4. JE DESAPPROUVE <input type="checkbox"/>						
	5. JE DESAPPROUVE FORTEMENT <input type="checkbox"/>						
66.	QUAND LE PUBLIC PORTE UN JUGEMENT SUR LA POLICE, SUR LEQUEL DES GROUPES SUIVANTS CE JUGEMENT EST-IL GENERALEMENT FONDE?					26	
		1. Police en patrouille <input type="checkbox"/>					
	2. Police en civil <input type="checkbox"/>						
	3. Agents de circulation <input type="checkbox"/>						
	4. Autre (précisez) _____						
67.	A VOTRE AVIS, LE PUBLIC JUGE-T-IL LA POLICE DE FACON FAVORABLE?					27	
		1. oui <input type="checkbox"/>					
	2. non <input type="checkbox"/>						
	3. je ne sais pas <input type="checkbox"/>						
68.	CE JUGEMENT EST-IL JUSTIFIE?					28	
		1. oui <input type="checkbox"/>					
	2. non <input type="checkbox"/>						
	3. je ne sais pas <input type="checkbox"/>						
69.	QUELLES SONT, SELON VOUS, LES CAUSES DES JUGEMENTS DEFAVORABLES PORTES PAR L'OPINION PUBLIQUE SUR LA POLICE (Classifiez par ordre décroissant d'importance de 1 à 5, 1 étant le plus important)					29	30
		. UNE MAUVAISE PRESSE _____					
		. LA QUALITE DU PERSONNEL POLICIER _____					
		. LA NATURE MEME DU TRAVAIL POLICIER _____					33
		. LE COMPORTEMENT DE CERTAINS POLICIERS _____					
	. LE MANQUE D'INFORMATION _____						
70.	DANS LE BUT DE MAITRISER UN OU DES INDIVIDUS, ETES-VOUS EN FAVEUR DE L'UTILISATION DES MOYENS SUIVANTS:		1	2	3	34	
			oui	non	je ne sais pas		
		1. TECHNIQUES DE DEFENSE (judo, karate, etc...) _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	35	
		2. PRODUITS CHIMIQUES (gaz irritant, lacrymogènes, etc...) _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		36
		3. ANIMAUX (chiens, chevaux) _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		4. MOYENS MECANIQUES (jet d'eau, blindé, etc...) _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		37

ANNEXE « C »

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX



LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

<i>Tableau</i>		<i>Page</i>
1	Carte géographique du Québec et situation des villes sélectionnées	26
2	Situation des villes par rapport au taux de criminalité et au taux d'encadrement	28
3	Organigramme, Service de la Police de Montréal	37
4	Organigramme du Service de la Police de Québec	38
5	Organigramme, Service de la Police, ville de Drummondville	39
6	Organigramme, Service de la Police, ville Jacques-Cartier	40
7	Carte policière du Montréal-Métropolitain	41

LISTE DES TABLEAUX

CHAPITRE I

I-1	Quelques données sur les villes sélectionnées	29
I-2	Données sur le territoire des villes sélectionnées	31
I-3	Données relatives à la criminalité par ville (1966-67-68)	32
I-4	Données d'ordre budgétaire selon les villes	33
I-5	Activités policières par ville	34
I-6	Equipement des services de police sélectionnés	35
I-7	Effectifs des services de police sélectionnés	36
I-8	Normes d'admission dans les services de police sélectionnés	42
I-9	Conditions de travail dans les services de police sélectionnés	43
I-10	Distribution de l'échantillon des policiers de Montréal	45
I-11	Répartition de la population policière selon les groupes d'âge	48
I-12	Répartition de la population policière selon l'ancienneté	48
I-13	Répartition de la population policière selon la scolarité à l'entrée	49
I-14	Répartition de la population policière selon la scolarité actuelle.....	49
I-15	Répartition de la population policière selon l'expérience antérieure de travail	50
I-16	Répartition de la population policière selon le revenu	50
I-17	Répartition de la population policière selon la fonction (nombre et pourcentage)	51

Tableau

Page

I-18	Répartition de la population policière selon le milieu d'origine	53
I-19	Répartition de la population policière selon la langue maternelle	53
I-20	Répartition de la population policière selon l'état civil	54
I-21	Pourcentage des policiers ayant des enfants	54
I-22	Répartition de la population policière selon le type d'entraînement	55
I-23	Répartition de la population policière selon le temps d'entraînement (semaines)	55
I-24	Pourcentage des policiers ayant des parents dans la police	56
I-25	Pourcentage des policiers ayant des amis policiers	56

CHAPITRE II

II-1	Classement préférentiel de cinq professions, moyennes des cinq services de police	62
II-2	Classement préférentiel de la profession de policier parmi un ensemble de cinq professions, selon les services de police	62
II-3	Classement préférentiel de la profession de policier parmi un ensemble de cinq professions, selon l'âge (Montréal)	64
II-4	Raisons d'entrer dans la police, moyenne des cinq services de police ..	64
II-5	Raisons d'entrer dans la police — sécurité d'emploi —, selon les services de police	66
II-6	Raisons d'entrer dans la police — servir la société —, selon les services de police	66
II-7	Satisfaction quant aux normes physiques de sélection des policiers, selon les services de police	67
II-8	Satisfaction quant aux normes scolaires de sélection des policiers, selon les services de police	67
II-9	Satisfaction quant à la manière dont la police maintient l'ordre, selon les services de police	69
II-10	Satisfaction quant à la manière dont les policiers protègent la vie et la propriété, selon les services de police	69
II-11	Satisfaction quant à la manière dont les policiers font observer les lois, selon les services de police	69
II-12	Satisfaction quant à la prévention du crime, selon les services de police	70
II-13	Satisfaction quant à la manière dont la police recherche les criminels, selon les services de police	70
II-14	Satisfaction quant à la manière dont la police arrête les criminels, selon les services de police	70
II-15	Satisfaction quant à la manière dont la police recherche les criminels, selon la fonction (Montréal)	72
II-16	Satisfaction quant à la manière dont la police combat la prostitution, selon les services de police	72
II-17	Satisfaction quant à la manière dont la police s'occupe de la délinquance juvénile, selon les services de police	73

Tableau

Page

II-18	Satisfaction quant à la manière dont la police s'occupe de la circulation, selon les services de police	73
II-19	Satisfaction quant à la manière dont la police s'occupe de la circulation, selon l'âge (Montréal)	74
II-20	Satisfaction quant à la manière dont la police s'occupe de la circulation, selon l'ancienneté (Montréal)	74
II-21	Satisfaction quant à la manière dont la police s'occupe de la circulation, selon la fonction (Montréal)	75
II-22	Satisfaction quant à la manière dont la police contrôle les manifestations, selon les services de police	76
II-23	Satisfaction quant à l'intégrité des policiers, selon les services de police	77
II-24	Satisfaction quant à la discipline des policiers, selon les services de police	78
II-25	Satisfaction quant à l'efficacité des policiers, selon les services de police	78
II-26	Satisfaction quant à l'indépendance des policiers envers les politiciens, selon les services de police	79
II-27	Satisfaction quant à la manière dont la police respecte les droits des citoyens, selon les services de police	80
II-28	Satisfaction quant à la manière dont la police contacte le public, selon les services de police	80
II-29	Satisfaction quant à la manière dont la police traite les suspects, selon les services de police	81
II-30	Satisfaction quant à la manière dont la police secourt les victimes d'accidents, selon les services de police	81
II-31	Façon d'agir des policiers envers les victimes, selon les services de police	82
II-32	Façon d'agir des policiers envers les étudiants, selon les services de police	83
II-33	Façon d'agir des policiers envers les automobilistes, selon les services de police	83
II-34	Façon d'agir des policiers envers les plaignants, selon les services de police	84
II-35	Façon d'agir des policiers envers les témoins, selon les services de police	84
II-36	Façon d'agir des policiers envers les vagabonds, selon les services de police	84
II-37	Façon d'agir des policiers envers les suspects, selon les services de police	85
II-38	Façon d'agir des policiers envers les beatniks, selon les services de police	85
II-39	Façon d'agir des policiers envers les criminels, selon les services de police	85

<i>Tableau</i>	<i>Page</i>
II-40 Façon d'agir des policiers envers les criminels, selon l'âge (Montréal)	86
II-41 Façon d'agir des policiers envers les criminels, selon la fonction (Montréal)	86
II-42 Façon d'agir des policiers envers les vagabonds, selon la scolarité (Montréal)	87
II-43 Façon d'agir des policiers envers les vagabonds, selon l'ancienneté (Montréal)	87
II-44 Image de la police dans le public, selon les services de police	88
II-45 Secteur policier servant à établir le jugement que le public porte sur la police, selon les services de police	89
II-46 Causes des jugements défavorables — mauvaise presse —, selon les services de police	91
II-47 Causes des jugements défavorables — manque d'information —, selon les services de police	91
II-48 Causes des jugements défavorables — nature du travail policier —, selon les services de police	92
II-49 Causes des jugements défavorables — comportement de certains policiers —, selon les services de police	92
II-50 Causes des jugements défavorables — qualité du personnel policier —, selon les services de police	93
II-51 Image de la police dans les journaux, selon les services de police	94
II-52 Image de la police dans les journaux, selon l'ancienneté (Montréal)	95
II-53 Évaluation comparative faite par le public du meilleur service de police au Québec, selon les services de police	95
II-54 Évaluation comparative du meilleur service de police au Québec, selon les services de police	97
II-55 Le public rapporte à la police les délits mineurs, selon les services de police	97
II-56 Le public communique à la police des renseignements utiles, selon les services de police	98
II-57 Le public est prêt à aider la police, selon les services de police	99
II-58 Façon dont le citoyen aide la police au moment d'un accident, selon les services de police	100
II-59 Façon dont le citoyen aide la police au moment d'un accident, selon l'âge (Montréal)	100
II-60 Façon dont le citoyen aide la police au moment d'un accident, selon la scolarité (Montréal)	101
II-61 Façon dont le citoyen aide la police à prévenir la délinquance juvénile, selon les services de police	101
II-62 Façon dont le citoyen aide la police à prévenir la délinquance juvénile, selon l'âge (Montréal)	102

<i>Tableau</i>	<i>Page</i>
II-63 Façon dont le citoyen aide la police à prévenir la délinquance juvénile, selon l'ancienneté (Montréal)	102
II-64 Façon dont le citoyen aide la police à prévenir la délinquance juvénile, selon la scolarité (Montréal)	102
II-65 Façon dont le public respecte les policiers, selon les services de police	104
II-66 Façon dont le public observe les lois, selon les services de police	104
II-67 Façon dont le public respecte les lois de la circulation, selon les services de police	104
II-68 Façon dont le public se comporte lors de manifestations de masse, selon les services de police	105
II-69 Façon dont le public se protège contre le crime, selon les services de police	105
II-70 Comportement du public — corrélations significatives et niveaux par variables (Montréal)	106
II-71 Façon dont le public se comporte lors des manifestations de masse, selon l'âge (Montréal)	106
II-72 Façon dont le public respecte les lois de la circulation, selon la scolarité (Montréal)	107
II-73 Façon dont le public observe les lois, selon la fonction (Montréal)	107
II-74 Évaluation comparative des meilleurs citoyens du Québec, selon les services de police	108

CHAPITRE III

III-1 Scolarité requise d'une recrue policière, selon les services de polic	114
III-2 Durée de la formation policière souhaitée, selon les services de police	115
III-3 Durée de la formation policière souhaitée, selon l'âge (Montréal)	116
III-4 Durée de la formation policière souhaitée, selon la scolarité (Montréal)	117
III-5 Classement préférentiel des qualités souhaitées pour les policiers, moyenne des services de police	117
III-6 Classement préférentiel des qualités souhaitées pour les policiers, selon les services de police	119
III-7 Classement préférentiel des facteurs de promotion, moyenne des services de police	121
III-8 Classement préférentiel des facteurs de promotion, selon les services de police	122
III-9 Salaire moyen désiré pour un agent de police, selon les services de police	124
III-10 Le droit de grève étendu aux policiers, selon les services de police	125

Tableau

Page

III-11	Le droit de grève étendu aux policiers, selon la fonction (Montréal)	126
III-12	Attitude des policiers vis-à-vis de certaines de leurs tâches, moyenne des services de police	128
III-13	Recours à la police pour faire respecter la moralité publique, selon les services de police	129
III-14	Recours à la police en cas de fils électriques brisés, selon les services de police	129
III-15	Recours à la police concernant l'état de la chaussée, selon les services de police	129
III-16	Recours à la police pour transporter les malades à l'hôpital, selon les services de police	131
III-17	Recours à la police lorsqu'un chien aboie la nuit, selon les services de police	132
III-18	Recours à la police en cas de dispute de voisinage, selon les services de police	132
III-19	Recours à la police en cas d'accident mineur, selon les services de police	133
III-20	Recours à la police pour transporter les malades à l'hôpital, selon la scolarité (Montréal)	133
III-21	Recours à la police pour transporter les malades à l'hôpital, selon la fonction (Montréal)	134
III-22	Recours à la police en cas d'accident mineur, selon l'âge (Montréal)	134
III-23	Attitude de la police face aux manifestations, selon les services de police	135
III-24	Attitude des policiers vis-à-vis de la visite des écoles, selon les services de police	136
III-25	Attitude des policiers quant à l'organisation par la police de loisirs à l'intention des jeunes, selon les services de police	137
III-26	Attitude des policiers quant à l'organisation par la police de loisirs à l'intention des jeunes, selon la fonction (Montréal)	137
III-27	Obligation de s'identifier sur demande d'un policier, selon les services de police	139
III-28	Pouvoir d'arrestation — individu louche, selon les services de police	141
III-29	Pouvoir d'arrestation — individu ivre, selon les services de police	141
III-30	Pouvoir d'arrestation — flâneur, selon les services de police	141
III-31	Interventions dans les maisons de jeu, selon les services de police	143
III-32	Interventions dans les clubs de nuit, selon les services de police	144
III-33	Interventions dans les discothèques, selon les services de police	144
III-34	Interventions dans les débits clandestins, selon les services de police	145

<i>Tableau</i>	<i>Page</i>
III-35 Interventions dans les maisons de prostitution, selon les services de police	145
III-36 Détention préventive — visite d'un chef d'état, selon les services de police	147
III-37 Détention préventive — jour d'élection, selon les services de police	147
III-38 Détention préventive — lors de manifestations, selon les services de police	147
III-39 Les policiers et l'information d'un détenu quant à ses droits, selon les services de police	149
III-40 L'information d'un détenu quant à ses droits, selon l'âge (Montréal)	149
III-41 L'information d'un détenu quant à ses droits, selon la scolarité (Montréal)	150
III-42 Les policiers et le droit d'un détenu à communiquer avec un avocat dès son arrestation, selon les services de police	150
III-43 Utilisation de la force en cas de résistance — opinion des policiers —, selon les services de police	154
III-44 Utilisation de la force en cas de résistance — opinion que les policiers attribuent au public —, selon les services de police	154
III-45 Utilisation de la force en cas d'insulte — opinion des policiers —, selon les services de police	155
III-46 Utilisation de la force en cas d'insulte — opinion que les policiers attribuent au public —, selon les services de police ...	156
III-47 Utilisation de la force en cas d'insulte, selon l'ancienneté (Montréal)	157
III-48 Utilisation de la force pour obtenir des aveux — opinion des policiers —, selon les services de police	157
III-49 Utilisation de la force pour obtenir des aveux — opinion que les policiers attribuent au public —, selon les services de police	158
III-50 Utilisation de la force pour connaître le nom des complices — opinion des policiers —, selon les services de police	158
III-51 Utilisation de la force pour connaître le nom des complices — opinion que les policiers attribuent au public —, selon les services de police	160
III-52 Utilisation de la force à cause du casier judiciaire — opinion des policiers —, selon les services de police	160
III-53 Utilisation de la force à cause du casier judiciaire — opinion que les policiers attribuent au public —, selon les services de police	160
III-54 Attitude à l'égard du port d'arme par la police, selon les services de police	161
III-55 Intervention armée dans un endroit très fréquenté, selon les services de police	162

<i>Tableau</i>	<i>Page</i>
III-56 Intervention armée en guise d'avertissement, selon les services de police	163
III-57 Intervention armée en cas de menace armée, selon les services de police	163
III-58 Intervention armée dans un endroit isolé, selon les services de police	165
III-59 Utilisation de techniques de défense, selon les services de police	165
III-60 Utilisation de produits chimiques, selon les services de police	166
III-61 Utilisation d'animaux, selon les services de police	166
III-62 Utilisation de moyens mécaniques, selon les services de police	167
III-63 Moyen d'obtenir des aveux — créer un climat de confiance —, selon les services de police	169
III-64 Moyen d'obtenir des aveux — preuves plus solides —, selon les services de police	169
III-65 Moyen d'obtenir des aveux — persuader l'inculpé que c'est pour son bien —, selon les services de police	169
III-66 Moyen d'obtenir des aveux — persuader l'inculpé que c'est pour son bien —, selon la fonction (Montréal)	171
III-67 Moyen d'obtenir des aveux — préférer des menaces —, selon les services de police	172
III-68 Moyen d'obtenir des aveux — faire des promesses —, selon les services de police	172
III-69 Moyen d'obtenir des aveux — prohiber tout contact avec un avocat —, selon les services de police	173
III-70 Moyen d'obtenir des aveux — prohiber tout contact avec un avocat —, selon l'âge (Montréal)	174
III-71 Moyen d'obtenir des aveux — prohiber tout contact avec un avocat —, selon la scolarité (Montréal)	174
III-72 Moyen d'obtenir des aveux — prohiber tout contact avec un avocat —, selon la fonction (Montréal)	174
III-73 Moyen d'obtenir des aveux — brutaliser l'inculpé —, selon les services de police	175
III-74 Moyen d'obtenir des aveux — soumettre l'accusé à des privations —, selon les services de police	176
III-75 Moyen d'obtenir des aveux — interroger jusqu'à épuisement —, selon les services de police	176
III-76 Moyen d'obtenir des aveux — soumettre l'accusé à des privations —, selon l'âge (Montréal)	177
III-77 Moyen d'obtenir des aveux — soumettre l'accusé à des privations —, selon la scolarité (Montréal)	177
III-78 Recours aux prises de sang — opinion des policiers —, selon les services de police	181
III-79 Recours aux prises de sang — opinion que les policiers attribuent au public —, selon les services de police	181

<i>Tableau</i>	<i>Page</i>
III-80 Utilisation du test d'haleine — opinion des policiers —, selon les services de police	182
III-81 Utilisation du test d'haleine — opinion que les policiers attribuent au public —, selon les services de police	182
III-82 Utilisation de l'hypnose — opinion des policiers —, selon les services de police	183
III-83 Utilisation de l'hypnose — opinion que les policiers attribuent au public —, selon les services de police	183
III-84 Utilisation du détecteur de mensonge — opinion des policiers —, selon les services de police	184
III-85 Utilisation du détecteur de mensonge — opinion que les policiers attribuent au public —, selon les services de police	184
III-86 Utilisation des tables d'écoute — opinion des policiers —, selon les services de police	185
III-87 Utilisation des tables d'écoute — opinion que les policiers attribuent au public —, selon les services de police	185
III-88 Utilisation du sérum de vérité — opinion des policiers —, selon les services de police	187
III-89 Utilisation du sérum de vérité — opinion que les policiers attribuent au public —, selon les services de police	187
III-90 Techniques d'enquête — corrélations significatives et niveaux par variables (Montréal)	187
III-91 Utilisation du sérum de vérité, selon l'âge (Montréal)	188
III-92 Utilisation des tables d'écoute, selon l'âge (Montréal)	188
III-93 Utilisation du sérum de vérité, selon la scolarité (Montréal)	189
III-94 Pourcentage de policiers favorables à certaines techniques d'enquête, selon la fonction (Montréal)	190
III-95 Attitude à l'égard de la collaboration interpolicière au Québec —, selon les services de police	192
III-96 Attitude à l'égard des trois « niveaux » (fédéral, provincial, municipal) d'organisation policière —, selon les services de police	192
III-97 Options sur les trois « niveaux » d'organisation policière proposés, selon les services de police	194
III-98 Attitude à l'égard du regroupement des services de police municipaux, selon les services de police	194
III-99 Attitude à l'égard de la création d'une police judiciaire au Québec, selon les services de police	194
III-100 Attitude à l'égard de la remise du contrôle de la circulation à des agences privées ou à une police spéciale, selon les services de police	196
III-101 Désir de mobilité interservice, selon les services de police	196

<i>Tableau</i>	<i>Page</i>
III-102 Désir de mobilité à l'intérieur du système québécois d'administration de la justice, selon les services de police	197
III-103 Entrées multiples à l'exercice de la profession, selon les services de police	197

TABLEAUX DE L'ANNEXE « A »

A-1 Reconnaissance des droits fondamentaux de la personne humaine, moyennes pondérées des cinq services de police	213
A-2 Attitude à l'égard de l'efficacité des mesures pénales, moyennes pondérées des cinq services de police	214
A-3 Attitude à l'égard de la peine de mort, selon les services de police	215
A-4 Attitude à l'égard de la peine de mort, selon la fonction (Montréal)	215
A-5 Attitude à l'égard de l'efficacité de la peine de mort, selon les services de police	216
A-6 Attitude à l'égard de l'efficacité de la peine du fouet, selon les services de police	216
A-7 Attitude à l'égard de l'efficacité de la peine de prison à vie, selon les services de police	217
A-8 Attitude à l'égard de l'efficacité de la peine d'emprisonnement, selon les services de police	217
A-9 Attitude à l'égard de l'efficacité de la peine d'amende, selon les services de police	218
A-10 Attitude à l'égard de l'efficacité de la caution de bonne conduite, selon les services de police	218
A-11 Attitude à l'égard de l'efficacité de la caution de bonne conduite, selon l'âge (Montréal)	219
A-12 Attitude à l'égard de l'efficacité de la sentence suspendue, selon les services de police	220
A-13 Attitude à l'égard de l'efficacité de la sentence suspendue, selon la fonction (Montréal)	220
A-14 Attitude à l'égard de l'efficacité de la liberté surveillée, selon les services de police	220
A-15 Attitude à l'égard de l'efficacité de la liberté surveillée, selon l'âge (Montréal)	221
A-16 Attitude à l'égard de l'application de la peine de prison aux diverses formes de criminalité, moyennes des cinq services de police	222
A-17 Attitude à l'égard de l'application de la peine de prison pour conduite dangereuse, selon l'âge (Montréal)	223
A-18 Attitude à l'égard de l'application de la peine de prison pour conduite dangereuse, selon l'ancienneté (Montréal)	223
A-19 Attitude à l'égard de l'application de la peine de prison pour conduite dangereuse, selon la fonction (Montréal)	224

<i>Tableau</i>	<i>Page</i>
A-20 Attitude à l'égard de l'application de la peine de prison pour vol à l'étalage, selon les services de police	224
A-21 Attitude à l'égard de l'application de la peine de prison pour homosexualité, selon les services de police	225
A-22 Attitude à l'égard de l'application de la peine de prison pour vagabondage, selon les services de police	226
A-23 Attitude à l'égard de l'application de la peine de prison pour vagabondage, selon l'âge (Montréal)	226
A-24 Attitude à l'égard de l'application de la peine de prison pour vagabondage, selon la fonction (Montréal)	227
A-25 Attitude à l'égard de l'application de la peine de prison pour tentative de suicide, selon les services de police	227
A-26 Attitude à l'égard de l'application de la peine de prison à celui qui ne peut pas payer une amende, ses dettes, un cautionnement, son avocat, moyennes pondérées des cinq services de police	228



BIBLIOGRAPHIE



BIBLIOGRAPHIE

- AARON, T.J. (1966) *The Control of Police Discretion*, Illinois : Thomas.
- ADAMS, T.F. (1968) *Law Enforcement : An Introduction to the Police Role in the Community*, Englewood Cliffs, New Jersey : Prentice-Hall.
- ADLOW, E. (1947) *Policemen and the Public*, Boston : Rochfort.
- ALLMAN, J.J. (1963) *Public Attitude toward Police*, *The Police Chief*, vol. 30, January 1963, p. 8 et s.
- ASHENHUST, P.H. (1956) *Police and the People*, Springfield, Illinois : Thomas.
- BANTON, M. (1964) *The Policeman in the Community*, London : Tavistock.
- BARTH, A. (1963) *Law Enforcement Versus the Law*, New York : Collier.
- BIDERMAN, A.D. & al. (1967) *Report on a Pilot Study in the District of Columbia on Victimization and Attitudes toward Law Enforcement*, Report submitted to the President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice : Field Survey I. Washington ; U.S. Government Printing Office.
- BLUM, R.H. (1964) *Police Selection*, Springfield, Illinois : Thomas.
- BORDUA, D.D. (1962) *The Police : Six Sociological Essays*, New York : Wiley.
- BRISTOW, A.P. & GABARD, E.C. (1961) *Decision-making in Police Administration*, Springfield, Illinois : Thomas.
- BUCKNER, H.T. (1967) *The Police : The Culture of a Social Control Agency*, unpublished PhD dissertation, University of California, Berkeley.
- CALIFORNIA (1967) *Police and the Community*, *Issues in Criminology*, vol. 3, no. 1, summer 1967, Scholl of Criminology, University of California, Berkeley.
- CANADA (1952) *La Loi et l'Ordre dans la Démocratie canadienne*, Ottawa : Imprimeur de la Reine.
- CANADA (1956) *Rapport d'un Comité institué pour faire enquête sur les principes et les méthodes suivis au Service des Pardons du Ministère de la Justice du Canada*, Ottawa, Imprimeur de la Reine.
- CASAMAYOR (1960) *Le Bras séculier : Justice et Police*, Paris : Seuil.
- CHAPPELL, D. & WILSON, P. (1968) *Australian Attitudes to the Police : A Pilot Study*, *The British Journal of Criminology*, Vol. 8, no. 4, October 1968, p. 424-431.

- CHICAGO (1967) *The Chicago Police: A Report of Progress*, Chicago: Police Department.
- CHURCHES' BOARD FOR SOCIAL RESPONSIBILITY (1967) *Police: A Social Study*, London: Church Information Office.
- CIALE, J. (1965) *Ampleur de la Criminalité et Rôle de la Police*, Contribution à l'Étude des Science de l'Homme, Montréal: Centre de Recherches en Relations Humaines, p. 152-211.
- COATMAN, J. (1959) *Police*, London: Oxford University Press.
- COE, R.M. & DUKE, A.B. (1963) *Public Attitudes toward the Police*, *Police*, vol. 8, no. 1, September-October 1963, p. 73-76.
- CRAMER, J. (1964) *The World's Police*, London: Cassell.
- CRAVEN, J.D. (1959) *Law Enforcement and Public Opinion*, *The Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, vol. 49, no. 4 (1958-59), p. 377 et s.
- CRITCHLEY, T.A. (1967) *A History of Police in England and Wales*, London: Constable London.
- CURRY, J.E. & KING, G.D. (1962) *Race Tensions and the Police*, Springfield, Illinois: Thomas.
- DERBYSHIRE, R.L. (1968) *Children's Perception of the Police: A Comparative Study of Attitudes and Attitude Change*, *The Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, vol. 59, no 2, June 1968, p. 183-190.
- DEVLIN, J.D. (1966) *Police Procedure, Administration and Organization*, London: Butterworths.
- DUBOIS, P. (1968) *Validité d'une Batterie de Tests de Sélection des policiers*, Thèse de l'Université de Montréal, Département de Psychologie, Montréal.
- EARLE, H.H. (1967) *Police - Community Relations, Crisis in our Time*, Thomas Publisher, Illinois.
- EDWARDS, G. (1968) *The Police on the Urban Frontier*, New York: Institute of Human Relations Press.
- ENNIS, P.H. (1967) *Criminal Victimization in the United States: A Report of a National Survey*, Report submitted to the President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice: Field Survey II, Washington: U.S. Government Printing Office.
- FRANCE (1963) *La Police en France*, Paris: Cahiers La Nef, no 14.
- FRÉCHETTE, M. (1965) *La Signification sociale de la fonction policière: réalité nouvelle*, Contribution à l'Étude des Sciences de l'Homme, Montréal: Centre de Recherches en Relations Humaines, p. 212-295.
- FROST, T.M. (1959) *A Forward Look in Police Administration*, Springfield, Illinois: Thomas.
- GAMMAGE, A.Z. (1963) *Police Training in the United States*, Springfield, Illinois: Thomas.

- GERMANN, A.C. & al. (1963) *Introduction to Law Enforcement*, Springfield, Illinois : Thomas.
- GILBERT, J.P. (1964) *La Police de Montréal - Étude monographique de la professionnalisation des services de police*, Thèse inédite présentée au Département de Criminologie de l'Université de Montréal.
- GOURLEY, G.D. (1953) *Public Relations and the Police*, Springfield, Illinois : Thomas.
- GREAT BRITAIN (1962) *Royal Commission on the Police 1962 : Final Report*, London : H.M.S.O.
- HEWITT, W.H. (1965) *British Police Administration*, Springfield, Illinois : Thomas.
- HEWITT, W.H. (1967) *A Bibliography of Police Administration, Public Safety and Criminology*, Springfield, Illinois : Thomas.
- HOLCOMB, R.L. (1962) *The Police and the Public*, Springfield, Illinois : Thomas.
- KENNEY, J.P. & WILLIAMS, J.B. (1960) *Police Operations*, Springfield, Illinois : Thomas.
- KENNEY, J.P. (1964) *The California Police*, Springfield, Illinois : Thomas.
- KINSEY, B.A. (1959) *The Police and Public Opinion*, *Police*, vol. 4, no 2, November-December 1959, p. 78-81.
- KOEKEN, D.L. (1957) *Ethic in Police Service*, Springfield, Illinois : Thomas.
- LACOUTURE, R.A. (1961) *Changing Public Attitudes*, *The Police Year-book*, 1961.
- LE CLERE, M. (1957) *Histoire de la Police*, Paris : PUF.
- LEONARD, V.A. (1964) *The Police of the Twentieth Century*, New York : The Foundation Press.
- LEONARD, V.A. (1964) *Police Organization and Management*, New York : The Foundation Press.
- LOHMAN, J.D. & MISNER, G.F. (1966) *The Police an the Community*, A Report prepared for the President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice : Field Survey IV (2 vol.), Washington : U.S. Government Printing Office.
- LUNDEN, W.A. (1965) *The Police and the Public*, *Police*, vol. 9, no 5, May-June 1965, p. 24 et s.
- MARSHALL, G. (1965) *Police and Government*, London : Methuen.
- MARSHALL, J. & MANSSON, H. (1966) *Punitiveness, Recall and the Police*, *The Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 3, no 2, July 1966, p. 129-139.
- MICHIGAN (1967) *A National Survey of Police and Community Relations*, Prepared by the National Center on Police and Community Relations, School of Police Administration and Public Safety, Michigan State University, East Lansing, Michigan, for the President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice, Field Survey V, Washington : U.S. Government Printing Office.
- MORIARTY, C.C.H. (1955) *Police Procedure and Administration*, Toronto : Butterworths.

- MUTRUX, H.G. (1951) *La Police Moderne au Service du Public*, Genève : Radar.
- MYLONAS, A.D. & RECKLESS, N.C. (1968) *Attitudes toward Law Enforcement in Greece and United States*, *The Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 5, no 1, January 1968, p. 81-88.
- McINTYRE, Jr., D.M. (1968) *Law Enforcement in the Metropolis*, Chicago : American Bar Foundation.
- O'CONNOR, G.W. & VANDERBOSCH, C.G. (1967) *The Patrol Operation*, International Association of Chiefs of Police, Washington.
- PARKER, W.H. (1956) *The Police Role in Community Relations*, *The Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, vol. 47, no 3, September-October 1956, p. 368 et s.
- PARRATT, S.D. (1938) *A Scale to Measure Effectiveness Police Functioning*, *The Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, vol. 28 (1937-38), p. 739 et s.
- QUÉBEC, (1968) *La Société face au Crime*, Commission d'Enquête sur l'Administration de la Justice au Québec, vol. I, Imprimeur du Gouvernement, Québec.
- REISS Jr., A.J. (1967) *Studies in Crime and Law Enforcement in Major Metropolitan Areas*, A Report submitted to the President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice : Field Survey III, (2 vol.), Washington : U.S. Government Printing Office.
- RICO, J.M. & TARDIF, G. (1968) *Enquête d'Opinion Publique sur la Police au Québec*, Département de Criminologie, Université de Montréal.
- SKOLNICK, J.H. (1966) *Justice without Trial : Law Enforcement in a Democratic Society*, New York : Wiley.
- SMITH, B. (1962) *Police Systems in the United States*, New York : Harper.
- SOWLE, C.R. (1962) *Police Power and Individual Freedom*, Chicago : Aldine.
- SUSINI, J. (1960-68) *Chroniques de Police*, *Revue de Science Criminelle et de Droit Pénal comparé*.
- SUSINI, J. (1966) *Éléments d'une Analyse Sociologique de la Police à travers son « Image » dans l'Opinion Publique*, *Revue de Science Criminelle et de Droit Pénal comparé* (1966), no 2, avril-juin, p. 392-397 et no 3, juillet-septembre, p. 663-673.
- SUTHERLAND, E.H. & CRESSEY, D.R. (1966) *Principes de Criminologie*, Paris : Cujas.
- TOWLER, J.E. (1964) *The Police Role in Racial Conflicts*, Springfield, Illinois : Thomas.
- UNITED STATES (1967) *The Challenge of Crime in a Free Society*, The President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice, Washington : U.S. Government Printing Office.
- UNITED STATES (1967) *Task Force Report : The Police*, The President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice, Washington : U.S. Government Printing Office.

- WATSON, N.A. (1965) *Police and the Changing Community*, International Association of Chiefs of Police, Washington.
- WIRTHS, C.G. (1958) *The Development of Attitudes toward Law Enforcement*, *Police*, vol. 3, no 2, November-December 1958, p. 50-52.
- WHITAKER, B. (1964) *The Police*, London : Penguin Books.
- WILSON, O.W. (1952) *Police Planning*, Springfield, Illinois : Thomas.
- WILSON, O.W. (1963) *Police Administration*, New York : McGraw-Hill.



TABLE DES MATIÈRES



TABLE DES MATIERES

	<i>Page</i>
AVANT-PROPOS	19
INTRODUCTION	21
Chapitre premier — MÉTHODOLOGIE	25
A. Type d'enquête	25
B. L'échantillon	25
C. Description de l'échantillon	25
D. Population	30
1. Détermination	30
2. Caractéristiques	46
3. Profil du policier échantillonné	56
E. Le questionnaire	57
1. Préparation et validation	57
2. Formation des enquêteurs	58
3. Administration du questionnaire	58
F. Traitement des données	58
G. Méthode statistique employée	58
Chapitre II — PERCEPTION DE LA POLICE PAR LE POLICIER	61
A. Le statut professionnel du policier	61
B. Raisons d'entrer dans la police	63
C. La satisfaction du policier	65
1. La sélection des policiers	67
2. Les fonctions de police	68
3. Le comportement des policiers	76
D. Évaluation générale de la police	87
1. Par le public	88
2. Par le policier	96
E. Collaboration du public	96
F. Comportement du public	103
G. Conclusions	108

	<i>Page</i>
Chapitre III — LA POLICE TELLE QUE LES POLICIERS LA SOUHAITENT	113
A. Statut professionnel	113
1. Recrutement	114
2. Formation	115
3. Qualités dominantes	117
4. Critères de promotion	120
5. Salaire	125
6. Droit de grève	125
B. Rôle de la police dans la société	127
1. Tâches controversées	127
2. Contrôle des manifestations	134
3. Visite des écoles et loisirs des jeunes	136
C. Les moyens d'action de la police	138
1. L'identification des personnes	139
2. Le pouvoir d'arrestation	140
3. Les droits du détenu	148
4. La contrainte policière	151
5. Le policier et la découverte de la vérité	167
D. L'organisation de police	190
E. Conclusions	198
CONCLUSION	203
I. Profil du policier échantillonné	204
II. Comment le policier se perçoit	204
III. La police telle que les policiers la souhaitent	205
A. Quant à son statut professionnel	205
B. Quant à son rôle	206
C. Quant à ses moyens d'action	207
D. Quant à son organisation	208
ANNEXES	209
« A ». Questions connexes	213
« B ». Questionnaire	231
« C ». Liste des figures et des tableaux	245
BIBLIOGRAPHIE	259
TABLE DES MATIÈRES	267

Gouvernement du Québec
Éditeur officiel du Québec
Roch Lefebvre
\$3.00

Bibliothèque de l'Assemblée nationale



QL A 026 068